



GROUPE ARES

16, avenue du Québec - ZA de Courtaboeuf
Villebon-sur-Yvette (91140)
Capital : 3.733.307,90 €
388 127 425 RCS EVRY
SIRET : 388 127 425 000 63 (INSEE)

DOCUMENT DE REFERENCE 2009

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 31 mai 2010 sous le numéro R.10-039. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Le présent Document de Référence inclut, conformément aux VI et VIII de l'article 212-13 précité, le rapport financier annuel prévu au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

Conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document :

- relatives à l'exercice clos le 31 mars 2008 : les comptes consolidés, le rapport des commissaires aux comptes sur ces derniers (respectivement pages 93 à 121, 122 à 123), le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées (pages 145 à 146) du document de référence enregistré le 29 avril 2009 sous le n° R.09-0034 et l'actualisation du document de référence déposé le 19 mai 2009 sous le numéro D. 09-0349-A01.

Une version électronique de ce document est disponible sur le site internet du Groupe (www.ares.fr) ainsi que sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») (www.amf-france.org).

AVERTISSEMENT

Pour le présent document de référence (le « **Document de Référence** ») :

- - Les termes « Société » ou « Groupe ARES » ou « GROUPE ARES » désignent la société mère du Groupe, société anonyme au capital de 3.733.307,90 €, ayant son siège social situé 16, avenue du Québec – 91140 Villebon-sur-Yvette, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 388 127 425 ;
- - Le terme « ARES » désigne la filiale à 100% de la Société, société anonyme au capital de 11.000.000,00 €, ayant son siège social situé 16, avenue du Québec – 91140 Villebon-sur-Yvette, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 332 108 901 ;
- - Le terme « Groupe » désigne le groupe constitué de la Société et de ses filiale et sous-filiales.

Le Document de Référence vaut rapport de gestion (cf. Table de concordance en fin de document)

TABLE DES MATIERES

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont clairement identifiés dans les sous-sommaires à l'aide des pictogrammes **(RFA)**

1	PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE	7
1.1	Responsable du document de référence	7
1.2	Attestation de la personne responsable du document de référence (RFA)	7
1.3	Responsable de l'information	8
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	8
2.1	Commissaires aux comptes titulaires et suppléants	8
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	8
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	9
4	FACTEURS DE RISQUE (RFA)	11
4.1	Risque de liquidités	11
4.2	Risque de taux	11
4.3	Risque de change	12
4.4	Risque sur les actifs incorporels	12
4.5	Risques liés à l'activité	13
4.5.1	Risques clients	13
4.5.2	Risques fournisseurs	13
4.6	Risques sur actions	14
4.7	Risques environnementaux	14
4.8	Risques juridiques	14
4.9	Assurances	14
4.10	Nantissements, garanties et sûretés	15
4.11	risque lie au plan de redressement par voie de continuation en cours	16
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE (RFA)	17
5.1	Histoire et évolution de la Société	17
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	17
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	17
5.1.3	Date de constitution et la durée de vie de la Société	17
5.1.4	Siège social et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays d'origine, l'adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	17
5.1.5	Evènements importants dans le développement des activités du Groupe	17
5.2	Investissements et variations de perimetre	19
5.2.1	Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices	19
5.2.2	Principaux investissements en cours	20
5.2.3	Principaux investissements envisagés	20
5.2.4	Variations de périmètre	20
6	APERCU DES ACTIVITES (RFA)	21
6.1	Principales activités	21
6.1.1	Le pôle IT Services (ITS)	23
6.1.2	Le pôle Intégration de Solutions Applicatives (ISA)	24
6.1.3	Le pôle Solutions d'Informations Techniques (SIT)	26
6.2	Principaux marchés – description	26
6.3	Evènements exceptionnels	28
6.4	Dépendances éventuelles du Groupe à l'égard de certains clients importants ou fournisseurs	28
	Position concurrentielle	29
7	ORGANIGRAMME	29
7.1	Organisation	29
7.2	filiales du groupe	30
7.2.1	Filiales portant une activité opérationnelle	30
7.2.2	Autres filiales	31
7.2.3	Participations	31
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS (RFA)	32

8.1	Immobilisations corporelles les plus significatives	32
8.2	Environnement	33
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT (RFA)	33
9.1	Situation financiere.....	33
9.1.1	Chiffre d'affaires	33
9.1.2	Résultat	34
9.1.3	Bilan	35
9.2	Comptes sociaux.....	35
9.2.1	Résultat	35
9.2.2	Bilan	37
9.2.3	Endettement.....	37
9.3	Delais de paiements.....	37
9.4	Flux de trésorerie	38
10	TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES (RFA)	39
10.1	Informations sur les capitaux à court terme et à long terme	39
10.2	Source, montant et description des flux de trésorerie	39
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	39
10.4	Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations de la Société	39
10.5	Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés et charges majeures pesant sur les immobilisations corporelles les plus significatives.....	39
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES (RFA)	39
11.1	Recherche et développement	39
11.2	Brevets et marques	40
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES (RFA).....	40
12.1	Principales tendances depuis le 31 décembre 2009	40
12.2	Le Groupe ne constate aucune modification de ses tendances depuis le 31 décembre 2009. Tendances connues, incertitudes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de la Société	40
13	PREVISIONS OU ESTIMATION DU BENEFICE.....	41
13.1	Prévisions ou estimations du chiffre d'affaires et des budgets d'investissement	41
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE (RFA).....	41
14.1	Membres des organes d'administration, de gestion, de surveillance et de direction générale.....	41
14.1.1	Composition du Conseil d'administration.....	41
14.1.2	Expertise et expérience des membres du Conseil d'administration	42
14.1.3	Autres mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration, au cours des cinq dernières années	43
14.1.4	Autres informations	44
14.2	Conflits d'intérêts potentiels	45
15	REMUNERATIONS ET AVANTAGES (RFA).....	45
15.1	Montant global des rémunérations et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux.....	45
15.2	Jetons de presence attribues aux mandataires sociaux	47
15.3	Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	47
15.4	Montant global des rémunérations et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux.....	48
15.4.1	Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au dirigeant mandataire social	48
15.4.2	Rémunérations du dirigeant mandataire social	49
15.4.3	Titres de capital, titres de créances, options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2009 au dirigeant mandataire social.....	49
15.4.4	Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux	49
15.4.5	Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux	50
15.4.6	Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence pour les mandataires sociaux	50
15.5	Sommes provisionnées par la Société et les sociétés du Groupe aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux	51
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (RFA)	52
16.1	Fonctionnement du Conseil d'administration	52
16.2	Contrats de service liant les membres du Conseil d'administration à la Société ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats	52

16.3	Gouvernement d'entreprise / Application des recommandations AFEP/MEDEF	52
16.4	Rapports sur le contrôle interne	52
16.4.1	Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société présenté à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	52
16.4.2	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière présenté à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	52
17	SALARIES (RFA)	53
17.1	Nombre de salariés et répartition	53
17.2	Participation des mandataires sociaux dans le capital de la Société	53
17.3	Participation des salariés	54
17.3.1	Intéressement et épargne salariale	54
17.3.2	Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés et options levées par ces derniers	54
17.3.3	Actions gratuites consenties aux salariés	54
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES (RFA)	54
18.1	Répartition du capital et des droits de vote	54
18.2	Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration	55
18.3	Droits de vote des principaux actionnaires	55
18.4	Contrôle exercé sur la Société par un ou plusieurs actionnaires	55
18.5	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle de la Société	56
18.6	Nantissement d'actions de la Société	56
18.7	Franchissement de seuils a compter du 1 ^{er} avril 2009	56
19	OPERATIONS AVEC LES APPARENTES (RFA)	56
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE	56
20.1	Informations financières historiques (RFA)	56
20.1.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (RFA)	56
20.1.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (RFA)	58
20.1.3	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009	60
20.2	Etats financiers	62
20.3	Vérifications des informations financières historiques annuelles	62
20.3.1	Vérifications des informations financières historiques	62
20.3.2	Autres informations figurant dans le Document de Référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	62
20.3.3	Informations financières figurant dans le Document de Référence et non tirées des états financiers certifiés de la Société	62
20.4	Date des dernières informations financières vérifiées	62
20.5	Informations intermédiaires et autres	62
20.6	Politique de distribution	62
20.7	Procédures judiciaires et arbitrage	62
20.8	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	62
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (RFA)	63
21.1	Capital social	63
21.1.1	Capital souscrit et capital autorisé	63
21.1.2	Actions non représentatives du capital	63
21.1.3	Actions détenues par la Société ou ses filiales	63
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	63
21.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	63
21.1.6	Capital de toute partie de toutes sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de les placer sous option	63
21.1.7	Historique du capital social	64
21.1.8	Dilution potentielle du capital social	64

21.2	Acte constitutif et statuts	64
21.2.1	Objet social	64
21.2.2	Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	65
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	67
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	67
21.2.5	Convocation des assemblées générales d'actionnaires et condition d'admission	67
21.2.6	Dispositions statutaires, charte ou règlement de la Société pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	67
21.2.7	Déclarations de franchissements de seuils statutaires	68
21.2.8	Stipulations renforçant les règles légales régissant la modification du capital social.....	68
22	CONTRATS IMPORTANTS	68
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	68
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	68
24.1	Consultation des documents juridiques	68
24.2	Calendrier indicatif de la communication financière	68
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	68
	ANNEXE A : ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009 (RFA)	69
	ANNEXE B : COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009 (RFA)	95
	ANNEXE C : RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE (RFA).....	107
	ANNEXE D : RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009 (RFA)	108
	ANNEXE E : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (RFA)	117
	ANNEXE F : DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	119
	ANNEXE G : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS ACCORDES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	133
	ANNEXE H : RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31 MARS 2009	135
	TABLE DE CONCORDANCE	267

1 PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

En tant que Président-directeur général de la Société, Monsieur Michel Benjamin est responsable de l'information financière et du Document de Référence. Ses coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Michel Benjamin
Président-directeur général
Groupe Ares
16, avenue du Québec
Villebon-sur-Yvette (91140)
Téléphone : 01.69.86.60.00
Télécopie : 01.78.76.33.34

1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE (RFA)

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion [ci-joint/figurant en page 267] présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, KPMG et Praxor, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux :

- pour l'exercice clos le 31 mars 2008, avec l'observation suivante pour ce qui concerne les comptes consolidés :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 de l'annexe intitulée « Evènements post clôture » qui expose la raison pour laquelle le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes. »

- pour l'exercice clos le 31 mars 2008, avec l'observation suivante pour ce qui concerne les comptes sociaux :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note IV.4 de l'annexe intitulée « Evènement post clôture. »

- pour l'exercice clos le 31 mars 2009, avec l'observation suivante pour ce qui concerne les comptes consolidés :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I.2 de l'annexe intitulée « Bases de préparation et faits marquants » qui expose les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes. »

- pour l'exercice clos le 31 mars 2009, avec l'observation suivante pour ce qui concerne les comptes sociaux :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « Principes comptables » qui expose les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes. »

- pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, avec l'observation suivante pour ce qui concerne les comptes consolidés :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 de l'annexe intitulée « Bases de préparation et faits marquants » qui expose les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes.

- pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, avec l'observation suivante pour ce qui concerne les comptes sociaux :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I « Principes comptables » de l'annexe qui expose les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes. »

Michel Benjamin
Président-directeur général
Villebon/Yvette, le 31 mai 2010

1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur William Belletti
Directeur administratif et financier
Groupe Ares
16, avenue du Québec
Villebon-sur-Yvette (91140)
Téléphone : 01.69.86.60.00
Télécopie : 01.78.76.33.34

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Titulaires	Date de première nomination	Durée du mandat en cours	Echéance du mandat
KPMG S.A , représentée par Grégoire Menou 2 bis, rue de Villiers Levallois- Perret Cedex (92309)	6 septembre 2002	6 exercices renouvellement lors de l'assemblée générale du 18 décembre 2008	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Praxor Audit , représentée par Florent Gesbert 156, bld Haussmann Paris (75008)	15 septembre 2003	6 exercices à compter du 26 septembre 2005	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010
Suppléants	Date de première nomination	Durée du mandat en cours	Echéance du mandat
Frédéric Quélin 1, cours Valmy Paris La Défense Cedex (92923)	6 septembre 2002	6 exercices renouvellement lors de l'assemblée générale du 18 décembre 2008	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Henri Grillet 156, bld Haussmann Paris (75008)	15 septembre 2003	6 exercices à compter du 26 septembre 2005	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

2.2 CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUELES

Néant

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire réunie le 15 octobre 2009 a fixé les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1er janvier et 31 décembre de chaque année, et, a clôturé par anticipation au 31 décembre 2009 l'exercice ouvert au 1^{er} avril 2009 qui a donc eu une durée exceptionnelle de 9 mois, du 1er avril 2009 au 31 décembre 2009 (l' « **exercice 2009** »).

En K€	1 ^{er} semestre 2007/2008	2 ^{ème} semestre 2007/2008	Exercice 2007/2008 (12 mois)	Exercice 2007/2008 pro forma (12 mois)	1 ^{er} semestre 2008/2009	2 ^{ème} semestre 2008/2009	Exercice 2008/2009 (12 mois)	1 ^{er} semestre 2009	3ème trimestre 2009	Exercice 2009 (9 mois)
Chiffre d'affaires	162.474	166.627	329.101	99.154	46.954	43.138	90.092	34.771	18.674	53.445
Résultat opérationnel	- 4.922	- 22.349	- 27.271	- 16.836	-16.787	- 9.082	- 25.869	- 10.284	- 747	- 11.031
Résultat avant impôt	- 7.257	- 24.926	- 32.183	- 19.149	- 17.612	- 5.459	- 23.071	18.765	2.118	20.883
Résultat des activités abandonnées et cédées	-	-	-	- 12.859	- 11.776	- 3.678	- 15.454	-	-	-
Résultat net	- 7.128	- 27.025	- 34.153	- 34.153	- 29.288	- 9.310	- 38.598	18.693	2.179	20.872
Résultat par action en euros	-	-	- 2,58	- 2,58	-	-	- 2,57	-	-	0.79
Résultat dilué par action en euros	-	-	- 1,51	- 1,51	-	-	- 2.55	-	-	0.79
Total des actifs courants	141.584	208.547		213.658	83.797	54.504		34.193	34.790	
Total des actifs non courants	35.179	26.106		20.995	20.677	18.771		19.665	19.191	
Total des capitaux	21.936	2.609		2.609	- 26.207	- 35.825		- 14.750	- 9.653	

propres – Groupe										
Endettement net	64.544	109.940		65.112	13.766	7.083		3.630	5017	
Intérêts minoritaires	0	295			0		0	0	0	0
Dividendes par action distribués au cours de l'exercice en euros			0				0			0

Les variations du chiffre d'affaires des trois derniers exercices reflètent principalement les mesures de recentrage des activités et de restructuration du Groupe.

Le résultat net 2009 tient compte de l'impact des abandons de créances obtenus dans le cadre du plan de redressement d'ARES.

L'analyse détaillée des informations financières est effectuée aux chapitres 9 et 20.

4 FACTEURS DE RISQUE (RFA)

La Société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

4.1 RISQUE DE LIQUIDITES

Le risque de liquidités correspond au risque pour le Groupe d'éprouver des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Pour financer ses besoins d'exploitation, le Groupe dispose des ressources suivantes :

- deux lignes d'affacturage au titre des transactions devant servir au financement de l'activité à un coût d'utilisation annuel moyen d'Euribor 3 mois + 0,60 % et Euribor 3 mois + 0,85 % (hors commission d'affacturage). Ces lignes sont utilisées à concurrence de 8,7 M€ au 31 décembre 2009 et ne font pas l'objet de clauses particulières, notamment des covenants ;
- de facilités de caisse 1 M€ consenties à ARES jusqu'au 31 décembre 2009.

L'écart entre le niveau global des encours clients consolidés (21,5 M€ nets au 31 décembre 2009) et les financements obtenus par l'affacturage (8,7 M€ au 31 décembre 2009) s'explique par les raisons suivantes :

- une partie de la facturation est exclue du périmètre cédé aux factors (ventes des filiales MEDICARES et SPACEBEL MEDICAL qui ne font pas l'objet de contrat d'affacturage, facturation à l'exportation. Au total, les encours non cédés aux sociétés d'affacturage représentaient 7,8 M€ au 31 décembre 2009 (nets de provisions) ;
- les encours cédés aux sociétés d'affacturage ne sont pas financés à 100% compte tenu des dépôts de garantie et des fonds de réserve constitués par les sociétés d'affacturage pour couvrir leurs risques; ceux-ci représentaient un montant de 2,3 M€ au 31 décembre 2009;
- les comptes courants dans les sociétés d'affacturages présentaient un solde de 2,9 M€ au 31 décembre 2009 ;
- enfin, les financements accordés par les sociétés d'affacturage en janvier 2010 sur les factures émises en date du 31 décembre 2009 représentaient 0,1 M€.

Groupe Ares n'a souscrit à aucun emprunt sur l'exercice 2009.

Les ressources du Groupe dont l'essentiel est constitué par ARES sont maintenues sur l'exercice 2010 à l'exception des découverts octroyés à concurrence de 1M€ qui ont été intégralement remboursés au 31 décembre 2009.

	31/12/2009	COURANT		NON COURANT	
		A un an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires	-				
Emprunts bancaires	-				
Dettes de location financement	172	172			
Comptes bloqués de participation	239	239			
Banques créditrices	9	9			
Financement affacturage	8 671	8 671			
Total Passif financiers	9 091	9 091	-	-	-

L'état du passif d'ARES à rembourser dans le cadre de son plan de redressement par voie de continuation, figure au paragraphe 4.11 du présent document.

La Société réalise régulièrement une revue spécifique de son risque de liquidité selon un plan de trésorerie à douze mois. La Société considère, à ce jour, être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La trésorerie disponible au 31 décembre 2009 s'élève à 4,1 M€.

4.2 RISQUE DE TAUX

Au 31 décembre 2009, la Société n'a plus d'emprunt auprès d'établissement de crédit à l'exception des sociétés d'affacturage.

L'endettement financier court terme du Groupe auprès des sociétés d'affacturage est contracté à taux variable. Une variation de 1 point des taux aurait un impact de 62 milliers d'euros sur les résultats du Groupe de l'exercice 2009 ayant une durée de neuf mois, soit 39% du coût de l'endettement financier brut constaté de la période.

La gestion du risque du taux est assurée par le trésorier du Groupe directement rattaché à la direction générale. Groupe Ares utilise le logiciel de trésorerie Universe édité par la société XRT pour le suivi en temps réel de sa trésorerie et de son risque de taux. Directement informé par liaison Internet ou par ses interlocuteurs dans les salles de marché des banques partenaires de l'évolution des taux, le trésorier procède en conséquence à des arbitrages de couverture.

4.3 RISQUE DE CHANGE

Suite à la mise en redressement judiciaire d'ARES, les dettes en devise au 21 juillet 2008 ont été figées et ne constituent donc plus un risque de taux.

Avec le recentrage des activités du groupe, peu d'opérations sont réalisées en devises. En particulier, il n'y a plus d'achats auprès de constructeurs étrangers. Par conséquent, l'exposition au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée.

Les créances clients en USD représentent au 31 décembre 2009 un montant brut de 0,16 M\$ (soit 0.11 M€).

Au 31 décembre 2009, ARES dispose de deux comptes bancaires en devises USD pour un montant total de 0,03 M\$ (soit 0,02 M€) et d'un compte bancaire en dinar algérien à la Banque Nationale d'Algérie en cours de clôture d'un montant de 15 euros.

Au 31 décembre 2009, la perte latente de change a été comptabilisée pour un montant de 0,01 M€.

Etat des positions du Groupe face aux risques de change (en millier de devise)

Au 31 décembre 2009	USD (dollar américain)	GBP (Livre Sterling)		DZD (Dinar algérien)
Clients et autres débiteurs	163	2		6.800
Disponibilités	30	-		2
Fournisseurs et autres crédeurs	10	-		
Position nette avant gestion	183	2		6 802
Hors bilan – achats à terme	-	-		
Position nette après gestion	183	2		6.802

Une variation de 1% du cours de l'euro contre le dollar et le dirham aurait eu un impact de 2 milliers d'euros sur les résultats du Groupe de l'exercice 2009, soit 0,65% du coût de l'endettement financier brut de la période.

4.4 RISQUE SUR LES ACTIFS INCORPORELS

VALEURS NETTES	VALEURS BRUTES	DEPRECIATION	NET AU 31/12/2009
Ecart d'acquisition	25 073	9 583	15 490
Frais de développement	1 791	1 420	371
Concessions, brevets	1 785	1 694	91
Total	28 649	12 697	15 952

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortissables mais font l'objet de tests de dépréciation. Ces tests sont pratiqués chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

La méthodologie utilisée pour les tests de valeur est détaillée dans les annexes des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 au paragraphe « Ecart d'acquisition », figurant en annexe A du Document de Référence. Aucune perte de valeur n'a été constatée dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Le Groupe a procédé à des tests de sensibilité sur l'ensemble des UGT, par rapport aux hypothèses clefs de valorisation que sont le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini. Une augmentation de 10 % du taux d'actualisation ou/et une diminution de 50% du taux de croissance à l'infini ont démontré l'absence d'incidence sur la valeur des actifs incorporels.

4.5 RISQUES LIÉS A L'ACTIVITÉ

4.5.1 Risques clients

Le Groupe intervient sur des projets informatiques parfois complexes comme prestataire de services. De ce fait, le Groupe peut faire l'objet d'une réclamation d'un client considérant que les réalisations du Groupe n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé des préjudices. Le Groupe peut alors être amené à payer des dommages et intérêts devant une juridiction civile ou à transiger pour éviter toute poursuite.

Les procédures de contrôle interne relatives au risque client sont détaillées dans le rapport de contrôle interne figurant en annexe D du présent document de référence.

Par ailleurs, une revue financière des projets en cours est effectuée chaque mois par les services du contrôle de gestion. Dans le cas où la marge prévisionnelle sur un projet, compte tenu de l'avancement technique du projet, du reste à réaliser et du budget global, devient négative, une perte à terminaison est constatée.

Les provisions au 31 décembre 2009 concernant des litiges en cours sur projets clients représentent 0,03 M€; par ailleurs, des pertes à terminaison sur des projets en cours et non achevés ont été provisionnées à hauteur de 0,02 M€ au 31 décembre 2009.

Le Groupe intervient fréquemment dans le cadre de projets à engagements de résultats facturés sur un mode forfaitaire ou dans le cadre de prestations d'infogérance ou de maintenance pluriannuelles facturées également sur un mode forfaitaire. Les prestations de pure assistance technique réalisées en mode « régie » (consistant en une facturation au temps passé) sont peu significatives et ne font donc pas l'objet d'un suivi spécifique au sein du Groupe.

Sur l'exercice 2009, le 1^{er} client du Groupe représente 4,3% du chiffre d'affaires, les 5 premiers 17,1%, les 10 premiers 26,7%, les 20 premiers 38,9%.

Sur l'exercice 2008-2009, le 1^{er} client du Groupe représentait 6,1 % du chiffre d'affaires, les 5 premiers 14,9 %, les 10 premiers 22,2%, les 20 premiers 31,4%.

Sur l'exercice 2007-2008, le premier client du Groupe représentait 5,2 % du chiffre d'affaires, les 5 premiers 13,0 %, les 10 premiers 18,5 %, les 20 premiers 27%.

Au cours de l'exercice 2009, ARES et ses filiales ont accordé un délai de règlement moyen à ses clients de 44 jours.

4.5.2 Risques fournisseurs

Dans le cadre de l'intégration de solutions de logiciels, le Groupe est liée par des contrats de distribution avec des éditeurs de logiciel (AUTODESK, PTC, MAN&MACHINE, DE GAMMA...). Aucun de ces contrats n'est lié à des objectifs. En conséquence, à ce jour, la société n'identifie aucun risque particulier de remise en cause de ces contrats de distribution.

Le contrat signé avec DE GAMMA comporte une clause d'exclusivité en faveur d'ARES. Il prendra fin le 31 janvier 2012 et se reconduit par décision expresse. Les autres contrats de distribution sont des contrats standard du partenaire et se renouvellent en général d'année en année.

Sur l'exercice 2009, le 1^{er} fournisseur du Groupe représente 15,4 % des achats, les 5 premiers 42,9 %, les 10 premiers 56,9 %, les 20 premiers 70,4 %.

Sur l'exercice 2008-2009, le 1^{er} fournisseur du Groupe représentait 14,4 % des achats, les 5 premiers 37,5 %, les 10 premiers 50,5 %, les 20 premiers 62,6 %.

Au l'exercice 2007-2008, le 1^{er} fournisseur du Groupe représentait 14,1 % des achats, les 5 premiers 45,9 %, les 10 premiers 57,6 % et les 20 premiers 71,1 %.

4.6 RISQUES SUR ACTIONS

Dès lors que le Groupe se trouve en situation de trésorerie excédentaire, cette dernière est investie, dans une optique de prudence, en valeurs mobilières de placement exclusivement constituées d'OPCVM monétaires.

Groupe Ares détient 121 576 actions propres inscrites au bilan en diminution des capitaux propres pour une valeur nette de 0,035 M€. Une variation de 10% de la valorisation du titre Groupe Ares au 31 décembre 2009 aurait une incidence de 0,016 M€ sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

4.7 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

ARES et ses filiales exercent des activités de prestations de services dont l'impact sur l'environnement est faible.

4.8 RISQUES JURIDIQUES

Dans le cadre de leurs activités, la société GROUPE ARES et ses filiales peuvent être engagées dans diverses procédures concernant des litiges, dans le domaine social ou autres. Après examen de chaque cas au niveau de chaque société concernée, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

Le montant total des provisions destinées à couvrir l'ensemble des litiges du groupe s'élève à 1,4 M€ au 31 décembre 2009.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

4.9 ASSURANCES

Groupe Ares a mis en place une politique de couverture de l'ensemble de ses risques. Les risques à couvrir sont de diverses natures :

- risques liés aux activités et aux clients ;
- risques liés aux actifs possédés ou loués : stocks, flotte automobile, locaux, matériels informatiques ;
- risques liés aux collaborateurs ou aux dirigeants.

TABLEAU DES GARANTIES AU 19/04/2010

Nature du risque	Compagnie	Capitaux	Franchise
Assistance flotte	EUROP ASSISTANCE	Assistance	Assistance
Auto missions (véhicules des salariés) Dommages subis par les véhicules	GENERALI	25 000 €	180 €
Dommages subis par autrui		Corporels : illimités / Matériels : 100 000 K€	néant
Multirisques locaux	AGF	19 412 234 €	néant
Incendie		272 700 €	de 962 € à 2 020 €
Vol		10 099 €	néant
Bris de glaces		404 000 €	2 020 €
Informatique		151 667 €	2 020 €
Bris de Machines		404 000 €	2 020 €
Effondrement		404 000 €	2 020 €
Tous autres périls			
Marchandises transportées	ALLIANZ		
Par transporteur		305 000 €	250 €
Par Ares		55 000 €	1 000 €
Flotte automobile	GENERALI		
Dommage subis par les véhicules		Valeur de remplacement, à dire d'expert	180 €
Dommage subis par le conducteur		600 000 €	néant
Dommage subis par autrui		Corporels : illimités / Matériels : 100 000 K€	néant
Responsabilité Civile Professionnelle - Technologies de l'information	HISCOX		
Avant livraison		7 500 000 €/Sinistre	1 500 €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus, dont :			(sauf dommages corporels)
* dommages matériels et immatériels consécutifs		2 500 000 €/Sinistre	
* dommages immatériels non consécutifs		2 000 000 €/Sinistre	
Après livraison et/ou professionnelle		9 000 000 €/Sinistre/Année d'assurance	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non		90 000 € (sauf dommages corporels)	

La politique d'assurance est supervisée par la Direction Générale et mise en œuvre par les fonctions support concernées :

- Le Service Juridique pour les risques liés aux activités et aux clients (Responsabilité Civile Professionnelle).
- Les Services Généraux pour les risques liés aux biens (police « multirisques locaux », police « marchandises transportées », police « flotte automobile »).
- La Direction des Ressources Humaines pour les risques liés aux collaborateurs et aux dirigeants (police « missions collaborateurs », Responsabilité Civile « mandataires sociaux »).

4.10 NANTISSEMENTS, GARANTIES ET SURETES

Les engagements donnés par la Société sont les suivants :

Type de nantissement / hypothèque	Date de départ	Date d'échéance	Montant nanti en K€ au 31.12.09	Total du poste du bilan (VNC en K€) au 31.12.2009	%	Conditions de levée
Contre-garantie par la Société Générale de la garantie de passif accordée à ECONOCOM (cession DATABAIL)	21.10.08	30.09.10	96	0	N/A	Néant

Contre-garantie par le Crédit Agricole de la garantie de passif accordée à ECONOCOM (cession DATABAIL)	21.10.08	30.09.10	104	0	N/A	Néant
Caution auprès de la Société Générale (loyers)	04.05.07	-	29	N/A	N/A	Néant
7 cautions auprès de la Société Générale (retenue de garantie clients)	-	-	293	0	N/A	Néant

4.11 RISQUE LIE AU PLAN DE REDRESSEMENT PAR VOIE DE CONTINUATION EN COURS

Le plan de redressement d'ARES satisfaisant aux critères requis par la loi, et permettant le maintien de l'activité et de l'emploi, l'apurement du passif et la préservation des intérêts des créanciers a été arrêté par le Tribunal de commerce en date du 30 mars 2009, aux conditions suivantes :

- Remboursement de la dette superprivilégiée : selon accord donné par l'UNEDIC ;
- Remboursement des créanciers publics : selon accord donné par la CCSF ;
- Remboursement des créanciers membres des comités par règlement à 25% de leur créance pour solde de tout compte, payable au terme du mois suivant la date à laquelle le jugement arrêtant le plan de redressement sera devenu définitif ;
- Remboursement des autres créances privilégiées et chirographaires non membres de comités selon l'une des options suivantes :
- Règlement à 25% des créances pour solde de tout compte, payable au terme du mois suivant la date à laquelle le jugement arrêtant le plan de redressement sera devenu définitif ;
- Règlement du passif à 100% sans intérêt sur une durée de 10 ans en dix dividendes annuels progressifs, le premier intervenant une année après le jugement arrêtant le plan et les suivants à la date anniversaire selon l'échéancier ci-après :
 - 1^{ère} année 1 %
 - 2^{ème} année 3%
 - 3^{ème} année 5%
 - 4^{ème} année 8%
 - 5^{ème} année 8%
 - 6^{ème} année 10%
 - 7^{ème} année 10%
 - 8^{ème} année 15%
 - 9^{ème} année 15%
 - 10^{ème} année 25%

Par suite de l'adoption du plan de redressement par voie de continuation, ARES est sortie de la période de redressement judiciaire.

A défaut de réalisation de tout ou partie des conditions fixées par le plan pour la continuation de l'entreprise, le commissaire à l'exécution du plan saisira le Tribunal, lequel décidera, alors, s'il y a lieu de prononcer la résolution du plan.

A ce jour, l'intégralité des fournisseurs dont la créance a été admise par Monsieur le Juge-commissaire et ayant opté pour le règlement de 25% pour solde de tout compte, ont été désintéressés.

Au 31 décembre 2009, le passif résiduel relatif au plan de redressement par voie de continuation s'élève à 28,5 M€ y compris 4,8M€ d'abandons de créances qui ne seront définitivement acquis qu'après paiement de la CCSF.

	31/12/2009	A un an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Total Passif RJ	28,5	2,2	16,2	10,1

Les dividendes à payer, à l'origine de 36,6 M€, ont été diminués du montant des dividendes versés pour 12,2 M€ et des créances forcloses pour 0,7M€. Ils comprennent toujours l'abandon de créance latent des créanciers publics pour 4,8 M€.

Le Groupe ne présente aucune dépendance à l'égard de brevets ou de licences.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE (RFA)

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société

Dénomination sociale : GROUPE ARES

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

La Société est inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 388 127 425. Le code NAF 6420Z.

5.1.3 Date de constitution et la durée de vie de la Société

Date de constitution de la Société : 15 juillet 1992

Durée de la Société : 99 ans, soit jusqu'au 18 juin 2091, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays d'origine, l'adresse et numéro de téléphone du siège statutaire

La Société a été constituée conformément au droit français. Groupe Ares est une société anonyme à conseil d'administration, soumise aux dispositions du Code de commerce ainsi qu'à toutes les autres dispositions législatives et réglementaires françaises qui lui sont applicables.

Siège social :

16, avenue du Québec

ZA Courtaboeuf

91140 Villebon/Yvette

Téléphone : (33) 1.69.86.60.00

5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités du Groupe

1986	Création d'ARES par Maurice Bourlier
1988	Démarrage de partenariat avec Oracle et refonte de l'offre de progiciels. ARES se positionne comme un éditeur/intégrateur de solutions innovantes et à valeur ajoutée. Acquisition de Siris
1989	Acquisition de LMC Informatique.
1990	Prise de position majeure dans les systèmes ouverts (notamment Unix) via un partenariat avec Hewlett Packard. <i>Acquisition de JPL Informatique.</i>
1992	Premiers dossiers d'envergure avec le développement d'applications et le déploiement, à grande échelle, de solutions complètes pour la grande distribution
1994	Acquisition de Jistral (réseaux.)
1995	Développement de partenariats dans les systèmes centraux (notamment avec IBM) <i>Acquisitions de CIGL et NOGEMA.</i>
1996	ARES devient le premier intégrateur Unix en France. ARES devient le membre français d'ACSL, l'un des principaux réseaux d'informatique

	professionnelle au monde. <i>Acquisition d'Altis.</i>
1997/1999	Renforcement dans les activités d'ingénierie et de services et déploiement de l'offre au niveau régional. Création d'ARES Global Services qui souligne la volonté du Groupe d'offrir à ses clients une approche globale et transversale de leur système d'information. Introduction du Groupe au Second Marché de la Bourse de Paris. Acquisitions de Fininfor Micro, Sereti (progiciels de gestion du temps), PEC (intégration de systèmes CAO) et GSR (déploiement, infogérance et support de solutions réseaux pour internet).
2000	Prise de position forte dans les Réseaux et renforcement dans les Solutions Applicatives et l'infogérance. Acquisitions de Triade (Internet), Sytex (infogérance et service associés), LRI (infogérance sur site de parcs informatiques et bureautiques), Editech et CAD Atlantique (CAO).
2001	Acquisitions d'Abridge (intégration d'application sur internet), Eurogis (ingénierie graphique), Help Informatique (services), DCV INFORMATIQUE (déploiement d'architectures de stockage), RCS (réseaux) et Return (bureautique).
2002	Acquisitions d'Aryalis et Soleri (Division Grands systèmes et AS 400).
2003	Premier grand projet d'envergure mondiale avec les championnats du monde d'athlétisme à Paris : conception, installation et support de l'intégralité du système d'information. Acquisitions de Descasoft (progiciel Healthweb), Stylus (éditions d'Actipidos) et Spacebel Medical (intégrateur d'Actipodos).
2004	Retrait progressif de Maurice Bourlier et arrivée de Jean-Jacques Salomon en tant que directeur-général délégué. Approche de précurseur en Afrique avec une prise de participation minoritaire dans ARES Maghreb (20%). Développement des applications métiers et de filières spécialisées (Industrie, Médical, etc.). Acquisitions d'ARSI Microdyne (infogérance en partenariat avec les constructeurs)
2005	Prise de participation dans ARES Maroc (49%) Renforcement de l'organisation en deux Pôles Technologique et Métier. Prise de participation dans SELECTIS (10%)
2006-2007	Mise en place d'un programme de re-engineering de l'action commerciale. Cession des activités de distribution de « commodités » Changement de direction générale (arrivée de Monsieur Michel Benjamin).
2007-2008	Mise en œuvre d'une nouvelle organisation interne s'articulant autour de 4 pôles et de 2 divisions transverses : plan « Nouvel Elan » Création d'une sous filiale au Luxembourg Création de la société MANCO dont l'actionariat est composé des principaux dirigeants et managers du Groupe Acquisition de l'intégralité du capital social de SELECTIS. Signature d'un contrat de distribution avec EURODECISION. Signature d'un partenariat exclusif avec ITESOFF dans le domaine de la dématérialisation des documents entrants. Lancement de l'offre ARES Virtual Power Infrastructure (ARES V.P.I) Acquisition d'ADEQUAT et DATABAIL Cession des activités d'édition autour des produits ARCOLE

2008-2009	Mise en redressement judiciaire d'ARES en date du 21 juillet 2008, et obtention d'un plan de continuation en date du 30 mars 2009 d'une durée de 10 ans. Recentrage des activités autour des Services et Intégration de progiciels. Cession des activités de vente d'infrastructures et de réseaux. Descente de faillite d'ARES BELGIUM.
2009 (avril-décembre)	Cession de la participation dans ARES ALGERIE en avril 2009, dans ARES MAROC en novembre 2009 et dans ACSL en octobre 2009.

Après le 31 décembre 2009, les principaux événements importants suivants ont eu un impact sur le développement des activités du Groupe :

- Le 11 février 2010, renouvellement de l'exclusivité sur la commercialisation et l'intégration du progiciel Arcole Chronos jusqu'au 31 janvier 2012 ;
- Le 22 avril 2010, mise en location gérance en vue de leur cession à la société SCC des activités ISI (Infogérance et services aux Infrastructures) en Ile de France et à Toulouse.

5.2 INVESTISSEMENTS ET VARIATIONS DE PERIMETRE

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices

Les principaux investissements bruts (entrées et sorties) au cours des trois derniers exercices s'analysent de la façon suivante :

Investissements = + Désinvestissements = -	EXERCICE 2007/2008		EXERCICE 2008/2009		EXERCICE 2009	
	+	-	+	-	+	-
Frais de développement	1 351	2 927		259		
Concessions, brevets	60		51	9		178
Immobilisations incorporelles	1 411	2 927	51	268	-	178
Terrains		422				
Constructions		2 886				
Matériel et outillage				26		315
Autres immobilisations corporelles	3 527	9 079	947	2 084	15	3 176
Immobilisations corporelles	3 527	12 387	947	2 110	15	3 491
Titres non consolidés	182					165
Autres titres immobilisés						
Dépôts et cautionnements	107	79	59	384	125	37
Actifs financiers non courants	289	79	59	384	125	202
TOTAL	5 227	15 393	1 057	2 762	140	3 871

FRAIS DE DEVELOPPEMENT

Le Groupe a engagé au cours de l'exercice 2007/2008 des frais de développement dans le cadre du développement du progiciel ARCOLE 3G. Le 31 mars 2008, ARES ayant cédé son activité d'édition des produits ARCOLE, les frais de développement liés à ARCOLE ont été sortis de l'actif incorporel.

Au cours de l'exercice 2008/2009, l'activité RMS (Réseaux Mobilité Sécurité) ayant été cédée, les frais de développement concernant l'activité mobilité ont été sortis de l'actif incorporel pour un montant brut de 259 K€.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, le Groupe a modifié sa politique d'investissement, de la façon suivante :

- Cession du parc immobilier,
- Financement du parc automobile par recours à des contrats de financement longue durée, en remplacement du crédit-bail mobilier sur véhicules.

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Au cours de l'exercice 2007/2008, ARES a cédé le bâtiment sis à Mérignac (octobre 2007) et le bâtiment sis à Villeneuve d'Ascq (mars 2008). Les deux bâtiments font depuis l'objet d'un contrat de bail commercial.

Le Groupe ne détient donc plus depuis cette date d'actifs immobiliers et n'envisage pas, à ce stade, de réaliser de nouveaux investissements immobiliers.

PARC AUTOMOBILE

La décision concernant le financement du parc automobile a abouti à un désinvestissement d'un montant total de 6 766 k€ sur les trois derniers exercices :

- - 5 885 K€ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008,
- - 556 k€ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009,
- - 325 K€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

AUTRES INVESTISSEMENTS

Les investissements courants (postes de travail et moyens logistiques) ont fait l'objet au cours des exercices antérieurs de financement en crédit-bail ou en location longue durée. Cette politique de financement a été modifiée au cours de l'exercice 2008/2009, du fait de la nouvelle organisation d'ARES et de la réduction de l'effectif du groupe.

Les flux nets d'investissement sur ces postes s'analysent de la façon suivante au cours des trois derniers exercices :

- + 2 189 K€ - 1764 K€, soit + 425 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2008,
- + 225 K€ - 910 k€, soit - 685 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2009,
- - 1 390 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le groupe a réduit sa surface locative sur de nombreux sites. Ceci a amené le groupe à sortir de ces immobilisations les agencements et installations afférents à ces locaux. Le montant brut de cet désinvestissement s'est élevé à un montant de 1 214 K€, pour un impact net de 100 K€.

5.2.2 Principaux investissements en cours

Néant

5.2.3 Principaux investissements envisagés

Néant

5.2.4 Variations de périmètre

Au cours des trois derniers exercices, la Société a procédé à l'acquisition et à la cession des sociétés/activités indiquées ci-dessous.

(en milliers d'euros)	Date de l'opération	Prix d'acquisition ou de cession
Acquisitions		
Sélectis	juin-07	570
Groupe Adequat/Databail	janv-09	11 000
Ares Maroc	nov-2009	17
Ares Algérie	avr-2009	68
Cessions		
Activités d'édition de la solution logicielle Arcole à 2GAMMA	mars-08	5 547

Activités de ventes d'infrastructures Régions à CHEOPS TECHNOLOGY	juil-08	750
Activités de ventes d'infrastructures en Ile de France dont les sociétés DCV et SELECTIS à SCC	juil-08	0
Société Adequat à D.FI	sept-08	2 500
Société Databail à ECONOCOM	sept-08	4 184
Activités de ventes d'infrastructures réseaux à INEO COM	sept-08	3 000

6 APERCU DES ACTIVITES (RFA)

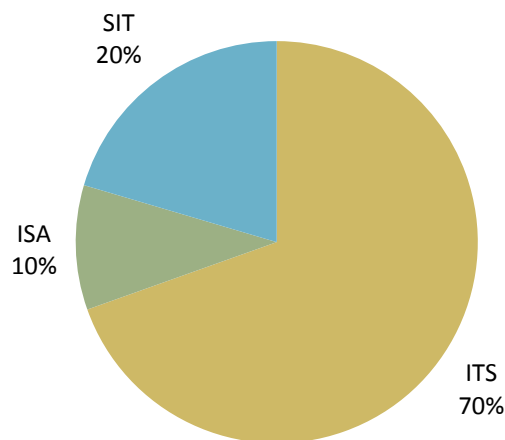
6.1 PRINCIPALES ACTIVITES

Créé en 1986, ARES est une société de services et d'ingénierie informatiques, historiquement spécialisée dans le déploiement de serveurs informatiques et l'édition de logiciels applicatifs.

Au fil des années, ARES a développé une véritable maîtrise et une forte expertise des différentes composantes technologiques d'une architecture informatique.

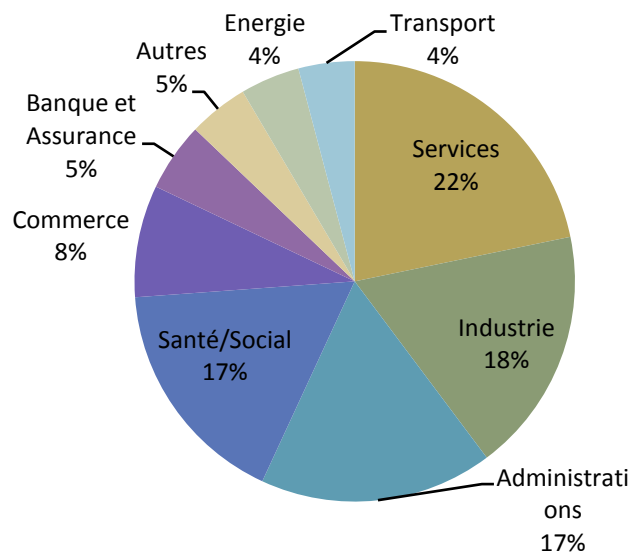
Suite au recentrage de ses activités réalisé au cours de l'exercice 2008-2009, le Groupe exerce les activités suivantes :

- Services IT (ITS) : infogérance et services à la production, développement et management applicatif, conseil en systèmes d'information ;
- Intégration de solutions applicatives (ISA) : intégration de solutions de paie & RH, gestion financière et gestion du temps et tierce maintenance applicative ;
- Systèmes d'informations techniques (SIT) : distribution et intégration de progiciels techniques (CAO, MRP/ERP et BIM)



Graphique : répartition du chiffre d'affaires par pôle
(période : avril-décembre 2009)

Le Groupe continue à se distinguer de ses concurrents par un fort positionnement *mid-cap* (environ 70% de son chiffre d'affaires). Il bénéficie par ailleurs d'une importante clientèle au sein du secteur public (ministères, hôpitaux, collectivités locales, etc.).



Graphique : répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité des clients (période : avril-décembre 2009)

Rang client	En % du CA du Groupe
1 ^{er} client	4,3%
2 ^{ème} client	3,8%
3 ^{ème} client	3,6%
4 ^{ème} client	2,7%
5 ^{ème} client	2,7%
6 ^{ème} client	2,3%
7 ^{ème} client	2,2%
8 ^{ème} client	1,8%
9 ^{ème} client	1,7%
10 ^{ème} client	1,6%
11 ^{ème} client	1,6%
12 ^{ème} client	1,5%
13 ^{ème} client	1,3%
14 ^{ème} client	1,3%
15 ^{ème} client	1,2%
16 ^{ème} client	1,1%
17 ^{ème} client	1,1%
18 ^{ème} client	1,0%
19 ^{ème} client	1,0%
20 ^{ème} client	0,9%

Part des 20 premiers clients sur le chiffre d'affaires (période : avril-décembre 2009)

La stratégie du Groupe s'appuie sur un dispositif multirégional, disposant de 10 agences et 3 bureaux commerciaux en France et au Luxembourg et bénéficiant d'un ancrage local souvent très fort.

Les implantations du groupe



6.1.1 Le pôle IT Services (ITS)

Cœur d'activité du Groupe, le pôle ITS propose une offre de gestion des systèmes d'information des entreprises et des services publics via une politique d'externalisation afin de répondre à plusieurs enjeux :

- la sécurisation de leur architecture informatique ;
- le traitement des données (sauvegarde, stockage, traçabilité, etc.) ;
- la maîtrise des évolutions technologiques ;
- la mobilité des équipes ; et
- l'optimisation des ressources informatiques en termes de matériels, logiciels, etc.

Les interventions du pôle s'effectuent dans le cadre de missions d'assistance technique et de projets complets au forfait et revêtent une approche métier très pointue, grâce à l'existence de filières métiers :

- la branche Infogérance et Services à la Production (ISI) ;
- la branche Développement et Management Applicatif (DMA) ; et
- le conseil.

LES ACTIVITES DE LA BRANCHE ISI

Groupe Ares assure des prestations d'infogérance bureautique, de supervision des infrastructures et d'hébergement. Ces services sont en expansion en France aujourd'hui grâce à une forte tendance à l'externalisation tant sur le marché privé qu'auprès des institutions publiques.

La branche ISI (Infogérance et Services aux Infrastructures) regroupe les activités suivantes :

- **l'activité infogérance** bureautique et d'exploitation, dédiée à la gestion des parcs informatiques et d'infrastructures. La durée d'engagement d'un client est d'environ 3 ans, ce qui assure au Groupe récurrence et visibilité sur ses revenus futurs ;
- **l'activité Cethia** (Centre d'Hébergement Technique et Informatique) localisée à Paris chez Completel, assure, dans le cadre de projets d'externalisation, un service d'hébergement, de télé-exploitation et de monitoring des infrastructures et des applications. Les prestations sont facturées sous forme d'un abonnement mensuel (forfait), permettant à ARES d'optimiser la répartition de ses ressources. La mutualisation des ressources au sein du Cethia permet à ARES de proposer à ses clients des partages de synergies significatifs.
- **l'activité expertise technique et services aux infrastructures (ETSI)**, assure des prestations de services techniques aux infrastructures et d'administration système. Ces prestations peuvent être vendues dans le cadre :
 - d'une assistance technique ponctuelle en régie (environ 35% du chiffre d'affaires) dont le cycle de vente est court (une semaine) pour une durée moyenne de mission de 3 à 6 mois ; et

- d'un forfait (environ 65% du chiffre d'affaires) dont le cycle de vente est d'environ 2 mois pour une durée moyenne de mission d'environ 3 mois.

LES ACTIVITES DE LA BRANCHE DMA

La branche Développement et Management Applicatif intervient en assistance technique, aussi bien qu'en réalisation au forfait ou en tierce maintenance applicative.

Les équipes d'ARES sont présentes sur la plupart des segments des nouvelles technologies avec une compétence pointue dans les architectures client-serveur et les applications Groupware et plus particulièrement autour des technologies d'Oracle, de Microsoft et d'IBM Lotus.

La branche DMA propose 3 offres :

- l'ingénierie applicative : .net, J2EE et Oracle ;
- la migration d'applications ;
- la Tierce Maintenance Applicative (TMA).

D'une durée généralement de 3 ans, les contrats de TMA permettent au Groupe de bénéficier d'un chiffre d'affaires récurrent.

L'ACTIVITE CONSEIL

Depuis 2007, l'activité Conseil connaît un fort succès avec le développement d'un portefeuille clients important.

ARES accompagne ses clients dans l'optimisation de 3 leviers de performance clé :

- l'optimisation des services, en améliorant la qualité de tous les départements de l'entreprise ;
- le management du système d'informations : optimisation de l'organisation, contrôle de l'ensemble des éléments de changement, diminution de l'impact des incidents sur l'entreprise, etc. ; et
- l'alignement stratégique, en trouvant la meilleure adéquation entre le système d'informations et l'activité de l'entreprise.

Elle propose dans ce cadre 3 offres de services :

- assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- PRA / PCA (Plan de Reprise d'Activité / Plan de Continuité d'Activité), garantissant les conditions de relance des activités (délai de reprise d'activité – RTO, perte maximale de données tolérée – RPO) ;
- accompagnement des DSI dans leur gouvernance et leurs projets de transformation de SI au travers de démarches certifiées (ensemble de Best Practices organisé en Processus) et de ses référents ITIL.

Positionnant le Groupe en amont de dossiers récurrents qui sont le cœur de la stratégie du Groupe, l'activité Conseil permet de renforcer l'image de la marque « ARES » sur le marché très compétitif des SSII (société de services en ingénierie informatique).

Au titre de l'exercice 2009, le pôle ITS a connu un taux d'inter-contrat de 6,7% contre 5,8% au cours de l'exercice précédent.

6.1.2 Le pôle Intégration de Solutions Applicatives (ISA)

Le pôle ISA délivre principalement des prestations de conseil et de TMA (Tierce Maintenance Applicative), liée à des modifications de réglementation, autour de ventes de solutions applicatives de la gamme ARCOLE adaptées aux besoins des entreprises :

- gestion de la paie et des ressources humaines (Arcole RH Paie) ;
- gestion financière (Arcole Finance) ;
- gestion de temps et d'activités (Arcole Chronos).

ARES a conclu un accord de partenariat sur l'ensemble de la suite logicielle jusqu'au 31 janvier 2012 visant la distribution et l'intégration de l'ensemble des produits de la gamme Arcole ainsi que la vente de la maintenance de ces produits. En février 2009, ARES a obtenu la certification Chronos CIP et en février 2010, ARES a renouvelé l'accord de partenariat exclusif sur Arcole Chronos jusqu'au 31 janvier 2012.

Le Groupe accompagne les entreprises dans le déploiement de ces solutions (installation, paramétrage, formation) et dans leur évolution opérationnelle à travers différentes offres :

- la Tierce Maintenance Applicative, liée au logiciel et couvrant les corrections d'anomalies et évolutions réglementaires ;
- la Tierce Maintenance Spécifique, un contrat additionnel permettant de répondre à différents enjeux ou à des besoins spécifiques propres ;
- le développement de spécifiques autour des produits de la gamme Arcole ;
- la maintenance de ces spécifiques, développés par ARES dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- le contrat de services, prévu en début d'exercice, qui permet au client un recours aux experts d'ARES sur simple demande ; et
- migrations, add-ons et maintenance permettent au Groupe de bénéficier d'une forte récurrence de chiffre d'affaires : 90% de l'activité du pôle ISA correspond à des prestations de services sur base installée.

RESSOURCES HUMAINES ET PAIE

Arcole RH est composé de 3 modules parfaitement intégrés couvrant l'ensemble des besoins des fonctions RH :

- l'administratif (référentiel) : gestion du personnel ;
- le développement du potentiel humain (RH) : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, du recrutement et de la formation ; et
- le déclaratif (rémunération) : traitement de la paie et de la participation.

Dans un environnement concurrentiel, avec la présence d'acteurs historiques bien implantés, ARES a réussi à s'imposer en proposant une offre adaptée :

- création d'une offre externalisée de paie en collaboration avec le pôle ISI (SaaS : Software as a Service) ;
- adaptation du produit aux évolutions technologiques, en proposant une migration du parc client existant vers la nouvelle version d'Arcole (Arcole 3G).

GESTION FINANCIERE

Arcole Finance est une solution progicielle complète, composée de 4 modules :

- comptabilité : comptabilité générale, auxiliaire et analytique, gestion budgétaire ;
- achats : gestion des dépenses et du cycle complet de processus d'achat ;
- facturation : gestion du système de facturation (multi-échéances, taxes parafiscales, abonnements, etc.) ; et
- affaires : gestion de projets (pilotage, budgétisation, saisie des temps, bilan...).

L'activité d'ARES autour d'Arcole Finance est une activité de généraliste, dont la principale source de revenu est la TMA de systèmes finance et les modifications réglementaires.

GESTION DES TEMPS ET DES ACTIVITES

Arcole Chronos est une solution progicielle de gestion de temps et d'activités composée de 3 modules parfaitement intégrés et interfacés aux systèmes informatiques dédiés aux problématiques de gestion interne des ressources humaines :

- la gestion des temps : réglementations, comptabilisation, restitution, solutions de contrôle d'accès ;
- la gestion des plannings : adéquation ressources/activités ;
- la gestion des activités : suivi analytique, déclaratif.

L'activité Arcole Chronos est une activité de spécialiste (produit de niche) sur laquelle ARES :

- bénéficie d'une très bonne image auprès des grands comptes et auprès des clients du secteur de la santé ;
- se positionne comme un des 3 premiers acteurs sur ce marché très dynamique.

Arcole Chronos, moteur de croissance du pôle ISA, génère un volume important de prestations du fait de la complexité des besoins et de la technicité du produit (1€ de logiciel équivaut à 0,8€ de prestations).

ARES équipe 150 centres hospitaliers avec le logiciel Arcole Chronos.

Au titre de l'exercice 2009, le pôle ISA a connu un taux d'inter-contrat de 10,4% contre 9,1% au cours de l'exercice précédent.

6.1.3 Le pôle Solutions d'Informations Techniques (SIT)

Le pôle SIT a développé une activité de distribution et d'intégration de logiciels techniques :

- l'activité CAO et la gestion des données techniques intègre la vente de licences Autodesk et les prestations de support associées, qui représentent l'essentiel du chiffre d'affaires du pôle SIT. Sur ce marché, ARES bénéficie d'une image de marque forte auprès des PME et offre une large gamme de produits ;
- le produit MRP/ERP pour la gestion de production ;
- le produit BIM (Building Information Management) pour la conception de bâtiments sur lequel ARES est le leader du marché.

ARES accompagne ses clients dans le déploiement et les évolutions opérationnelles de solutions applicatives :

- mise à disposition de consultants techniques et fonctionnels ;
- hot line dédiée via un centre d'appels ; et
- centre de formation.

Contrairement aux autres pôles qui bénéficient d'une base de contrats installés, le niveau d'activité du pôle SIT repose sur la capacité de sa force commerciale à vendre des licences de CAO au mois le mois sur une large base de clientèle.

Le pôle SIT est centralisé à Paris et dispose de six antennes en Province (Lille, Nancy, Lyon, Toulouse, Nantes et Rouen) et une antenne au Luxembourg.

Au titre de l'exercice 2009, l'activité SIT a connu un taux d'inter-contrat de 9,3% contre 8,8% au cours de l'exercice précédent.

ARES calcule ses taux d'inter-contrat sur la base des heures de disponibilités entre deux missions ramenée au temps de travail. Ce ratio permet à ARES de mesurer la part du temps de travail de ses salariés facturables (consultants, ingénieurs, techniciens) affectable à une période de disponibilité entre deux-missions (temps non facturé).

6.2 PRINCIPAUX MARCHES – DESCRIPTION

MARCHE IT

Le marché IT recouvre l'ensemble des prestations de conseil, assistance technique, réalisation de projets au forfait et plateaux externalisés dans le domaine du Conseil, de l'ingénierie et dans le domaine des logiciels.

Le marché des services informatiques a fortement évolué et gagné en maturité depuis le début des années 2000. Cette évolution s'est caractérisée par un positionnement toujours plus marqué des activités informatiques comme moteur de la performance des organisations. Cette situation a conduit les clients à adapter leurs modes opératoires en privilégiant toujours plus, dans leurs choix d'investissements, le critère de valeur ajoutée apportée aux processus métiers.

Les attentes des clients s'articulent aujourd'hui autour de trois grands axes :

- l'excellence du service ;
- la contribution de la prestation de service informatique à leurs enjeux opérationnels et économiques de façon à aligner leur système d'information aux enjeux stratégiques de l'entreprise ; et
- l'amélioration continue de la productivité.

L'excellence du service dépend non seulement de la couverture géographique et de la palette de compétences du prestataire mais également de la qualité et de la sécurité des prestations qu'il réalise ainsi que de sa capacité à prendre des engagements mesurables à partir d'indicateurs de performance précis. *Source Rapport Gartner avril 2007.*

Pour autant la pression sur les prix ne faiblissant pas les exigences et les enjeux du marché de l'IT se traduisent chez les clients par :

- Exigence accrue en terme de proximité et de réactivité
- Une connaissance fine de leurs métiers et de leurs problématiques
- Des prestations sur mesure et dédiées

Selon la société Pierre Audoin Consultants l'évolution attendue du marché accessible à ARES, en France, peut être synthétisée dans les tableaux suivants :

MARCHE INFOGERANCE

En 2009, le marché de l'infogérance a mieux résisté à la dégradation de la conjoncture économique, et devrait selon le Syntec Informatique croître de 2,5% en 2010, pour un volume annuel de près de 4 milliards d'euros.

Les demandes en gestion de serveurs devraient s'accélérer avec la crise économique et le marché de la moyenne entreprise devrait se développer. La situation économique soutient la demande pour l'externalisation, mais accentue la pression sur les prix : après une baisse de près de 2,5% en 2008, selon PRECEPTA, 40% des dirigeants de SSII confirment avoir subi une pression sur les prix en 2009 selon Pierre Audoin Consultants. L'effet cumulé de la pression sur le prix et de la croissance de marché va accélérer les mouvements de concentration des prestataires d'infogérance afin de dégager des leviers de productivités et maintenir ainsi les marges.

MARCHE DU DEVELOPPEMENT APPLICATIF

France	2006	2007	2008	2009	2010	2010	06.07	07.08	08.09	09.10	10.11
Total DMA	11 028	11 821	12 619	13 019	13 563	14 314	7,2%	6,8%	3,2%	4,3%	5,4%
Dont TMA	1 582	1 768	1 961	2 156	2 344	2 540	11,1%	10,9%	10,0%	8,7%	8,4%
Dont Assistance Technique	3 194	3 324	3 451	3 433	3 521	3 631	4,1%	3,8%	-0,5%	2,6%	3,1%
Dont Forfait	6 242	6 728	7 207	7 430	7 718	8 142	7,8%	7,1%	3,1%	3,9%	5,5%

Source Pierre Audoin Consultants (en millions d'euros et croissance du marché)

L'activité de TMA est très dynamique, poussée par la massification de la maintenance et les prix. La dynamique reste positive en 2009 avec une estimation de croissance de l'ordre de 8% d'après Pierre Audoin Consultants, et une prévision de 4% de croissance en 2010.

La demande d'assistance technique devrait être ralentie sur les profils les plus banalisés mais rester assez soutenue sur les experts métiers/technologies/progiciels.

La demande en projet de développement devrait être ralentie en 2010, à l'exception des projets liés à l'optimisation des infrastructures et des applications.

MARCHE DES LOGICIELS

France	2006	2007	2008	2009	2010
Marché Gestion Financière (M€)	661	699	740	770	809
Marché GRH (M€)	279	308	332	350	369
Total Marché ISA (M€)	940	1006	1072	1120	1178

Source Pierre Audoin Consultants (en millions d'euros)

Un marché produit et conseil/Intégration soutenu par la gestion de la performance et les projets dans l'Administration

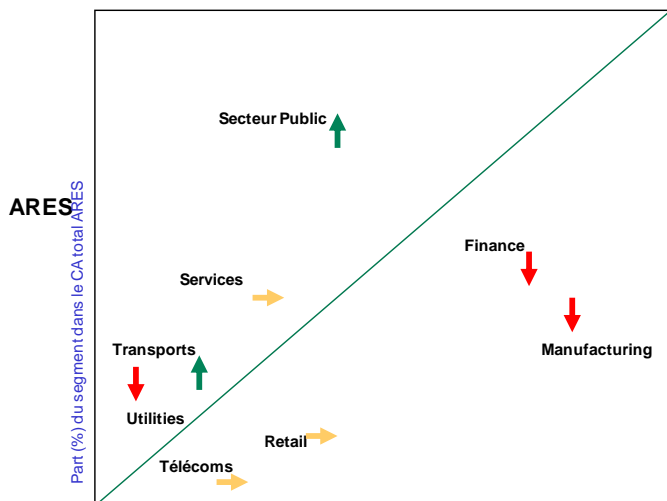
MARCHE DU LOGICIEL TECHNIQUE

CAD/CAM: marché mûre soutenu par les migrations et remplacements de produits avec un ratio Licence/Intégration proche de 1.

France	2006	2007	2008	2009	2010
Marché CAD/CAM (M€)	310 3,3%	320 3,2%	325 1,6%	330 1,5%	335 1,5%
Marché PDM (M€)	115 15,0%	130 13,0%	145 11,5%	155 6,9%	165 6,5%
Marché PLM (M€)	425 6,3%	450 5,9%	470 4,4%	485 3,2%	500 3,1%

Source Pierre Audoin Consultants (en millions d'euros)

L'ÉVOLUTION SECTORIELLE DU MARCHÉ SERVICES ET LE POSITIONNEMENT ARES



2007/M€

Marché Services par secteurs	taille	08/09	09/10	10/11	11/12
Manufacturing	7 845	3,2%	5,0%	5,6%	6,0%
Banking	4 994	3,0%	4,6%	6,5%	7,0%
Insurance	1 367	4,8%	5,8%	6,2%	6,5%
Public sector	2 717	6,1%	6,4%	6,7%	6,5%
Telecom	1 677	4,9%	5,7%	6,2%	6,2%
Utilities	1 461	5,9%	6,1%	6,0%	5,7%
Retail & Wholesale	2 531	3,4%	5,2%	6,3%	6,4%
Services	2 360	4,0%	5,0%	5,9%	6,4%
Transport	1 101	5,4%	5,9%	6,5%	6,8%
TOTAL	23 481	4,0%	5,3%	6,1%	6,4%

Source Pierre Audoin Consultants

ARES travaille avec des sociétés de tous les secteurs d'activité, avec une part importante constituée d'entreprises du service public.

Chaque secteur d'activité représente moins de 15% du chiffre d'affaires du Groupe.

ARES est très peu présente dans les secteurs les plus touchés par la conjoncture (la distribution, l'automobile, le secteur financier, etc.) et, au contraire, bénéficie d'une position forte sur les secteurs en croissance (secteur public, utilities, etc.)

Enfin, les différents analystes, Syntec Informatique ou Pierre Audoin Consultant par exemple, projettent un retour à la croissance du secteur de l'IT en 2010 entre 1% et 2% ; les effets devant se ressentir plus précisément au cours du second semestre.

6.3 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

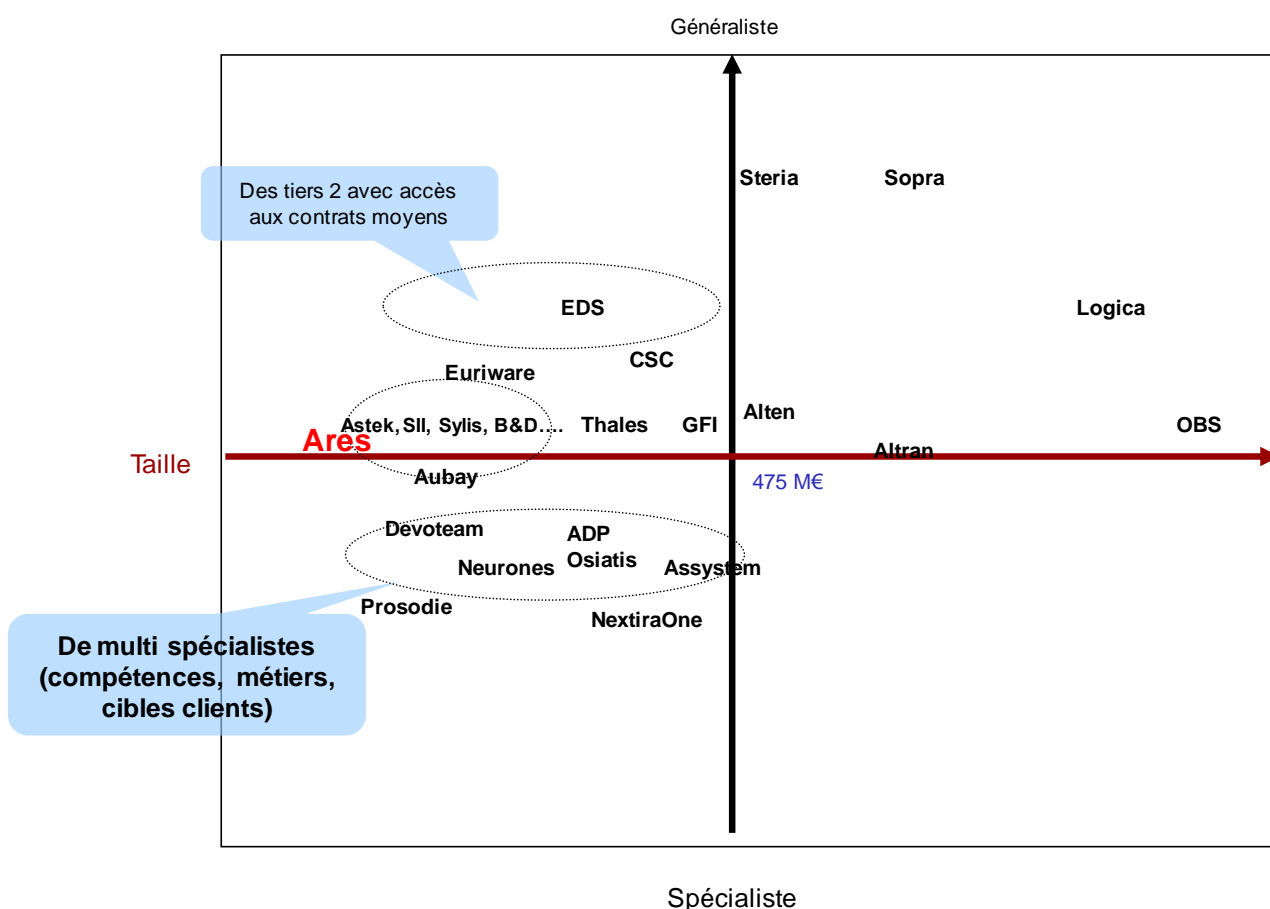
Néant

6.4 DEPENDANCES EVENTUELLES DU GROUPE A L'EGARD DE CERTAINS CLIENTS IMPORTANTS OU FOURNISSEURS

Dans le cadre de ses activités d'intégrateur, ARES réalise des prestations autour des progiciels développés par des tiers. A ce titre, une partie de l'activité de la société ARES est dépendante de la continuité d'exploitation de ces tiers.

La représentation des clients et des fournisseurs par rapport au chiffre d'affaire figurent respectivement aux paragraphes 4.5.1 et 4.5.2 du présent Document de Référence.

POSITION CONCURRENTIELLE



Source Pierre Audoin Conseil

On constate une bipolarisation du monde des SSII en France, d'une part les grandes qui sont généralistes et adressent tous les marchés et, d'autre part, les plus petites qui sont positionnées sur des segments plus spécialisés.

Face à de grands acteurs qui ont des modèles économiques basés sur l'industrialisation forte de l'IT (offshore, externalisation à fort volume), les moyennes et petites SSII doivent se différencier en étant spécialisées : par compétences, par secteurs, par taille de clients, par type de services.

7 ORGANIGRAMME

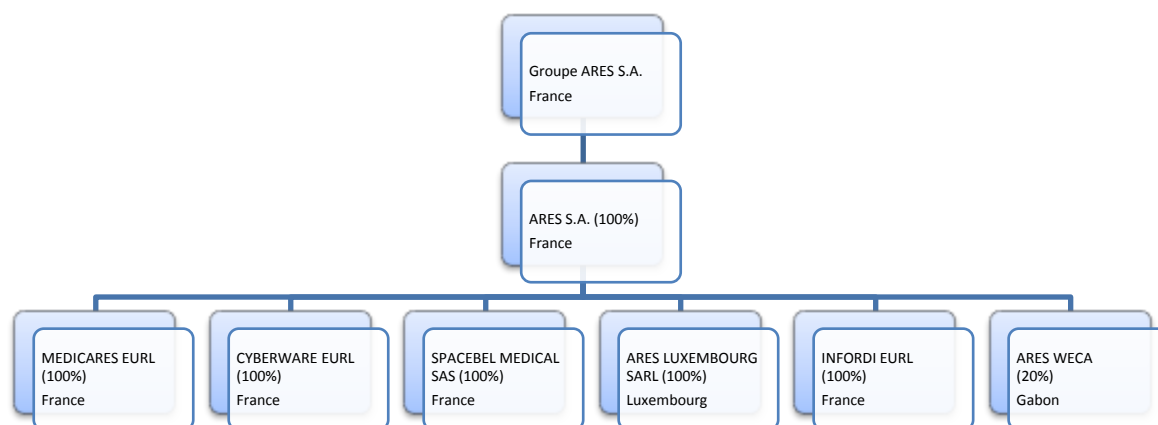
7.1 ORGANISATION

Groupe Ares est la société de tête pour l'ensemble des entités du Groupe.

Elle porte les fonctions de Direction Générale du Groupe. Ses coûts sont refacturés aux filiales, au prorata du chiffre d'affaires réalisé par les entités opérationnelles (*dans le cadre d'une convention courante approuvée par le conseil d'administration le 23 février 2004 s'étant poursuivie au cours des exercices sociaux postérieurs*). La refacturation à ses filiales s'est élevée à 636 k€ pour une durée de neuf mois, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Son unique actif immobilisé est sa participation détenue dans ARES (100%), évaluée à un montant brut de 17.109.230 €.

En date du 31 décembre 2009, l'organigramme du Groupe est le suivant :



Groupe Ares est la société consolidante dans le cadre du processus de consolidation financière et fiscale. Il existe également une convention de trésorerie entre la Société et l'ensemble de ses filiales permettant à Groupe Ares de centraliser la trésorerie et les flux financiers de l'ensemble de ses filiales.

Le Président-directeur général du Groupe est Monsieur Michel Benjamin. Il est également le représentant légal de l'ensemble des filiales françaises du Groupe et gérant administratif de la filiale ARES LUXEMBOURG.

Aucune des sociétés contrôlées ne détient de capital dans la Société.

En date du 1^{er} janvier 2010, les sociétés SPACEBEL MEDICAL et MEDICARES ont fait l'objet d'un transfert universel de patrimoine dans ARES.

7.2 FILIALES DU GROUPE

7.2.1 Filiales portant une activité opérationnelle

Les filiales portant une activité opérationnelle au 31 décembre 2009 sont :

- ARES, filiale de la Société ;
- ARES Luxembourg, SPACEBEL MEDICAL et MEDICARES, filiales à 100 % de ARES.

MEDICARES

Au 31 décembre 2009, elle emploie 18 personnes en charge de la réalisation des prestations pour ses clients, et des équipes commerciales en charge de commercialiser ces produits.

MEDICARES a pour activité l'édition et la maintenance d'un outil de gestion des hôpitaux.

Elle intervient principalement auprès de l'AP-HP.

SPACEBEL MEDICAL

La société SPACEBEL MEDICAL n'emploie aucun salarié.

Elle porte certains contrats relatifs à l'activité santé de MEDICARES (renouvellement de contrat).

ARES LUXEMBOURG

Au 31 décembre 2009, la société ARES Luxembourg, société de droit Luxembourgeois, emploie 25 personnes en charge de la réalisation des prestations pour ses clients, et des équipes commerciales en charge de commercialiser ces produits.

Créée en janvier 2007, ARES Luxembourg intervient principalement auprès des institutions européennes au Luxembourg et en France.

Ces filiales ne détiennent aucun actif stratégique.

Aucun dividende n'a été versé par les filiales à GROUPE ARES au cours de l'exercice 2009.

Nom	Pays	CA 2009 (9 mois)	Résultat net 2009 (9 mois)	Effectif Moyen 2009	CA Intra groupe	Trésorerie au 31/12/09	Actif Immobilisé	Passif Financier Non Courant
ARES	France	50 391	16 190		304	1 779	11 510	-
ARES Luxembourg	Luxembourg	1 321	115		-	311	18	-
CYBERWARE	France	-	-	-	-	1	-	-
INFORDI	France	-	-	-	-	2	-	-
MEDICARES	France	1 435	- 110		353	26	266	-
SPACEBEL MEDICAL	France	306	19	-	44	-	400	-

Données financières en milliers d'euros

7.2.2 Autres filiales

Les filiales suivantes sont en sommeil et/ou n'ont plus directement d'activité opérationnelle au 31 décembre 2009 :

- CYBERWARE ;
- ARES BELGIUM ; La société a fait l'objet d'un jugement de faillite en date du 14 janvier 2009 auprès du Tribunal de commerce de Charleroi (Belgique) ;
- INFORDI.

Ces filiales n'ont aucun salarié.

7.2.3 Participations

Au 31 décembre 2009, ARES ne détient plus qu'une participation dans ARES WECA (20% de détention) société de droit gabonais chargée de commercialiser et d'installer des infrastructures réseaux pour les clients locaux. ARES envisage de céder cette participation.

Pour les sociétés suivantes :

ARES MAROC (49% de détention) société de droit marocain chargée de commercialiser et d'installer des infrastructures réseaux pour les clients locaux, ARES a cédé sa participation en novembre 2009 ;

ARES ALGERIE (34% de détention) société de droit algérien chargée de commercialiser et d'installer des infrastructures réseaux pour les clients locaux, ARES a cédé sa participation en avril 2009 ;

Ces participations ont permis à ARES d'accompagner ses partenaires (principalement CISCO...) dans leurs développements en Afrique. Suite à la cession de ses pôles Réseaux et Infrastructures, ARES ne travaille plus avec ces sociétés. Ces participations n'étaient plus stratégiques et ne constituaient plus un axe de développement pour ARES.

ACSL (31,25% de détention) société de droit belge, ARES a cédé sa participation en octobre 2009.

La participation minoritaire détenue par ARES n'est pas consolidée faute d'un contrôle effectif de cette entité.

	ARES WECA
% détention ARES	20 %

Siège social	Libreville (GABON)
Activités	Activités et conseils informatiques
Date de clôture	31 décembre
Capital social	8.000
Réserves hors résultat (K €)	NC
Résultat net dernier exercice (K €)	NC
Total des capitaux propres du dernier exercice clos	NC
Chiffre d'affaires dernier exercice en (K €)	NC
Valeur nette des titres dans ARESARES	-
Montant restant à payer sur achats des titres	-
Dividendes reçus en 2007-2008	-
Créances du Groupe au 31 mars 2008	-
Dettes du Groupe au 31 mars 2008	-

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS (RFA)

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES LES PLUS SIGNIFICATIVES

A la date du 31 décembre 2009, la Société loue les propriétés immobilières suivantes :

Site	Surface (en m ²)
Issy les Moulineaux	2 301
Les Ulis	1 740
Luxembourg	250
Lille	1 826
Nantes	717
Lyon	522
Orléans	726
Toulouse	485
Bordeaux	514
Aix	60
Cannes ⁽¹⁾	n/a
Nancy ⁽¹⁾	n/a
Rouen	148
Strasbourg ⁽¹⁾	n/a
Pau	116
Montpellier	139
TOTAL	9 544

(1) Ces sites correspondent à des locations de bureaux et de services au sein de centres d'affaires

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des matériels informatiques nécessaires à son exploitation, pour un total brut 3,0 M€ amortis à hauteur de 2,5 M€, soit un solde de 0,5 M€ au 31 décembre 2009.

Aucun bien immobilier appartenant directement ou indirectement à des dirigeants du Groupe n'est loué à Groupe Ares ou à des sociétés du Groupe. Par ailleurs, il n'existe aucun lien capitalistique entre le Groupe et les bailleurs auprès desquels le Groupe loue ses locaux, ou ses autres immobilisations corporelles.

8.2 ENVIRONNEMENT

Etant donné ses métiers, les activités du Groupe n'ont que peu d'impact sur l'environnement.

Néanmoins, conscient de sa responsabilité d'entreprise, le Groupe a mis en place des actions tenant compte de l'impact de ses infrastructures et de ses équipements sur l'environnement et le développement durable.

Les actions menées en ce sens concernent particulièrement :

- les locaux, avec un suivi de l'adéquation des surfaces utilisées, des consommations d'énergie et des équipements
- les déchets, en mettant en place, autant que possible, leur recyclage
- lors du renouvellement de la flotte de véhicules, ARES favorise les véhicules à faible émission de CO².

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT (RFA)

9.1 SITUATION FINANCIERE

Durant toute la période du redressement judiciaire de sa principale filiale, le Groupe n'a pas été en mesure de maintenir un haut niveau d'activité commerciale et a connu une dégradation significative de son chiffre d'affaires.

Dès l'obtention du plan de continuation de ARES en date du 30 mars 2009, le groupe s'est attaché à mettre en place le plan de relance de ses activités commerciales visant à stabiliser son chiffre d'affaires.

En parallèle, le Groupe a mené son plan de retour à la rentabilité à moyen terme en réduisant à la fois ses charges de personnel et ses achats externes.

En date du 30 juin 2009, le Groupe a procédé, conformément à son plan de continuation, au paiement des dividendes des créanciers ayant accepté un abandon de 75% de leurs créances contre paiement de 25%.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire réunie le 10 avril 2009 a approuvé les opérations visant :

- à la réduction du capital par diminution du pair des actions
- à une augmentation de capital par émission gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) à l'ensemble des actionnaires.

Suspendues depuis le mois de juillet 2008, les actions Groupe ARES ont repris leur cotation le 4 mai 2009.

L'augmentation de capital qui s'est clôturée au 31 décembre 2009 a généré la création de 21 792 495 nouvelles actions Groupe ARES.

Ainsi, au 31 décembre 2009, le capital social de la Société s'élève à 3 733 307.90 €, divisé en 37 333 079 actions de 0,10 € de valeur nominale.

A ce jour, il n'existe pas de stratégie ou de facteur de nature gouvernemental, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe.

9.1.1 Chiffre d'affaires

Période	2009 (9 mois)	2008-2009 (12 mois)
1er trimestre	17,6	24,5
2ème trimestre	17,2	22,5
3ème trimestre	18,6	24,2
4ème trimestre	na	18,9
Total	53,4	90,1

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 décembre 2009, d'une durée exceptionnelle de 9 mois, s'établit à 53 445 K€ contre 90 092 K€ au titre de l'exercice clos au 31 mars 2008 d'une durée de 12 mois

Grâce au plan de relance des activités mis en place par le Groupe, la dégradation du chiffre d'affaires constatée sur le dernier trimestre de l'exercice 2008-2009, et imputable à la fois à l'impact de la mise en redressement judiciaire de ARES et à la dégradation de la conjoncture économique, a été ralentie dès la fin du 1^{er} trimestre de l'exercice 2009.

Ensuite sur les second et troisième trimestres de l'exercice, le chiffre d'affaires (hors impact de la saisonnalité relative au calendrier d'été) du groupe est resté stable.

9.1.2 Résultat

En K€	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	Exercice	Exercice	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	Exercice	1 ^{er} semestre	3 ^{ème}	Exercice
	2007/2008	2007/2008	2007/2008	2007/2008	2008/2009	2008/2009	2008/2009	2009	trimestre 2009	2009
	6 MOIS	6 MOIS	12 MOIS	12 MOIS	6 MOIS	6 MOIS	12 MOIS	6 MOIS	3 MOIS	9 MOIS
Chiffre d'affaires	162 474	166 627	329 101	99 154	46 954	43 138	90 092	34 771	18 674	53 445
Achats externes	-110 329	-116 796	-227 125	-37 721	-19 436	-15 170	-34 606	-12 340	-5 665	-18 005
Valeur ajoutée	52 145	49 831	101 976	61 433	27 518	27 968	55 486	22 431	13 009	35 440
Charges de personnel	-54 265	-61 244	-115 509	-73 672	-37 886	-34 426	-72 312	-28 793	-14 349	-43 142
Charges et produits externes	81	80	161	161	1	142	143	202	71	273
Impôts et taxes	-2 445	-3 115	-5 560	-3 232	-1 694	-1 388	-3 082	-1 203	-663	-1 866
Dotations aux amortissements	-1 448	-1 948	-3 396	-1 934	-1 095	-986	-2 081	-721	-348	-1 069
Autres produits d'exploitation	1 732	14 224	15 956	10 172	339	836	1 175	509	193	702
Autres charges d'exploitation	-722	-20 177	-20 899	-9 764	-685	-414	-1 099	-2 709	1 340	-1 369
Résultat opérationnel courant	-4 922	-22 349	-27 271	-16 836	-13 502	-8 268	-21 770	-10 284	-747	-11 031
Autres charges opérationnelles			0	0	-3 285	-814	-4 099	0	0	0
Résultat opérationnel	-4 922	-22 349	-27 271	-16 836	-16 787	-9 082	-25 869	-10 284	-747	-11 031
Résultat avant impôt	-7 257	-24 926	-32 183	-19 201	-17 512	-5 559	-23 071	18 765	2 118	20 883
Résultat des activités abandonnées et cédées	-	-	-	-12 859	-11 776	-3 678	-15 454	0	0	0
Résultat net	-7 128	-27 025	-34 153	-34 153	-29 288	-9 310	-38 598	18 693	2 179	20 872
Résultat par action en euros	-	-	-2,580	-2,580	-1,990	-	-2,570	0,910	-	0,790
Résultat dilué par action en euros	-	-	-1,510	-1,510	-1,250	-	-2,550	0,550	-	0,790

Le résultat opérationnel s'établit à -11,0 M€ au titre de l'exercice 2009, d'une durée exceptionnelle de 9 mois, contre -21,8M€ au titre de l'exercice 2008-2009 d'une durée de 12 mois.

Le plan de retour à la rentabilité à moyen terme du groupe, mis en œuvre dès l'obtention du plan de continuation a permis de réduire significativement la masse salariale et les achats externes du périmètre sur l'exercice passant entre l'exercice 2008-2009 (12 mois) à l'exercice 2009 (9 mois) respectivement de 72,3M€ à 43,1M€ et de 34,6M€ à 18,0M€.

Ces actions ont particulièrement amélioré la rentabilité du dernier trimestre. Après un premier semestre en perte de -10,2M€, la perte du 3^{ème} trimestre de l'exercice 2009 s'est donc établie à -0,7M€.

Le résultat financier s'élève à 31,9 M€ au titre de l'exercice 2009, contre un bénéfice de 2,8 M€ au titre de l'exercice précédent.

Cette progression s'explique :

Par le produit net de l'actualisation du passif de ARES pour 5,4 M€, conformément à l'application de la norme IAS 39,

Un produit de 25,4 M€ d'abandon correspondant au règlement à 25% des créances pour solde de tout compte dans le cadre du plan de continuation de la société ARES. Ce montant est net des honoraires afférents à ces abandons qui se sont élevés à 0,7 M€,

Par la diminution des intérêts sur le financement court de l'affacturage, par l'effet combiné de la baisse des taux d'intérêts et du volume de financement : 0,2 M€ pour l'exercice 2009 contre 1,6 M€ au cours de l'exercice précédent.

A périmètre comparable, le résultat net s'élève à 20,9 M€ au titre de l'exercice 2009, contre - 23,1 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le bénéfice net du groupe s'élève à 20,9 M€ au titre de l'exercice 2009 (pour une durée de 9 mois) contre une perte nette de - 38,6 M€ au titre de l'exercice 2008/2009 (pour une durée de 12 mois).

9.1.3 Bilan

En K€	1 ^{er} semestre 2007/2008	2 ^{ème} semestre 2007/2008	1 ^{er} semestre 2008/2009	2 ^{ème} semestre 2008/2009	1 ^{er} semestre 2009	3 ^{ème} semestre 2009
Total des actifs courants	141 584	208 547	83 797	54 504	34 193	34 790
Total des actifs non courants	35 179	26 106	20 677	18 771	19 665	19 191
Total des capitaux propres part du Groupe	19 197	2 314	-26 207	-35 825	-14 750	-9 653
Intérêts minoritaires	0	295	0	0	0	0
Passifs non courants	4 074	22 205	1 227	753	23 646	23 411
Passifs courants	153 492	209 839	129 454	108 347	44 962	40 223

Les actifs courants ont diminué de 19,7 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement :

- Par le remboursement anticipé du Carry-back pour un montant de 3,4 M€,
- A la baisse de 11,8 M€ des encours clients consécutive au recentrage des activités et un meilleur taux d'encaissement des créances,
- Par la diminution de 3,3 M€ des sommes consignés chez les administrateurs judiciaires de ARES, ayant servies aux paiements des créanciers dans le cadre du plan de continuation.

Le passif non courant a augmenté de 22,7 M€. Cette variation s'explique principalement par le reclassement du passif ARES actualisé à plus d'un an : dettes d'impôts = 6,3 M€ et fournisseurs et autres créditeurs = 14,7 M€.

Sur le 1^{er} semestre, le groupe a procédé au paiement des dividendes aux créanciers de ARES conformément à son plan de continuation, pour un montant de 12,3M€ et en contrepartie à comptabiliser les abandons de créances pour un montant de 25,4M€. De plus, les créances non déclarées et forcloses se sont élevées à 1,4M€ au cours de l'exercice.

Le passif résiduel qui fait l'objet d'un paiement échelonné a été valorisé à la valeur comptable actualisée. Le résultat de l'actualisation a généré un résultat financier de 5,4M€ dans les comptes du Groupe.

L'opération d'augmentation de capital par attribution gratuite de bon de souscription d'actions clôturée au 31 décembre 2009 a été souscrite pour un montant net de 5,3M€.

Les capitaux propres du groupe ont été reconstitués à hauteur de 26,2M€ au cours de l'exercice.

9.2 COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux principes comptables en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes de valorisation des comptes sociaux restent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Il est cependant à noter que l'exercice 2009 a une durée exceptionnelle de neuf mois, suite à la modification de la date d'arrêt des comptes au 31 décembre de chaque année.

9.2.1 Résultat

<i>En millions d'euros</i>	2 009	2008-2009
CHIFFRES D'AFFAIRES	0,6	1,1
Achats externes	- 0,4	- 0,5
Frais de personnel	- 0,4	- 0,7
Impôts et taxes	- 0,0	- 0,0
Dot. aux amortissements et provisions	- 0,0	-
Autres produits et charges	- 0,1	- 0,1
RESULTAT OPERATIONNEL	- 0,2	- 0,3
Résultat financier	- 0,0	- 16,1
Résultat exceptionnel	- 0,0	- 0,1
IS	- 0,1	-
RESULTAT NET	- 0,3	- 16,6

La société Groupe ARES porte essentiellement les coûts de Direction Générale pour l'ensemble du Groupe et refacture ces coûts à ses filiales au prorata du chiffre d'affaires réalisé. Sur l'exercice 2009, Groupe ARES a ainsi refacturé 0,636 M€ à ses filiales au titre des prestations rendues pour l'ensemble du Groupe et 0,004 M€ au titre des intérêts sur comptes courants dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 d'une durée de neuf mois, le chiffre d'affaires s'est élevé à 635 569 € contre un chiffre d'affaires de 1,083.786 € pour l'exercice précédent d'une durée de 12 mois, soit une variation de -21,8% à durée comparable ; cette évolution est principalement due à la refacturation des frais de personnel.

Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 286 943 € contre 535.800 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -28,6 % à durée comparable. Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'est élevé à 129 824 € contre 207.156 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,4 % à durée comparable. L'effectif salarié moyen de Groupe ARES est restée stable à 3 salariés.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 062 045 € contre 1 388 223 € pour l'exercice précédent. Les charges d'exploitation de la période comprennent 220 600 € de frais d'honoraires liés à l'augmentation de capital, imputés par transfert de charges au compte prime d'émission. La variation réelle des charges d'exploitation se calcule donc entre 841 445 € et 1 388 223 €, soit une variation de -19,2 %, à durée comparable, grâce à la réduction de ses achats externes.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -205 713 € contre -302 950 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,5 % à durée comparable.

Le résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -23 840 €, s'établit à -229 552 € contre -16 436 622 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 996 € contre un résultat exceptionnel de -148.474 € pour l'exercice précédent et de l'impôt sur les sociétés de 63 990 € contre un impôt négatif de 1.127 € pour l'exercice précédent, l'exercice clos le 31 décembre 2009 se traduit par une perte de 292 546 € contre une perte de 16.586.223 € pour l'exercice précédent.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, les dépenses non déductibles et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 30 219 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

9.2.2 Bilan

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/03/2009
Actifs non courants	-	-
Actifs courants	8,6	4,1
<i>dont clients</i>	<i>0,0</i>	<i>0,5</i>
TOTAL ACTIF	8,6	4,1
Capitaux propres	8,1	3,1
Passifs non courants	-	-
Passifs courants	0,5	1,0
<i>dont fournisseurs</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>
TOTAL PASSIF	8,6	4,1

9.2.3 Endettement

SITUATION D'ENDETTEMENT (en M€)	31/12/2009	31/03/2009
Emprunts et dettes financières	0,0	0,4
Fournisseurs et comptes rattachés	0,2	0,2
Dettes fiscales et sociales	0,1	0,3
Autres dettes	0,2	0,1
ENDETTEMENT	0,5	1,0

Le niveau d'endettement de la société a baissé de 50 % au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

9.3 DELAIS DE PAIEMENTS

Le solde des dettes fournisseurs s'élève au 31 décembre 2009 à 0,01 M€. La totalité était échue à la date de la clôture.

9.4 FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	S1 07/08	S2 07/08	FY07/08	S1 08/09	S2 08/09	FY08/09	S1 09	T3 09	FY 09
Résultat net consolidé	-7 128	-27 025	-34 153	-29 288	-9 310	-38 598	18 693	2 179	20 872
Dotations aux amortissements	641	1 364	2 005	4 015	-1 031	2 984	735	-34	701
Pertes de valeur	0	8 594	8 594	0	0	0	0	0	0
Plus ou moins value de cession	-504	-61	-565	-2 232	165	-2 067	-31	351	320
Charges et produits calculés liés aux stock-options	415	471	886	325	109	434	0	0	0
Autres charges et produits calculés	102	-96	6	-167	-109	-276	50	25	75
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	31	20	51	0	0	0	0	0	0
= Capacité d'autofinancement après impôt & coût de l'endettement net	-6 443	-16 733	-23 176	-27 347	-10 176	-37 523	19 447	2 521	21 968
Coût de l'endettement financier net	2 304	2 557	4 861	826	-3 729	-2 903	-29 049	-2 865	-31 914
Variation des impôts (y compris impôts différés)	-46	1 770	1 724	915	249	1 164	3 422	-43	3 379
= Capacité d'autofinancement avant impôt & coût de l'endettement net	-4 185	-12 406	-16 591	-25 606	-13 656	-39 262	-6 180	-387	-6 567
Variation des actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	-93	-93	75	18	93
Impôts versés	-35	-525	-560	4 150	-311	3 839	-8 329	-93	-8 422
Variation des stocks	-2 224	-929	-3 153	6 949	198	7 147	14	4	18
Variation des créances clients et autres débiteurs	21 324	-63 395	-42 071	123 901	21 800	145 701	18 014	-862	17 152
Variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	-7 158	28 226	21 068	-12 422	-11 302	-23 724	-52 965	-5 691	-58 656
= Variation du Besoin en Fonds de Roulement	11 907	-36 623	-24 716	122 578	10 292	132 870	-43 191	-6 624	-49 815
Flux net de trésorerie générés par l'activité (A)	7 722	-49 029	-41 307	96 972	-3 364	93 608	-49 371	-7 011	-56 382
Acquisitions d'immobilisations	-3 518	-227	-3 745	959	-2 016	-1 057	-44	-96	-140
Cessions d'immobilisations	1 523	5 564	7 087	-3 894	8 167	4 273	305	113	418
Incidence des variations de périmètre	-1 092	-8 710	-9 802	2 885	263	3 148	0	0	0
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-3 087	-3 373	-6 460	-50	6 414	6 364	261	17	278
Augmentation de capital en numéraire	63	9 794	9 857	26	4	30	2 382	2 918	5 300
Réductions des capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentations des dettes financières	2 188	43 489	45 677	225	0	225	24 040	2 251	26 291
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-16 432	8 850	-7 582	-91 712	-8 529	-100 241	-964	-183	-1 147
Rachats et reventes d'actions propres	-148	-231	-379	-48	0	-48	0	0	0
Intérêts financiers versés	-129	-107	-236	-24	7	-17	-554	-259	-813
Autres flux liés aux opérations de financement	-2 175	-2 450	-4 625	-802	3 722	2 920	29 603	3 124	32 727
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	-16 633	59 345	42 712	-92 335	-4 796	-97 131	54 507	7 851	62 358
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (net)	25	-11 973	25	-5 030	-443	-5 030	-2 189	3 208	-2 189
Variation de trésorerie (A) + (B) + (C)	-11 998	6 943	-5 055	4 587	-1 746	2 841	5 397	857	6 254
= Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (net)	-11 973	-5 030	-5 030	-443	-2 189	-2 189	3 208	4 065	4 065
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (+)	1 001	1 651	1 651	2 508	1 456	1 456	3 928	4 074	4 074
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (-)	12 974	6 681	6 681	2 851	-3 645	-3 645	-720	9	9

Les flux du premier semestre de l'exercice sont impactés par les opérations liées au redressement judiciaire (abandons de créances, paiement des dividendes).

Retraité de ces opérations, le flux net de trésorerie généré par l'activité s'élève à -6,1M€. Ce besoin a été couvert grâce à l'augmentation de capital clôturée au 31 décembre 2009 et souscrite à hauteur de 5,3M€ et à l'augmentation de 5,3M€ du recours au financement auprès des sociétés d'affacturage.

Le tableau simplifié des flux de trésorerie retraités des opérations liées au redressement judiciaire vous est présenté ci-dessous/

En M€	31/12/2009
Flux générés par l'exploitation	-6,1
<i>dont capacité d'autofinancement</i>	<i>-6,6</i>
<i>dont variation BFR</i>	<i>0,5</i>
Flux générés par les opérations d'investissements	0,3
Flux générés par les opérations de financement	12,0
<i>dont augmentation de capital</i>	<i>5,3</i>
<i>dont augmentation des dettes financières</i>	<i>5,3</i>
Variation de trésorerie	6,3
Trésorerie nette d'ouverture	-2,2
Trésorerie nette de clôture	4,1

La trésorerie nette au 31 décembre 2009 s'élève à +4,1 M€

10 TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES (RFA)

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX A COURT TERME ET A LONG TERME

A – 9.7 M€ au 31 décembre 2009, les capitaux propres du groupe sont à un niveau supérieur de 26.1 M€ à celui atteint le 31 mars 2009 (– 35.8 M€), compte tenu principalement du résultat net positif consolidé de 20,9 M€ et de l'augmentation de capital réalisée pour un montant net des frais de 5,2 M€.

Au 31 décembre 2009, le capital social se compose de 37 333 079 actions, d'une valeur nominale de 0,10 €. A cette date, le Groupe détient 121 576 titres d'autocontrôle.

Le tableau de variation des capitaux propres est disponible au chapitre « Tableau de Variation des capitaux propres » de l'Annexe A « Etats financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009 » du présent Document de Référence.

10.2 SOURCE, MONTANT ET DESCRIPTION DES FLUX DE TRESORERIE

Ces informations figurent au paragraphe 9.5 du Document de référence.

10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2009 et à la date du présent document de référence, la Société ne bénéficie pas d'emprunt auprès d'établissements de crédits.

Le Groupe a assuré le financement de son exploitation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 de la manière suivante :

- Concernant les besoins de financement liés à l'exploitation courante, deux contrats d'affacturage auprès des sociétés EUROFACTOR et GE FACTOBAIL permettent de couvrir une part importante des besoins de financement court terme de la société et le solde des besoins a été couvert par des facilités bancaires à hauteur de 1 M€ jusqu'au 31 décembre 2009 (la totalité de cette facilité ayant été remboursée à cette date) ;
- Concernant les besoins de financement liés aux investissements courants (flotte automobile, matériels informatiques), le Groupe a recours à location.

La Société prévoit de conserver ces deux sources pour le financement de son exploitation.

Au-delà de la sécurisation de ses financements court terme, le deuxième objectif de la politique financière de la Société est de retrouver une structure financière lui permettant de se développer et d'investir, ce que, actuellement, ses ratios ne lui permettent pas.

10.4 RESTRICTIONS A L'UTILISATION DE CAPITAUX AYANT UNE INFLUENCE SENSIBLE SUR LES OPERATIONS DE LA SOCIETE

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation des capitaux par la Société.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT PREVUES POUR LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ENVISAGES ET CHARGES MAJEURES PESANT SUR LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES LES PLUS SIGNIFICATIVES

Au cours de l'exercice à venir, la Société n'envisage pas d'investissements majeurs et aucune charge majeure ne pèse sur ses immobilisations. En conséquence, la société n'identifie pas de besoin de financement spécifique sur l'exercice 2010.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES (RFA)

11.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Conformément à la norme IAS 38, les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles dès lors qu'elles remplissent les critères suivants :

- le projet est clairement défini et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- le Groupe a l'intention de mener son projet à terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront ;
- il existe un marché sur lequel le Groupe pourra vendre les solutions développées ;

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe ;
- le Groupe dispose des ressources nécessaires afin de mener le projet à son terme.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorées, d'une part des charges sociales, et d'autre part, des frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés et éventuellement des dépenses de sous-traitance.

Les frais de développement sont amortis sur la durée moyenne de commercialisation prévue.

Les frais correspondants à des projets non encore finalisés ne font pas l'objet d'amortissement. Ces projets font l'objet de test de perte de valeur pouvant aboutir, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères exposés ci-dessus sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice où ils sont encourus et ne font pas l'objet d'un suivi spécifique.

Au 31 décembre 2009, les frais de développement s'analysent de la façon suivante :

Position bilancielle (en milliers d'euros)	Brut	Amortissements	Net
ACTIPIDOS	1.162	901	261
ARPMSI	476	389	87
DECISIONNEL	33	31	2
J2EE	62	54	8
KDOS	58	45	13
TOTAL	1.791	1.420	371

Les dernières dépenses de développement répondant à la totalité des critères de la norme IAS 38 et donc immobilisées à ce titre, ont été engagées au cours de l'exercice 2007/2008. Ces dépenses sont présentées au paragraphe 5.2.1 (tableau des investissements et désinvestissements).

11.2 BREVETS ET MARQUES

Le Groupe ne dispose pas de brevet.

La Société, et plus généralement le Groupe, sont propriétaires de toutes les marques nécessaires à son exploitation.

Au jour du présent document, les principales marques déposées par le Groupe sont : Ares Consulting, Ares Innovation et Design, Actipidos, AR-CCAM, IT News, Ares Infogérance, Ares International, Careless Network, Sigram, Ares IT Services.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES (RFA)

12.1 PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2009

12.2 LE GROUPE NE CONSTATE AUCUNE MODIFICATION DE SES TENDANCES DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2009. TENDANCES CONNUES, INCERTITUDES, ENGAGEMENTS OU EVENEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER SIGNIFICATIVEMENT LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE

Certains des contrats d'infogérance détenus par le Groupe viennent à renouvellement au cours de l'exercice 2010 (Branche ISI du pôle d'activité ITS). Les contrats sujets à renouvellement en 2010 ont généré un chiffre d'affaires, du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, de 5,3 M€. Ces contrats nécessitent un très fort niveau d'engagement de la part d'ARES et la faiblesse des fonds propres du Groupe pourrait être une cause de non renouvellement de ces contrats.

Le non renouvellement de ces contrats pourrait influencer significativement les perspectives du Groupe qui, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 avril 2010, a donc mis en location gérance, en vue de leur cession à la société SCC, ses activités d'Infogérance et de Services aux Infrastructures en Ile de France et à Toulouse. A la date du Document de Référence, l'opération de mise en location-gérance est toujours en vigueur.

Au cours du 1^{er} trimestre 2010, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 18,9 M€ dont 4,4 M€ au titre du périmètre mis en location gérance. Au cours du 1^{er} trimestre 2009, le Groupe avait réalisé un chiffre d'affaires de 20,0 M€ dont 5,0 M€ au titre du périmètre mis en location gérance.

13 PREVISIONS OU ESTIMATION DU BENEFICE

13.1 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES BUDGETS D'INVESTISSEMENT

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe souhaite poursuivre son plan de retour à la rentabilité à moyen terme en continuant à soutenir le développement de certaines de ses activités pour lesquelles la conjoncture générale tend à s'améliorer.

Les plans d'économie déjà mis en œuvre sur l'exercice 2009 (en particulier la réduction de la masse salariale et des surfaces locatives) porteront intégralement leur fruit sur l'exercice 2010.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE (RFA)

14.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE GESTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

14.1.1 Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2009 et à la date du présent Document de Référence, les membres du conseil d'administration de la Société (ci-après le « **Conseil d'administration** ») sont les suivants :

Membres du Conseil	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société
Michel Benjamin ¹ Groupe Ares 16, avenue du Québec Villebon-sur-Yvette (91140)	28 août 2006	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	Administrateur Président directeur-général ¹
William Belletti ² Groupe Ares 16, avenue du Québec Villebon-sur-Yvette (91140)	04 novembre 2009	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	Administrateur Directeur Administratif et Financier
Bruno Le Forestier ³ Ares 16, avenue du Québec Villebon-sur-Yvette (91140)	8 octobre 2008	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Administrateur
Christian Mons ⁴ Panhard Général Défense 2 rue Panhard & Levassor 91630 Marolles en Hurepoix	15 octobre 2009	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Administrateur

Jacques Sorrel ⁵ 16, avenue du Québec Villebon-sur-Yvette (91140)	15 octobre 2009	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Administrateur
--	--------------------	--	----------------

¹ Michel Berjamin a été nommé Directeur général et Président du conseil d'administration, respectivement les 03 juillet et 11 décembre 2006.

² William Belletti a été coopté en qualité d'administrateur le 04 novembre 2009, par le Conseil d'administration, en remplacement de Thierry Leyne, démissionnaire. La ratification de sa cooptation en qualité d'administrateur sera proposée à la prochaine assemblée générale des actionnaires statuant en matière ordinaire.

³ Bruno Le Forestier a été coopté en qualité d'administrateur, le 8 octobre 2008, par le Conseil d'administration, en remplacement de Christophe Demare, démissionnaire. L'assemblée générale des actionnaires réunie le 18 décembre 2008, statuant en matière ordinaire, a ratifié la cooptation de Bruno Le Forestier, en qualité d'administrateur.

⁴ L'assemblée générale des actionnaires réunie le 15 octobre 2009, statuant en matière ordinaire, a nommé Christian Mons en qualité d'administrateur.

⁵ L'assemblée générale des actionnaires réunie le 15 octobre 2009, statuant en matière ordinaire, a nommé Jacques Sorrel en qualité d'administrateur.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

Les administrateurs n'ont pas été élus par les salariés de Groupe Ares. Le Conseil d'administration n'a pas nommé de censeur.

Deux administrateurs sont considérés comme indépendants. Il s'agit de Christian Mons et Jacques Sorrel. Les critères retenus pour qualifier un administrateur indépendant figurent au paragraphe 1.9 du rapport du Président sur la gouvernance et le contrôle interne (Cf. Annexe D du Document de Référence).

A la date du présent Document de Référence, il n'existe pas de directeurs généraux délégués.

14.1.2 Expertise et expérience des membres du Conseil d'administration

Né en 1957, Michel Berjamin est directeur général de GROUPE ARES depuis la réunion du conseil d'administration du 3 juillet 2006. En décembre 2006, il est nommé Président du conseil d'administration suite au départ en retraite de Maurice Bourlier, fondateur de la société.

Michel Berjamin est diplômé de l'ICG et a travaillé dans le management de nombreuses sociétés de services informatiques.

Auparavant et depuis 1990, il a été directeur général du groupe Transiciel, SSII cotée au premier marché (9.000 collaborateurs, 500 M€ de CA).

Suite au rachat de Transiciel par Capgemini en 2004, Michel Berjamin est nommé en 2005 aux postes de directeur général adjoint du Groupe Sogeti-Transiciel et directeur général du groupe Sogeti-Transiciel France.

Bruno Le Forestier a développé son expertise en matière de gestion en assurant de janvier 2003 à mai 2007 les fonctions de directeur général adjoint au sein de la société SOGETI Infrastructure Services (filiale de la société Cap Gemini), et de directeur général adjoint au sein de la société SOGETI Transiciel Application Services.

Monsieur Le Forestier est notamment titulaire d'un MBA (European Executive MBA – ESCP EAP), d'un DESS "Sales in Information Technology Market" (ESC/IAE Montpellier) et d'un Master de management des systèmes d'informations (MIAGE).

Il est le directeur des opérations de la société ARES depuis septembre 2008. Il était auparavant, et depuis mai 2007, le directeur du pôle services de cette société.

Monsieur Christian Mons est depuis juillet 2009 Président du GICAT (Groupement des Industries Françaises de Défense Terrestre qui rassemble 170 sociétés spécialisées dans l'étude, le développement, la fabrication, la promotion et le maintien en condition des matériels destinés aux forces terrestres et de sécurité). Par ailleurs, depuis avril 2005, Monsieur Christian Mons est Président-directeur général de la société PANHARD GENERAL DEFENSE (Fin 2008 : 350 personnes – CA : 90 M€). Il est également, depuis octobre 2006, Président-directeur général de la société de maintenance aéronautique EAS (Europe Aéro-Services). Auparavant, Monsieur

Christian Mons a assuré de nombreuses responsabilités à la tête de grandes entreprises telles que Auverland, Transiciel, Thomson-CSF, Syseca, Control-Data et Sogitec.

Diplômé d'HEC, Monsieur Jacques Sorrel a commencé sa carrière en tant que fondateur et Directeur associé de la société de conseil Aviso et Directeur de division du Groupe SCOA. Il a ensuite exercé plusieurs fonctions de Direction Générale dont celle de P-DG de l'éditeur Présys. De 1994 et jusqu'en février 2009, il était Président-directeur général de la société ECS, leader européen sur le marché de financement et services aux infrastructures informatiques (Fin 2008 : 1600 personnes présentes dans 17 pays pour un CA de près de 2 milliards d'euros, dont la moitié est réalisée hors de France). Jacques Sorrel est membre de l'APIA (Administrateurs Professionnels Indépendants Associés).

Diplômé de l'E.I.S.T.I et de l'ESCP/EAP de Paris, Monsieur William Belletti a débuté sa carrière chez Transiciel. En 2006 il rejoint ARES en qualité de Directeur Administratif et Financier Adjoint avant de devenir Directeur Administratif et Financier du Groupe en 2008.

14.1.3 Autres mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration, au cours des cinq dernières années

MICHEL BERJAMIN

- Président-directeur général ARES
- Président MANCO
- Gérant EURL CYBERWARE
- Gérant EURL EUROGIS CONSEIL (jusqu'en mars 2008)
- Gérant ARES INFOGERANCE (jusqu'en mars 2008)
- Gérant EURL MEDICARES (jusqu'en décembre 2009)
- Gérant SARL INFORDI
- Gérant Sprl ARES BELGIUM (jusqu'en février 2009)
- Gérant administratif ARES Luxembourg
- Représentant légal d'ARES au sein de SAS SPACEBEL MEDICAL (jusqu'en décembre 2009)
- Représentant légal d'ARES au sein de DCV INFORMATIQUE (jusqu'au 21 juillet 2008)
- Administrateur HAVAS SPORTS.NET (jusqu'en octobre 2006)
- Administrateur PANHARD GENERAL DEFENSE (jusqu'en juin 2006)
- Président TRANSICIEL INGENIERIE (jusqu'en 2005)
- Président TRANSICIEL REGIONS (jusqu'en 2005)
- Directeur général délégué et administrateur TRANSCICIEL SA (jusqu'en 2005)
- Administrateur TRANSICIEL ISR (jusqu'en 2005)
- Administrateur TRANSICIAL CISA (jusqu'en 2005)
- Président du directoire TRANSICIEL TECHNOLOGIES (jusqu'en 2005)
- Président-directeur général SINFOR (jusqu'en 2005)
- Président-directeur général ATRAITS (jusqu'en 2005)
- Administrateur SINFOR AUTOMATION (jusqu'en 2005)
- Administrateur TRANSICIEL CONSULTING (jusqu'en 2005)
- Administrateur RETEC (jusqu'en 2005)
- Administrateur délégué ARIANE GROUP (jusqu'en 2005)
- Administrateur délégué TRANSICIEL Luxembourg (jusqu'en 2005)
- Gérant CHRYSEIS (jusqu'en 2005)
- Directeur général SOGETI SERVICE (jusqu'en 2005)

WILLIAM BELLETTI

- Représentant permanent de l'administrateur GROUPE ARES au conseil d'administration de ARES

- Directeur-général délégué ARES

BRUNO LE FORESTIER

- Administrateur ARES
- Directeur-général délégué ARES

CHRISTIAN MONS

- Président-directeur général PANHARD GENERAL DEFENSE
- Président-directeur général AUVERLAND GENERAL DEFENSE
- Président 2SEG SAS
- Président EUROPE AERO SERVICES
- Gérant LA FINANCIERE LODI
- Administrateur LUSIS

JACQUES SORREL

- Administrateur ECS FRANCE
- Administrateur ECS ITALIE
- Gérant ECS REPUBLIQUE THCEQUE
- Président-directeur général ECS FRANCE (jusqu'en janvier 2009)
- Administrateur ARILIS (jusqu'en janvier 2008)
- Administrateur DIEBOLD COMPUTER LOCATION (jusqu'en avril 2006)
- Administrateur ECS SERVICES (jusqu'en décembre 2005)
- Administrateur et Président ECS SOLUTIS (jusqu'en janvier 2008)
- Administrateur et Président GROUPE TELCI (jusqu'en janvier 2008)
- Administrateur ECS ESPAGNE (jusqu'en janvier 2010)
- Président ECS ESPAGNE (jusqu'en janvier 2010)
- Gérant ECS ALLEMAGNE (jusqu'en février 2010)
- Administrateur ECS BELGIUM (jusqu'en mai 2009)
- Président ECS BELGIUM (jusqu'en juin 2009)
- Administrateur ECS ETATS-UNIS (jusqu'en novembre 2009)
- Président ECS ETATS-UNIS (jusqu'en juin 2009)
- Administrateur AVISO Conseil (jusqu'en octobre 2007)
- Administrateur HIGH TECHNOLOGY FINANCE (jusqu'en juin 2009)
- Administrateur et Président ECS SOLUTIS ITALIA (jusqu'en janvier 2008)
- Administrateur et Président WANLEASE ITALIA (jusqu'en juin 2009)
- Président ECS ITALIA (jusqu'en avril 2009)
- Administrateur ECS LUXEMBOURG (jusqu'en janvier 2009)
- Administrateur ECS MAROC (jusqu'en mars 2009)
- Administrateur ECS PAYS-BAS (jusqu'en septembre 2009)
- Président ECS POLOGNE (jusqu'en mai 2009)
- Administrateur et Directeur général ECS ROUMANIE (jusqu'en mai 2009)
- Administrateur ECS ROYAUME-UNI (jusqu'en mai 2009)
- Administrateur et Président ECS SUISSE (jusqu'en juin 2009)

14.1.4 Autres informations

A la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration n'a fait l'objet de sanction publique officielle, n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années, n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a été incriminé par des autorités statutaires ou réglementaires, ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de

membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

14.2 CONFLITS D'INTERETS POTENTIELS

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les intérêts privés des membres du Conseil d'administration et leurs devoirs à l'égard de la Société.

Il n'existe par d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'administrateur de la Société.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES (RFA)

15.1 MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Le montant global, en euros, des rémunérations brutes et avantages en nature attribués par la Société et ses filiales aux mandataires sociaux au cours des exercices 2007-2008, 2008-2009 et 2009 figure dans les tableaux ci-dessous :

Exercice 2007-2008 (en euros)	Rémunération (brute)			Avantages en nature	Total au 31 mars 2008 (12 mois)
	Fixe	Variable	Exceptionnelle		
Kléber Beauvillain ¹	-	-	-	-	-
Michel Berjamine	306.517	-	50.000 ²	6.595	363.112
Maurice Bourlier	-	-	50.000 ³	-	50.000
Christophe Demare ⁴	219 399	-	-	5248	224 647
Patrice Derathe ⁵	-	-	-	-	-
Alain Krzentowski ⁶	-	-	-	-	-
Thierry Leyne	-	-	-	-	-
Geneviève Sabaton ⁷	-	-	-	-	-

¹ Monsieur Kléber Beauvillain a démissionné de ses fonctions le 3 avril 2008. Le Conseil d'administration a, dans sa séance du 16 avril 2008, coopté Monsieur Philippe Hervé en remplacement de Monsieur Kléber Beauvillain, en qualité d'administrateur.

² Rémunération exceptionnelle attribuée par le Conseil d'administration du 9 mai 2007 et versée au titre de la mise en œuvre du projet « nouvel élan » consistant à la mise en place de la nouvelle organisation par pôle métier (mise en place réalisée en avril 2007).

³ Monsieur Maurice Bourlier a démissionné de ses fonctions le 12 février 2008. Le Conseil d'administration a, dans sa séance du 16 avril 2008, coopté Monsieur Eric Viel en remplacement de Monsieur Maurice Bourlier, en qualité d'administrateur. Monsieur Maurice Bourlier a reçu une indemnité de départ d'un montant de 50.000 €, provisionnée au 31 mars 2007 et versée le 1^{er} avril 2008 et n'a reçu aucune autre rémunération au titre de son mandat.

⁴ Monsieur Christophe Demare a démissionné de ses fonctions au sein du Groupe, et notamment de ses fonctions d'administrateur de la Société, le 12 septembre 2008.

⁵ Monsieur Patrice Derathe a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 9 mai 2007, et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat.

⁶ Monsieur Alain Krzentowski a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 18 septembre 2008, et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat.

⁷ Madame Geneviève Sabaton a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 12 juin 2007, et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat.

Michel Benjamin, Christophe Demare et Eric Viel ont bénéficié d'un véhicule ; l'avantage a été évalué sur la base d'un forfait de 40% du coût global annuel comprenant la location, l'entretien, l'assurance et le carburant.

Un régime de prévoyance (invalidité, incapacité, décès) a été mis en place au profit de Monsieur Michel Benjamin.

Exercice 2008-2009 (en euros)	Rémunération (brute)			Avantages en nature	Total au 31 mars 2009 (12 mois)
	Fixe	Variable	Exceptionnelle		
Kléber Beauvillain ¹	-	-	-	-	-
Michel Benjamin	300.002	-	-	12.829	312.831
Christophe Demare ²	89.831	15.000	10.000	2.624	117.455
Philippe Hervé ³	-	-	-	-	-
Alain Krzentowski ⁴	-	-	-	-	-
Bruno Le Forestier ⁵	44.999	-	30.000	3.146	78.145
Thierry Leyne	-	-	-	-	-
Eric Viel ⁶	66.462	-	-	1.899	68.361

¹ Monsieur Kléber Beauvillain a démissionné de sa fonction d'administrateur le 3 avril 2008 et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat.

² Monsieur Christophe Demare a démissionné de ses fonctions au sein du Groupe, et notamment de sa fonction d'administrateur de la Société, le 12 septembre 2008.

³ Monsieur Philippe Hervé a été coopté dans sa fonction d'administrateur le 16 avril 2008, a démissionné de cette fonction le 9 octobre 2008 et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat.

⁴ Monsieur Alain Krzentowski a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 18 septembre 2008, et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat.

⁵ Monsieur Bruno Le Forestier a été coopté dans sa fonction d'administrateur le 8 octobre 2008.

⁶ Monsieur Eric Viel, coopté par le Conseil d'administration dans sa séance en date du 16 avril 2008, a démissionné de sa fonction d'administrateur et de directeur général délégué le 20 juin 2008.

Exercice 2009 (en euros)	Rémunération (brute)			Avantages en nature	Total au 31 décembre 2009 (9 mois)
	Fixe	Variable	Exceptionnelle		
William Belletti ¹	90.090	-	-	4.519	94.609
Michel Benjamin	230.770	-	-	8.829	239.599
Bruno Le Forestier	114.226	62.500	-	5.537	182.263
Thierry Leyne ²	-	-	-	-	-
Christian Mons ³	-	-	-	-	-
Jacques Sorrel ³	-	-	-	-	-

¹ A compter de sa nomination en qualité de mandataire social (Directeur Général Délégué) de la société ARES, à savoir 6 mois d'activité.

² Monsieur Thierry Leyne a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 27 octobre 2009.

³ Messieurs Christian Mons et Jacques Sorrel ont été nommés administrateurs par l'assemblée générale du 15 octobre 2009.

Messieurs William Belletti, Michel Benjamin et Bruno Le Forestier ont bénéficié d'un véhicule ; l'avantage a été évalué sur la base d'un forfait de 40% du coût global annuel comprenant la

location, l'entretien, l'assurance et le carburant et intégré dans les avantages en nature. Monsieur Michel Benjamin n'a bénéficié d'un véhicule que du 1^{er} avril 2009 au 31 mai 2009 et n'en bénéficie plus à ce jour.

La prise en charge par la Société de la part patronale relative à la GSC (Garantie Sociale des Dirigeants) a été intégrée aux avantages en nature appliqués à Messieurs William Belletti, Michel Benjamin et Bruno Le Forestier.

15.2 JETONS DE PRESENCE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les membres du Conseil d'administration de la Société, se sont vus attribués les montants suivants à titre des jetons de présence pour les exercices 2007-2008, 2008-2009 et 2009.

(en euros)	Exercice 2007-2008 (12 mois)	Exercice 2008-2009 (12 mois)	Exercice 2009 (9 mois)
Kléber Beauvillain	10.000	-	-
William Belletti	-	-	2.500
Michel Benjamin	15.000	20.000	15.000
Maurice Bourlier	5.000	-	-
Christophe Demare	15.000	7.500	-
Philippe Hervé	-	7.500	-
Alain Krzentowski	12.500	5000	-
Bruno Le Forestier	-	10.000	15.000
Thierry Leyne	15.000	20.000	2.500
Christian Mons	-	-	5.000
Jacques Sorrel	-	-	5.000
TOTAL	72.500	70.000	45.000

15.3 ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8
Date du Conseil d'administration	16/07/02	28/10/03	25/05/04	12/12/05	24/01/07
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées :	30.000	200.000	15.000	150.000	156.000
Nombre d'actions pouvant être achetées ou souscrites par les mandataires sociaux :	0	106.249	0	30.000	70.000
Michel Benjamin	-	-	-	-	-
Point de départ d'exercice des options	16/07/02	28/10/03	25/05/04	30/01/06	24/01/07
Date d'expiration	15/07/09	27/10/10	24/05/11	29/01/13	23/01/14
Prix de souscription ou d'achat	5,29 €	2,68 €	3,36 €	2,23 €	3,15 €
Modalités d'exercice	*1	*1	*1	*1	*2
Nombre d'actions souscrites du 1 ^{er} avril 2009 au 31 décembre 2009	0	0	0	0	0

Nombre d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques du 1 ^{er} avril 2009 au 31 décembre 2009	6.109	9.052	3.859	20.596	5.810
Options de souscription ou d'achat d'actions existantes au 31 décembre 2009	0	21.121	0	29.606	40.670
Dilution potentielle du capital social au 31 décembre 2009	-	0,06%	-	0,08%	0,11%

*¹ avoir la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou des sociétés du Groupe, à la date de la levée de l'option, et avoir au moins 3 ans d'ancienneté à cette date. Toutefois, en cas de décès, de mise à la retraite ou de licenciement, autre que pour faute lourde ou grave, le bénéficiaire dispose d'un délai de six mois supplémentaires pour lever l'option.

*² avoir la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou des sociétés du Groupe à la date de la levée de l'option. Toutefois, en cas de décès ou de licenciement, autre que pour faute lourde ou grave, le bénéficiaire dispose d'un délai de six mois supplémentaires pour lever l'option.

15.4 MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de l'exercice 2009 aucune attribution gratuite d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux.

Actions de performance attribuées durant l'exercice 2009 par la Société ou toute autre société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2009	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant						

Les tableaux insérés ci-dessous ont été insérés afin de suivre les recommandations adoptées par le MEDEF et l'AFEP, publiées le 6 octobre 2008, sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé.

En qualité de Président-directeur général, Monsieur Michel Berjamine est le seul dirigeant mandataire social de la Société.

15.4.1 Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au dirigeant mandataire social

Monsieur Michel Berjamine	Exercice 2007-2008 (12 mois)	Exercice 2008-2009 (12 mois)	Exercice 2009 (9 mois)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au paragraphe 15.6.2)	378.112	332.831	254.599
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au paragraphe 15.6.3)	-	-	-

Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillée au paragraphe 15.6.5)	-	-	-
TOTAL	378.112	332.831	254.599

15.4.2 Rémunérations du dirigeant mandataire social

Monsieur Michel Benjamin (sur une base brute avant impôt)	Montants au titre de l'exercice 2007-2008		Montants au titre de l'exercice 2008-2009		Montants au titre de l'exercice 2009	
	dus	versés	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe *		306.517		300.002		230.770
Rémunération variable *		-		-		-
Rémunération exceptionnelle *	-	50.000 ¹		-		-
Jetons de présence		15.000		20.000		15.000
Avantage en nature		6.595 ²		12.829 ²		8.829 ³
TOTAL		378.112		332.831		254.599

* Sur une base brute avant impôt

¹ Rémunération exceptionnelle attribuée par le Conseil d'administration du 9 mai 2007 et versée au titre de la mise en œuvre du projet « nouvel élan » consistant à la mise en place de la nouvelle organisation par pôle métier (mise en place réalisée en avril 2007)

² Avantages en nature constitués d'un véhicule et d'un contrat de prévoyance

³ Avantages en nature constitués d'un véhicule (du 1^{er} avril au 31 mai 2009) et d'un contrat de prévoyance

15.4.3 Titres de capital, titres de créances, options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2009 au dirigeant mandataire social

Options attribuées à Michel Benjamin par la Société ou toute société du Groupe	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant						

15.4.4 Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux

Actions de performance attribuées durant l'exercice 2009 aux mandataires sociaux par la Société ou toute autre société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant						

15.4.5 Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux

Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux durant l'exercice 2009	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2009	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Néant				

15.4.6 Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence pour les mandataires sociaux

Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	•		•	•			•

Le régime de prévoyance (invalidité, incapacité, décès) et la garantie sociale des chefs et dirigeants dont bénéficiait Monsieur Berjamin ont été poursuivis sur l'exercice.

Compte tenu de la réalisation des conditions de performance précédemment fixées par le Conseil d'administration de Groupe Ares et des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 intégrées au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008 auquel le Conseil d'administration s'est engagé à se référer en matière de gouvernement d'entreprise lors de sa réunion du 26 décembre 2008, le Conseil d'administration de la Société réuni le 16 décembre 2009 s'est prononcé sur l'indemnité allouée à Monsieur Berjamin en cas de départ non volontaire de la Société.

Ainsi, sur proposition du Comité des rémunérations du 2 décembre 2009, le Conseil d'administration de la Société a arrêté comme suit les avantages consentis à Monsieur Michel Berjamin, en sa qualité de directeur-général, en cas de départ non volontaire : En cas de départ non volontaire (résiliation ou non renouvellement de mandat) ou lié à un changement de contrôle de la Société ou de stratégie décidé par le Conseil d'administration et sauf faute grave ou lourde, le directeur général bénéficiera d'une indemnité de départ dont le montant ne pourra excéder :

- la rémunération fixe annuelle de l'année au cours de laquelle intervient le départ non volontaire ; et
- si applicable, la moyenne des deux dernières rémunérations variables annuelles versées antérieurement à la date de départ non volontaire.

En outre, en cas de départ contraint, le directeur général disposera d'une faculté d'exercice anticipé des options de souscription ou d'achat d'actions dont il bénéficierait au titre des différents plans actuellement en vigueur ou mis en place dans le futur au sein de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de départ ainsi que la faculté d'exercice anticipé des options seront soumis à la réalisation de conditions de performance ci-après détaillées :

- Respect par la société ARES du plan de continuation ;
- La moyenne de la contribution commerciale des agences, à périmètre constant de celui pris en compte par le contrôle de gestion au 31 décembre 2009, devra croître d'au moins 1 % par an (taux composé moyen) ;
- Maintien d'un climat social compatible avec le bon exercice de l'activité de la société Ares ; et
- Non dégradation de plus de 5% du ratio, par rapport au dernier exercice, entre le Besoin en Fonds de Roulement et le Chiffre d'affaires toutes taxes comprises des 6 derniers mois,

étant précisé que le ratio sera mesuré sur la base des derniers comptes consolidés disponibles.

Si 3 ou 4 conditions sont remplies, le directeur général percevra 100 % des sommes prévues en cas de départ non volontaire et disposera d'une faculté d'exercice anticipé des options de souscription ou d'achat d'actions dont il bénéficierait.

Si 2 des 4 conditions sont remplies, le directeur général percevra 75 % des sommes prévues en cas de départ non volontaire et disposera d'une faculté d'exercice anticipé des options de souscription ou d'achat d'actions dont il bénéficierait.

Si 1 des 4 conditions est remplie, le directeur général percevra 50 % des sommes prévues en cas de départ non volontaire et disposera d'une faculté d'exercice anticipé des options de souscription ou d'achat d'actions dont il bénéficierait.

Si aucune condition n'est remplie, le directeur général percevra 0 % des sommes prévues en cas de départ non volontaire mais disposera d'une faculté d'exercice anticipé des options de souscription ou d'achat d'actions dont il bénéficierait.

Le conseil d'administration précise ce qu'il y a lieu d'entendre par les expressions :

- « changement de contrôle » : lorsqu'une personne physique ou morale (i) agissant seule ou de concert, a en fait, compte tenu des circonstances (par exemple une large diffusion des titres dans le public), par les droits de vote dont elle dispose, la possibilité de faire prévaloir son point de vue lors des assemblées générales et sur lequel le Directeur Général exprimerait des divergences de vue ou (ii) lorsqu'elle dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou (iii) lorsqu'elle dispose seule de la majorité des droits de vote en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou (iv) lorsqu'elle détient directement ou indirectement une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales ;
- « changement de stratégie » : une modification dans la composition du Conseil d'administration de la Société (i) qui ne serait pas recommandée par le Conseil ou (ii) qui résulterait en la mise en oeuvre d'une stratégie différente de celle conduite par la Société avant ladite modification et sur laquelle [la modification] le Directeur Général exprimerait des divergences de vue ;
- « contribution commerciale des agences » : s'entend du chiffre d'affaires – [coût salarial des équipes de production, de commercialisation et de management + coûts externes (recours à la sous-traitance, à l'achat de licences, de biens) directement affectés au périmètre considéré et/ou nécessaire à la réalisation du chiffre d'affaires considéré] ;

Ces nouvelles conditions s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2010.

En application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, l'engagement pris par la Société au profit de Monsieur Michel Berjamin sera soumis au vote de la prochaine assemblée générale et fera l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration de la Société a considéré que les quatre conditions de performance fixées par lui correspondaient à un juste équilibre entre le critère d'exigence recommandé par le code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF et la situation de performance de la Société, à savoir une société qui est en plan de continuation depuis le 30 mars 2009. En outre, le conseil d'administration a estimé que le critère qualitatif qu'est le maintien d'un climat social compatible avec le bon exercice de l'activité de la société ARES était directement lié à celui quantitatif qu'est le respect par la société ARES du plan de continuation, de sorte que la condition de performance plus subjective est associée à une condition de performance objective.

15.5 SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE ET LES SOCIETES DU GROUPE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES MANDATAIRES SOCIAUX

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions ou d'avantages.

Aucun régime de retraite complémentaire n'a été mis en place au profit de Monsieur Michel Berjamin, tel qu'indiqué au paragraphe 15.4.6 du Document de Référence.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (RFA)

16.1 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du Conseil d'administration est présenté dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société, qui figure en Annexe D du Document de Référence.

La composition actuelle du Conseil d'administration est décrite au paragraphe 14.1.1. du Document de Référence, et le montant des jetons de présence est mentionné au paragraphe 15.2 du Document de Référence.

16.2 CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA SOCIETE OU SES FILIALES PREVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES AUX TERMES DE TELS CONTRATS

Il n'existe aucun contrat de service conclu entre la Société ou l'une quelconque de ses filiales et l'un de ses membres du Conseil d'administration à la date du présent Document de Référence.

16.3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE / APPLICATION DES RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF

Outre les dispositions légales et réglementaires applicables au titre du gouvernement d'entreprise, la Société applique également les dispositions de son règlement intérieur mis à jour le 16 avril 2008. On relèvera que le Conseil d'administration dans sa séance du 4 novembre 2009, a mis à jour le règlement intérieur de la Société.

Ce règlement intérieur a été rédigé en tenant compte des principales recommandations édictées par les organisations représentatives des entreprises. Les principales stipulations de ce règlement intérieur sont mentionnées en Annexe D du Document de Référence.

Lors de sa séance du 26 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF en date du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et a constaté que la majorité des recommandations d'octobre 2008 étaient déjà mises en œuvre.

En 2008-2009, la Société n'a pas pu se référer à un code de gouvernance en totalité, et ne pouvait appliquer l'intégralité des recommandations AFEP/MEDEF. Cette situation s'expliquait par les nombreuses démissions d'administrateurs intervenues au cours de l'exercice 2007-2008.

Au cours de l'exercice 2009, l'intégralité des organes de gouvernance ont été valablement reconstitués et la Société s'est efforcée à appliquer les recommandations AFEP/MEDEF. Cependant, la Société ne respecte pas certaines dispositions de ce code relatives à la durée du mandat des administrateurs (cf. paragraphe 21.2.2 ci-après), à la composition du conseil d'administration (cf. paragraphe 1.9 de l'annexe D du Document de Référence), à la composition du comité d'audit (cf. paragraphe 1.10.1 de l'annexe D du Document de Référence).

16.4 RAPPORTS SUR LE CONTROLE INTERNE

16.4.1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société présenté à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le rapport figure à l'annexe D du Document de Référence.

16.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière présenté à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le rapport figure à l'annexe E du Document de Référence.

17 SALARIES (RFA)

17.1 NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION

A la date du 31 décembre 2009, l'effectif total du Groupe est de 1.005 salariés, contre 1.096 salariés au 31 mars 2009. Cette variation s'explique notamment par des départs non remplacés.

A la clôture des trois derniers exercices clos de la Société, l'effectif du Groupe était le suivant :

	31 mars 2008	31 mars 2009	31 décembre 2009
	1.951	1.096	1.005

La répartition des salariés par activité était la suivante au cours des trois derniers exercices clos :

	31 mars 2008	31 mars 2009	31 décembre 2009
Direction générale – managers responsables de branches	53	34	34
Commerciaux (ingénieurs, attachés et assistants commerciaux)	290	95	90
Production (ingénieurs et techniciens)	1.480	918	835
Administration	128	49	46
TOTAL	1.951	1.096	1.005

L'évolution des effectifs par catégorie/population est la suivante :

Colonne1	31/03/2008	31/03/2009	31/12/2009
Effectif Groupe	1 951	1 096	1 005
Effectif non productif	471	178	170
% effectif non productif	24,1%	16,2%	16,9%
Effectif productif	1 480	918	835
% effectif productif	75,9%	83,8%	83,1%
CDI	1 924	1 083	994
% CDI	98,6%	98,8%	98,9%
CDD	27	13	11
% CDD	1,4%	1,2%	1,1%
Cadres	1 220	672	606
% Cadres	62,5%	61,3%	60,3%
Turn over de la période (%)	16,25	22,6%	11,2%

La variation des effectifs entre le 31 mars 2008 et le 31 mars 2009 s'explique principalement par les cessions partielles de fonds de commerce et par le plan de sauvegarde de l'emploi, intervenus chez ARES au cours de cette période.

17.2 PARTICIPATION DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Au 31 décembre 2009 et à la date du Document de Référence, et à la connaissance de la Société, les mandataires sociaux de la Société détiennent ensemble 1.684.423 actions de la Société, soit 4,51% du capital et 7,68% des droits de vote théoriques de la Société.

A la connaissance de la Société, le détail des participations ainsi détenues dans la Société par les mandataires sociaux figure dans le tableau ci-dessous :

Mandataires sociaux	Nombre d'actions	% du capital
William Belletti	86.758	0,23%
Michel Berjamin ¹	1.583.065	4,24%
Bruno Le Forestier	14.000	Moins de 0,04%
Christian Mons	100	0%
Jacques Sorel	500	0%

¹ Michel Berjamin détient directement 327.434 actions et indirectement, 1.255.631 par l'intermédiaire de la société MANCO.

Chacun des membres du Conseil d'administration détient ainsi le minimum d'actions prévu par les statuts et le règlement intérieur de la Société (1 action).

Les mandataires sociaux sont soumis aux dispositions légales et réglementaires en matière d'opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore publiques.

17.3 PARTICIPATION DES SALARIES

17.3.1 Intéressement et épargne salariale

Un accord de participation légale a été conclu le 11 juin 1999 prévoyant que les sommes constituant la réserve spéciale de participation soient affectées, soit sur un fonds commun de placement d'entreprise dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, soit sur un fonds que l'entreprise consacre à ces investissements.

Au cours de l'exercice 2009, aucune réserve de participation n'a été constatée.

17.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés et options levées par ces derniers

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que tous autres instruments financiers donnant accès au capital de la Société, n'a été consenti au cours de l'exercice 2009 aux salariés de la Société.

Au cours de l'exercice 2009, aucune levée d'option n'a été réalisée sur les options consenties au cours des exercices précédents.

17.3.3 Actions gratuites consenties aux salariés

Au cours de l'exercice 2009, aucune action gratuite n'a été consentie aux salariés.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES (RFA)

18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2009, le capital social de la Société est fixé à la somme de 3 733 307,90 euros, divisé en 37 333 079 actions de 0,10 euro de valeur nominale et de même catégorie.

Sur la base de l'état des actionnaires au nominatif établis en date du 31 décembre 2009, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société serait la suivante :

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DECEMBRE 2009

Actionnaires	Nbre titres à vote simple	Nbre titres à vote double	Nbre titres total	% capital	droits de vote	% voix
SAS MANCO ⁽¹⁾		1 255 631	1 255 631	3,36%	2 511 262	6,46%
Mr Michel Berjamine	272 835	54 599	327 434	0,88%	382 033	0,98%
SG CAPITAL DEVELOPMENT ⁽²⁾	0	204 966	204 966	0,55%	409 932	1,05%
FCPE ARES	98 080	0	98 080	0,26%	98 080	0,25%
Mr William Belletti	86 758		86 758	0,23%	86 758	0,22%
Mr Bruno Le Forestier	14 000		14 000	0,04%	14 000	0,04%
Mr Christian Mons	100		100	0,00%	100	0,00%
Mr Jacques Sorrel	500		500	0,00%	500	0,00%
Salariés du groupe ARES inscrits au nominatif	178 329	85 409	263 738	0,71%	349 147	0,90%
Auto-détention	121 576	0	121 576	0,33%		0,00%
Autres actionnaires au nominatif	381 161	82 305	463 466	1,24%	545 771	1,40%
Actionnaires au porteur	34 496 830	0	34 496 830	92,40%	34 496 830	88,69%
TOTAL	35 650 169	1 682 910	37 333 079	100,00%	38 894 413	100,00%

¹ société de Managers : M. Michel Berjamine (42%) et 13 managers (58%). Aucun autre manager ne détient plus de 10% de la SAS MANCO.

² société de gestion de portefeuille du groupe Société Générale.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société au 31 mars 2010.

	Situation au 31/03/2010				Situation au 31/03/2009				Situation au 31/03/2008			
	Nombre d'actions	Droits de vote	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	Droits de vote	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	Droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Actionnaires principaux nominatifs ou ayant fait une déclaration de franchissement de seuils	2 153 127	3 753 732	5,8%	9,7%	9 099 045	9 742 287	58,6%	59,3%	8 856 569	9 241 536	60,2%	61,4%
ASSYA CAPITAL	-	-	-	-	3 699 053	3 699 053	23,8%	22,5%	3 699 053	3 699 053	25,1%	24,6%
SPGP	-	-	-	-	2 196 117	2 196 117	14,1%	13,4%	2 196 117	2 196 117	14,9%	14,6%
SAS MANCO	1 255 631	2 511 262	3,4%	6,5%	1 255 631	1 255 631	8,1%	7,6%	1 255 631	1 255 631	8,5%	8,3%
Mr Peter Paul DE VRIES	-	-	-	-	591 990	591 990	3,8%	3,6%	591 990	591 990	4,0%	3,9%
Managers ARES au nominatif	263 738	349 147	0,7%	0,9%	260 019	260 019	1,7%	1,6%	378 752	378 752	2,6%	2,5%
Mr Michel BERJAMINE	327 434	382 033	0,9%	1,0%	547 894	781 401	3,5%	4,8%	275 059	275 059	1,9%	1,8%
SG Capital Development	204 966	409 932	0,5%	1,1%	204 966	334 932	1,3%	2,0%	204 966	334 932	1,4%	2,2%
Mr Bruno LE FORESTIER	14 000	14 000	0,0%	0,0%	14 000	14 000	0,1%	0,1%				
Mr Christian MONS	100	100	0,0%	0,0%								
Mr Jacques SORREL	500	500	0,0%	0,0%								
Mme Geneviève BOURLIER	-	-	-	-	255 001	510 002	1,6%	3,1%	255 001	510 002	1,7%	3,4%
Mr William BELLETTI	86 758	86 758	0,2%	0,2%	74 374	99 142	0,5%	0,6%				
FCPE	-	-	-	-	98 080	98 080	0,6%	0,6%	112 640	112 640	0,8%	0,7%
Autodétention	121 576		0,3%	-	121 576		0,8%	-	105 012		0,7%	-
Autres actionnaires au nominatif	403 466	488 011	1,1%	1,3%	694 100	1 073 375	4,5%	6,5%				
Public	34 654 910	34 654 910	92,8%	89,1%	5 527 783	5 527 783	35,6%	33,6%	5 635 831	5 694 513	38,3%	37,8%
Total	37 333 079	38 896 653	100,0%	100,0%	15 540 584	16 441 525	100,0%	100,0%	14 710 052	15 048 689	100,0%	100,0%

18.2 ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS NON REPRESENTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Néant

18.3 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi.

En application de la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre des droits de vote à prendre en compte pour les déclarations de franchissement de seuil est un nombre brut qui s'élevait, au 31 mars 2010, à 39.018.229 (soit 38.896.653 droits de vote nets).

18.4 CONTROLE EXERCE SUR LA SOCIETE PAR UN OU PLUSIEURS ACTIONNAIRES

A la connaissance de la Société, aucun de ses actionnaires, agissant seul ou de concert, ne détient le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

18.5 ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE DE LA SOCIETE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord, de pacte entre des actionnaires de la Société, ni de clauses d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de la Société et portant sur au moins 5 % du capital ou des droits de vote de la Société dont la mise en œuvre pourrait entraîner, à une date ultérieure, une prise de contrôle de la Société.

18.6 NANTISSEMENT D' ACTIONS DE LA SOCIETE

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire n'a procédé au nantissement de ces actions.

18.7 FRANCHISSEMENT DE SEUILS A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2009

A la date du Document de Référence, la Société est informée des franchissements de seuils suivants :

Date de publication à l'AMF	Seuils franchis en capital (C) et/ou en droits de vote (D)	Sens	Actionnaire(s) ayant franchi le/les seuils	n° de déclaration	
30/07/2009	25%, 20%, 15%, 10% en C & D	baisse	Assya Participation	209C1072	
28/08/2009	10% en D	hausse	SPGP	209C1149	
	10% en D	baisse	SPGP	209C1149	
	10% en C	baisse	SPGP	209C1149	
29/10/2009	5% en C & D	baisse	Assya Participation	209C1335	
03/11/2009	5% en C & D	baisse	SPGP	209C1351	
06/04/2010	10% en D	hausse	Michel Benjamin ¹	210C0303	
	10% en D	baisse	Michel Benjamin ¹	210C0303	
	5% en C	baisse	Michel Benjamin ¹	210C0303	

¹ Franchissement direct et indirect par l'intermédiaire de la société MANCO que M. Michel Benjamin contrôle

19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES (RFA)

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions règlementées est présenté au paragraphe 20.1.3 du présent document.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES (RFA)

Les rapports de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2008 incluant les rapports des Commissaires aux comptes sur ces derniers figurent dans le document de référence enregistré le 29 avril 2009 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro R.09-0034 et son actualisation déposée le 19 mai 2009 à l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.09-0349-A01 et mis à disposition sur le site de la Société (www.ares.fr).

Les rapports de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2009 incluant les rapports des Commissaires aux comptes sur ces derniers figurent dans le rapport financier annuel présenté en annexe H du Document de Référence et mis également à disposition sur le site de la Société (www.ares.fr).

20.1.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (RFA)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 9 mois clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe ARES S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 de l'annexe intitulée « Bases de préparation et faits marquants » qui expose les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes.

2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.
- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note I.6 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note I.6 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 26 mai 2010

Paris, le 26 mai 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Praxor Audit

Grégoire Menou
Associé

Florent Gesbert
Associé

20.1.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (RFA)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 9 mois clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe ARES S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I « Principes comptables » de l'annexe qui expose les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes.

2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.
- La note I.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation de la valeur d'usage des titres de participation par la société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables, des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 26 mai 2010

Paris, le 26 mai 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Praxor Audit

Grégoire Menou
Associé

Florent Gesbert
Associé

20.1.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

o Indemnité de départ de Monsieur Michel BERJAMIN, autorisée par votre Conseil d'Administration du 16 décembre 2009.

Personne concernée : Monsieur Michel BERJAMIN, Président Directeur Général de Groupe Ares S.A.

Nature et objet :

Avantages dus à raison d'un départ non volontaire.

Modalités :

En cas de départ non volontaire (résiliation ou non renouvellement de mandat) ou lié au changement de contrôle de la société ou de stratégie décidé par votre Conseil d'Administration et sauf faute grave ou lourde, Monsieur Michel BERJAMIN bénéficiera d'une indemnité de départ dont le montant ne pourra excéder :

- la rémunération fixe annuelle de l'année au cours de laquelle intervient le départ non volontaire et,
- si applicable, la moyenne des deux dernières rémunérations variables annuelles versées antérieurement à la date de départ non volontaire.

En outre, en cas de départ contraint, Monsieur Michel BERJAMIN disposera d'une faculté d'exercice anticipé des options de souscription ou d'achat d'actions dont il bénéficie au titre des différents plans actuellement en vigueur ou mis en place dans le futur au sein de votre société.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de départ ainsi que la faculté d'exercice anticipé des options seront soumis à la réalisation de certaines conditions de performance.

Effets :

Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

o Conventions d'intégration fiscale avec les sociétés ARES, CYBERWARE, INFORDI, SPACEBEL MEDICAL et MEDICARES.

Nature et objet :

Poursuite des effets de l'engagement d'option pour l'intégration fiscale entre la société GROUPE ARES et ses filiales ARES, CYBERWARE, INFORDI, SPACEBEL MEDICAL et MEDICARES.

Modalités :

Selon l'article 1 de la convention d'intégration fiscale, « à la clôture d'un exercice déficitaire, les filiales ne seront titulaires d'aucune créance sur la société GROUPE ARES, pas même dans le cas où cette dernière se sera constituée une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble ».

Effets :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le résultat d'ensemble des filiales intégrées a généré un produit d'impôt de 9 543 € comptabilisé dans la société GROUPE ARES.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 26 mai 2010

Paris, le 26 mai 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Praxor Audit

20.2 ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurent à l'annexe A du Document de Référence.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurent à l'annexe B du Document de Référence.

20.3 VERIFICATIONS DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

20.3.1 Vérifications des informations financières historiques

Pour les vérifications des informations financières historiques annuelles, il convient de se reporter aux rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés figurant en annexe des précédents documents de référence et du rapport financier annuel mentionnés sur le site de la Société (www.ares.fr)

20.3.2 Autres informations figurant dans le Document de Référence et vérifiées par les contrôleurs légaux

Le rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société au titre du dernier exercice clos figure en Annexe E du Document de Référence.

20.3.3 Informations financières figurant dans le Document de Référence et non tirées des états financiers certifiés de la Société

Néant

20.4 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES VERIFIEES

La date des dernières informations financières vérifiées est le 31 décembre 2009.

20.5 INFORMATIONS INTERMEDIAIRES ET AUTRES

Néant

20.6 POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Exercices:	31 mars 2008	31 mars 2009	31 décembre 2009
Dividende net par action	néant	néant	néant
Montant total	néant	néant	néant

Compte tenu de la situation financière de la Société, celle-ci ne sera pas en mesure de distribuer de dividendes au titre de l'exercice en cours.

20.7 PROCEDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGE

A ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société à connaissance, qui soit en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du Groupe.

20.8 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

néant

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (RFA)

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Capital souscrit et capital autorisé

Au 31 décembre 2009, le capital social de la Société était est de 3 733 307,90 euros, divisé en 37 333 079 actions de 0,10 euro de valeur nominale, entièrement libérées, de même catégorie.

A la date du Document de Référence, le capital social de la Société n'a pas subi de variation (Cf § Annexe G – Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordés par l'assemblée générale au conseil d'administration).

21.1.2 Actions non représentatives du capital

Néant

21.1.3 Actions détenues par la Société ou ses filiales

Au 31 décembre 2009, la Société détenait 121.576 actions Groupe Ares, représentant 0,33 % du capital de la Société, pour une valeur comptable brute de 156.975,67 euros. Ces actions ont fait l'objet d'une provision pour un montant de 121.718,63 €. La valeur nette comptable s'élève donc à 35.257,04 €.

A la date du présent Document de Référence, le nombre d'actions détenues par la Société n'a pas subi de variation.

L'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 10 avril 2009 a autorisé le Conseil d'administration à acquérir un nombre d'actions Groupe Ares représentant jusqu'à 10 % du capital existant à la date de l'assemblée générale, pour un prix d'achat maximum de 5 euros par action, en vue de remplir les objectifs suivants :

- animer le marché du titre Groupe Ares par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- conserver ses actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe initiées par la Société ;
- attribuer des titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ou (iii) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux ;
- remettre les actions de la Société, à la suite d'une émission de valeurs mobilières ou de titres de créances donnant accès au capital de la Société, aux porteurs desdits titres ;
- annuler les titres rachetés et de réduire le capital de la Société en application de la dix-huitième résolution, sous réserve de son adoption.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, la Société n'a pas mis en œuvre le programme de rachat d'actions mis en place lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 10 avril 2009 et n'a donc eu aucun mouvement d'achats ou de ventes sur ses propres actions.

21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Néant

21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital

Néant

21.1.6 Capital de toute partie de toutes sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de les placer sous option

Néant

21.1.7 Historique du capital social

Date	Opérations	Variation du capital		Montant du capital social après opération	Montant cumulé d'actions en circulation
		Montant du capital	Nombre d'actions		
31/03/2003				11.361.263,00 €	8.943.000
31/03/2004	Exercice de BSA	6.728,08 €	5.296	11.367.991,08 €	8.948.296
31/03/2005	Exercice de BSA	3.109,95 €	2.448	11.371.101,03 €	8.950.744
31/03/2006	Exercice de BSA	16.489,88 €	12.980	11.387.590,91 €	8.963.724
18/12/2006	Augmentation de capital par émission d'ABSA	3.105.706,62 €	2.444.652	14.493.297,53 €	11.408.376
31/03/2007	Exercice de BSA	572.230,09 €	450.430	15.065.527,62 €	11.858.806
31/08/2007	Exercice de BSA	22.041,57 €	17.350	15.087.569,19 €	11.876.156
31/08/2007	Exercice d'options de souscription	4.340,99 €	3.417	15.091.910,18 €	11.879.573
30/09/2007	Exercice de BSA	9.134,24 €	7.190	15.101.044,42 €	11.886.763
12/11/2007	Augmentation de capital par émission d'ABSA	3.523.573,19 €	2.773.575	18.624.617,61 €	14.660.338
31/03/2008	Exercice d'options de souscription	10.939,49 €	8.611	18.635.557,10 €	14.668.949
31/03/2008	Exercice de BSA	52.217,59 €	41.103	18.687.774,69 €	14.710.052
30/09/2008	Exercice de BSA	17.379,19 €	13.680	18.705.153,88 €	14.723.732
11/12/2008	Attribution d'actions gratuites (attribuées le 11/12/2006)	1.035.931,71€	815.432	19.741.085,59€	15.539.164
31/12/2008	Exercice BSA	1.804,27 €	1.420	19.742.889,86 €	15.540.584
10/04/2009	Réduction de capital	1.554.058,40 €	15.540.584	1.554.058,40 €	15.540.584
31/12/2009	Exercice BSA	2.179.249,50 €	21.792.495	3.733.307,90 €	37.333.079

21.1.8 Dilution potentielle du capital social

Le tableau figurant ci-dessous permet d'apprécier la dilution potentielle maximale du capital de la Société résultant de la conversion ou de l'exercice de l'ensemble des titres donnant accès au capital de la Société encore existant à la date de publication du Document de Référence (options de souscription, actions gratuites et bons de souscription en actions) :

Nombre d'actions au 31 mars 2010	37.333.079	100 %
Dilution potentielle en nombre d'actions – stock options	79.777	0,21%
Dilution potentielle en nombre d'actions – actions gratuites	-	-
Dilution potentielle en nombre d'actions – BSA	-	-
Dilution potentielle totale en nombre d'actions au 31 mars 2010	79.777	0,21%

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 Objet social

L'objet social de la Société est stipulé à l'article 2 de ses statuts.

La Société a pour objet, tant en France qu'en tous pays :

- la souscription, l'achat, la vente, notamment en vue de placements financiers, de toutes valeurs mobilières émises par des sociétés cotées ou non, françaises ou étrangères et de tous biens mobiliers,
- toutes prestations de conseil dans le domaine informatique et toutes prestations de service dans les domaines financier et administratif, le tout pour le compte de filiales directes ou indirectes,
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

21.2.2 Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les articles 14, 15, 16 et 17 des statuts de la Société et le règlement intérieur de la Société en date du 4 novembre 2009 mentionnent les dispositions applicables aux mandataires sociaux.

La société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus.

La durée de leurs fonctions est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. La Société ne respecte pas la recommandation du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF au titre de la durée du mandat des administrateurs (4 ans) en raison de la taille de la Société et de l'absence d'actionnaire de contrôle.

Une personne morale nommée administrateur doit, lors de sa nomination, désigner un représentant permanent personne physique et pourvoir au remplacement de celui-ci si elle le révoque ou s'il est empêché pour quelque cause que ce soit.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des administrateurs peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui doit obligatoirement être une personne physique, à peine de nullité de sa nomination, et dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le président ne doit pas être âgé de plus de soixante-cinq ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son président. Le directeur-général ou, lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, peuvent demander au président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs vice-présidents, choisis parmi les administrateurs, qui auront pour fonction de présider les séances du Conseil d'administration en l'absence du Président et qui seront nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors des administrateurs.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les administrateurs pourront participer aux débats et aux votes des délibérations du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence. Ils seront alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Le Conseil d'administration arrêtera un règlement intérieur qui devra déterminer les modalités de mise en œuvre de l'utilisation des moyens de visioconférence pour ses réunions.

Les moyens de visioconférence ne pourront toutefois pas être utilisés pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués ;
- arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe.

En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

L'article 18 des statuts de la Société expose les dispositions sur la direction générale de la Société.

La direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du Conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au directeur général lui sont applicables.

Le directeur général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du directeur général est déterminée par le Conseil d'administration au moment de la nomination.

Nul ne peut être nommé directeur général s'il est âgé de plus de soixante-cinq ans. Lorsque le directeur général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du Conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffises à constituer cette preuve.

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Le Conseil d'administration peut choisir les directeurs généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq.

La limite d'âge est fixée à soixante cinq ans. Lorsqu'un directeur général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le directeur général.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié, au moins cinq jours avant l'assemblée, d'une inscription nominative de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Les actions sont librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent par voie de virement de compte à compte.

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Toute modification des statuts doit être décidée ou autorisée par l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les assemblées générales extraordinaires.

21.2.5 Convocation des assemblées générales d'actionnaires et condition d'admission

Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées, dans les conditions prévues par la loi, par le Conseil d'administration ou, à défaut, par les Commissaires aux comptes ou toute autre personne habilitée par la loi.

Les assemblées générales d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer personnellement, ou par mandataire, aux assemblées.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de Commerce, il sera justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit sur son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par CM-CIC Securities, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité. Pour les propriétaires de titres au porteur, l'attestation constatant la propriété de leurs titres (« Attestation de participation ») délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte devra être adressée à la Société – Service Assemblées – 143, av de Verdun 92130 Issy-les-Moulineaux.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

L'assemblée générale est présidée par le Président du conseil d'administration, ou en son absence, par le Vice-président ou à défaut par l'administrateur délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptant, disposant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

21.2.6 Dispositions statutaires, charte ou règlement de la Société pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle

Il n'existe pas de dispositions statutaires, charte ou règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

21.2.7 Déclarations de franchissements de seuils statutaires

Il n'existe aucun seuil statutaire.

21.2.8 Stipulations renforçant les règles légales régissant la modification du capital social

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la Société.

Il n'existe à ce jour aucun élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

22 CONTRATS IMPORTANTS

La Société et ses filiales n'ont conclu aucun contrat (autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux dernières années.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

D'une manière générale, les statuts, procès-verbaux des assemblées générales d'actionnaires, rapports des commissaires aux comptes et autres documents sociaux relatifs à Groupe Ares peuvent être consultés au siège social de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou de leur mise à disposition sont déterminées par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Des informations sur la Société sont disponibles sur le site internet (www.ares.fr) lequel permet aux actionnaires, aux salariés et à l'ensemble des publics d'accéder à une présentation générale de Groupe Ares et à l'essentiel de son information financière, telle que les résultats, communiqués, rapports annuels, cours de l'action, chiffres clés, informations relatives à l'actionnariat et au gouvernement d'entreprise ainsi que tous autres événements importants concernant la Société et le Groupe.

24.2 CALENDRIER INDICATIF DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2010	15 mai 2010
Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre 2010	31 août 2010
Publication du rapport financier semestriel – 1 ^{er} semestre 2010	31 août 2010
Chiffres d'affaires 3 ^{ème} trimestre 2010	15 novembre 2010
Clôture de l'exercice 2010	31 décembre 2010

Ce calendrier est donné à titre indicatif et est susceptible de faire l'objet d'éventuelles modifications.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Cette information figure au chapitre 7 du Document de Référence.

ANNEXE A : ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

(RFA)

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/03/2009
Actifs non courants	19 191	18 771
Ecart d'acquisition	15 490	15 490
Autres immobilisations incorporelles	462	757
Immobilisations corporelles	747	1 919
Actifs financiers non courants	445	397
Impôts différés actif	2 047	208
Actifs courants	34 790	54 504
Actifs destinés à être cédés	-	93
Stocks	13	31
Actifs d'impôt exigibles	478	5 547
Clients et autres débiteurs	30 225	47 377
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 074	1 456
TOTAL ACTIF	53 981	73 275

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/03/2009
Capitaux propres	-9 653	-35 825
Capital	3 733	19 743
Primes	3 133	13 389
Réserves consolidées	-37 391	-30 359
Résultat consolidé	20 872	-38 598
<i>dont Part du Groupe</i>	<i>-9 653</i>	<i>-35 825</i>
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Passif	63 634	109 100
Passifs non courants	23 411	753
Provisions non courantes	638	563
Passifs financiers	-	104
Dettes d'impôt	6 296	-
Fournisseurs et autres créditeurs	14 660	-
Impôts différés Passif	1 817	86
Passifs courants	40 223	108 347
Provisions courantes	1 411	1 531
Dettes d'impôt exigible	2 163	12 167
Fournisseurs et autres créditeurs	27 558	86 214
Autres passifs à court terme	9 091	8 435
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	53 981	73 275

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/03/2009
	9 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	53 445	90 092
Achats consommés	-18 005	-34 606
Charges de personnel	-43 142	-72 312
Charges et produits externes	273	143
Impôts & taxes	-1 866	-3 082
Dotations aux amortissements	-1 069	-2 081
Autres produits d'exploitation	702	1 175
Autres charges d'exploitation	-1 369	-1 099
Résultat opérationnel courant	-11 031	-21 770
Autres charges opérationnelles	0	-4 099
Résultat opérationnel	-11 031	-25 869
Produits financiers	32 999	4 603
Charges financières	-1 085	-1 805
Résultat financier	31 914	2 798
Charge d'impôt	11	73
Résultat des activités conservées	20 872	-23 144
Résultat des activités cédées		-13 909
Résultat des activités abandonnées		-1 545
Résultat	20 872	-38 598
<i>Part du groupe</i>	<i>20 872</i>	<i>-38 598</i>
<i>Intérêts des minoritaires</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Résultat net par actions des activités poursuivies		
Résultat par action en euros	0.79	-1.54
Résultat dilué par action en euros	0.79	-1.53
Résultat net par actions des activités cédées et abandonnées		
Résultat par action en euros	0.00	-1.03
Résultat dilué par action en euros	0.00	-1.02
Résultat net par actions		
Résultat par action en euros	0.79	-2.57
Résultat dilué par action en euros	0.79	-2.55

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	31/12/2009	31/03/2009
	9 mois	12 mois
Résultat net de l'ensemble consolidé	20 872	-38 598
Ecart actuariels sur engagement retraite	0	42
Total des éléments du résultat global après impôts	0	42
Résultat global	0	-38 556
<i>dont part attribuable au groupe</i>	<i>20 872</i>	<i>-38 556</i>
<i>dont part attribuable aux intérêts minoritaires</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/03/2009
Résultat net consolidé	20 872	-38 598
Dotations aux amortissements et provisions	701	2 984
Pertes de valeur	0	0
Plus ou moins value de cession	320	-2 067
Charges et produits calculés liés aux stock-options	0	434
Autres charges et produits calculés	75	-276
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0
= Capacité d'autofinancement après impôt & coût de l'endettement net	21 968	-37 523
Impact du résultat financier	-31 914	-2 903
Variation des impôts (y compris impôts différés)	3 379	1 164
= Capacité d'autofinancement avant impôt & coût de l'endettement net	-6 567	-39 262
Impôts versés	-8 422	3 839
Variation des actifs destinés à être cédés	93	-93
Variation des stocks	18	7 147
Variation des créances clients et autres débiteurs	17 152	145 701
Variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	-58 656	-23 724
= Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-49 815	132 870
Flux net de trésorerie générés par l'activité (A)	-56 382	93 608
Acquisitions d'immobilisations	-140	-1 057
Cessions d'immobilisations	418	4 273
Incidence des variations de périmètre	0	3 148
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	278	6 364
Augmentation de capital en numéraire	5 300	30
Dividendes versés	0	0
Augmentations des dettes financières	26 291	225
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-1 147	-100 241
Rachats et ventes d'actions propres	0	-48
Intérêts financiers	-813	-17
Autres flux liés aux opérations de financement	32 727	2 920
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	62 358	-97 131
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (net)	-2 189	-5 030
Variation de trésorerie (A) + (B) + (C)	6 254	2 841
= Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (net)	4 065	-2 189
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (+)	4 074	1 456
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (-)	-9	-3 645

Cet état inclut la totalité des flux de l'exercice. Pour information, un tableau de flux de trésorerie excluant les flux de l'exercice concernant les opérations liés au redressement judiciaire de la SA ARES est présenté en IV.9 de ce document

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées	Capitaux propres
Capitaux propres au 31/03/2008	14 710 052	18 688	13 378	-29 457	2 609
Résultat au 31/03/09				-38 598	-38 598
Distribution de dividendes					0
Variation de capital	830 532	1 055	12	-1 036	31
Frais d'augmentation de capital (net d'IS)			-1		-1
Titres d'autocontrôle				-48	-48
Coût des paiements en actions (net d'IS)				434	434
Variation de périmètre				-294	-294
Evaluations directes par capitaux propres				42	42
Capitaux propres au 31/03/2009	15 540 584	19 743	13 389	-68 957	-35 825
Résultat au 31/12/09				20 872	20 872
Distribution de dividendes					0
Variation de capital (Réduction)		-18 189	-13 378	31 567	0
Variation de capital (Augmentation)	21 792 495	2 179	3 269		5 448
Frais d'augmentation de capital (net d'IS)			-148		-148
Capitaux propres au 31/12/2009	37 333 079	3 733	3 132	-16 518	-9 653

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES GROUPE ARES AU 31 DECEMBRE 2009

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 mars 2010.

Principes comptables applicables

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de la société GROUPE ARES ont été établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), émises par l'IASB (International Accounting Standards Board), en application du Règlement Européen CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Le groupe a appliqué les normes présentées ci-après, qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. L'application de ces normes affecte uniquement le format des informations présentées dans les comptes :

✓ IAS1 révisée – Présentation des états financiers. Cette norme introduit la notion de résultat global total correspondant aux éléments du compte de résultat et aux charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres. Conformément aux dispositions de la norme, le groupe a choisi de présenter l'état du résultat global en deux états : le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé.

✓ IFRS 8 – Secteurs opérationnels. Cette norme remplace la norme IAS 14 – Information sectorielle. Elle introduit l'approche de la Direction pour établir l'information sectorielle. Cette norme requiert de présenter la note relative à l'information sectorielle en cohérence avec le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur et de leur allouer des ressources. Les secteurs déterminés en conformité avec la norme IFRS 8 sont similaires aux segments d'activité définis lors de l'application de la norme IAS 14. IFRS 8 ne modifie donc pas la structure des données publiées, ni le montant des écarts d'acquisition alloués à chaque secteur d'activités.

Le groupe n'est pas concerné par les autres textes entrés en application au 1^{er} janvier 2009.

A l'exception des notes ci-dessus, les méthodes comptables appliquées par le groupe dans les états consolidés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 mars 2009.

Comparabilité des états financiers

Les comptes annuels consolidés de la société GROUPE ARES couvrent la période d'activité de neuf mois allant du 1^{er} avril 2008 au 31 décembre 2009.

En effet, l'assemblée générale des actionnaires du 15 octobre 2009 a décidé de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} janvier et 31 décembre de chaque année et en conséquence, de clôturer par anticipation au 31 décembre 2009 l'exercice en cours, ouvert à compter du 1^{er} avril 2009. En conséquence, cet exercice a donc une durée exceptionnelle de neuf mois, du 1^{er} avril 2009 au 31 décembre 2009.

Conformément à IAS 1, il est donc à noter que les états financiers ne sont pas totalement comparables. L'information financière indiquera le plus souvent possible si les informations financières sont relatives à une période de neuf ou douze mois.

Bases de préparation et faits marquants

Le groupe présente les états financiers et les notes en milliers d'euros.

Les méthodes comptables du groupe ont été appliquées de manière permanente à l'ensemble des périodes présentées et uniformément au sein des différentes entités du groupe.

1.3.1 Opérations sur le capital

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire réunie le 10 avril 2009 a approuvé les opérations suivantes :

- ✓ L'imputation du report à nouveau débiteur et la réduction de capital, motivée par les pertes existantes et probables, par voie de diminution du pair des actions (1,2704 €) et fixation de la valeur nominale des actions (0,10 €). Cette réduction a réduit le capital de 18 189 k€.
- ✓ L'émission et l'attribution gratuite de 15 540 584 bons de souscription d'actions (BSA) à l'ensemble des actionnaires, à raison de 1 BSA pour une action détenue ; 2 BSA donnant droit de souscrire jusqu'au 31 décembre 2009 à 3 actions nouvelles de la société, pour un prix de souscription de 0,25 € par action nouvelle.

Le 4 mai 2009, les actions Groupe ARES ont repris leur cotation.

Le 25 mai 2009, Groupe Ares a attribué les BSA à l'intégralité de ses actionnaires. A compter de ce jour, les BSA ont été cotés sur le marché Euronext Eurolist Paris. Au 31 décembre 2009, 14 528 330 BSA ont été exercés, donnant lieu à la création de 21 792 495 actions nouvelles. Les BSA non exercés le 31 décembre sont devenus caducs et ont perdu toute valeur.

Ainsi, au 31 décembre 2009, le capital social de la société s'élève à 3 733 307.90 €, divisé en 37 333 079 actions de 0,10 € de valeur nominale.

1.3.2 Plan de continuation

Dans le cadre du plan de continuation et suite à l'augmentation de capital décrite ci-dessus, le montant réglé aux créanciers de ARES SA au cours de l'exercice s'est élevé à 12 266 K€, se répartissant de la façon suivante :

- ✓ Fournisseurs 8 767 K€
- ✓ Organismes sociaux 2 559 K€
- ✓ Groupe 97 K€
- ✓ Etablissements financiers 695 K€
- ✓ Autres 148 K€

L'abandon correspondant au règlement à 25% des créances pour solde de tout compte, réalisé au cours de l'exercice s'est élevé à la somme de 25 436 K€, net des honoraires afférents.

Les créances non déclarées forcloses au cours de l'exercice ont été comptabilisées en produits financiers pour la somme de 1 406 K€.

Au 31 décembre 2009, 1 298 K€, inscrits en « Fournisseurs et autres créditeurs », représentent les créances rejetées par ordonnances du juge-commissaire suite aux audiences de contestation, pour lesquelles les fournisseurs concernés ont frappé d'appel l'ordonnance intervenue. Au 31 décembre 2009, les procédures sont pendantes.

1.3.3 Evaluation des dettes étalées dans le cadre du plan de continuation

Dans le cadre de la procédure collective d'ARES SA, certains créanciers ont retenu l'option du règlement de leur dette à 100%, sans intérêt sur une durée de dix ans, selon l'échéancier ci-après, à compter de la date du jugement :

✓ 1 ^{ère} année	1 %
✓ 2 ^{ème} année	3 %
✓ 3 ^{ème} année	5 %
✓ 4 ^{ème} année	8 %
✓ 5 ^{ème} année	8 %
✓ 6 ^{ème} année	10 %
✓ 7 ^{ème} année	10 %
✓ 8 ^{ème} année	15 %
✓ 9 ^{ème} année	15 %
✓ 10 ^{ème} année	25 %.

Les dettes relatives à cet échelonnement de paiement, ont été valorisées à leur valeur comptable actualisée, compte tenu de la nouvelle durée de remboursement.

Du fait de la situation particulière du groupe et en l'absence de transaction de financement récente du groupe permettant d'appréhender une prime de risque, il a été retenu par prudence un taux d'actualisation de 3.59 %, qui fait référence au taux de rémunération des obligations d'Etat sur dix ans, majoré de 1.60% correspondant à une prime de risque. Cette prime de risque de 1.60% est équivalente à celle proposée récemment au groupe par un établissement financier.

Le résultat de l'actualisation a été comptabilisé en produit financier au cours de l'exercice pour un montant de 6 139 k€.

Durant les exercices suivants, le groupe constatera par le compte de résultat le coût financier de l'actualisation des dettes liées à la procédure collective, conformément à IAS 39, au travers du processus d'amortissement lors de chaque remboursement. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, ce coût financier s'est élevé à 778k€.

A titre d'information,

✓ avec un taux d'actualisation de 3.59% sans prime de risque, le produit financier d'actualisation s'élèverait à 4 488 k€ et les charges financières afférentes de l'exercice à 583 k€. Ainsi donc, l'impact net de la prime de risque estimée à 1,60% représente 1 456 k€ avant impôt au 31 décembre 2009,

✓ avec un taux d'actualisation de 3.59% et une prime de risque majorée de 1 point pour la porter à 2,60%, le produit financier d'actualisation s'élèverait à 7 083 k€ et les charges financières afférentes de l'exercice à 886 k€, soit un impact net d'une prime de risque à 2,60% d'un montant de 2 293 k€ avant impôt au 31 décembre 2009.

1.3.2 Prévisions

Le groupe a établi des prévisions de trésorerie pour les 12 mois suivant la date d'arrêté. Ces prévisions de trésorerie ont été établies sur la base des hypothèses les plus récentes et compte tenu des révisions d'estimation de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel.

Le Conseil d'Administration a examiné ces prévisions de trésorerie et estime que la trésorerie sera suffisante pour répondre à ses besoins de financement sur la période concernée. En conséquence, le Conseil d'Administration a décidé de clôturer ses comptes en maintenant le principe de continuité d'exploitation.

Les évaluations retenues pour établir ces prévisions ont été réalisées à partir d'estimations et d'hypothèses sous-jacentes. Si toutefois ces conditions n'étaient pas respectées, le principe comptable de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2009 pourrait s'avérer inapproprié.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation retenues par la société GROUPE ARES sont les suivantes :

- ✓ Sont consolidées par intégration globale, les sociétés dans lesquelles GROUPE ARES exerce un contrôle exclusif. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités.
- ✓ Sont consolidées par intégration proportionnelle, les sociétés dans lesquelles GROUPE ARES exerce un contrôle conjoint.
- ✓ Sont consolidées par mise en équivalence, les sociétés dans lesquelles GROUPE ARES exerce une influence notable dans la gestion, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint.

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au groupe alors que les filiales cédées sont exclues à compter de la date de perte de contrôle.

Les transactions intra-groupe (comptes réciproques ainsi que les profits résultant d'opérations entre sociétés du groupe) ont été éliminées.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais de développement engagés dans le cadre de la création de logiciels (nouveaux projets et développement de nouveaux modules) sont, conformément à la norme IAS 38, comptabilisés en immobilisations incorporelles dès lors qu'ils remplissent les critères suivants :

- ✓ Le projet est clairement défini et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- ✓ la faisabilité technique du projet est démontrée,
- ✓ le groupe a l'intention de mener son projet à terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- ✓ il existe un marché sur lequel le groupe pourra vendre les solutions développées,
- ✓ il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au groupe,
- ✓ le groupe dispose des ressources nécessaires afin de mener le projet à son terme.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorées, d'une part des charges sociales, et d'autre part, des frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés et éventuellement des dépenses de sous-traitance.

Les frais de développement sont amortis sur la durée moyenne de commercialisation prévue.

Les frais correspondants à des projets non encore finalisés ne font pas l'objet d'amortissement. Ces projets font l'objet de test de perte de valeur pouvant aboutir, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères exposés ci-dessus sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice où ils sont encourus.

Les logiciels, droits d'usage et de distribution acquis en pleine propriété sont immobilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur leur durée probable d'utilisation (un à trois ans).

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des sociétés consolidées et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis lors de la prise de contrôle, après affectation de l'écart de première consolidation à des éléments d'actifs

incorporels ou corporels. L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

Le goodwill négatif résultant d'une acquisition est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortissables mais font l'objet de tests de dépréciation. Ces tests sont pratiqués chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

Les goodwills sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie.

La méthode d'évaluation retenue est celle des flux de trésorerie futurs actualisés. Cette évaluation est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire validé par la direction.

L'actualisation se fait sur une durée infinie à partir des éléments suivants :

- ✓ les années 1 et 2 intègrent les données budgétaires,
- ✓ les données des trois années suivantes reposent sur le processus budgétaire du groupe et les analyses de la direction, sur la base d'hypothèses de croissance et de rentabilité tenant compte des performances passées, de l'évolution prévisible de l'environnement économique et du développement attendu du marché,
- ✓ un taux de croissance de 2% maximum est retenu pour le calcul de la valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu fait référence à une moyenne pondérée entre le coût de la dette et le coût des fonds propres majoré d'un coefficient de risque lié aux conditions du marché financier et à la sensibilité des SSII par rapport à ce marché.

La totalité des écarts d'acquisition figurant à l'actif du bilan a été testée selon la méthode décrite ci-dessus.

Le taux d'actualisation retenu pour la présente clôture est fixé à 9.70%.

Lorsque la valeur actuelle est jugée inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée. Les dépréciations constatées sont considérées comme définitives et ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice 2009.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur

En raison de la nature des actifs détenus, l'application de l'approche par composants, conformément à l'IAS 16, n'a pas d'incidence sur les comptes du groupe.

Par ailleurs, l'analyse des durées de vie économique ne fait pas apparaître de différences significatives sur les comptes du groupe.

Les plans d'amortissements pratiqués dans les comptes individuels sont donc maintenus en consolidation. L'amortissement est fondé sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations.

Les biens, financés par un contrat de location financement, font l'objet d'un retraitement de consolidation afin de faire apparaître à l'actif la valeur du bien loué et au passif la dette financière correspondante.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- ✓ Constructions 20 ans
- ✓ Matériel et outillage 3 à 5 ans
- ✓ Agencements installations 5 à 10 ans
- ✓ Matériel informatique 2 à 5 ans
- ✓ Matériel de bureau 2 à 5 ans

- ✓ Mobilier de bureau 5 ans
- ✓ Matériel de transport 3 à 5 ans

Contrats de location financement où le groupe est preneur

Les contrats de location financement sont comptabilisés à l'actif du bilan consolidé comme s'il s'agissait d'un achat à crédit. En contrepartie, une dette financière est reconnue au passif de ce même bilan.

Les contrats de crédit-bail mobilier et de location financement concernent essentiellement des contrats liés à des matériels de transport et à du matériel informatique.

Les méthodes d'amortissement et de dépréciation de ces biens sont identiques à celles retenues pour les immobilisations.

Stocks et travaux en cours

Le stock de marchandises est constitué essentiellement de licences achetées en vue de leur revente. Il est évalué au coût de revient suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Le stock a été déprécié, le cas échéant, afin de le ramener à sa valeur nette probable de réalisation.

Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale historique.

Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Le groupe a recours à des financements externes par l'intermédiaire de sociétés d'affacturage.

La norme IAS 39 précise les règles de décomptabilisation des actifs financiers. Les contrats ne transférant pas l'essentiel des risques attachés aux créances, le groupe a maintenu à l'actif du bilan les créances transférées et reclassé la dette nette envers le cessionnaire en concours bancaires.

Les créances clients cédées dans le cadre des contrats d'affacturage s'élèvent à 13 773 k€ au 31 décembre 2009.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Elle comprend les liquidités et les comptes courants bancaires. La société considère comme équivalents de trésorerie les placements très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie.

Ces éléments sont valorisés à leur juste valeur.

Actions propres

GROUPE ARES met en œuvre une politique de rachat de ses propres actions, conformément au mandat donné par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration.

Le programme de rachat d'actions a pour principal objectif l'animation du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Les opérations concernant les titres d'autocontrôle, détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité, sont valorisées à leur cours de clôture et sont enregistrées en diminution des capitaux propres.

Les résultats de cession sont imputés directement sur les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Indemnités de départ à la retraite

Le Groupe Ares octroie à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi. Ceux-ci sont évalués conformément à IAS 19 par un actuair indépendant. Au 31 décembre 2009, en l'absence de rapport communiqué par l'actuaire, le management a réalisé une estimation de la variation de la PIDR par rapport à l'étude réalisée pour la clôture au 31 mars 2009. Cette estimation a conduit à la comptabilisation d'un complément de provision s'élevant à 75 K€.

Les salariés du groupe perçoivent une indemnité de départ à la retraite fixée par la convention collective Syntec, à savoir un cinquième de mois de salaire brut par année d'ancienneté, à partir de cinq ans d'ancienneté.

Les indemnités de départ sont estimées

- ✓ sur la base du salaire prévisionnel de fin de carrière,
- ✓ pondérées par le taux de rotation du personnel calculé par tranches d'âge et par l'espérance de vie,
- ✓ actualisées sur la période restant à courir jusqu'à la fin de l'activité professionnelle du salarié.

Le taux d'actualisation retenu est le taux des obligations des sociétés privées.

Le montant des engagements de retraite est réévalué chaque année et comptabilisé en consolidation en "Provisions non courantes".

Le groupe applique l'amendement d'IAS 19 selon lequel les écarts actuariels (gain ou perte) résultant de l'effet d'expérience et des changements d'hypothèses actuariels sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Provisions pour risque et charges

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs, dont le montant peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provision à la clôture représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de la clôture.

Paiement en actions

La société effectue des transactions par lesquelles elle remet en paiement ses propres instruments de capitaux propres en contrepartie de services. Ces transactions peuvent concerner des membres du personnel ou des dirigeants.

Ces attributions représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le groupe.

S'il s'agit d'opérations immédiatement acquises aux bénéficiaires sans qu'aucune condition d'acquisition des droits ne soit nécessaire, le coût des services rendus est constaté en totalité en charges à la date d'octroi.

Si les instruments ne sont acquis qu'après un délai ou après une condition de performances, le coût est constaté en charges, réparti sur la période d'acquisition.

Le coût des services rendus est comptabilisé en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Le coût des paiements en actions est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciée à la date d'octroi.

Pour cette évaluation le groupe applique le modèle de valorisation Black and Scholes.

Impôt sur le résultat et imposition différée

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend l'impôt exigible et les impôts différés. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas, il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont calculés suivant la méthode du report variable. Ils sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte :

- ✓ des déficits reportables,
- ✓ des décalages temporaires existant entre le résultat fiscal et le résultat comptable,
- ✓ des retraitements retenus pour l'établissement des comptes consolidés,
- ✓ de l'élimination de l'incidence des opérations comptabilisées pour la seule application des législations fiscales.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement, est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que si ces derniers ont de fortes chances d'être récupérés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés au 31 décembre 2009 est de 33.33 %.

Information sectorielle

La norme IFRS 8, intitulée « Segments opérationnels » prescrit de retenir l'approche de la direction pour présenter la performance financière et les segments opérationnels de l'entreprise. L'information publiée est donc celle sur laquelle la direction de Groupe Ares s'appuie, en interne, pour évaluer la performance des segments et décider de l'affectation des ressources aux segments opérationnels.

Groupe ARES est désormais positionné sur des activités à forte valeur ajoutée, autour des services managés et l'activité du groupe est organisée autour des pôles suivants :

- ✓ Services IT (ITS)
 - ◆ Infogérance et services à la production
 - ◆ Développement et management applicatif
 - ◆ Conseil en système d'information
- ✓ Systèmes d'informations techniques (SIT)
 - ◆ Distribution de progiciels techniques
 - ◆ Intégration de progiciels techniques
- ✓ Intégration de solutions applicatives (ISA)
 - ◆ Intégration de solutions de paie & RH
 - ◆ Intégration de solutions de gestion financière
 - ◆ Intégration de solutions de gestion du temps

Les segments opérationnels sont donc déclinés selon les trois pôles d'ARES : ITS, SIT et ISA

Les informations communiquées par secteur d'activité se rapportent uniquement aux éléments opérationnels du bilan et du compte de résultat :

- ✓ Chiffre d'affaires,
- ✓ Résultat opérationnel,
- ✓ Ecart d'acquisition,
- ✓ Frais de développement.

En effet, Ares a adopté une gestion centralisée de ses actifs et de ses passifs, ainsi que de sa fiscalité ; les éléments correspondants du bilan et du compte de résultat ne sont

pas affectés aux différents segments.

Compte tenu de la répartition géographique de sa clientèle, essentiellement concentrée sur le territoire national, le groupe n'a pas déterminé de secteur secondaire répondant aux définitions de la norme IFRS 8.

Reconnaissance des produits

Pour les conditions de reconnaissance du revenu, le groupe se réfère à la norme IAS 18.

- ✓ Pour les produits relatifs à la vente de biens, la comptabilisation de la vente a lieu à la date à laquelle le vendeur transfère à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété du bien.
- ✓ Les prestations de services sont comptabilisées selon la méthode à l'avancement.

Calcul du résultat par action

Le calcul du résultat par action est effectué en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions pendant l'exercice.

Le calcul du résultat dilué est effectué en divisant le résultat par le cumul du nombre moyen pondéré d'actions en tenant compte du nombre d'actions qui aurait résulté de l'exercice de l'ensemble des options de souscription d'actions à la clôture.

Les titres d'autocontrôle étant portés en déduction des capitaux propres, ces titres sont exclus du calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- ✓ L'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- ✓ Les impôts différés,
- ✓ Les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur
- ✓ La valorisation des paiements en actions.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période de changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Evolution du périmètre de consolidation

Néant

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2009

Toutes les sociétés consolidées au sein du groupe GROUPE ARES sont des sociétés françaises, à l'exception de la société ARES Luxembourg de droit luxembourgeois.

SOCETES CONSOLIDEES	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de Consolidation	Intégration fiscale
GROUPE ARES	Société-mère		I.G	OUI
ARES	100 %	100 %	I.G	OUI
ARES Luxembourg	100 %	100 %	I.G	NON
CYBERWARE	100 %	100 %	I.G	OUI
INFORDI	100 %	100 %	I.G	OUI
MEDICARES	100 %	100 %	I.G	OUI
SPACEBEL MEDICAL	100 %	100 %	I.G	OUI

I.G. : Intégration Globale

Sociétés non consolidées

SOCIETES NON CONSOLIDEES	% Contrôle	Valeur brute des titres	Valeur nette titres
ARES WECA	20.00%	50	0
Total		50	0

La société ARES WECA est exclue du périmètre de consolidation, car Groupe ARES et ses filiales n'y exercent pas de contrôle, de droit ou de fait.

NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ecarts d'acquisition

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Ecart d'acquisition	25 073					25 073
Total	25 073	-	-	-	-	25 073

DEPRECIATION	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Ecart d'acquisition	9 583					9 583
Total	9 583	-	-	-	-	9 583

VALEURS NETTES	A l'ouverture					A la clôture
Ecart d'acquisition	15 490					15 490
Total	15 490					15 490

Autres immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Frais de développement	1 791					1 791
Concessions, brevets	1 963		178			1 785
Total	3 754	-	178	-	-	3 576

AMORTISSEMENTS	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Frais de développement	1 146	274				1 420
Concessions, brevets	1 851	21	178			1 694
Total	2 997	295	178	-	-	3 114

VALEURS NETTES	A l'ouverture					A la clôture
Frais de développement	645					371
Concessions, brevets	112					91
Total	757					462

Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisition	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Matériels & outillage	324		315			9
Autres immo, corporelles	8 025	15	3 176			4 864
Total	8 349	15	3 491	-	-	4 873

AMORTISSEMENTS	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Matériels & outillage	324		315			9
Autres immo, corporelles	6 106	775	2 764			4 117
Total	6 430	775	3 079	-	-	4 126

VALEURS NETTES	A l'ouverture					A la clôture
Matériels & outillage	-					-
Autres immo, corporelles	1 919					747
Total	1 919					747

Actifs financiers non courants

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Titres non consolidés	215		165			50
Dépôts et cautionnement	357	125	37			445
Total	572	125	202	-	-	495

PROVISIONS	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Reprises	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Titres non consolidés	175	40	165			50
Dépôts et cautionnements	-					-
Total	175	40	165	-	-	50

VALEURS NETTES	A l'ouverture	A la clôture
Titres non consolidés	40	-
Dépôts et cautionnements	357	445
Total	397	445

Impôts différés actif non courants

IMPOTS DIFFERES ACTIF	31/12/2009	31/03/2009
Différences temporaires	47	14
Retraitements de consolidation	183	194
Déficits fiscaux	1 817	-
Total	2 047	208

Actifs destinés à être cédés

ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES	31/12/2009	31/03/2009
Titres ARES MAGHREB	-	204
Titres ARES MAROC	-	18
Dépréciation des titres ARES MAGHREB	-	-129
Total net	-	93

Stocks

STOCKS	31/12/2009	31/03/2009
Stocks de marchandises	13	31
Dépréciation des stocks	-	-
Total net	13	31

Actifs d'impôt exigibles

ACTIFS D'IMPOT EXIGIBLES	31/12/2009	31/03/2009
Impôt sur les bénéfices	5	3 439
TVA	473	2 108
Total	478	5 547

Clients et autres débiteurs

CREANCES CLIENTS	31/12/2009	31/03/2009
Clients	25 489	37 442
Clients - Effets à recevoir	42	43
Clients douteux	348	613
Clients- factures à établir	2 985	3 925
Total brut	28 864	42 023
Dépréciation des créances clients	3 944	5 251
Total net	24 920	36 772

AUTRES DEBITEURS	31/12/2009	31/03/2009
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	379	259
Personnel & organismes sociaux	76	141
Administrateurs judiciaires	618	3 947
Autres débiteurs divers	289	3 248
Charges constatées d'avance	3 943	5 296
Total brut	5 305	12 891
Dépréciation des autres créances	-	2 286
Total net	5 305	10 605

Trésorerie et équivalents de trésorerie

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	31/12/2009	31/03/2009
Actifs disponibles à la vente	-	-
Disponibilités	4 074	1 456
Total	4 074	1 456

Provisions

PROVISIONS NON COURANTES	A l'ouverture	Dotations	Reprises	Autres variations	A la clôture
Avantages au personnel à long terme	563	75	-	-	638
Total	563	75	-	-	638

PROVISIONS COURANTES	A l'ouverture	Dotations	Reprises	Autres variations	A la clôture
Provisions pour litiges	975	379	132	168	1 390
Provisions pour pertes à terminaison	7	21	7	-	21
Provisions pour restructuration	549	-	381	168	-
Total	1 531	400	520	-	1 411

Passifs financiers non courants et courants

EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	A la clôture
Emprunts issus des locations financement	988	-	816	-	172
Comptes bloqués de participation	570	-	331	-	239
Concours bancaires	3 645	-	3 636	-	9
Financement affacturage (*)	3 336	5 335	-	-	8 671
Total	8 539	5 335	4 783	-	9 091

(*) net des retenues de garantie pour 2 252 K€

EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES	A la clôture	NON COURANT		
		A un an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts issus des locations financement	172	172	-	-
Comptes bloqués de participation	239	239	-	-
Concours bancaires	9	9	-	-
Financement affacturage	8 671	8 671	-	-
Total	9 091	9 091	-	-

Au 31 décembre 2009, le passif actualisé de la société ARES SA se décompose de la façon suivante :

ECHÉANCEZ PASSIF REAJUSTÉ	31/12/2009	COURANT		NON COURANT	
		A un an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Dettes d'impôt	6 404	108	2 077	4 219	
Fournisseurs	2 392	1 313	310	769	
Organismes sociaux	15 722	2 141	11 673	1 908	
Total	24 518	3 562	14 060	6 896	

Impôts différés passif non courants

IMPOTS DIFFERES PASSIF	31/12/2009	31/03/2009
Elimination provision avance intra-groupe	-	58
Retraitements de consolidation	30	28
Actualisation du passif RJ	1 787	-
Total	1 817	86

Dettes d'impôts

DETTES D'IMPOTS	31/12/2009	31/03/2009
Impôts sur les bénéfices	113	60
TVA	1 642	10 444
Autres impôts à payer	408	1 663
Total	2 163	12 167

Fournisseurs et autres créditeurs

DETTES FOURNISSEURS	31/12/2009	31/03/2009
Fournisseurs	5 062	37 839
Factures à recevoir	1 184	1 547
Total	6 246	39 386

AUTRES CREDITEURS	31/12/2009	31/03/2009
Personnel & comptes rattachés	3 719	5 314
Organismes sociaux	9 440	30 601
Dettes sociales	13 159	35 915
Clients - Avoirs à établir	467	918
Clients créditeurs	2 149	2 014
Autres créditeurs divers	-	845
Produits constatés d'avance	5 537	7 136
Autres dettes	8 153	10 913
Total	21 312	46 828

Information sectorielle

POLE METIERS	Exercice 2009 (9 mois)				Exercice 2008/2009 (02 mois)			
	ITS	ST	ISA	TOTAL	ITS	ST	ISA	TOTAL
Chiffre d'affaires	37 133	11 090	5 222	53 445	60 785	19 106	10 201	90 092
Résultat opérationnel courant	-6 330	-3 348	-1 352	-11 031	-13 217	-6 925	-2 628	-21 770
Esprit d'acquisition net	14 475	13	1 002	15 490	14 475	13	1 002	15 490
Frais de développement net	371			371	645			645

Charges et produits d'exploitation

ACHATS CONSOMMES	31/12/2009	31/03/2009
	9 mois	12 mois
Achats	10 399	19 405
Variation de stocks	18	553
Escomptes obtenus des fournisseurs	-	-54
Autres achats et charges externes	7 588	14 702
Total	18 005	34 606

CHARGES DE PERSONNEL	31/12/2009	31/03/2009
	9 mois	12 mois
Salaires	29 109	50 484
Paievements en actions	0	651
Charges sociales	13 958	21 211
Provisions pour avantages à long terme	75	-34
Total	43 142	72 312

CHARGES ET PRODUITS EXTERNES	31/12/2009	31/03/2009
	9 mois	12 mois
Jetons de présence	45	70
Autres charges et produits divers de gestion	-318	-213
Total	-273	-143

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	31/12/2009	31/03/2009
	9 mois	12 mois
Dotations amortissements des immobilisations incorporelles	294	553
Dotations amortissements des immobilisations corporelles	775	1 528
Total	1 069	2 081

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	31/12/2009	31/03/2009
	9 mois	12 mois
Produits sur cession d'immobilisations	390	139
Autres produits	312	1 033
Pertes à terminaison	-	3
Total	702	1 175

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	31/12/2009	31/03/2009
	9 mois	12 mois
Valeurs nettes des immobilisations cédées	499	36
Autres charges	135	467
Dépréciation des comptes clients	721	596
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-
Pertes à terminaison	14	-
Total	1 369	1 099

Autres charges opérationnelles

AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES	31/12/2009	31/03/2009
	9 mois	12 mois
Honoraires liés à la restructuration		937
Plan de sauvegarde de l'emploi		2 886
Plan de restructuration - loyers		276
Total	-	4 099

Résultat financier

RESULTAT FINANCIER	31/12/2009	31/03/2009
	9 mois	12 mois
Produits financiers	32 999	4 603
Revenus des créances commerciales	9	37
Dividendes reçus	-	19
Abandons de créances suite RJ ARES	25 436	-
Produits d'actualisation RJ	6 139	-
Autres produits financiers	1 415	4 073
Gains de change	-	474
Charges financières	1 085	1 805
Intérêts sur emprunts	35	17
Charges de désactualisation RJ	778	-
Intérêts sur comptes d'affacturage	158	1 593
Frais de banques	50	79
Intérêts des dettes commerciales	4	87
Intérêts sur la participation des salariés	11	29
Pertes de change	9	-
Dépréciation des titres non consolidés	40	-
Total	31 914	2 798

Charge d'impôt

La charge d'impôts comptabilisée s'analyse de la façon suivante :

CHARGE D'IMPOTS	TOTAL
Impôts dus sur bénéfices	123
Imposition différée	-107
Crédits d'impôt	-5
Total	11

PREUVE D'IMPOT	MONTANT
Résultat net consolidé	20 872
Dépréciation des écarts d'acquisition	0
Charge d'impôt consolidée (exigible et différée)	11
Résultat consolidé avant impôt	20 883
<i>Taux théorique (taux courant applicable société mère)</i>	<i>33.33%</i>
Charge fiscale théorique	6 960
Ecart de taux - Sociétés étrangères	-2
Crédits d'impôt	-5
Plus ou moins-value à long terme à LT	17
Pertes fiscales non activées et utilisées sur l'exercice	-5 229
Activation d'IDA sur déficits fiscaux antérieurs	-1 787
Résultat directement sur capitaux propres	-9
Différences permanentes	66
Charge fiscale réelle	11
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>0.05%</i>

Au 31 décembre 2009, l'actualisation des dettes à plus d'un an figurant au point 1.3.3 a généré des impôts différés passif pour un montant de 1 787 k€. Conformément au principe de non compensation, des impôts différés actif ont été activés pour la même valeur.

Ces opérations n'ont donc pas généré d'impact sur le résultat au 31 décembre 2009.

Compte tenu des pertes dégagées et des perspectives en cours, la direction du groupe a décidé de cesser, à l'exception du point ci-dessus l'activation des impôts différés liés aux déficits fiscaux constatés au cours des exercices précédents.

Les déficits fiscaux non activés du fait de l'application de règle de prudence s'élèvent à 55 067 k€ en base, équivalent à 18 355 k€ d'impôts, s'analysant de la façon suivante :

IMPOTS DIFFERES	EX EN COURS	EX ANTERIEURS	BASE IMPOTS
Reports fiscaux déficitaires - Régime d'intégration fiscale	5 229	23 584	55 067
Reports fiscaux déficitaires - Autres	-	-	-
Total	5 229	23 584	55 067

INFORMATIONS HORS BILAN

Rémunération des dirigeants

REMUNERATIONS	Autres informations en € (*)	En millions d'euros
Rémunération fixe	458	(*)
Rémunération variable	99	(*)
Avantages en nature	20	(*)
Journaux de présence	45	
Rémunérations globales	622	
Rémunérations déductibles	4	
Total	626	

(*) L'information sur la rémunération globale allouée aux directeurs généraux, titulaires d'un mandat d'administrateur, est incluse dans les rémunérations brutes versées aux administrateurs car elle conduirait à faire état de rémunération individuelle.

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN	31/12/2009	31/03/2009
Effectif	1 027	1 456
Total	1 027	1 456

Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNES	31/12/2009	31/03/2009
Nantissement au profit des banques du compte de garantie EUROFACTOR	-	3 700
Garantie de couverture de taux auprès de la Société Générale	-	15 000
Nantissement auprès d'IBM de la créance de Carry-Back	-	3 300
Caution auprès de la Société Générale (loyers)	29	29
Caution auprès de la Société Générale (retenue de garantie des clients)	293	278
Contregarantie par la Société Générale de la garantie de Passif accordée à ECONOCOM	96	96
Contregarantie par le Crédit Agricole de la garantie de Passif accordée à ECONOCOM	104	104
Total	522	22 507

ENGAGEMENTS RECUS	31/12/2009	31/03/2009
Garantie de couverture de taux auprès de la Société Générale	-	15 000
Total	-	15 000

Stock-options

Le Conseil d'Administration de Groupe Ares a consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de certains dirigeants et mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des plans d'achat d'actions à prix convenu.

PLAN	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8
Date décision du CA	16/07/02	28/10/03	25/05/04	30/01/06	24/01/07
Date d'expiration	15/07/09	27/10/10	24/05/11	29/01/13	23/01/14
Nombre de bénéficiaires	22	17	5	29	15
Prix d'exercice en euros	6.80	3.45	4.32	2.87	3.66
Titres attribués	30 000	200 000	15 000	150 000	156 000
Options levées	-	-	-	-	-
Options perdues (*)	1 000	113 280	9 000	30 000	
Titres avant aug.de capital 2006	29 000	86 720	6 000	120 000	NA
Nombre d'action réajusté	32 112	96 206	6 646	132 971	
Prix de souscription réajusté	6.14	3.11	3.90	2.59	
Titres après aug. de capital 2006	32 112	96 206	6 646	132 971	NA
Options levées			1 200	2 217	
Options perdues (*)	13 287	33 802	2 123	29 919	8 000
Titres avant aug.de capital 2007	18 825	62 404	3 323	100 835	148 000
Nombre d'action réajusté	21 869	72 421	3 859	117 137	171 970
Prix de souscription réajusté	5.29	2.68	3.36	2.23	3.15
Titres après aug. de capital 2007	21 869	72 421	3 859	117 137	171 970
Options levées		6 036		2 575	
Options perdues (*)	21 869	45 264	3 859	84 956	131 300
Dilution potentielle	0	21 121	0	29 606	40 670

Les plans N°1, N°2 et N°3 sont arrivés à échéance au cours des exercices précédents
 (*) Options perdues suite à des démissions ou des licenciements ou à l'obsolescence du plan

Emission de Bons de Souscription d'Actions nouvelles (BSA)

En vertu de décisions prises par l'Assemblée Générale du 10 avril 2009 et par le Conseil d'Administration du 15 mai 2009, la société a émis 15 540 584 bons de souscriptions d'actions (BSA). Ces BSA ont été attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires de la société à raison d'un BSA pour une action existante au 22 mai 2009.

Les BSA sont soumis aux conditions d'exercice suivantes :

- ✓ deux BSA donnent droit de souscrire à trois actions nouvelles de la société,
- ✓ le prix de souscription de chaque action nouvelle sera égal à 0,25 €,
- ✓ chaque porteur pourra exercer ses BSA, à tout moment à compter du 25 mai 2009 et jusqu'au 31 décembre inclus,
- ✓ les BSA non exercés le 31 décembre 2009 sont devenus caducs et ont perdus toute valeur.

BSA en circulation	TOTAL
Emission	15 540 584
BSA sur auto-détention	-121 576
BSA exercés au cours de l'exercice	-14 528 330
BSA caducs	-890 678
BSA à la clôture	0
Dilution potentielle en nombre d'actions	0

Résultat par action

	31/12/2008	31/12/2007
Résultat – (en euros)	20 372	-36 593
Résultat des activités poursuivies – (en euros)	20 372	-36 144
Résultat des activités cédées et abandonnées – (en euros)	0	-454
Nombre moyen pondéré d'actions	26 436 832	15 992 424
Ajustement pour effet dilutif des stock-options	91 397	136 323
Ajustement pour effet dilutif des BSA	0	0
Ajustement pour effet dilutif des actions gratuites	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions pondérées	26 528 229	16 128 747
Résultat par action des activités poursuivies		
Résultat par action en euros	0,79	-1,54
Résultat dilué par action en euros	0,79	-1,53
Résultat par action des activités cédées & abandonnées		
Résultat par action en euros	0,00	-1,03
Résultat dilué par action en euros	0,00	-1,02
Résultat par action		
Résultat par action en euros	0,79	-2,57
Résultat dilué par action en euros	0,79	-2,55

Facteurs de risque financier

Cette note présente des informations sur l'exposition du groupe à chacun des risques décrits ci-dessous, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

La politique de gestion des risques du groupe a pour objectif

- ✓ d'identifier et d'analyser les risques auxquels le groupe doit faire face,
- ✓ de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre,
- ✓ de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe.

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles et la concentration des clients.

La répartition équilibrée du portefeuille place le groupe en situation de faible dépendance à l'égard d'un client particulier.

La direction a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de livraison et de paiement usuelles dans le groupe. Pour ce faire, le groupe a recours à des notations externes.

Les ventes de biens sont assorties de clause de réserve de propriété, afin qu'un cas d'impayé, le groupe dispose d'une sûreté.

Le groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients. Les deux principales composantes de cette dépréciation correspondent, d'une part à des pertes spécifiques liées à des risques individualisés, d'autre part à des pertes encourues, reposant sur des données historiques de statistiques de paiement pour des actifs similaires.

Quant aux titres de placements, le groupe limite son risque par la faiblesse de ces investissements, mais aussi en investissant uniquement dans des titres liquides.

Risque de liquidité : Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe pourrait avoir à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du groupe.

Pour financer ses besoins d'exploitation, le groupe a disposé des ressources suivantes :

- ✓ de lignes d'affacturage à un coût d'utilisation annuel moyen de Euribor 3 mois + 0.60% et Euribor 3 mois + 0.85% (hors commission spécial de financement),
- ✓ de facilité de caisse à hauteur de 1 million d'euros jusqu'au 31 décembre 2009.

Au cours de l'exercice, ARES SA a honoré l'ensemble de ses obligations relatives à son plan de continuation et est à jour de l'ensemble de ses échéances.

Risque de marché : La gestion du risque de change a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque.

Avec le recentrage des activités du groupe, peu d'opérations sont réalisées en devises, en particulier il n'y a plus d'achats auprès de constructeurs étrangers. Par conséquent, l'exposition au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée.

ETAT DES POSITIONS DU GROUPE FACE AU RISQUE DE CHANGE				
(en kdevises)				
	USD	GBP	DZD	EUR
Clients et autres débiteurs	163	2	6 800	180
Fournisseurs et autres créditeurs	10			7
Disponibilités	30		2	21
Hors bilan	-	-	-	-
Achats à terme	-	-	-	-

Quant au risque de taux, le groupe ne dispose pas d'actifs financiers soumis à des risques de taux. L'endettement du groupe est principalement lié aux dettes remboursables dans le cadre de la procédure collective : ces dettes ne portent aucun intérêt.

Le groupe n'a pas d'instrument ou engagement hors bilan relatif à la position nette de trésorerie.

La société ARES n'est plus en redressement judiciaire : elle bénéficie depuis le 30 mars 2009 d'un plan de continuation, et, à ce titre, ne subit plus de restriction quant à la poursuite et le développement de ses activités commerciales.

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	KPMG	PRAXOR
AUDIT		
Commissariat aux comptes, Certification		
SA GROUPE ARES	74	11
SA ARES	5	22
SAS SPACEBEL MEDICAL		7
Autres missions accessoires et d'audit		
	79	40
AUTRES PRESTATIONS		
Juridique, fiscal & social	-	-
Audit interne	-	-
Autres	-	-
	-	-
Total	79	40

Tableau des flux de trésorerie excluant l'impact des opérations liées au redressement judiciaire

(en milliers d'euros)	31/12/2009
Résultat net consolidé	20 872
Dotations aux amortissements et provisions	701
Pertes de valeur	0
Plus ou moins value de cession	320
Charges et produits calculés liés aux stock-options	0
Autres charges et produits calculés	75
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0
= Capacité d'autofinancement après impôt & coût de l'endettement net	21 968
Impact du résultat financier	-31 914
Variation des impôts (y compris impôts différés)	3 379
= Capacité d'autofinancement avant impôt & coût de l'endettement net	-6 567
Impôts versés (1)	219
Variation des actifs destinés à être cédés	93
Variation des stocks	18
Variation des créances clients et autres débiteurs	17 152
Variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs (2)	-16 969
= Variation du Besoin en Fonds de Roulement	513
Flux net de trésorerie générés par l'activité (A)	-6 054
Acquisitions d'immobilisations	-140
Cessions d'immobilisations	418
Incidence des variations de périmètre	0
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	278
Augmentation de capital en numéraire	5 300
Dividendes versés	0
Augmentations des dettes financières (3)	5 335
Remboursements d'emprunts et dettes financières	943
Rachats et reventes d'actions propres	0
Intérêts financiers (4)	-35
Autres flux liés aux opérations de financement (5)	487
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	12 030
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (net)	-2 189
Variation de trésorerie (A) + (B) + (C)	6 254
= Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (net)	4 065
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (+)	4 074
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (-)	-9

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Les sociétés MEDICARES et SPACEBEL MEDICAL ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine

ANNEXE B : COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009 (RFA)

Les montants sont exprimés en euros.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

ACTIF	31/12/2009			31/03/2009
	Brut	Amort & Prov	Net	Net
Actif immobilisé	17 109 230	17 109 230	-	-
Immobilisations incorporelles			-	-
Immobilisations corporelles			-	-
Immobilisations financières	17 109 230	17 109 230	-	-
Actif circulant	8 745 779	130 135	8 615 644	4 092 177
Clients et comptes rattachés	32 894	8 416	24 478	460 309
Autres créances	6 598 848		6 598 848	3 533 915
Valeurs mobilières de placement	156 976	121 719	35 257	63 220
Disponibilités	1 954 677		1 954 677	28 383
Charges constatées d'avance	2 384		2 384	6 350
TOTAL ACTIF	25 855 009	17 239 365	8 615 644	4 092 177

PASSIF	31/12/2009	31/03/2009
	Net	Net
Capitaux propres	8 102 161	3 093 652
Capital social	3 733 308	19 742 890
Prime d'émission	3 133 078	13 389 680
Réserve légale	420 901	735 000
Réserves indisponibles	1 107 420	793 644
Report à nouveau	-	- 14 981 339
Résultat de l'exercice	- 292 546	- 16 586 223
Provisions Risques & charges	-	-
Emprunts & dettes financières	4 948	347 446
Dettes d'exploitation	508 535	651 079
Fournisseurs et comptes rattachés	170 485	209 584
Dettes fiscales et sociales	134 473	326 974
Autres dettes	203 577	114 521
TOTAL PASSIF	8 615 644	4 092 177

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009

RESULTAT	31/12/2009	31/03/2009
	9 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	635 569	1 083 786
Autres produits d'exploitation	163	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	220 600	1 486
Produits d'exploitation	856 332	1 085 272
Achats consommés	-	-
Autres achats et charges externes	-574 687	-543 340
Charges de personnel	-416 767	-742 956
Impôts et taxes	-17 174	-23 275
Autres charges d'exploitation	-45 000	-78 652
Dotations aux amortissements et provisions	-8 416	-
Charges d'exploitation	-1 062 044	-1 388 223
Résultat d'exploitation	-205 712	-302 951
Résultat financier	-23 840	-16 133 672
Résultat exceptionnel	996	-148 473
Impôt sur les sociétés	63 990	1 127
RESULTAT NET	-292 546	-16 586 223

Les comptes annuels de la société GROUPE ARES, couvrant la période d'activité allant du 1er avril 2009 au 31 décembre 2009, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société en date du 30 mars 2010.

I. PRINCIPES COMPTABLES

Afin de poursuivre sa restructuration et améliorer sa rentabilité, la société a au cours de cette période :

- Opéré l'imputation du report à nouveau débiteur et la réduction de capital, motivée par les pertes existantes et probables, par voie de diminution du pair des actions (1,2704 €) et fixé de la valeur nominale des actions (0,10 €). Cette réduction a réduit le capital de 18 189 k€,
- Repris la cotation de ses actions le 4 mai 2009,
- Emis et attribué gratuitement, le 25 mai 2009, 15 540 584 bons de souscription d'actions (BSA) à l'ensemble des actionnaires, à raison de 1 BSA pour une action détenue ; 2 BSA donnant droit de souscrire jusqu'au 31 décembre 2009 à 3 actions nouvelles de la société, pour un prix de souscription de 0,25 € par action nouvelle. Au 31 décembre 2009, 14 528 330 BSA ont été exercés, donnant lieu à la création de 21 792 495 actions nouvelles. Les BSA non exercés le 31 décembre sont devenus caducs et ont perdus toute valeur.

Ainsi, au 31 décembre 2009, le capital social de la société s'élève à 3 733 307.90 €, divisé en 37 333 079 actions de 0,10 € de valeur nominale.

Dans le cadre de son plan de continuation et suite à l'augmentation de capital écrite ci-dessus, la société ARES (filiale à 100% de GROUPE ARES) a réglé aux créanciers au cours de l'exercice la somme de 12 266 K€, se répartissant de la façon suivante :

- ✓ Fournisseurs 8 767 K€
- ✓ Organismes sociaux 2 559 K€
- ✓ Groupe 97 K€
- ✓ Etablissements financiers 695 K€
- ✓ Autres 148 K€

Et les abandons correspondant ont été comptabilisés pour la somme de 25 436 K€, net des honoraires afférents.

La société a établi des prévisions de trésorerie pour les douze mois suivant la date d'arrêté. Le Conseil d'Administration a examiné ces prévisions de trésorerie et estime que la trésorerie sera suffisante pour répondre aux besoins de financement sur la période concernée. En conséquence, le Conseil d'Administration a décidé de clôturer ses comptes en maintenant le principe de continuité d'exploitation.

Les évaluations retenues pour établir ces prévisions ont été réalisées à partir d'estimations et d'hypothèses sous-jacentes. Si toutefois ces conditions n'étaient pas respectées, le principe comptable de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2009 pourrait s'avérer inapproprié.

Dans cette perspective, les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

I.1 Principes applicables aux comptes annuels au 31 décembre 2009

Néant

I.1 Comparabilité des états financiers

Les comptes annuels de la société GROUPE ARES couvrent la période d'activité de neuf mois allant du 1^{er} avril 2009 au 31 décembre 2009.

En effet, l'assemblée générale des actionnaires du 15 octobre 2009 a décidé de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} janvier et 31 décembre de chaque année et en conséquence, de clôturer par anticipation au 31 décembre 2009 l'exercice en cours, ouvert à compter du 1^{er} avril 2009.

En conséquence, cet exercice a donc une durée exceptionnelle de neuf mois, du 1^{er} avril 2009 au 31 décembre 2009.

Il est donc à noter que les états financiers ne sont pas totalement comparables. L'information financière indiquera le plus souvent possible si les informations financières sont relatives à une période de neuf ou douze mois.

I.3 Immobilisations financières

Les titres de participations sont portés à l'actif pour leur coût d'acquisition.

Ils sont éventuellement dépréciés lorsque le montant des titres est supérieur à la quote-part de situation nette de la participation ou à leur valeur économique.

I.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres (déterminée sur la base du cours moyen du mois de clôture pour les actions propres cotées et sur la base de la valeur probable de réalisation pour les autres valeurs) est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

II. NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT

II.1 Immobilisations financières

Les variations d'immobilisations financières s'analysent de la manière suivante :

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Poste à poste	A la clôture
Titres de participation	17 109 230				17 109 230
Total	17 109 230	-	-	-	17 109 230

PROVISIONS	A l'ouverture	Dotations	Reprises	Poste à poste	A la clôture
Titres de participation	17 109 230				17 109 230
Total	17 109 230	-	-	-	17 109 230

NET	A l'ouverture				A la clôture
Titres de participation	-				-
Total	-	-	-	-	-

Les titres de participation sont constitués de la participation à 100% de la SA ARES (6.566.994 actions détenues sur un nombre total de 6.567.000).

II.2 Créances d'exploitation

L'état des créances clients au 31 décembre 2009 se décompose ainsi :

CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	31/12/2009	31/03/2009
Clients	26 740	348 890
Clients - Factures à établir	4 154	111 419
Dépréciation des comptes clients	-	-
Total net	24 478	460 309

Les autres créances et les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

AUTRES CREANCES	31/12/2009	31/03/2009
Fournisseurs, avoirs à recevoir	19 739	-
Personnel	4 500	35 110
Organismes sociaux	9 105	17 846
Etat	64 978	3 452 086
Comptes courants - Groupe	6 490 983	11 000
Groupe - Intégration fiscale	9 543	17 873
Total net	6 598 848	3 533 915

La créance de carry-back figurant pour 3.424.353 euros au 31 mars 2009 a été remboursée au cours de l'exercice par anticipation.

II.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'analysent comme suit :

Valeurs mobilières de placement	31/12/2009	31/03/2009
Actions propres	156 976	156 976
Autres	-	-
Provision pour dépréciation	- 121 719	- 93 756
Total net	35 257	63 220

II.4 Capitaux propres

Les variations de capitaux propres du groupe s'analysent de la manière suivante :

Capitaux propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Réduction de capital	Augmentation de capital	Autres	A la clôture
Capital social	19 742 890		- 18 188 831	2 179 249		3 733 308
Prime d'émission (*)	13 389 680		- 13 378 409	3 121 807		3 133 078
Réserve légale	735 000		- 314 099			420 901
Réserves indisponibles	793 644	- 16 586 223	16 899 999			1 107 420
Report à nouveau	- 14 981 339		14 981 339			-
Résultat de l'exercice	- 16 586 223	16 586 223			- 292 546	- 292 546
Total	3 093 652	-	-	1 538 1056	- 292 546	8 102 161

(*) dont 147 067 de frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission

II.5 Composition du capital social

Capital social	Quantité	Montant
A l'ouverture de l'exercice	15 540 584	19 742 890
Réduction de capital sur la valeur nominale	-	- 18 188 831
Augmentation de capital par exercice BSA	21 792 495	2 179 249
Total	37 333 079	3 733 308

II.6 Emprunts et dettes financières

Les variations des emprunts et dettes financières s'analysent de la manière suivante :

Emprunts & dettes financières	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Poste à poste	A la clôture
Comptes courants - Groupe	332 574		332 574		-
Groupe - Intégration fiscale	14 782	4 948	14 782		4 948
Total	347 356	4 948	347 356	-	4 948

L'état des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2009 se décompose ainsi :

Emprunts & dettes financières	31/12/2009	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Comptes courants - Groupe	-			
Groupe - Intégration fiscale	4 948	4 948		
Total	4 948	4 948	-	-

II.7 Dettes d'exploitation

L'état des dettes d'exploitation au 31 décembre 2009 se décompose ainsi :

Dettes d'exploitation	31/12/2009	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs	170 485	170 485		
Dettes fiscales et sociales	134 473	134 473		
Autres dettes	203 577	203 577		
Total	508 535	508 535	-	-

Les dettes fournisseurs s'analysent comme suit :

Dettes Fournisseurs	31/12/2009	31/03/2009
Fournisseurs	14 927	122 442
Factures à recevoir	155 558	87 142
Total net	170 485	209 584

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

Dettes fiscales et sociales	31/12/2009	31/03/2009
Personnel	1 258	500
Personnel - Charges à payer	10 668	89 009
Organismes sociaux	5 816	70 848
Organismes sociaux - Charges à payer	10 605	34 362
TVA à décaisser	0	20 389
TVA collectée	158	2 348
Autres charges à payer	105 968	109 518
Total net	134 473	326 974

Les autres dettes s'analysent comme suit :

Autres dettes	31/12/2009	31/03/2009
Clients créditeurs	203 577	0
Clients, avoirs à établir	0	79 521
Jetons de présence à verser	0	35 000
Total net	203 577	114 521

II.8 Charges d'exploitation

Charges d'exploitation	31/12/2009	31/03/2009
	9 mois	12 mois
Locations immobilières	26 924	35 898
Locations mobilier et matériel	1 791	2 470
Locations véhicules	26 714	57 589
Entretien Réparation des véhicules	1 180	680
Assurances diverses	-	19
Honoraires	409 333	308 029
Frais d'actes et contentieux	7 218	13 892
Publicité et relations publiques	31 331	64 767
Voyages et déplacements	24 519	12 237
Carburant	14 528	30 316
Frais de mission et réception	20 941	9 255
Frais postaux et télécommunication	7 900	5 052
Frais et commissions bancaires	2 308	3 136
Total net	574 687	543 340

Charges de personnel	31/12/2009	31/03/2009
	9 mois	12 mois
Salaires	286 943	535 800
Charges sociales	113 516	205 403
Autres charges de personnel	16 308	1 753
Total net	416 767	742 956

Impôts et taxes	31/12/2009	31/03/2009
	9 mois	12 mois
Taxe d'apprentissage	2 565	3 366
Formation professionnelle	2 382	3 126
Taxe professionnelle	309	4 339
Taxe sur les véhicules	8 908	7 568
Imposition forfaitaire annuelle	1 500	2 000
ORGANIC	1 065	2 446
Taxes diverses	445	430
Total net	17 174	23 275

Autres charges d'exploitation	31/12/2009	31/03/2009
	9 mois	12 mois
Jetons de présence	45 000	70 000
Autres charges	0	8 652
Total net	45 000	78 652

Dotations aux amortissements et provisions	31/12/2009	31/03/2009
	9 mois	12 mois
Dépréciation des comptes clients	8 416	-
Total net	8 416	-

II.9 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse ainsi :

Résultat financier	31/12/2009	31/03/2009
	9 mois	12 mois
Autres produits financiers	4 123	189 023
Abandon de créances ARES	-	-16 228 680
Dépréciation des actions propres	-27 963	-93 756
Autres charges financières		-259
Total net	-23 840	-16 133 672

II.10 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse ainsi :

Résultat exceptionnel	31/12/2009	31/03/2009
	9 mois	12 mois
Boni sur actions propres	-	19 531
Autres produits exceptionnels	996	-
Mali sur actions propres	-	-163 596
Autres charges exceptionnelles	-	-4 408
Total net	996	-148 473

II.11 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'IS	Résultat avant IS		Impôt dû	Résultat net	
Résultat courant	-	229 552	-	-	229 552
Frais imputés sur la prime d'émission			-	73 533	- 73 533
Résultat exceptionnel		996			996
Intégration fiscale - Produits				9 543	9 543
Total	-	228 556	-	63 990	- 292 546

III. INFORMATIONS HORS BILAN

III.1 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux se décomposent de la façon suivante :

Rémunérations versées	Brut	Avantages en nature	Jetons de présence	Total
Berjamin Michel	230 770	8 829	15 000	254 599
Belletti William	90 090	4 518	2 500	97 108
Leforestier Bruno			15 000	15 000
Mons Christian			5 000	5 000
Sorrel Jacques			5 000	5 000
Leyne Thierry			2 500	2 500
Total	320 860	13 347	45 000	379 207

III.2 Effectifs

Effectif	31/12/2009	31/03/2009
Effectif moyen	3	3
Total	3	3

III.3 Emission de Bons de Souscription d'Actions nouvelles (BSA)

En vertu de décisions prises par l'Assemblée Générale du 10 avril 2009 et par le Conseil d'Administration du 15 mai 2009, la société a émis 15 540 584 bons de souscriptions d'actions (BSA). Ces BSA ont été attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires de la société à raison d'un BSA pour une action existante au 22 mai 2009.

Les BSA sont soumis aux conditions d'exercice suivantes :

- ✓ deux BSA donnent droit de souscrire à trois actions nouvelles de la société,
- ✓ le prix de souscription de chaque action nouvelle sera égal à 0,25 €,
- ✓ chaque porteur pourra exercer ses BSA, à tout moment à compter du 25 mai 2009 et jusqu'au 31 décembre inclus,
- ✓ les BSA non exercés le 31 décembre 2009 sont devenus caducs et ont perdus toute valeur.

BSA en circulation	TOTAL
Emission	15 540 584
BSA sur auto-détention	-121 576
BSA exercés au cours de l'exercice	-14 528 330
BSA caducs	-890 678
BSA à la clôture	0
Dilution potentielle en nombre d'actions	0

III.4 Crédit-bail

Néant

III.5 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNES	31/12/2009	31/03/2009
Nantissement auprès d'IBM de la créance de Carry-Back	-	3 300 000
Total	-	3 300 000

ENGAGEMENTS RECUS	31/12/2009	31/03/2009
Néant	-	-
Total	-	-

III.6 Stock-options

Le Conseil d'Administration de Groupe Ares a consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de certains dirigeants et mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des plans d'achat d'actions à prix convenu.

PLAN	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8
Date décision du CA	16/07/02	28/10/03	25/05/04	30/01/06	24/01/07
Date d'expiration	15/07/09	27/10/10	24/05/11	29/01/13	23/01/14
Nombre de bénéficiaires	22	17	5	29	15
Prix d'exercice en euros	6.80	3.45	4.32	2.87	3.66
Titres attribués	30 000	200 000	15 000	150 000	156 000
Options levées	-	-	-	-	-
Options perdues (*)	1 000	113 280	9 000	30 000	
Titres avant aug.de capital 2006	29 000	86 720	6 000	120 000	NA
Nombre d'action réajusté	32 112	96 206	6 646	132 971	
Prix de souscription réajusté	6.14	3.11	3.90	2.59	
Titres après aug. de capital 2006	32 112	96 206	6 646	132 971	NA
Options levées			1 200	2 217	
Options perdues (*)	13 287	33 802	2 123	29 919	8 000
Titres avant aug.de capital 2007	18 825	62 404	3 323	100 835	148 000
Nombre d'action réajusté	21 869	72 421	3 859	117 137	171 970
Prix de souscription réajusté	5.29	2.68	3.36	2.23	3.15
Titres après aug. de capital 2007	21 869	72 421	3 859	117 137	171 970
Options levées		6 036		2 575	
Options perdues (*)	21 869	45 264	3 859	84 956	131 300
Dilution potentielle	0	21 121	0	29 606	40 670

Les plans N°1, N°2 et N°3 sont arrivés à échéance au cours des exercices précédents

(*) Options perdues suite à des démissions ou des licenciements ou à l'obsolescence du plan

IV AUTRES INFORMATIONS

IV.1 Consolidation

GROUPE ARES est la société consolidante des comptes consolidés du groupe ARES.

IV.2 Intégration fiscale

La société GROUPE ARES constitue la tête de groupe en conformité avec l'article 223A du CGI pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble au 31 décembre 2009.

Les charges d'impôt comptabilisées dans les filiales sont celles déterminées en l'absence d'intégration fiscale. La société GROUPE ARES enregistre, quant à elle, l'incidence positive ou négative par rapport au résultat d'ensemble.

IV.3 Indemnités de départ à la retraite

Le Groupe Ares octroie à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi. Ceux-ci sont évalués conformément par un actuaire indépendant et réévalués chaque année.

Les salariés du groupe perçoivent une indemnité de départ à la retraite fixée par la convention collective Syntec, à savoir un cinquième de mois de salaire brut par année d'ancienneté, à partir de cinq ans d'ancienneté.

Les indemnités de départ sont estimées

- ✓ sur la base du salaire prévisionnel de fin de carrière,
- ✓ pondérées par le taux de rotation du personnel calculé par tranches d'âge et par l'espérance de vie,

✓ actualisées sur la période restant à courir jusqu'à la fin de l'activité professionnelle du salarié.

Le taux d'actualisation retenu est le taux des obligations des sociétés privées.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées au niveau de GROUPE ARES dans les comptes consolidés. Le montant de la dette au 31 décembre 2009 dans les comptes consolidés est de 562 915 euros.

IV.4 Evènements post-clôture

Néant

IV.5 Tableau des filiales

Filiales	Quote-part de capital en %	Valeur brute	Valeur nette	Capital social	Capitaux propres autres que capital	Résultat	Chiffre d'affaires	Prêts (+) & avances (-)	Dividendes encaissés
SA ARES 5, avenue de Norvège BP 390 91140 Courtaboeuf 1 Cedex	100	17.109.230	-	11.000.000	(35 321 334)	16 190 925	50 390 865	6 479 983	-

IV.6 Tableau des sous-filiales détenues par la SA ARES, consolidées au sein de GROUPE ARES

Filiales	Quote-part de capital en %	Valeur brute	Valeur nette	Capital social	Capitaux propres autres que capital	Résultat	Chiffre d'affaires
ARES Luxembourg 28 rue du Commerce 3450 Luxembourg	100	100 000	100 000	100 000	258 805	115 439	1 320 556
CYBERWARE 5 avenue de Norvège BP 390 91140 Courtaboeuf 1 Cedex	100	38 112	38 112	38 112	(12 166)	(286)	0
INFORDI 5 avenue de Norvège BP 390 91140 Courtaboeuf 1 Cedex	100	37 731	37 731	23 000	13 365	(497)	0
SPACEBEL MEDICAL Rue Jean BART 31670 LABEGE	100	687 754	687 754	450 000	41 028	19 086	305 521
MEDICARES 5 avenue de Norvège 91140 Courtaboeuf 1 Cedex	100	1 249 588	1 249 588	37 072	(4 081 172)	(109 791)	1 434 806

IV.7 Tableau des éléments concernant les entreprises liées et les participations

Rubriques	Entreprises liées	Participations
ACTIF IMMOBILISE		
Participations		17 109 230
Prov s/titres de participation		-17 109 230
ACTIF CIRCULANT		
Créances clients et comptes rattachés	17 685	4 026
Autres créances	20 543	6 479 983
DETTES		
Emprunts et dettes financières divers		4 948
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13 879
Autres dettes	428	203 577
COMPTE DE RESULTAT		
Charges d'exploitation		61 976
Produits d'exploitation	38 795	596 774
Produits financiers		4 100

ANNEXE C : RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE (RFA)

	31/12/2009	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en euros)	3 733 307,90	19 742 889,86	18 687 775,00	15 065 527,61	11 387 590,91
Nombres d'actions ordinaires	37 333 079	15 540 584	14 710 052	11 858 806	8 963 724
Nombre maximal d'actions futures à créer	91 397	136 823	9 524 199	3 341 711	630 269
Opérations et résultats de l'exercice (en euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	635 569,00	1 083 786,00	974 662,00	1 154 840,00	1 195 724,00
Résultat avant impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(220 140)	(16 491 340)	(87 017,00)	(323 893,00)	(4 802 810,00)
Impôts sur les bénéfices (+) ou crédit d'impôts (-)	63 990	1 127	(65 084,00)	(2 396 741,00)	(2 045 667,00)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(292 546)	(16 586 223)	(17 131 163,00)	2 072 848,00	(2 757 143,00)
Résultat distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions	(0,01)	(1,06)	(0,001)	0,17	(0,31)
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(0,01)	(1,07)	(1,16)	0,17	(0,31)
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	4	6	5
Montant de la masse salariale de l'exercice	366 438,00	535 800,00	474 478,00	660 062,00	588 720,00

ANNEXE D : RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009 (RFA)

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 5 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- les règles retenues pour le gouvernement d'entreprise ;
- les principes et règles arrêtés pour déterminer la rémunération et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- les modalités de participations à l'assemblée générale.
- Les publications des informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Le présent rapport répond à cette obligation légale. Il a été établi notamment en suivant les orientations publiées par l'AMF le 23 janvier 2004 et de ses rapports sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne en date du 22 janvier 2007 et du 27 novembre 2008.

Le présent rapport a été porté à la connaissance du conseil d'administration de la Société et approuvé par ce dernier lors de sa séance du 6 avril 2010.

1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Présentation du Conseil d'administration

La société Groupe ARES est une société anonyme régie par le livre II, titre II du Code de commerce relative aux sociétés commerciales. La direction générale a été confiée au président du Conseil d'administration, Monsieur Michel Berjamine, (le « **Président** ») par le Conseil d'administration dans sa séance du 11 décembre 2006. Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de la Direction Générale.

Le fonctionnement et la composition du Conseil d'administration sont organisés par le règlement intérieur établi le 18 mars 2004 et dernièrement mis à jour lors de la séance du Conseil d'administration du 4 novembre 2009.

La composition actuelle du Conseil d'administration est décrite au paragraphe 14.1 du Document de Référence.

1.2 Pouvoirs du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

1.3 Composition du conseil

Conformément aux dispositions légales et à l'article 14 des statuts de la Société, le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et dix-huit membres au plus, nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sous réserve de l'exception posée par la loi en cas de fusion.

Il n'existe pas de limite statutaire au renouvellement des mandats.

La composition actuelle du Conseil d'administration est décrite au paragraphe 14.1 du Document de Référence.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action, conformément aux statuts et règlement intérieur de la Société.

1.4 Présidence du Conseil d'administration

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être obligatoirement une personne physique, à peine de nullité de sa nomination, et dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président ne doit pas être âgé de plus de soixante cinq ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

1.5 Rémunération

Conformément à l'article 19 des statuts de la Société, l'assemblée générale fixe le montant global de la rémunération des membres du Conseil d'administration, attribués à titre de jetons de présence. Ce montant est réparti entre les membres du Conseil d'administration librement par le Conseil d'administration.

Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration sur les rémunérations et avantages octroyés aux mandataires sociaux vous sont présentés au paragraphe 4 du présent rapport du président.

Les montants des jetons de présence sont mentionnés au paragraphe 15.1 du Document de Référence.

1.6 Délibérations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président. Le Directeur Général, ou, lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les décisions sont prises à la majorité si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès verbaux de réunion établis conformément à la loi.

Le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2009 et le taux de participation de ses membres a été de 80,95 %.

Conformément aux dispositions légales, les commissaires aux comptes de la Société sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels et annuels.

1.7. Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans les délais légaux.

1.8. Conditions de détention, par les mandataires sociaux et principaux dirigeants, des actions résultant de la levée d'options de souscription d'actions et d'attributions gratuites d'actions

En application des dispositions des articles L.225-185 alinéa 4 et L.225-197-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a arrêté, pour les mandataires sociaux, les règles relatives à la conservation d'actions issues des levées d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites attribuées.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, une quantité de 1 000 actions issues de levées d'options.

Les actions gratuites sont, quant à elles, attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans et doivent être conservées 2 ans.

1.9. Administrateurs indépendants

« Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » (Rapport MEDEF / AFEP – AGREF, 2002 : « pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées »).

Les critères examinés par le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Conseil pour qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide, et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la Société ou de son Groupe ;
 - ou dont la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
 - ni être lié, directement ou indirectement, à un tel client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans ;
- ne peut être actionnaire de contrôle de la Société, c'est-à-dire posséder 10 % du capital social et des droits de vote de la Société.

Sur cette base, le Comité des Nominations et des Rémunérations a estimé qu'entre un tiers et la moitié des membres du Conseil d'administration devait être considérés comme indépendants. Si le précédent exercice de la Société a été marqué par l'absence d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration, suite aux nombreuses démissions intervenues, l'exercice clos le 31 décembre 2009 enregistre l'arrivée de deux administrateurs indépendants qui permet au conseil d'administration d'être composé de 40% d'administrateurs indépendants. La Société ne respecte pas la recommandation du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF au titre du pourcentage des administrateurs indépendants (50%) en raison de la taille de la Société. Les administrateurs considérés comme indépendants par le conseil d'administration sont messieurs Christian Mons et Jacques Sorrel.

1.10. Comités spécialisés :

Suite à l'arrivée de deux administrateurs indépendants au cours de l'exercice 2009, la Société a été en mesure de reconstituer ces comités. Ainsi, deux comités spécialisés se sont tenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que ce dernier sera aidé dans ses missions par les deux comités spécialisés suivants :

1.10.1 Comité d'audit – Comité des comptes

Ce comité est composé de trois administrateurs, dont la majorité est indépendante et compétents en matière financière ou comptable.

Au 31 décembre 2009, le comité était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Jacques Sorrel, Président ;
- Monsieur Christian Mons ; et
- Monsieur Michel Benjamin.

La Société ne respecte pas la recommandation du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF en ce que le comité d'audit comprend un dirigeant mandataire social. Cet état de fait s'explique par l'absence d'autres administrateurs qui ne seraient pas des mandataires sociaux. La Société estime que cette non-conformité à la recommandation dudit code doit être relativisée au regard de l'absence d'actionnaire de contrôle.

Il ne peut valablement se réunir que si deux au moins de ses membres y participent.

Il se réunit à l'initiative du président, sur l'ordre du jour fixé par ce dernier. Il ne comporte pas d'administrateur ou de représentant permanent d'un administrateur exerçant des fonctions dans une société où un administrateur ou un représentant permanent de la société siègerait réciproquement au comité des comptes.

Il se réunit au moins deux fois par an pour examiner les comptes semestriels et les comptes annuels avant leur soumission au Conseil d'administration.

Le comité peut entendre les membres de la direction financière du groupe et les collaborateurs de cette dernière hors la présence des mandataires sociaux. Il recueille les observations des commissaires aux comptes hors la présence des mandataires sociaux.

Le comité rend compte de ses travaux à la plus prochaine réunion du Conseil d'administration.

Le comité des comptes peut notamment être consulté pour :

- s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives pour le Groupe et des risques majeurs ;
- vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci ;
- examiner le plan d'audit interne du Groupe et le plan des interventions des commissaires aux comptes ;
- donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes ;
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'administration ou le directeur général, ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le comité d'audit s'est réuni une fois avec un taux de présence de 66%. Le principal sujet abordé par le comité a été l'examen des comptes consolidés semestriels au 30 septembre 2009. Les Commissaires aux comptes ont participé à la réunion.

De plus, le comité d'audit s'est réuni, avec un taux de présence de 100%, le 24 mars 2010 pour l'examen des comptes consolidés annuels clos au 31 décembre 2009. Les Commissaires aux comptes ont participé à la réunion.

1.10.2 Comité des rémunérations et des nominations

Ce comité est composé de trois administrateurs, dont la majorité est indépendante.

Au 31 décembre 2009, le comité était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Jacques Sorrel, Président ;
- Monsieur Christian Mons ; et
- Monsieur Bruno Le Forestier.

Il ne comporte pas d'administrateur ou de représentant permanent d'un administrateur exerçant des fonctions dans une société où un administrateur ou un représentant permanent de la société siègerait réciproquement au comité de rémunération et de nomination.

Le comité se réunit à l'initiative du président, sur l'ordre du jour fixé par ce dernier.

Pour l'accomplissement de ses travaux, le comité de rémunération et de nomination peut entendre le président directeur général ou toute personne désignée par celui-ci ainsi que toute personne lui paraissant susceptible d'être candidate aux fonctions d'administrateur. Il rend compte de ses travaux à la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le comité de rémunération et de nomination peut être notamment consulté pour :

- proposer au Conseil d'administration la rémunération du ou des mandataires sociaux, en particulier la part variable de leur rémunération en définissant des règles de fixation de cette part variable, y compris tous avantages en nature reçus de toute société du Groupe y compris les sociétés affiliées, ainsi que toutes dispositions relatives à leurs retraites ;

- étudier la politique générale d'attributions d'options quelle qu'en soit la nature, le régime juridique ou les conditions d'attribution, et de formuler des propositions au Conseil d'administration tant sur la politique qu'en matière d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions mise en place par la direction générale ;
- examiner les rémunérations des principaux dirigeants du Groupe, y compris les dirigeants non administrateurs, et formuler un avis sur les modalités ou le niveau de ces rémunérations ;
- émettre tout avis sur toute question que lui soumettrait le président du comité sur les sujets visés ci-dessus ainsi que sur tout projet d'augmentation de capital réservée aux salariés ;
- examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'administration, en vue de faire des propositions à ce dernier, notamment en cas de vacance imprévisible ;
- examiner notamment :
 - les candidatures éventuelles à un mandat d'administrateur ou aux fonctions de mandataire social ou à celles de membres d'un comité spécialisé du Conseil d'administration ;
 - la conformité des candidatures à un mandat d'administrateur indépendant aux critères exposés dans le règlement intérieur de la Société ;
 - les projets de création de comités spécialisés et proposer la liste de leurs attributions et de leurs membres ;
 - toutes les dispositions à prendre en vue d'assurer, le cas échéant, la succession du président ;
 - toutes questions relatives aux droits et obligations des administrateurs.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le comité des rémunérations s'est réuni une fois avec un taux de présence de 100%. Le sujet abordé par le comité a été la situation du Directeur Général (rémunérations, indemnités de départ non volontaire).

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies décrites ci-après.

Les entités hors France possèdent leur propre méthodologie.

2.1 Organisation générale du contrôle interne

Le contrôle interne est placé sous la responsabilité de la Direction Générale, qui informe le Président et le Conseil d'Administration et supervise la Direction Financière.

Pour la mise en œuvre du contrôle interne, la Direction Générale s'appuie sur :

- le Contrôle de Gestion, qui à l'occasion de l'analyse des écarts de résultats repère les éventuelles erreurs et omissions du circuit de gestion ;
- le service Crédit-Clients/Recouvrement, qui sollicite les autorisations nécessaires pour toute ouverture de compte client dérogeant aux normes prudentielles fixées et alerte sur les dérives de recouvrement ;
- le service Comptabilité, qui sollicite les autorisations nécessaires pour toute ouverture de compte fournisseur dérogeant aux normes prudentielles fixées et l'alerte sur les dérives de réception de factures fournisseur ;
- le service juridique, qui analyse tous les contrats, notamment commerciaux, signés ;
- la Direction des Ressources Humaines, pour les questions relevant du droit du travail et de la politique salariale.

2.2. Mise en œuvre du contrôle interne

2.2.1 Contrôle de gestion

Les budgets sont élaborés sur la base d'échanges entre les directions opérationnelles et la Direction Générale.

Le Contrôle de Gestion produit un état mensuel de la performance par Business Unit (BU). Mensuellement, chaque BU fait l'objet d'une revue détaillée par le contrôleur de gestion désigné.

A l'occasion de chaque clôture trimestrielle, une analyse détaillée des encours de production est effectuée.

Le Contrôle de Gestion publie à l'usage de la Direction Générale et de l'ensemble des responsables des Business Units des tableaux de bord permettant un suivi des activités, la comparaison entre les montants réalisés et les montants budgétés et l'identification les écarts.

2.2.2 Comptabilité

Les comptabilités des entités du groupe sont organisées de manière centralisée, à l'exception des entités étrangères.

Les contrôles du travail comptable visent à garantir que tout enregistrement est justifié par une opération documentée et qu'il n'y a pas d'erreur dans la comptabilisation des montants.

Les procédures d'arrêté des comptes (périodiques et semestriels) sont définies par le directeur comptable et comportent des vérifications spécifiques propres aux travaux de séparation de périodes, aux calculs des amortissements, à la constatation des valeurs d'inventaire et des dépréciations associées, ainsi qu'à l'évaluation des risques et à leur comptabilisation mais aussi aux respects de la réglementation comptable et fiscale française.

2.2.3 Consolidation

La consolidation des comptes est effectuée deux fois par an, en vue de la production des comptes semestriels ou annuels. De plus, à chaque trimestre, sont établies des informations comptables consolidées sélectionnées, notamment le chiffre d'affaires.

Les procédures de consolidation mises en place ont pour objectif d'assurer une conformité des données aux règles en vigueur, tels qu'exposées dans l'annexe des comptes consolidés, une fiabilité de l'information financière et l'intégrité des données.

A l'issue des opérations d'élaboration des comptes consolidation, effectuées sous la direction du directeur comptable, une analyse des résultats est faite conjointement par la direction financière, le contrôle de gestion et le directeur comptable.

2.2.4 Actions de contrôle mises en place

La Direction Financière intervient régulièrement directement auprès des personnes concernées lorsque, saisie par le Crédit-Clients/Recouvrement ou la Comptabilité, elle identifie des dysfonctionnements dans les procédures d'achat ou de facturation. Les Responsables de BU, tant en Ile de France qu'en régions, anticipent et relaient l'action de la Direction Financière dans ce domaine.

Sauf délégations exceptionnelles, les seuls signataires de contrats (commerciaux, de partenariats, de travail, etc.) sont la Direction Générale. Tous les investissements, même courants, sont visés par la Direction Générale. Les commandes d'achats de matériels destinés à la revente et de sous-traitance ne peuvent être engagées qu'adossées à une commande client et qu'après signature de la Direction Générale.

Enfin, les éléments de paye sont revus directement par la Direction Générale chaque mois avant mise en paiement.

Les signatures bancaires ne sont accordées qu'à la Direction Générale.

Le Trésorier gère la trésorerie mais ne dispose pas de la signature bancaire.

2.3. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

A l'occasion des réunions du Conseil d'administration statuant sur les comptes semestriels et annuels, le Directeur Général présente aux administrateurs un état complet des activités et passe en revue les différents éléments prudentiels exposés ci-dessus.

2.4. Instances de Contrôle

En plus des instances propres à chaque activité, les instances relatives au contrôle interne sont :

- Le Comité de Direction Générale
- Les Comités de Direction Opérationnels
- Les Comités Opérationnels Hebdomadaires

2.4.1 Le Comité de Direction Générale

Le Comité de Direction Générale se réunit chaque mois et étudie l'avancement des principaux projets de la société, analyse les performances réalisées et les prévisions de réalisation de chaque périmètre.

Le Comité est composé du Président, des Directions Fonctionnelles et des Directions Opérationnelles.

2.4.2 Les Comités de Direction Opérationnels

Le Comité de Direction Opérationnel de chaque périmètre se réunit chaque mois et traite des problématiques de fonctionnement et de performance du périmètre.

Chaque Comité est composé du Directeur de Division, du Contrôle de gestion, des Directeurs de BU et des Directeurs Commerciaux.

2.4.3 Les Comités Opérationnels Hebdomadaires

Ce Comité a lieu chaque semaine dans chaque entité. Il mesure l'activité commerciale et effectue le suivi des prestations réalisées sur la période.

Le comité est composé des Directeurs de BU, des Directeurs et responsables commerciaux.

2.4.4 Le Contrôle externe

La Société est dotée de deux commissaires aux comptes titulaires et de deux commissaires aux comptes suppléants. Les commissaires aux comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession.

2.5 Bilan de l'exercice, actions et réflexions en cours

Les travaux effectués au cours de l'exercice par les différents acteurs du contrôle interne ont pu être effectués conformément aux principes décrits précédemment, et n'ont pas permis d'identifier de dysfonctionnements nécessitant de revoir ces principes.

3. REGLES APPLICABLES SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Outre les dispositions légales et réglementaires applicables au titre du gouvernement d'entreprise, la Société applique également les dispositions de son règlement intérieur dernièrement mis à jour par le Conseil d'administration dans sa séance du 4 novembre 2009.

Ce règlement intérieur a été rédigé en tenant compte des principales recommandations édictées par les organisations représentatives des entreprises. Ce règlement intérieur est disponible pour consultation au siège de la Société.

4. REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération et les avantages en nature accordés aux mandataires sociaux sont décidés par le conseil d'administration, sur la base des propositions qui lui sont faites par le comité des rémunérations.

Il est par ailleurs rappelé que le Conseil d'Administration de la Société a décidé lors de sa réunion du 9 juillet 2008, afin de se conformer aux dispositions de l'article 17 de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 de fixer des objectifs et des conditions de performances pour les contrats de rémunérations des dirigeants.

5 MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, l'actionnaire peut :

- 1°) soit se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint ;
- 2°) soit voter par correspondance ;
- 3°) soit renvoyer le formulaire sans indiquer de mandataire.

L'actionnaire ne peut en aucun cas retourner à la fois la formule de procuration et le formulaire de vote par correspondance. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Le formulaire de vote par correspondance ou la formule de procuration adressé à la Société pour l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires vaut pour les assemblées des actionnaires successives convoquées avec le même ordre du jour.

Vote par correspondance :

Article L. 225-107 du Code de commerce : « Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de délais fixés par décret en Conseil d'Etat. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Si les statuts le prévoient, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

Vote par procuration :

Article L. 225-106 du Code de commerce : « Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales ou statutaires fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Avant chaque réunion de l'assemblée générale des actionnaires, le président du conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, peut organiser la consultation des actionnaires mentionnés à l'article L. 225-102 afin de leur permettre de désigner un ou plusieurs mandataires pour les représenter à l'assemblée générale conformément aux dispositions du présent article.

Cette consultation est obligatoire lorsque, les statuts ayant été modifiés en application de l'article L. 225-23 ou de l'article L. 225-71, l'assemblée générale ordinaire doit nommer au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, selon le cas, un ou des salariés actionnaires ou membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise détenant des actions de la société.

Cette consultation est également obligatoire lorsque l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur une modification des statuts en application de l'article L. 225-23 ou de l'article L. 225-71.

Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant. »

6 PUBLICATION DES INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Ces informations figurent dans le présent Document de Référence aux paragraphes 15, 18.1, 18.3 et 21.

Michel Benjamin
Président du Conseil d'administration

ANNEXE E : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (RFA)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe ARES S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice de 9 mois clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 26 mai 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Grégoire Menou
Associé

Paris, le 26 mai 2010

Praxor Audit

Florent Gesbert
Associé

ANNEXE F : DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Le présent document d'information annuel est établi en application de l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») et relatif aux informations publiées ou rendues publiques par la Société au cours des douze derniers mois en France, afin de satisfaire à ses obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

Les informations, communiqués et documents publiés sur le site de Groupe ARES sont accessibles à l'adresse Internet suivante : www.ares.fr ; pour accéder aux documents correspondants, cliquez sur l'intitulé du document.

Les informations et communiqués publiés sur le site de l'AMF sont accessibles à l'adresse Internet suivante : www.amf-france.org.

Les informations et communiqués publiés sur le site d'Info Financière, site géré par la direction des Journaux officiels, sont accessibles à l'adresse Internet suivante : www.info-financiere.fr.

Les informations publiées sur le site du *Bulletin des Annonces légales obligatoires* sont accessibles à l'adresse Internet suivante : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>.

Les avis publiés dans les journaux d'annonces légales peuvent être obtenus auprès de la Société.

Les actes et documents déposés auprès du greffe du Tribunal de Commerce d'Evry peuvent être obtenus ou consultés auprès de cet organisme par le biais de son site Internet : <http://www.infogreffe.fr/> ou consultés au siège administratif de la Société.

Date	Informations / documents	Publications
I. INFORMATIONS FINANCIERES		
12/05/2010	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2010	Site Groupe ARES
02/04/2010	Résultats 2009	Site Groupe ARES
18/02/2010	Chiffre d'affaires 2009	Site Groupe ARES
10/02/2010	Rapport financier semestriel actualisé	Site Groupe ARES
20/01/2010	Actualisation résultats augmentation de capital	Site Groupe ARES
08/01/2010	Résultats de l'augmentation de capital	Site Groupe ARES
23/12/2009	Rapport financier semestriel	Site Groupe ARES et site internet actusnews.com
22/12/2009	Résultats du 1 ^{er} semestre 2009	Site Groupe ARES
13/11/2009	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2009	Site Groupe ARES
14/09/2009	Rapport financier annuel	Site Groupe ARES
14/08/2009	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2009-2010	Site Groupe ARES et site Info financière

Date	Informations / documents	Publications
31/07/2009	Résultats 2008-2009	Site Groupe ARES et site Info financière
29/05/2009	Chiffre d'affaires 2008-2009	Site Groupe ARES et site Info financière
20/05/2009	Lancement d'une augmentation de capital par émission d'ABSA	Site Groupe ARES, AMF et site Info financière
20/05/2009	Note d'opération relative à l'émission d'ABSA	Site Groupe ARES
20/05/2009	Actualisation du document de référence 2009	Site Groupe ARES et AMF
30/04/2009	Document de référence 2009	Site Groupe ARES, AMF et site Info financière
30/04/2009	Reprise de la cotation de l'action	Site Groupe ARES et site Info financière
Franchissement de seuils		
09/04/2010	Déclaration d'intention	AMF
06/04/2010	Franchissement de seuil	AMF
03/11/2009	Franchissement de seuil	AMF
29/10/2009	Franchissement de seuil	AMF
28/08/2009	Franchissement de seuil (déclaration d'intention)	AMF
30/07/2009	Franchissement de seuil	AMF
Déclaration des dirigeants et personnes liées		
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF

Date	Informations / documents	Publications
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
02/11/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF

Date	Informations / documents	Publications
02/10/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
30/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
30/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
30/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
30/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
24/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
24/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
24/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
24/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
10/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
10/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
10/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
10/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
10/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
10/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF

Date	Informations / documents	Publications
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF

Date	Informations / documents	Publications
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF

Date	Informations / documents	Publications
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
16/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF

Date	Informations / documents	Publications
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF

Date	Informations / documents	Publications
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF

Date	Informations / documents	Publications
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
Déclaration des transactions sur actions propres		
Néant	Néant	AMF
Informations concernant les droits de vote		
07/04/2010	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site Groupe ARES
20/01/2010	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site Groupe ARES
09/12/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site Groupe ARES
16/11/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site Groupe ARES
14/10/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site Groupe ARES
11/09/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site Groupe ARES et site Info financière
14/08/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site Groupe ARES
09/07/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le	Site Groupe ARES et site Info financière

Date	Informations / documents	Publications
	capital social	
II. DOCUMENTS DISPONIBLES A L'OCCASION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES		
14/05/2010	Avis de réunion de l'assemblée générale du 18 juin 2010	BALO (n°58 – 1002173)
30/11/2009	Publication des comptes annuels définitifs	BALO (n°143 – 0908193)
16/10/2009	Compte rendu de l'assemblée générale du 15 octobre 2009	Site Groupe Ares
07/10/2009	Avis de 2 ^{ème} convocation de l'assemblée générale du 15 octobre 2009	BALO (n°120 – 0907255) et site Groupe Ares
01/10/2009	Plaquette de l'assemblée générale du 15 octobre 2009	Site Groupe Ares
01/10/2009	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires pour l'assemblée générale du 30 septembre 2009	Site Groupe Ares
15/09/2009	Plaquette de l'assemblée générale du 30 septembre 2009	Site Groupe Ares
14/09/2009	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires pour l'assemblée générale du 30 septembre 2009	Site Groupe ARES et site Info financière
14/09/2009	Avis de convocation de l'assemblée générale du 30 septembre 2009	BALO (n°110 – 0907102)
26/08/2009	Avis de réunion valant avis de convocation de l'assemblée générale du 30 septembre 2009	BALO (n°102 – 0906714)
15/04/2009	Compte rendu de l'assemblée générale du 10 avril 2009	Site Groupe ARES et site Info financière
25/03/2009	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires pour l'assemblée générale du 10 avril 2009	Site Groupe ARES et site Info financière

Date	Informations / documents	Publications
25/03/2009	Avis de convocation de l'assemblée générale du 10 avril 2009	BALO (n°36 – 0901503)
06/03/2009	Avis de réunion de l'assemblée générale du 10 avril 2009	BALO (n°28 – 0901093)
III. COMMUNIQUES		
06/04/2010	Location-gérance avec option de cession des activités d'infogérance en Ile de France et à Toulouse	Site Groupe Ares
23/03/2010	Nouvelle offre de services packagés	Site Groupe Ares
23/02/2010	ARES conserve l'exclusivité ARCOLE CHRONOS	Site Groupe Ares
25/01/2010	Le Centre Hospitalier de Troyes retient ARES	Site Groupe Ares
18/01/2010	La CAF de Beauvais choisit ARES pour la mise en place de son progiciel de gestion des temps CHRONOS	Site Groupe Ares
06/01/2010	Création de la marque ARES INNOVATION & DESIGN	Site Groupe Ares
23/12/2009	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2009	Site Groupe Ares
20/10/2009	Nomination de Christian Mons et de Jacques Sorrel en qualité d'administrateur	Site Groupe Ares
14/09/2009	Mise à disposition du rapport financier annuel 2008-2009	Site Groupe Ares
09/04/2009	Plan d'apurement de passif	Site Groupe ARES et site Info financière
30/03/2009	ARES sort du redressement judiciaire	Site Groupe ARES et site Info financière
IV. INFORMATIONS LEGALES (DEPOT ET PUBLICITE)		
Publicité dans les journaux d'annonces légales		
23/02/2010	Modifications	BODACC B (n° 20100037)
11/02/2010	Avis de dépôts des comptes	BODACC C (n° 20100009)
24/01/2010	Modifications	BODACC B (n° 20100016)

Date	Informations / documents	Publications
19/01/2010	Constatation de l'augmentation de capital	La semaine de l'Ile de France
29/12/2009	Nomination de M. Jacques Sorrel en qualité d'administrateur	La semaine de l'Ile de France
29/12/2009	Nomination de M. Christian Mons en qualité d'administrateur	La semaine de l'Ile de France
15/12/2009	Droits de vote	La semaine de l'Ile de France
07/10/2009	Avis de 2 ^{ème} convocation de l'assemblée générale du 15 octobre 2009	Le Parisien
01/10/2009	Modifications	BODACC B (n° 20090189)
15/09/2009	Constatation de l'augmentation de capital	La semaine de l'Ile de France
14/09/2009	Avis de convocation de l'assemblée générale du 30 septembre 2009	Le Parisien
22/05/2009	Modifications	BODACC B (n° 20090097)
14/05/2009	Modifications	BODACC B (n° 20090092)
05/05/2009	Réduction du capital social	La semaine de l'Ile de France
23/04/2009	Droits de vote	Le Républicain
21/04/2009	Démission de M. Eric Viel	La semaine de l'Ile de France
25/03/2009	Avis de convocation à l'assemblée générale du 10 avril 2009	Le Parisien
17/03/2009	Constatation de l'augmentation de capital	La semaine de l'Ile de France
Dépôts au greffe du Tribunal de Commerce d'Evry		
11/01/2010	Statuts à jour	Site du Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry
11/01/2010	Décision du Président	
15/10/2009	Statuts à jour	
15/10/2009	Procès-verbal de l'assemblée ordinaire et extraordinaire	
28/07/2009	Statuts à jour	

Date	Informations / documents	Publications
28/07/2009	Extrait du procès-verbal	
10/04/2009	Statuts à jour	
10/04/2009	Extrait du procès-verbal	
10/04/2009	Procès-verbal de l'assemblée ordinaire et extraordinaire	
10/04/2009	Procès-verbal du Conseil d'administration	
10/03/2009	Statuts à jour	
10/03/2009	Acte sous seing privé	

ANNEXE G : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS ACCORDES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Les délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires de Groupe ARES en date du 10 avril 2009 au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital en cours de validité à la date du Document de Référence, ainsi que les utilisations qui en ont été faites, sont les suivantes :

Nature de la délégation	Date de l'autorisation	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses Filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription.	10/04/2009 (5 ^{ème} résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	1.000.000 € (*)	–	1.000.000 €
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses Filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription.	10/04/2009 (6 ^{ème} résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	1.000.000 € (*)	–	1.000.000 €
Autorisation en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, à l'effet de procéder à l'émission de titres et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en fixant le prix d'émission et ce dans la limite de 10% du capital.	10/04/2009 (7 ^{ème} résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	10% du capital social (*)	–	10% du capital social
Autorisation à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15% de l'émission.	10/04/2009 (8 ^{ème} résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	15% de l'émission initiale (*)	–	15% de l'émission initiale
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société.	10/04/2009 (9 ^{ème} résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	1.000.000 € (*)	–	1.000.000 €

Nature de la délégation	Date de l'autorisation	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de pouvoirs à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.	10/04/2009 (10 ^{ème} résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	10% du capital social	–	10% du capital social
Délégation de compétence à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.	10/04/2009 (12 ^{ème} résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	10.000.000 €	–	10.000.000 €
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport.	10/04/2009 (13 ^{ème} résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	10.000.000 €	–	10.000.000 €
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions réservées aux salariés de la Société et/ou de ses filiales.	10/04/2009 (14 ^{ème} résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	77.702,92 €	–	77.702,92 €
Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société.	10/04/2009 (15 ^{ème} résolution)	38 mois soit jusqu'au 10/06/2012	10% du capital social	–	10% du capital social
Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription d'actions nouvelles et/ ou des options d'achat d'actions existantes.	10/04/2009 (16 ^{ème} résolution)	38 mois soit jusqu'au 10/06/2012	10% du capital social	–	10% du capital social
Autorisation à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires.	10/04/2009 (17 ^{ème} résolution)	18 mois soit jusqu'au 10/10/2010	10% du capital social	–	10% du capital social
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société.	10/04/2009 (19 ^{ème} résolution)	18 mois soit jusqu'au 10/10/2010	1.000.000 €	–	1.000.000 €

Il est indiqué par ailleurs que le Conseil d'administration a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 10 avril 2009, pendant une durée de 18 mois, soit jusqu'au 10 octobre 2010, à utiliser les délégations ci-dessus en période d'offre publique.

(*) Ce montant s'impute sur le plafond global de 1.000.000 € concernant le montant nominal des augmentations de capital social et de 10.000.000 € concernant le montant nominal des titres de créance.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

Pour le présent rapport financier annuel :

- La « **Société** » ou « **Groupe ARES** » désigne la société anonyme Groupe ARES, au capital de 2.534.127,20€, ayant son siège social situé 5, avenue de Norvège – 91140 Villebon-sur-Yvette, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 388 127 425 ;
- « **ARES SA** » désigne la filiale de la Société, la société anonyme ARES SA au capital de 11.000.000 €, ayant son siège social situé 5, avenue de Norvège – 91140 Villebon-sur-Yvette, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 332 108 901 ;
- Le « **Groupe** » ou « **ARES** » désigne le groupe constitué de la Société et de ses filiales.

TABLE DES MATIERES

1	PERSONNES RESPONSABLES	139
1.1	Responsable du rapport financier annuel	139
2	RAPPORT DE GESTION.....	140
2.1	Activité de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé.....	140
2.1.1	Situation et évolution de la Société et du Groupe au cours de l'exercice.....	140
2.1.1.1	Résultats du Groupe.....	141
2.1.1.2	Bilan consolidé du Groupe	143
2.1.1.3	Situation d'endettement du Groupe	145
2.1.1.4	Cash flows du Groupe.....	145
2.1.2	Evènements importants intervenus lors de l'exercice écoulé	146
2.1.3	Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	147
2.1.4	Perspectives d'avenir.....	148
2.1.5	Activité en matière de recherche et développement.....	148
2.2	Comptes annuels	148
2.2.1	Présentation et méthodes de calcul	148
2.2.2	Examen des comptes sociaux et résultats	148
2.3	Affectation du résultat.....	150
2.3.1	Proposition d'affectation.....	150
2.3.2	Capitaux propres de la Société.....	150
2.3.3	Distributions antérieures de dividende	151
2.3.4	Charges non déductibles (article 39-4 du Code Général des Impôts)	151
2.4	Gestion des risques	151
2.5	Risque de liquidité.....	151
2.6	Risque de taux.....	152
2.7	Risque de change.....	152
2.8	Risque sur les actifs incorporels	152
2.9	Risques liés à l'activité.....	153
2.9.1	Risques clients.....	153
2.9.2	Risques fournisseurs.....	153
2.10	Risques sur actions	154
2.11	Risques environnementaux	154
2.12	Risques juridiques	154
2.13	Assurances.....	154
2.14	Nantissements, garanties et sûretés	155
2.15	Autres risques	156
2.16	Gouvernance d'entreprise	158
2.16.1	Les organes d'administration et de direction de la société Groupe ARES	158
2.16.1.1	Composition du Conseil d'administration de la Société au 31 mars 2009.....	158
2.16.1.2	Autres mandats sociaux exercés par les membres du conseil d'administration au 31 mars 2009	158
2.16.2	Rémunération et avantages des mandataires sociaux	159
2.16.2.1	Montant global des rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux	160
2.16.2.2	Jetons de présence	162
2.16.2.3	Sommes provisionnées par la Société et les sociétés du Groupe aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux	162

2.16.2.4	Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	162
2.16.2.5	Attributions gratuites d'actions consenties aux mandataires sociaux	164
2.16.3	Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	164
2.16.3.1	Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au dirigeant mandataire social.....	164
2.16.3.2	Rémunérations du dirigeant mandataire social.....	164
2.16.3.3	Titres de capital, titres de créances, options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant les exercices 2007-2008 et 2008-2009 au dirigeant mandataire social.....	165
2.16.3.4	Titres de capital, titres de créances, options de souscription ou d'achat d'actions levées durant les exercices 2007-2008 et 2008-2009 par le dirigeant mandataire social.....	165
2.16.3.5	Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux.....	166
2.16.3.6	Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux	166
2.16.3.7	Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence	167
2.16.4	Opérations sur titres des mandataires sociaux.....	168
2.16.5	Conventions réglementées	168
2.17	Participation des salariés	168
2.17.1	Intéressement et épargne salariale	168
2.17.2	Options de souscription d'actions consenties aux salariés et options levées par ces derniers	168
2.17.2.1	Attributions gratuites d'actions consenties aux salariés	169
2.18	Actionnariat de la Société	170
2.18.1	Structure du capital de la Société	170
2.18.1.1	Capital social	170
2.18.1.2	Répartition du capital et des droits de vote	170
2.18.2	Capital autorisé.....	172
	Nature de la délégation	172
2.18.3	Titres donnant accès au capital social de la Société.....	175
2.18.3.1	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions	175
2.18.3.2	Bons de souscription d'actions	175
2.18.4	Autocontrôle et participations croisées	175
2.18.4.1	Autocontrôle.....	175
2.18.4.2	Participations croisées.....	177
2.18.5	Pacte d'actionnaires ayant une incidence sur le transfert des actions et/ou sur l'exercice des droits de vote	177
2.18.6	Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	177
2.18.7	Stipulation des statuts ou de tout règlement intérieur pouvant avoir pour effet de retarder le changement de contrôle de la Société	177
2.18.8	Procédure de modification des droits des actionnaires	177
2.18.9	Seuils statutaires	177
2.18.10	Stipulations renforçant les règles légales régissant la modification du capital social	177
2.19	Filiales et participations.....	178
2.19.1	Prise ou cession de participations.....	179
2.19.2	Activité et résultats des filiales au 31 mars 2009.....	179
2.20	Conséquences sociales et environnementales de l'activité	180
2.20.1	Données sociales.....	180
2.20.1.1	Répartition et évolution des effectifs	180
2.20.1.2	Organisation et conditions de travail.....	180
2.20.2	Données environnementales	181
2.21	Annexes au rapport de gestion	181
2.21.1	Résultats financiers des cinq derniers exercices de la Société.....	181
2.21.2	Valeurs mobilières détenues en portefeuille à la date de clôture de l'exercice	182
2.21.3	Rapport spécial des commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.....	182
	<i>Grégoire MENO</i> <i>Bernard MAILLET</i>	184
3	COMPTES CONSOLIDÉS ET COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2009	185
3.1	Etats financiers consolidés.....	185
3.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	217
3.3	Comptes sociaux au 31 mars 2009	219
3.4	Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	238
4	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	240
4.1	Communiqué relatif aux honoraires des commissaires aux comptes du Groupe versés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009	240

4.2	Commissaires aux comptes titulaires et suppléants	240
4.3	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés.....	241
5	DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	242
6	CONTROLE INTERNE.....	255
6.1	Rapport du Président sur les Conditions préparatoires et d'organisation des travaux du Conseil, les procédures de contrôle interne et le gouvernement d'entreprise de la société (Art. L 225-37 du Code de Commerce).....	255
6.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration (établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce) - Observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	265

26 PERSONNES RESPONSABLES

26.1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

En tant que Président-directeur général de la Société Monsieur Michel Benjamin est responsable de l'information financière et du rapport annuel financier.

Ses coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Michel Benjamin

Groupe ARES

5, avenue de Norvège

91140 Villebon-sur-Yvette

Téléphone : 01.69.86.60.00

Attestation

« J'atteste, qu'à ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontés. »

Michel Benjamin, Président directeur général

Villebon-sur-Yvette, le 14 septembre 2009

27 RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et du groupe constitué par la Société et ses filiales au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2008 et clos le 31 mars 2009 et soumettre à votre approbation les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés du Groupe.

Lors de l'assemblée, vous entendrez la lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Les rapports des commissaires aux comptes, le rapport de gestion, les comptes sociaux, les comptes consolidés et tous autres documents s'y rapportant ont par ailleurs été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi afin que vous puissiez en prendre connaissance.

27.1 ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ECOULE

27.1.1 Situation et évolution de la Société et du Groupe au cours de l'exercice

ARES a connu un exercice particulier en 2008-2009 en raison notamment du placement d'ARES SA, principale filiale de la Société, en redressement judiciaire par jugement du Tribunal de commerce d'Evry en date du 21 juillet 2008 intervenu alors que la conjoncture économique générale se dégradait et que le Groupe poursuivait son recentrage stratégique autour des métiers des services et de l'intégration.

Le 30 mars 2009, le Tribunal de commerce d'Evry a arrêté le plan de redressement par voie de continuation de la société ARES SA et a fixé la durée du plan de redressement à 10 ans, soit jusqu'au 30 mars 2019.

Les restructurations menées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, et notamment les différentes cessions d'actifs réalisées (filiales ou fonds de commerce), ont permis d'organiser ARES autour des 3 pôles métiers suivants :

- Services IT (ITS) : infogérance et services à la production, développement et management applicatif, conseil en systèmes d'information ;
- Intégration de solutions applicatives (ISA) : intégration de solutions de paie & RH, gestion financière et gestion du temps et tierce maintenance applicative ;
- Systèmes d'informations techniques (SIT) : distribution et intégration de progiciels techniques (CAO, MRP/ERP et BIM).

Suite à ces cessions, au cours du mois de novembre 2008, la filiale ARES SA a mis en place un plan de sauvegarde de l'emploi qui a touché 94 personnes.

Durant l'exercice 2008-2009, les équipes du Groupe se sont également consacrées à la mise en place d'un plan de redressement d'ARES SA et, afin de maintenir leurs positions commerciales sur le marché des services informatiques, à rassurer leurs clients et partenaires quant à l'issue favorable du redressement judiciaire d'ARES SA.

Il ressort des comptes sociaux et consolidés de la Société de l'exercice clos le 31 mars 2009, les éléments financiers suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Comptes sociaux Exercice 2008-2009	Comptes consolidés Exercice 2008-2009
Chiffres d'affaires	1,1	90,1
Résultat opérationnel	-0,3	-25,9
Résultat net	-16,6	- 38,6

Une analyse détaillée de ces données chiffrées vous est présentée ci-après.

27.1.1.1 Résultats du Groupe

En M€	FY08-09	FY07-08 proforma	S2 08/09	S2 07/08 proforma	S1 08/09	S1 07/08 proforma
Chiffre d'affaires	90,1	99,2	43,1	49,5	47,0	49,6
Achats externes	-34,6	-37,7	-15,2	-17,7	-19,4	-20,0
Valeur ajoutée	55,5	61,4	28,0	31,8	27,5	29,6
% CA	61,6%	62,0%	64,8%	64,2%	58,6%	59,7%
Frais de personnel	-72,3	-73,7	-34,4	-40,2	-37,9	-33,4
Impôts et taxes	-3,1	-3,2	-1,4	-1,9	-1,7	-1,3
Dotations aux amortissements	-2,1	-1,9	-1,0	-1,0	-1,1	-0,9
Autres produits et charges	0,2	0,6	0,6	-0,5	-0,3	1,0
Résultat opérationnel courant	-21,8	-16,8	-8,3	-11,9	-13,5	-5,0
Charges de restructuration	-4,1	-	-0,8	-	-3,3	-
Résultat opérationnel	-25,9	-16,8	-9,1	-11,9	-16,8	-5,0
Résultat financier	2,8	-2,3	3,6	-1,2	-0,8	-1,1
IS	-0,1	-2,1	-0,2	-2,4	0,1	0,3
Résultat des activités conservées	-23,1	-21,3	-5,6	-15,5	-17,5	-5,8
Résultat des activités cédées	-13,9	-9,6	-3,3	-9,9	-10,6	0,3
Résultat des activités abandonnées	-1,5	-3,2	-0,4	-1,6	-1,2	-1,7
Résultat net	-38,6	-34,2	-9,3	-27,0	-29,3	-7,1

- **Chiffre d'affaires**

M€	2008/2009	2007/2008
1er Semestre	92.2	162.5
<i>dont activités cédées et abandonnées</i>	45.2	112.9
1er semestre (données comparables)	47.0	49.6
2ème semestre	44.0	166.6
<i>dont activités cédées et abandonnées</i>	0.9	117.1
2ème semestre (données comparables)	43.1	49.5
Total	136.2	329.2
<i>dont activités cédées et abandonnées</i>	46.1	230.0
Total (données comparables)	90.1	99.2

Pour l'ensemble de l'exercice 2008-2009, ARES enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 90,1 M€ contre 99, 2 M€ au titre de l'exercice précédent et à périmètre comparable.

Avec 43,1 M€, le chiffre d'affaires du second semestre est en retrait de 12% par rapport au second semestre de l'exercice 2007-2008. Le niveau d'activité de cette période (septembre 2008 – mars 2009) a été impacté par la mise en redressement judiciaire de la filiale ARES SA et par la dégradation de la conjoncture économique. Ces deux éléments conjugués ont entraîné des reports d'investissements de la part de certains donneurs d'ordre, notamment dans les activités de ventes de solutions d'information technique (Pôle SIT).

La répartition du chiffre d'affaires par pôle est la suivante :

M€	ITS	SIT	ISA	Total
Chiffre d'affaires	60,8	19,1	10,2	90,1
% CA total	67,5%	21,2%	11,3%	100,0%

Le pôle ITS (IT Services) a réalisé 67,5% du chiffre d'affaires du Groupe au travers de ses offres d'Infogérance et de Management Applicatif (TMA), portées par un recours soutenu à l'externalisation dans les services informatiques.

Le pôle ISA (Intégration de Solutions Applicatives) avec ses activités de distribution et d'intégration de la gamme ARCOLE a représenté quant à lui 11,3% du chiffre d'affaires.

Enfin, le pôle SIT (Solutions d'Informations Techniques), premier distributeur/intégrateur des solutions AUTODESK en France, a contribué à hauteur de 21,2% au chiffre d'affaires du Groupe.

- Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant du périmètre conservé s'établit à -21,8 M€ au titre de l'exercice 2008-2009 contre -16,8 M€ au titre de l'exercice précédent pour un périmètre comparable.

Cet écart s'analyse comme suit :

Après avoir enregistré au premier semestre une perte de 13,5 M€, Groupe ARES enregistre une perte de 8,3 M€ sur le second semestre.

Malgré un contexte économique dégradé sur le second semestre, la diminution des pertes réalisées est le résultat des actions menées visant à l'amélioration des marges d'ARES SA, conformément à son plan de redressement par voie de continuation approuvé par le Tribunal de commerce d'Evry en date du 30 mars 2009.

Les mesures de restructuration et les plans d'économies ainsi mis en œuvre ont permis de réduire tous les postes de charges à compter du second semestre de l'exercice.

Les frais de personnel ont ainsi été réduits de 5,8 M€ entre le second semestre de l'exercice 2008-2009 et le même semestre de l'exercice précédent, et de 3,5 M€ entre le premier et le second semestre de l'exercice 2008-2009. Cette réduction tient compte notamment du plan de sauvegarde de l'emploi, mis en place au cours du second semestre de l'exercice. Il est rappelé qu'au cours de l'exercice 2007-2008 les frais de personnel avait augmenté de 8,8 M€ en raison notamment des acquisitions réalisées et des coûts de départ.

Malgré une charge non récurrente d'honoraires de 1,0 M€ liée au redressement judiciaire sur le second semestre de l'exercice (1,4 M€ sur la totalité de l'exercice), les achats externes ont baissé de 4,2 M€ entre les deux semestres de l'exercice 2008-2009 et de 3,1 M€ entre les deux derniers exercices. Cette réduction est due en particulier à la réduction du recours aux prestataires externes.

Au cours de l'exercice, les impôts et taxes ont diminué de 0,1 M€.

Les coûts de restructuration, non récurrents, relatifs au recentrage des activités du Groupe autour des métiers de Services et d'Intégration, s'élevant à 4,1 M€ au cours de l'exercice, viennent également impacter le résultat opérationnel de l'exercice.

Après imputation de l'ensemble de ces coûts le résultat opérationnel du périmètre conservé s'établit donc à -25,9 M€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009, contre -16,8 M€ au titre de l'exercice précédent.

- **Résultat financier**

Le résultat financier s'élève à 2,8 M€ au titre de l'exercice 2008-2009 contre une perte de 2,3 M€ au titre de l'exercice précédent.

Cette progression a notamment été possible grâce à :

- une réduction de 0,6 M€ des charges financières liée à la baisse du recours aux concours bancaires et à l'affacturage ;
- un produit financier de 3,8 M€ au titre de créances non déclarées dans le cadre du redressement judiciaire de la filiale ARES SA ;
- une reprise de provision de 0,8 M€ suite à la sortie de redressement judiciaire d'un des fournisseurs de la société.

Conformément aux principes comptables applicables, les abandons de créances consentis par les créanciers d'ARES SA dans le cadre de son redressement judiciaire, d'un montant total d'environ 30 M€, ne seront intégrés dans les résultats du Groupe qu'après leur paiement, soit à compter de l'exercice 2009-2010. Il est rappelé à ce titre que le paiement des créanciers d'ARES SA ayant consentis des abandons de créances est intervenu, conformément au terme du jugement du Tribunal de commerce d'Evry en date du 30 mars 2009 ayant arrêté le plan de redressement, au terme du mois suivant la date à laquelle le jugement sera devenu définitif, soit le 30 juin 2009.

- **Résultat net**

A périmètre comparable, le résultat net du périmètre conservé s'élève à -23,1 M€ au titre de l'exercice 2008-2009 contre -21,3 M€ au titre de l'exercice précédent.

La perte nette du Groupe s'élève à -38,6 M€ au titre de l'exercice clos au 31 mars 2009 contre -34,2 M€ au titre de l'exercice précédent.

27.1.1.2 Bilan consolidé du Groupe

	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2008 Pro forma
Actifs non courants	18,8	26,1	21,0
Actifs courants	54,5	208,5	213,7
<i>dont clients</i>	36,8	172,4	109,1
<i>dont actifs destinés à être cédés</i>	-	-	80,1
TOTAL ACTIF	73,3	234,7	234,7
Capitaux propres	- 35,8	2,6	2,6
Passifs non courants	0,8	22,2	1,5
Passifs courants	108,3	209,8	230,5
<i>dont fournisseurs</i>	39,4	61,9	42,4
<i>dont passifs destinés à être cédés</i>	-	-	75,0
TOTAL PASSIF	73,3	234,7	234,7

Le bilan au 31 mars 2009 fait ressortir les évolutions suivantes :

- Les actifs non courants (y compris les écarts d'acquisition pour 15,5 M€) ont diminué de 7,3 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par :
 - la baisse des immobilisations incorporelles de -1,0M€, correspondant principalement à la diminution des frais de développement de 0,516M€ (dont notamment 0,130 M€ suite à la cession de l'activité RMS et 0,384 M€ de dotation aux amortissements) ;
 - la diminution des immobilisations corporelles de -1,3 M€, s'analysant essentiellement par des investissements à hauteur de 1 M€, une dotation aux amortissements de - 1,612 M€, des cessions pour un montant net de 0,518 M€.
 - la baisse de -7,3 M€ des actifs non courants est principalement due à la cession et la sortie de périmètre des écarts d'acquisition pour -4,1 M€
- Les stocks diminuent de 7,2 M€ par rapport à l'exercice précédent, suite à la cession des activités de vente d'infrastructures.
- Au 31 mars 2009, les encours clients (nets des provisions) représentent 36,8M€ contre 172,4M€ au 31 mars 2008 ; cette forte décroissance est consécutive aux cessions d'activités réalisées.
- Les capitaux propres subissent l'impact des pertes de l'exercice et passent de 2,6 M€ au 31 mars 2008 à -35,8 M€ au 31 mars 2009.
- Les informations relatives aux passifs sont décrites dans le paragraphe suivant

27.1.1.3 Situation d'endettement du Groupe

SITUATION D'ENDETTEMENT (en M€)	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2008 Pro forma
Provisions non courantes	0,6	1,0	0,7
Passifs financiers (1)	0,1	21,1	0,8
Impôts différés - Passif	0,1	0,1	-
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	0,8	22,2	1,5
Passifs destinés à être cédés	-	-	74,9
Provisions courantes	1,5	0,9	0,8
Dettes d'impôt exigibles	12,2	8,5	6,2
Fournisseurs et autres créiteurs	86,2	110,0	83,3
Autres passifs à court terme (2) (3)	8,4	90,4	65,3
TOTAL PASSIFS COURANTS	108,3	209,8	230,5
ENDETTEMENT	109,1	232,0	232,0
(1) dont emprunts liés aux retraitements des locations financement	0,1	21,1	0,8
(2) dont emprunts liés aux retraitements des locations financement	0,9	15,2	1,3
(3) dont financements affacturage	3,3	67,8	58,0

L'endettement net du groupe a diminué de 122,9 M€ sur l'exercice 2008-2009. Cette variation s'analyse pour 75 M€ par les cessions d'activités réalisées et pour 55 M€ par la réduction du recours au financement à l'affacturage

Cet endettement inclut notamment 66,7 M€ relatif au passif de la filiale ARES SA traité dans le cadre du plan de redressement de cette dernière et ayant fait l'objet d'abandons de créances pour un montant total d'environ 30 M€, non comptabilisés en date du 31 mars 2009.

27.1.1.4 Cash flows du Groupe

	31/03/2009	31/03/2008
Cash flow brut	- 39,3	- 16,6
Variation du BFR	132,9	- 24,7
Investissements	6,4	- 6,5
Augmentation de capital	-	9,9
Dividendes	-	-
Variation des dettes financières	- 100,0	38,1
Autres éléments financiers	2,8	- 5,2
Variation des disponibilités	2,8	- 5,0

Le tableau de flux de trésorerie est significativement impacté en 2008-2009 par la cession de certaines filiales (notamment Adéquat et Databail) et des activités SIS Ile de France, SIS Régions et RMS dans le cadre du plan de recentrage des activités du Groupe.

A périmètre comparable, les flux s'analysent ainsi :

- La variation de BFR de 132,9 M€ est due à la baisse des comptes clients suite à la réduction du volume d'activité du Groupe consécutive à son recentrage autour de trois de ses anciens métiers ;
- En contrepartie, les dettes financières ont diminuées de 100,0 M€ principalement par la réduction du financement auprès des sociétés d'affacturage ;
- Les désinvestissements nets ont eu un impact sur le cash flow de 6,4 M€.

27.1.2 Evènements importants intervenus lors de l'exercice écoulé

- Le 19 juin 2008, Groupe ARES a annoncé la réorientation de sa stratégie vers un recentrage de ses activités autour des Services et Intégrations de progiciels.
- Le 18 juillet 2008, la direction d'ARES SA a procédé au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement auprès du Tribunal de commerce d'Evry.
- Le 21 juillet 2008, ARES SA a annoncé avoir finalisé le 18 juillet 2008 la cession de son Pôle SIS Ile de France (auquel était attaché les sociétés DCV Informatique et Selectis) au profit de SCC et la cession du Pôle SIS Régions à Chéops Technology, le transfert ayant eu lieu le 21 juillet 2008.
- Par jugement du Tribunal de commerce d'Evry, en date du 21 juillet 2008, ARES SA a été placée en redressement judiciaire, une période d'observation de six mois a été ouverte. Maître Avezou et Maître Valliot ont été désignés en qualité d'administrateurs judiciaires avec mission d'assistance. Maître Souchon, mandataire judiciaire, a été désigné en qualité de représentant des créanciers et Monsieur Treussier en qualité de juge-commissaire.
- Le même jour, le cours de l'ensemble des titres cotés émis par Groupe ARES (actions et BSA) a été suspendu.
- Le 31 juillet 2008, Adéquat a confié, avec l'accord de ses actionnaires, à D.FI la location gérance de son fonds de commerce jusqu'au 31 décembre 2008.
- Le 14 août 2008, les titres Groupe ARES ont été placés sur le groupe de cotation G1, compartiment spécial pour les émetteurs faisant l'objet d'une procédure collective.
- Par ordonnances du juge-commissaire en date des 29 septembre 2008 et 9 octobre 2008, ARES SA a été autorisée à céder la participation qu'elle détenait dans Adéquat à D.FI et la participation qu'elle détenait dans la société Databail à Econocom.
- Par jugement en date du 29 septembre 2008, le Tribunal de commerce d'Evry a arrêté le plan de cession partielle de la société ARES SA, et a ordonné la cession du fonds de commerce du Pôle RMS à la société Ineo Com IDF.
- Monsieur Bruno Le Forestier a été coopté en qualité d'administrateur de Groupe ARES par le Conseil d'administration, réuni le 8 octobre 2008, en remplacement de Christophe Demare, démissionnaire.
- Le 28 octobre 2008, ARES a finalisé les cessions des sociétés Adéquat et Databail (incluant la cession des participations détenues dans Broke Systèmes et Adelix).
- Le 6 novembre 2008, Groupe ARES a confirmé sa position de premier partenaire Autodesk (par l'intermédiaire du Pôle SSII (SIT)) avec une compétence reconnue sur l'ensemble des solutions éditées par Autodesk et a annoncé avoir signé de nouveaux contrats.
- Fin décembre 2008, le comité des principaux créanciers et le comité des établissements de crédit d'ARES SA, réunis dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de cette dernière, ont voté favorablement le plan d'apurement du passif qui leur été proposé, et prévoyant un paiement pour solde de tout compte de 25% de leurs créances au terme du mois suivant le jour où le jugement arrêtant le plan de redressement de la société sera devenu définitif.

- Le 8 janvier, ARES SA a nommé Claude Durand, spécialiste de la stratégie et du consulting dans le domaine de la technologie de l'information, aux postes de Directeur Technique National et de Directeur de l'activité Services pour la région Ile de France.
- Par jugement du Tribunal de commerce d'Evry en date du 19 janvier 2009, la période d'observation d'ARES SA a été prolongée pour une durée de 6 mois, expirant le 21 juillet 2009.
- Le 10 février 2009, ARES devient le premier intégrateur certifié de l'offre ARCOLE Chronos et prolonge son accord d'exclusivité de distribution et d'intégration.
- Par jugement du Tribunal de commerce d'Evry en date du 30 mars 2009, le plan de redressement par voie de continuation de la société ARES SA a été arrêté ; Maître AVEZOU et Maître VALLIOT, ont été nommés en qualité de commissaires à l'exécution du plan, et ARES SA est ainsi sortie de redressement judiciaire.

27.1.3 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 mars 2009, les principaux événements importants suivants sont intervenus :

- L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire réunie le 10 avril 2009 a approuvé les opérations suivantes :
 - l'imputation du report à nouveau débiteur et la réduction de capital, motivée par les pertes existantes et probables, par voie de diminution du pair des actions (1,2704 €) et fixation de la valeur nominale des actions (0,10 €). Ainsi, au 10 avril 2009, le capital social de la Société s'élevait à 1.554.058,40 € divisé en 15.540.584 actions de 0,10 € de valeur nominale ; et
 - l'émission et l'attribution gratuite de 15.540.584 bons de souscription d'actions (ci-après les « **BSA3** ») à l'ensemble des actionnaires, à raison de 1 BSA3 pour 1 action ancienne Groupe ARES ; 2 BSA3 donnant droit de souscrire jusqu'au 31 décembre 2009 à 3 actions nouvelles de Groupe ARES, pour un prix de souscription de 0,25 € par action nouvelle.
- Dans le cadre de cette émission de BSA3, Groupe ARES a déposé le 29 avril 2009 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), un document de référence enregistré sous le numéro R.09-034.
- Le 4 mai 2009, les actions Groupe ARES ont repris leur cotation.
- Le 19 mai 2009, Groupe ARES a déposé une actualisation du document de référence, enregistrée sous le numéro D-09-0349-A01 et la note d'opération pour l'émission et l'attribution gratuite de BSA3, a été visée par l'AMF sous le numéro 09-154.
- Le 25 mai 2009, Groupe ARES a attribué les BSA3 à l'intégralité des actionnaires. A compter de ce jour, les BSA ont été cotés sur le marché Euronext Eurolist Paris.
- Le 30 juin 2009, conformément aux termes de son plan de redressement par voie de continuation, Ares SA a payé la première échéance dudit plan et a remboursé certains de ses créanciers.
- Au 31 août 2009, 6.533.792 BSA3 ont été souscrits par les actionnaires de la Société et le capital de la Société a ainsi été porté de 1.554.058,40 € à 2.534.172,20 €.

27.1.4 Perspectives d'avenir

La dégradation de la visibilité à court terme résultant d'un contexte macroéconomique fortement perturbé réduit la capacité du Groupe à définir les hypothèses sous-jacentes nécessaires à l'établissement de prévisions fiables.

L'exercice 2009-2010 sera une année de transition, marquée notamment par la mise en œuvre du plan de redressement par voie de continuation tel qu'approuvé par le Tribunal de commerce d'Evry, le 30 mars 2009 et par la poursuite du plan de restructuration du Groupe.

Recentré autour des métiers du service et de l'intégration et organisé autour de ses trois pôles métiers, ARES se consacre désormais à son développement et à la consolidation de ses positions sur les marchés des services informatiques.

Le positionnement fort d'ARES sur les secteurs public, parapublic et dans les domaines santé-social, dont les prévisions de croissance en matière de dépenses informatiques restent positives pour l'année 2009, associé à la récurrence de ses revenus (infogérance, tierce maintenance applicative...) lui permettent, malgré un contexte difficile, de disposer des atouts nécessaires pour mener à bien son redressement.

27.1.5 Activité en matière de recherche et développement

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe n'a pas engagé de dépenses de développement.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice.

27.2 COMPTES ANNUELS

27.2.1 Présentation et méthodes de calcul

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis conformément aux principes comptables en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes de valorisation des comptes sociaux sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

27.2.2 Examen des comptes sociaux et résultats

- **Compte de résultat**

<i>En millions d'euros</i>	2008-2009	2007-2008
CHIFFRES D'AFFAIRES	1,1	1,0
Achats externes	- 0,5	- 0,9
Frais de personnel	- 0,7	- 0,6
Impôts et taxes	- 0,0	- 0,1
Dot. Aux amortissements	-	-
Autres produits et charges	- 0,1	0,5
RESULTAT OPERATIONNEL	- 0,3	- 0,3
Résultat financier	- 16,1	- 16,9
Résultat exceptionnel	- 0,1	-
IS	-	0,1
RESULTAT NET	- 16,6	- 17,1

La société Groupe ARES porte essentiellement les coûts de Direction Générale pour l'ensemble du Groupe et refacture ces coûts à ses filiales au prorata du chiffre d'affaires réalisé. Sur l'exercice 2008-2009, Groupe ARES a ainsi refacturé 1,083 M€ à ses filiales au titre des prestations rendues pour l'ensemble du Groupe et 0,189 M€ au titre des intérêts sur comptes courants dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de l'apurement du passif de sa filiale ARES SA et du plan de redressement associé, Groupe ARES a abandonné l'intégralité de la créance qu'elle détenait à la date de mise en redressement judiciaire de sa filiale, soit un montant de 16,2 M€. Cet abandon représente la quasi-totalité de la perte financière de la société réalisée au cours de l'exercice 2008-2009.

- **Bilan**

<i>en millions d'euros</i>	31/03/2009	31/03/2008
Actifs non courants	-	-
Actifs courants	4,1	21,1
<i>dont clients</i>	0,5	0,9
TOTAL ACTIF	4,1	21,1
Capitaux propres	3,1	19,7
Passifs non courants	-	-
Passifs courants	1,0	1,4
<i>dont fournisseurs</i>	0,2	0,2
TOTAL PASSIF	4,1	21,1

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1,083.786 € contre un chiffre d'affaires de 974.662 € pour l'exercice précédent, soit une variation de + 11, 2 % ; cette évolution est principalement due à la refacturation des frais de personnel.

Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 535.900 € contre 474.478 € pour l'exercice précédent, soit une variation de + 12, 9 %. Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'est élevé à 207.156 € contre 165.385 € pour l'exercice précédent, soit une variation de + 25, 2 %. L'effectif salarié moyen de Groupe ARES est de 4 salariés contre 3 pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1.388.223 € contre 1.779.888 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 22, 0 % grâce à la réduction de ses achats externes.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 302.950 € contre - 283.263 € pour l'exercice précédent, soit une variation de + 6, 9 %.

Le résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de - 16 133.672 €, s'établit à - 16.436.622 € contre - 17.004.398 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte (i) du résultat exceptionnel de - 148.474 € contre un résultat exceptionnel de - 191.849.551 € pour l'exercice précédent et (ii) de l'impôt sur les sociétés négatif de 1.127 € contre un impôt positif de 65.084 € pour l'exercice précédent, l'exercice clos le 31 mars 2009 se traduit par une perte de 16.586.223 € contre une perte de 17.131.163 € pour l'exercice précédent, soit une variation de + 3, 18 %.

- **Endettement de la Société**

SITUATION D'ENDETTEMENT (en M€)	31/03/2009	31/03/2008
Emprunts et dettes financières	0,3	1,0
Fournisseurs et comptes rattachés	0,2	0,2
Dettes fiscales et sociales	0,3	0,2
Autres dettes	0,1	-
ENDETTEMENT	1,0	1,4

Le niveau d'endettement de la Société a baissé de 28, 6 % au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009.

27.3 AFFECTATION DU RESULTAT

27.3.1 Proposition d'affectation

Il vous sera demandé de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 16.586.223,45 €.

Il vous est rappelé que conformément aux décisions prises par les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale le 10 avril 2009 un compte de réserves indisponibles a été doté d'un montant de 16.900.000 euros, devant servir à imputer tout ou partie des pertes qui seraient constatées à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2009.

En conséquence, il vous sera proposé de décider d'affecter les pertes de l'exercice, s'élevant à 16.586.223 euros, sur le compte de réserves indisponibles doté lors de l'assemblée générale du 10 avril 2009 dont le montant serait ainsi ramené à 313.777 euros.

27.3.2 Capitaux propres de la Société

Compte tenu de cette affectation, il vous sera également demandé de constater qu'au 31 mars 2009, les capitaux propres de la Société étaient inférieurs à la moitié du capital social de la Société et de décider, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la Société.

Par ailleurs, nous vous rappelons que, suite à la réduction de capital d'un montant de 18.188.831,46 € par imputation des pertes existantes et probables, décidée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 10 avril 2009, les capitaux propres sont redevenus supérieurs à la moitié du capital social de la Société.

27.3.3 Distributions antérieures de dividende

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

27.3.4 Charges non déductibles (article 39-4 du Code Général des Impôts)

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les dépenses non déductibles et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts s'élèvent à 26.821 € au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.

27.4 GESTION DES RISQUES

27.5 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité correspond au risque pour le Groupe d'éprouver des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Pour financer ses besoins d'exploitation, le Groupe disposait des ressources suivantes :

- deux lignes d'affacturage au titre des transactions antérieures à l'ouverture du redressement judiciaire de sa filiale ARES SA et dont les montants ont été gelés dans le cadre dudit redressement judiciaire, à un coût d'utilisation annuel moyen d'Euribor 3 mois + 0,70 % (hors commission d'affacturage). Au 31 mars 2009, ces lignes présentent un solde en notre faveur de 10,8 M€ ;
- deux lignes d'affacturage au titre des transactions postérieures à l'ouverture du redressement judiciaire de sa filiale ARES SA devant servir au financement de l'activité d'ARES SA durant sa période d'observation, à un coût d'utilisation annuel moyen d'Euribor 3 mois + 0,60 % et Euribor 3 mois + 0,85 % (hors commission d'affacturage). Ces lignes sont utilisées à concurrence de 10,8 M€ au 31 mars 2009 ;
- des facilités de caisse de 3,1 M€ consenties à sa filiale ARES SA par trois établissements financiers et utilisées à concurrence de 3 M€ au 31 mars 2009 se décomposent en :
 - 2,3 M€ correspondant au solde des découverts utilisés en date du 21 juillet 2008 sont inscrits au passif de la filiale ARES SA dans le cadre de sa mise en redressement judiciaire et font l'objet d'un abandon à hauteur de 75 % dans l'hypothèse où le plan de redressement d'ARES SA arrêté par le Tribunal de commerce d'Evry est respecté ;
 - 0,7 M€ correspondant aux découverts octroyés par les établissements financiers durant la durée de la période d'observation relative au redressement judiciaire de la filiale ARES SA.

Les lignes d'affacturage antérieures à l'ouverture du redressement judiciaire de la filiale ARES SA ont été intégralement affectées aux clauses de réserves de propriétés et au paiement des dividendes des créanciers en date du 30 juin.

Les autres lignes d'affacturage sont maintenues après le 31 mars 2009.

Groupe ARES n'a souscrit à aucun emprunt au cours de l'exercice 2008-2009.

Le risque de liquidité est également lié au risque de non respect du plan de redressement par voie de continuation, compte tenu du montant du passif à apurer qui s'élève à ce jour à 36,6 M€.

L'état du passif d'ARES SA à rembourser dans le cadre de son plan de redressement par voie de continuation, figure au paragraphe 2.15 du présent document.

27.6 RISQUE DE TAUX

Au 31 mars 2009, la Société n'a pas d'emprunt auprès d'établissement de crédit.

L'endettement financier court terme du Groupe est contracté à taux variable.

La gestion du risque du taux est assurée par le trésorier du Groupe directement rattaché à la direction générale. Groupe ARES utilise le logiciel de trésorerie Universe édité par la société XRT pour le suivi en temps réel de sa trésorerie et de son risque de taux. Directement informé par liaison Internet ou par ses interlocuteurs dans les salles de marché des banques partenaires de l'évolution des taux, le trésorier procède en conséquence à des arbitrages de couverture.

27.7 RISQUE DE CHANGE

Suite à la mise en redressement judiciaire de la société ARES SA, les dettes en devise au 21 juillet 2008 ont été figées et ne constituent donc plus un risque de taux.

Les créances clients en USD représentent au 31 mars 2009 un montant net de provisions de 1,8 M€.

Au 31 mars 2009, la société dispose d'un compte bancaire en devises USD pour un montant de 79 milliers d'euros et d'un compte bancaire en dinar algérien à la Banque Nationale d'Algérie pour 3 milliers d'euros.

Etat des positions du Groupe face aux risques de change (en milliers de devise)

Au 31 mars 2009	USD (dollar américain)	GBP (Livre Sterling)	DZD (Dinar algérien)
Clients et autres débiteurs	2.405	2	
Disponibilités	105		308
Fournisseurs et autres crédeurs	14	-	
Position nette avant gestion	2.496	2	308
Hors bilan – achats à terme	-	-	
Position nette après gestion	2.496	2	308

A ce jour, la Société n'effectue plus de transactions commerciales régulières en devise étrangère.

27.8 RISQUE SUR LES ACTIFS INCORPORELS

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortissables mais font l'objet de tests de dépréciation. Ces tests sont pratiqués chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

La méthodologie utilisée pour les tests de valeur est détaillée dans les annexes des comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2009, figurant au paragraphe 3 du présent rapport

financier annuel. Aucune perte de valeur n'a été constatée dans les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2009.

27.9 RISQUES LIÉS A L'ACTIVITÉ

27.9.1 Risques clients

Groupe ARES intervient sur des projets informatiques parfois complexes comme prestataire de services. De ce fait, le Groupe peut faire l'objet d'une réclamation d'un client considérant que les réalisations du Groupe n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé des préjudices. ARES SA peut alors être amenée à verser des dommages et intérêts dans le cadre d'une procédure judiciaire ou verser des sommes à un client à titre transactionnel.

Les procédures de contrôle interne mises en place permettent de s'assurer qu'aucun engagement hors norme n'a été pris ou formalisé avec un client et que l'exécution des projets est conforme aux prévisions. Ces procédures sont détaillées dans le rapport de contrôle interne figurant au chapitre 6 du présent rapport financier annuel.

Par ailleurs, une revue financière des projets en cours est effectuée chaque mois par les services du contrôle de gestion. Dans le cas où la marge prévisionnelle sur un projet, compte tenu de l'avancement technique du projet, du reste à réaliser et du budget global, devient négative, une perte à terminaison est alors constatée.

Aucune nouvelle provision concernant des litiges en cours sur projets clients n'a été comptabilisée au 31 mars 2009. Par ailleurs, des pertes à terminaison sur des projets en cours et non achevés ont été provisionnées à hauteur de 7 milliers d'euros au 31 mars 2009.

Le Groupe intervient essentiellement dans le cadre de projets à engagements de résultats facturés sur un mode forfaitaire ou dans le cadre de prestations d'infogérance ou de maintenance pluriannuelles facturées également sur un mode forfaitaire. Les prestations de pure assistance technique réalisées en mode « régie » (consistant en une facturation au temps passé) sont peu significatives et ne font donc pas l'objet d'un suivi spécifique au sein du Groupe.

Sur l'exercice 2008-2009, le 1^{er} client du Groupe représente 5,0% du chiffre d'affaires, les 5 premiers 16,8%, les 10 premiers 23,9%, les 20 premiers 33,0%.

Sur l'exercice 2007-2008, le 1^{er} client du Groupe représentait 5,2 % du chiffre d'affaires, les 5 premiers 13,0 %, les 10 premiers 18,5%, les 20 premiers 27,0%.

Sur l'exercice 2006-2007, le premier client du Groupe représentait 4,2 % du chiffre d'affaires, les 5 premiers 14,4 %, les 10 premiers 22,8 %, les 20 premiers 34,5%.

Le redressement judiciaire de la filiale ARES SA a constitué un risque d'image et la Société a mis en œuvre un programme spécifique de communication destiné à maintenir la confiance avec ses différents interlocuteurs (salariés, clients, partenaires, candidats au recrutement...) La proximité et la qualité dont Groupe ARES a toujours fait preuve auprès de ses clients ont permis de minimiser l'impact de la mise en redressement judiciaire de la filiale ARES SA.

Le Groupe intervenant principalement auprès des administrations publiques, notamment dans le secteur de la santé et du social, n'est donc que peu exposé aux risques liés aux secteurs automobiles et financiers. En effet, il réalise moins de 5% de son chiffre d'affaires avec ces secteurs et majoritairement dans le cadre de contrats pluriannuels.

Au cours de l'exercice 2008-2009, la Société a accordé un délai de règlement moyen à ses clients de 48 jours.

27.9.2 Risques fournisseurs

Dans le cadre de l'intégration de solutions de logiciels, ARES SA est lié par des contrats de distribution avec des éditeurs de logiciel (AUTODESK, PTC, MAN&MACHINE, 2GAMMA...). Aucun de ces contrats n'est lié à des objectifs. En conséquence, à ce jour, la société n'identifie aucun risque particulier de remise en cause de ces contrats de distribution.

Au 31 mars 2009, le 1^{er} fournisseur du Groupe représente 24,2% des achats consommés de la période, les 5 premiers 58,2%, les 10 premiers 70,6%, les 20 premiers 80,7%.

Au 31 mars 2008, le 1^{er} fournisseur du Groupe représentait 14,1 % des achats, les 5 premiers 45,9%, les 10 premiers 57,6%, les 20 premiers 71,1%.

Au 31 mars 2007, le 1^{er} fournisseur du Groupe représentait 17,9 % des achats, les 5 premiers 51,2 % et les 20 premiers 78,5%.

Dans le cadre de la période d'observation relative à la mise en redressement judiciaire de sa filiale ARES SA, la société a poursuivi tous les contrats nécessaires à son exploitation.

27.10 RISQUES SUR ACTIONS

Dès lors que le Groupe se trouve en situation de trésorerie excédentaire, cette dernière est investie, dans une optique de prudence, en valeurs mobilières de placement exclusivement constituées d'OPCVM monétaires.

Groupe ARES détient des actions propres pour une valeur brute de 157 milliers d'euros, dépréciée à hauteur de 94 milliers d'euros, soit un solde net de 63 milliers d'euros inscrit au bilan en diminution des capitaux propres

27.11 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Groupe ARES est une société de prestation de services. Les risques liés à l'environnement sont donc faibles.

27.12 RISQUES JURIDIQUES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe peut être confronté à des actions judiciaires dans le domaine social ou autres. A chaque fois que le Groupe identifie un risque, une provision est constituée de manière prudente avec l'avis de ses conseils. Le montant total des provisions destinées à couvrir l'ensemble des litiges du Groupe s'élève à 1,0 M€ au 31 mars 2009.

27.13 ASSURANCES

Groupe ARES a mis en place une politique de couverture de l'ensemble de ses risques. Les risques à couvrir sont de diverses natures :

- risques liés aux activités et aux clients ;
- risques liés aux actifs possédés ou loués : stocks, flotte automobile, locaux, matériels informatiques ; et
- risques liés aux collaborateurs ou aux dirigeants.

TABLEAU DES GARANTIES AU 31/03/2009

Nature du risque	Compagnie	Capitaux	Franchise
Assistance flotte	EUROP ASSISTANCE	Assistance	Assistance
Auto missions (véhicules des salariés) Dommages subis par les véhicules Dommages subis par autrui	GENERALI	25 000 € Corporels : illimités / Matériels : 100 000 K€	180 € néant
Multirisques locaux Incendie Vol Bris de glaces Informatique Bris de Machines Effondrement Tous autres périls	AGF	17 900 000 € 270 000 € 10 000 € 1 350 000 € 150 000 € 400 000 € 400 000 €	néant de 952 € à 2 000 € néant 2 000 € 2 000 € 2 000 € 2 000 €
Marchandises transportées Par transporteur Par Ares	ALLIANZ	305 000 € 55 000 €	250 € 1 000 €
Flotte automobile Dommage subis par les véhicules Dommage subis par le conducteur Dommage subis par autrui	GENERALI	Val de remplacement, à dire d'expert 600 000 € Corporels : illimités / Matériels : 100 000 K€	180 € néant néant
Responsabilité Civile Professionnelle - Clients GENERALI Dommages corporels Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus Faute inexcusable Dommages aux biens confiés Atteinte accidentelle à l'environnement Dommages immatériels non consécutifs	AXA	9 500 000 €/Année d'assurance 3 050 000 €/Année d'assurance 1 000 000 €/Année d'assurance 230 000 €/ Sinistre 500 000 €/Année d'assurance 1 500 000 €/Année d'assurance	néant 342 € 342 € 10% (mini 571 € - maxi 2 283€) 571 € 25 000 €
Responsabilité Civile Professionnelle - Autres clients Avant livraison Tous dommages corporels, matériels et immatériels Dont dommages corporels, matériels non consécutifs Après livraison et/ou professionnelle Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus Dont dommages immatériels non consécutifs	GENERALI	9 150 000 €/Sinistre 6 000 000 €/Sinistre 9 150 000 €/Année d'assurance 6 000 000 €/Année d'assurance	1 500 € 10% (mini 15 000 € - maxi 90 000 €) 10% (mini 15 000 € - maxi 90 000 €) 10% (mini 15 000 € - maxi 90 000 €)

La politique d'assurance est supervisée par la Direction Générale et mise en œuvre par les fonctions support concernées :

- Le Service Juridique pour les risques liés aux activités et aux clients (Responsabilité Civile Professionnelle).
- Les Services Généraux pour les risques liés aux biens (police « multirisques locaux », police « marchandises transportées », police « flotte automobile »).
- La Direction des Ressources Humaines pour les risques liés aux collaborateurs et aux dirigeants (police « missions collaborateurs », Responsabilité Civile « mandataires sociaux »).

27.14 NANTISSEMENTS, GARANTIES ET SURETES

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire au nominatif pur n'a procédé au nantissement de ces actions.

Engagements donnés par la Société

Type de nantissement / hypothèque	Date de départ	Date d'échéance	Montant nanti en K€ au 31.03.09	Total du poste du bilan (VNC en K€) au 31.03.2009	%	Conditions de levée

Nantissement au profit des banques du compte de garantie EUROFACTOR ⁽¹⁾	25.01.07	-	3.700	2.100	176 %	Remboursement des facilités bancaires court terme
Garantie de taux auprès de la Société Générale ⁽²⁾	21.06.07	25.06.09	15.000	N/A	N/A	Néant
Nantissement auprès d'IBM de la créance carry back ⁽³⁾	27.09.07	-	3.300	6.x		Remboursement des encours
Cautions auprès de la Société Générale (loyers)	04.05.07	-	29	N/A	N/A	Néant
9 cautions auprès de la Société Générale (retenue de garantie clients)	-	-	278	0	N/A	Néant
Contre-garantie par la Société Générale pour ECONOCOM ⁽⁴⁾	21.10.2008	-	96	0	N/A	Néant
Contre-garantie par le Crédit Agricole pour ECONOCOM ⁽⁴⁾	21.10.2008		104	0	N/A	Néant

(1) Ces cautions ont fait l'objet d'abandons par les bénéficiaires dans le cadre des négociations relatives au plan de redressement de la filiale ARES SA validé par le Tribunal de Commerce d'Evry en date du 30 mars 2009

(2) Cette garantie est compensée par une garantie reçue d'un même montant de la Société Générale.

(3) La mainlevée du nantissement de la créance de carry back a été donné le 31 juillet 2009 par IBM France Financement auprès de la Direction Générale des Impôts

(4) Dans le cadre des cessions des sociétés ADEQUAT et DATABAIL, les garanties bancaires du Crédit Agricole Centre Loire et de la Société Générale ont été appelées pour un montant total de 85K€. En contrepartie, les montants correspondants ont été inscrits au passif d'ARES SA et seront remboursés aux banques conformément au plan de redressement d'ARES SA.

27.15 AUTRES RISQUES

Le plan de redressement de la filiale ARES SA satisfaisant aux critères requis par la loi, et permettant le maintien de l'activité et de l'emploi, l'apurement du passif et la préservation des intérêts des créanciers a été arrêté par le Tribunal de commerce en date du 30 mars 2009, aux conditions suivantes :

- Remboursement de la dette superpriviligée : selon accord donné par l'UNEDIC ;
- Remboursement des créanciers publics : selon accord donné par la CCSF ;
- Remboursement des créanciers membres des comités par règlement à 25% de leur créance pour solde de tout compte, payable au terme du mois suivant la date à laquelle le jugement arrêtant le plan de redressement sera devenu définitif ;
- Remboursement des autres créances privilégiées et chirographaires non membres de comités selon l'une des options suivantes :
 - Règlement à 25% des créances pour solde de tout compte, payable au terme du mois suivant la date à laquelle le jugement arrêtant le plan de redressement sera devenu définitif ;
 - Règlement du passif à 100% sans intérêt sur une durée de 10 ans en dix dividendes annuels progressifs, le premier intervenant une année après le

jugement arrêtant le plan et les suivants à la date anniversaire selon l'échéancier ci-après :

- 1^{ère} année 1 %
- 2^{ème} année 3%
- 3^{ème} année 5%
- 4^{ème} année 8%
- 5^{ème} année 8%
- 6^{ème} année 10%
- 7^{ème} année 10%
- 8^{ème} année 15%
- 9^{ème} année 15%
- 10^{ème} année 25%

Le tableau ci-après présente le montant du passif d'ARES et les ressources disponibles permettant de faire face immédiatement ou à terme aux échéances du plan.

(en millions d'euros)	Montant
Créances superprivilégiées	6,9
Créances publiques	12,9
Créances chirographaires	16,8
Total du passif à rembourser	36,6
<i>dont dividende payable à la sortie du plan</i>	<i>11,4</i>

(en millions d'euros)	Montant
Solde des cessions d'actifs	3,8
Solde des comptes de garantie auprès des sociétés d'affacturages	6,1
Quote part de l'augmentation de capital à réaliser	1,9
Total des ressources affectées au remboursement	11,7

A défaut de réalisation de tout ou partie des conditions fixées par le plan pour la continuation de l'entreprise, le commissaire à l'exécution du plan saisira le Tribunal, lequel décidera, alors, s'il y a lieu de prononcer la résolution du plan.

Conformément au plan arrêté par le Tribunal de Commerce d'Evry en date du 30 mars 2009, la société a procédé au paiement des créances payables le mois suivant la date à laquelle le jugement a été rendu définitif, soit le 30 juin 2009.

La Société ne présente aucune dépendance à l'égard de brevets ou de licences.

27.16 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

27.16.1 Les organes d'administration et de direction de la société Groupe ARES

27.16.1.1 Composition du Conseil d'administration de la Société au 31 mars 2009

Membres du Conseil	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions
Michel Benjamin	<u>Administrateur</u> : 28 août 2006 <u>PDG</u> : 11 décembre 2006	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010	Président Directeur Général
Bruno Le Forestier	<u>Administrateur</u> : 8 octobre 2008 ⁽¹⁾ <u>Directeur des Opérations</u> 1er septembre 2008	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012	Administrateur Directeur des Opérations
Thierry Leyne	9 mai 2007	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010	Administrateur

(1) *Bruno Le Forestier a été coopté en qualité d'administrateur, le 8 octobre 2008, par le Conseil d'administration, en remplacement de Christophe Demare, démissionnaire, pour la durée restante du mandat de ce dernier. L'assemblée générale des actionnaires réunie le 18 décembre 2008, statuant en matière ordinaire, a ratifié la cooptation de Bruno Le Forestier, en qualité d'administrateur.*

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2008-2009. Il n'y a donc pas lieu de procéder cette année à de quelconque renouvellement.

Afin de renforcer la composition du Conseil d'administration de la Société, il vous est proposé de nommer deux nouveaux administrateurs.

27.16.1.2 Autres mandats sociaux exercés par les membres du conseil d'administration au 31 mars 2009

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société autre que Groupe ARES par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice.

MANDATAIRES	NATURE DU MANDAT	SOCIETES
Michel Benjamin	PDG	ARES SA
	Gérant	SARL CYBERWARE, EURL MEDICARES, SARL INFORDI, EURL ARES Luxembourg (co-gérant)
	Représentant légal d'ARES SA	SAS SPACEBEL MÉDICAL, SAS DCV INFORMATIQUE (*)
Thierry Leyne	Président du Conseil d'administration et Administrateur	ASSYA CAPITAL SA
	Administrateur délégué	ASSYA HOLDING SA
	Administrateur	MOTOCAB SA
Bruno LE FORESTIER	Administrateur	ARES SA

(*) *La société ARES SA a démissionné de ses fonctions de président de la société DCV Informatique le 21 juillet 2008.*

27.16.2 Rémunération et avantages des mandataires sociaux

Le conseil d'administration de la Société en date du 26 décembre 2008 a pris connaissance des recommandations émises le 6 octobre 2008 par l'Association des Entreprises privées (AFEP) et le MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le conseil d'administration a constaté que la majorité des recommandations préconisées par l'AFEP-MEDEF étaient déjà mises en œuvre par la Société et a exprimé le souhait que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société.

27.16.2.1 Montant global des rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux

Exercice 2007-2008 (en euros)	Rémunération (brute)			Avantages en nature	Total au 31 mars 2008
	Fixe	Variable	Exceptionnelle		
Kléber Beauvillain (¹) (⁶)	-	-	-	-	-
Michel Berjamin	306.517	-	50.000 (²)	6.595	363.112
Maurice Bourlier (³) (⁹)	-	-	50.000 (³)	-	50.000
Christophe Demare (⁴)	219.399	-	-	5.248	224.647
Patrice Derathe (⁵)	-	-	-	-	-
Alain Krzentowski (⁷)	-	-	-	-	-
Thierry Leyne	-	-	-	-	-
Geneviève Sabaton (⁸)	-	-	-	-	-

(¹) Monsieur Kléber Beauvillain a démissionné de ses fonctions le 3 avril 2008. Le Conseil d'administration a, dans sa séance du 16 avril 2008, coopté Monsieur Philippe Hervé en remplacement de Monsieur Kléber Beauvillain, en qualité d'administrateur.

(²) Rémunération exceptionnelle attribuée par le Conseil d'administration du 9 mai 2007 et versée au titre de la mise en œuvre du projet « nouvel élan » consistant à la mise en place de la nouvelle organisation par pôle métier (mise en place réalisée en avril 2007).

(³) Monsieur Maurice Bourlier a démissionné de ses fonctions le 12 février 2008. Le Conseil d'administration a, dans sa séance du 16 avril 2008, coopté Monsieur Eric Viel en remplacement de Monsieur Maurice Bourlier, en qualité d'administrateur. Monsieur Maurice Bourlier a reçu une indemnité de départ d'un montant de 50.000 €, provisionnée au 31 mars 2007 et versée le 1^{er} avril 2008 et n'a reçu aucune autre rémunération au titre de son mandat.

(⁴) Monsieur Christophe Demare a démissionné de ses fonctions au sein du Groupe, et notamment de ses fonctions d'administrateur de la Société, le 12 septembre 2008.

(⁵) Monsieur Patrice Derathe a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 9 mai 2007, et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat.

(⁶) Monsieur Philippe Hervé, coopté par le Conseil d'administration dans sa séance en date du 16 avril 2008, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société, le 9 octobre 2008, et n'a reçu aucune rémunération au titre de son mandat.

(⁷) Monsieur Alain Krzentowski a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 18 septembre 2008, et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat.

(⁸) Madame Geneviève Sabaton a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 12 juin 2007, et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat.

(⁹) Monsieur Eric Viel, coopté par le Conseil d'administration dans sa séance en date du 16 avril 2008, a démissionné de sa fonction d'administrateur, le 20 juin 2008.

Michel Berjamin, Christophe Demare et Eric Viel ont bénéficié d'un véhicule. Cet avantage a été évalué sur la base d'un forfait de 40% du coût global annuel comprenant la location, l'entretien, l'assurance et le carburant.

Monsieur Michel Berjamin a continué de bénéficier du régime de prévoyance (invalidité, incapacité, décès) mis en place antérieurement à l'exercice 2008-2009. Monsieur Bruno Le Forestier a bénéficié d'un régime de prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2009.

Exercice 2008-2009 (en euros)	Rémunération (brute)			Avantages en nature	Total au 31 mars 2009
	Fixe	Variable	Exceptionnelle		
Kléber Beauvillain ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Michel Berjamin	300.002	-	-	12.829	312.831
Christophe Demare ⁽²⁾	89.831	15.000	10.000	2.624	117.455
Philippe Hervé ⁽³⁾	-	-	-	-	-
Alain Krzentowski ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-
Bruno Le Forestier ⁽⁵⁾	65.769	45.000	-	4.217	114.986
Thierry Leyne	-	-	-	-	-
Eric Viel ⁽⁶⁾	66.462	-	-	1.899	68.361

⁽¹⁾ Monsieur Kléber Beauvillain a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 3 avril 2008 et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat.

⁽²⁾ Monsieur Christophe Demare a démissionné de ses fonctions au sein du Groupe, et notamment de ses fonctions d'administrateur de la Société, le 12 septembre 2008.

⁽³⁾ Monsieur Philippe Hervé a été coopté dans ses fonctions d'administrateur le 16 avril 2008, et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat. Il a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 9 octobre 2008.

⁽⁴⁾ Monsieur Alain Krzentowski a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 18 septembre 2008, et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat. Il a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 18 septembre 2008.

⁽⁵⁾ Monsieur Bruno Le Forestier a été coopté dans ses fonctions d'administrateur le 8 octobre 2008 en remplacement de Christophe Demare, démissionnaire.

⁽⁶⁾ Monsieur Eric Viel, coopté par le Conseil d'administration dans sa séance en date du 16 avril 2008, a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de directeur général délégué le 20 juin 2008.

27.16.2.2 Jetons de présence

Les membres du conseil d'administration de la Société, se sont vus attribués les montants suivants à titre des jetons de présence pour les exercices 2007-2008 et 2008-2009.

<i>(en euros)</i>	Exercice 2007-2008	Exercice 2008-2009
Kléber Beauvillain	10.000	-
Michel Berjamin	15.000	20.000
Maurice Bourlier	5.000	-
Christophe Demare	15.000	7.500
Patrice Derathe	-	-
Philippe Hervé	-	7.500
Alain Krzentowski	12.500	5.000
Bruno Le Forestier	-	10.000
Thierry Leyne	15.000	20.000
Geneviève Sabaton	-	-
Jacques Salomon	-	-
TOTAL	72.500	70.000

27.16.2.3 Sommes provisionnées par la Société et les sociétés du Groupe aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions ou d'avantages.

Un régime de prévoyance existe au profit de Monsieur Michel Berjamin et de Monsieur Bruno Le Forestier.

27.16.2.4 Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8
Date du Conseil d'administration	16/07/02	28/10/03	25/05/04	30/01/06	24/01/07
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées :	30.000	200.000	15.000	150.000	156.000
Nombre d'actions pouvant être achetées ou souscrites par les mandataires sociaux :	0	106.249	15.000	30.000	70.000
Michel Berjamine	0	0	0	0	0
Thierry Leyne	0	0	0	0	0
Bruno Le Forestier	0	0	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	16/07/02	28/10/03	25/05/04	30/01/06	24/01/07
Date d'expiration	15/07/09	27/10/10	24/05/11	29/01/13	23/01/14
Prix de souscription ou d'achat	5,29 €	2,68 €	3,36 €	2,23 €	3,15 €
Modalités d'exercice	*1	*1	*1	*1	*2
Nombre d'actions souscrites du 31 mars 2008 au 31 mars 2009	0	0	0	0	0
Nombre d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques du 31 mars 2008 au 31 mars 2009	12.865	27.160	0	41.190	110.384
Options de souscription ou d'achat d'actions existantes au 31 mars 2009	6.109	30.173	3.859	50.202	46.480
Dilution potentielle du capital social au 31 mars 2009	0.04%	0.19%	0.02%	0.32%	0.30%

*1 *avoir la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou des sociétés du Groupe, à la date de la levée de l'option, et avoir au moins 3 ans d'ancienneté à cette date. Toutefois, en cas de décès, de mise à la retraite ou de licenciement, autre que pour faute lourde ou grave, le bénéficiaire dispose d'un délai de six mois supplémentaires pour lever l'option.*

*2 *avoir la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou des sociétés du Groupe à la date de la levée de l'option. Toutefois, en cas de décès ou de licenciement, autre que pour faute lourde ou grave, le bénéficiaire dispose d'un délai de six mois supplémentaires pour lever l'option.*

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été consentie au cours de l'exercice aux mandataires sociaux. Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été exercée par les mandataires sociaux.

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, un rapport spécial a été établi par le Conseil d'administration.

27.16.2.5 Attributions gratuites d'actions consenties aux mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2007-2008 et de l'exercice 2008-2009 aucune attribution gratuite d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux.

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, un rapport spécial a été établi par le Conseil d'administration.

27.16.3 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les tableaux ci-dessous ont été insérés afin de suivre les recommandations adoptées par le MEDEF et l'AFEP, publiées le 6 octobre 2008, sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé.

En qualité de Président-directeur général, Monsieur Michel Benjamin est le seul dirigeant mandataire social de la Société et du Groupe.

27.16.3.1 Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au dirigeant mandataire social

Monsieur Michel Benjamin	Exercice 2007-2008	Exercice 2008-2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice	378.112	332.831
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	
TOTAL	378.112	332.831

(¹) A compter de sa nomination en qualité de directeur général, soit le 3 juillet 2006.

27.16.3.2 Rémunérations du dirigeant mandataire social

Monsieur Michel Berjamin <i>(sur une base brute avant impôt)</i>	Montants au titre de l'exercice 2007-2008		Montants au titre de l'exercice 2008-2009	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe (*)		306.517		300.002
Rémunération variable (*)		-		-
Rémunération exceptionnelle (*)		50.000 ¹		
Jetons de présence		15.000	12.500	7.500
Avantage en nature		6.595 ²		12.829 ²
TOTAL		378.112	12.500	320.331

(*) *Sur une base brute avant impôt*

⁽¹⁾ *Rémunération exceptionnelle attribuée par le Conseil d'administration du 9 mai 2007 et versée au titre de la mise en œuvre du projet « nouvel élan » consistant à la mise en place de la nouvelle organisation par pôle métier (mise en place réalisée en avril 2007)*

⁽²⁾ *Avantages en nature constitués d'un véhicule et d'un contrat de prévoyance*

27.16.3.3 Titres de capital, titres de créances, options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant les exercices 2007-2008 et 2008-2009 au dirigeant mandataire social

Options attribuées à Michel Berjamin par la Société ou toute société du Groupe	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant						

27.16.3.4 Titres de capital, titres de créances, options de souscription ou d'achat d'actions levées durant les exercices 2007-2008 et 2008-2009 par le dirigeant mandataire social

Options levées par Michel Berjamin	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Néant				

27.16.3.5 Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux

Actions de performance attribuées durant l'exercice 2007-2008 aux mandataires sociaux par la Société ou toute autre société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant						

Actions de performance attribuées durant l'exercice 2008-2009 aux mandataires sociaux par la Société ou toute autre société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant						

27.16.3.6 Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux

Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux durant l'exercice 2007-2008	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2007-2008	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Néant				

Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux durant l'exercice 2008-2009	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2008-2009	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Néant				

27.16.3.7 Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence

Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	•		•	•			•

Le régime de prévoyance (invalidité, incapacité, décès) et la garantie sociale des chefs et dirigeants dont bénéficiaient Monsieur Benjamin ont été poursuivis sur l'exercice.

Le Conseil d'administration en date du 3 juillet 2006 a décidé, lors de sa réunion du 3 juillet 2006, d'allouer à Monsieur Benjamin une indemnité en cas de cessation de son mandat au sein de la Société (sauf en cas de démission non provoquée ou de faute lourde) d'un montant égal à la rémunération brute perçue au cours des douze mois précédant la cessation de ses fonctions.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 17 de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 le Conseil d'administration de la Société a décidé lors de sa réunion du 9 juillet 2008, de fixer des objectifs et des conditions de performances pour les contrats de rémunération des dirigeants et a subordonné l'indemnité de départ de Monsieur Benjamin à la « *bonne fin des opérations de cessions en cours* ». L'assemblée générale des actionnaires réunie le 18 décembre 2008 a approuvé l'engagement pris par la Société en faveur de Monsieur Michel Benjamin et la subordination de cet engagement au respect des conditions de performance qui y sont prévues.

27.16.4 Opérations sur titres des mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et aux articles 223-22 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers le tableau suivant présente les opérations qui ont été déclarées à la société et à l'AMF par le Directeur Général et les autres administrateurs de Groupe ARES, ou des personnes qui leur sont liées, au cours de l'exercice 2008/2009 :

OPERATION	DATE	TITRES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE (€)	MONTANT TOTAL (€)
Thierry Leyne (par l'intermédiaire d'Assya Capital et Assya Participations)					
Apport en nature de titres	13/11/2008	Actions	3 699 053	1,13	4 179 929,89
Apport en nature de titres	13/11/2008	BSA	1 486 432	0,02	29 728,64
Apport en nature de titres	13/11/2008	BSA	15 555	0,06	933,30

27.16.5 Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions et engagements règlementés visés à l'article L. 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisés par le Conseil d'administration.

Ces conventions et engagements règlementés vous sont présentés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société qui sera présenté lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2009 et tel qu'il figure au paragraphe 2.21.3 « *Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009* ».

Par ailleurs, nous vous informons que, conformément à l'article L. 225-39 du Code de commerce, la liste des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales a été communiquée aux commissaires aux comptes et aux administrateurs de la Société.

27.17 PARTICIPATION DES SALARIES

27.17.1 Intéressement et épargne salariale

Un accord de participation légale a été conclu le 11 juin 1999 prévoyant que les sommes constituant la réserve spéciale de participation soient affectées tant sur un fonds commun de placement d'entreprise dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise soit à un fonds que l'entreprise consacre à ces investissements. Cet accord concerne les sociétés ARES SA et MEDICARES.

27.17.2 Options de souscription d'actions consenties aux salariés et options levées par ces derniers

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été consentie au cours de l'exercice aux salariés.

Certains salariés de la Société bénéficient d'options de souscription, dont les principales caractéristiques sont indiquées ci-après.

	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8
Date du Conseil d'administration	16/07/02	28/10/03	25/05/04	30/01/06	24/01/07
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées :	30.000	200.000	15.000	150.000	156.000
Point de départ d'exercice des options	16/07/02	28/10/03	25/05/04	30/01/06	24/01/07
Date d'expiration	15/07/09	27/10/10	24/05/11	29/01/13	23/01/14
Prix de souscription ou d'achat	5,29 €	2,68 €	3,36 €	2,23 €	3,15 €
Modalités d'exercice	*1	*1	*1	*1	*2
Nombre d'actions souscrites du 31 mars 2008 au 31 mars 2009	0	0	0	0	0
Nombre d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques du 31 mars 2008 au 31 mars 2009	12.865	27.160	0	41.190	110.384
Options de souscription ou d'achat d'actions existantes au 31 mars 2009	6.109	30.173	3.859	50.202	46.480
Dilution potentielle du capital social au 31 mars 2009	0.04%	0.19%	0.02%	0.32%	0.30%

*1 *avoir la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou des sociétés du Groupe, à la date de la levée de l'option, et avoir au moins 3 ans d'ancienneté à cette date. Toutefois, en cas de décès, de mise à la retraite ou de licenciement, autre que pour faute lourde ou grave, le bénéficiaire dispose d'un délai de six mois supplémentaires pour lever l'option.*

*2 *avoir la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou des sociétés du Groupe à la date de la levée de l'option. Toutefois, en cas de décès ou de licenciement, autre que pour faute lourde ou grave, le bénéficiaire dispose d'un délai de six mois supplémentaires pour lever l'option.*

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, un rapport spécial a été établi par le Conseil d'administration.

27.17.2.1 Attributions gratuites d'actions consenties aux salariés

Aucun plan d'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux n'a été mis en place au cours de l'exercice 2008-2009

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, un rapport spécial a été établi par le Conseil d'administration.

27.18 ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

27.18.1 Structure du capital de la Société

27.18.1.1 Capital social

Au 31 mars 2009, le capital social de la Société est fixé à la somme de 19.742.889,86 euros, contre 18.687.774,69 euros au 31 mars 2008.

Il est divisé en 15.540.584 actions de même catégorie sans valeur nominale.

En date du 31 aout 2009, et suite (i) à la réduction de capital décidée par l'assemblée générale des actionnaires de Groupe ARES le 10 avril 2009 et à l'exercice de 6.533.792 BSA3, le capital de la Société s'élève à 2.534.127,20 € et est divisé en 25.341.272 actions de 0,10 € de valeur nominale.

27.18.1.2 Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 mars 2009, la répartition du capital social et des droits de vote était la suivante :

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 MARS 2009

Actionnaires	Nbre titres à vote simple	Nbre titres à vote double	Nbre titres total	% capital	droits de vote brut	droits de vote nets	% voix
ASSYA PARTICIPATIONS (filiale d'ASSYA CAPITAL) ¹	3 699 053	0	3 699 053	23,80%	3 699 053	3 699 053	22,50%
SPGP ²	2 196 117	0	2 196 117	14,13%	2 196 117	2 196 117	13,36%
SAS MANCO ³	1255 631	0	1255 631	8,08%	1255 631	1255 631	7,64%
Mr Peter Paul DE VRIES	591990	0	591990	3,81%	591990	591990	3,60%
Mr Michel BERJAMIN	344 387	233 507	547 894	3,53%	781401	781401	4,75%
Managers inscrits au nominatif	348 393	0	348 393	2,24%	348 393	348 393	2,12%
Mme Geneviève BOURLIER (SABATON)	0	255 001	255 001	1,64%	510 002	510 002	3,10%
SG CAPITAL DEVELOPMENT ⁴	75 000	129 966	204 966	1,32%	334 932	334 932	2,04%
Auto-détention	121576	0	121576	0,78%	121576	0	0,00%
FCPE ARES	98 080	0	98 080	0,63%	98 080	98 080	0,60%
Autres actionnaires au porteur	5 527 783	0	5 527 783	35,57%	5 527 783	5 527 783	33,62%
Autres actionnaires au nominatif	290 057	404 043	694 100	4,47%	1098 143	1098 143	6,68%
TOTAL	14 518 067	1 022 517	15 540 584	100,00%	16 563 101	16 441 525	100,00%

¹ ASSYA PARTICIPATIONS est filiale à 99,99% de la société ASSYA CAPITAL. Cette dernière est cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris et est présidée par Thierry Leyne.

² Société Privée de Gestion de Patrimoine : société de gestion de portefeuille indépendante.

³ société de Managers : Mr Michel Benjamin (42%) et 13 managers (58%). Aucun autre manager ne détient plus de 10% de la SAS MANCO.

⁴ société de gestion de portefeuille du groupe Société Générale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en applications des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessus l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

- Répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 mars 2009

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société au 31 mars 2009.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié, au moins cinq jours avant l'assemblée, d'une inscription nominative de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi.

- **Actionnariat salarié**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que 98.080 actions Groupe ARES sont détenues par le personnel salarié de la Société dans le fonds commun de placement « ARES » et représente 0,63 % du capital social et 0,60% des droits de vote de la Société.

- **Incidence en cas d'offre publique**

Il ne sera pas proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 30 septembre 2009 de résolutions susceptibles d'avoir une incidence sur les éléments mentionnés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce en cas d'offre publique.

Il est rappelé que l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 avril 2009 a pris les résolutions suivantes, ayant une incidence en cas d'offre publique :

- délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- utilisation des délégations financières en période d'offre publique portant sur les titres de la Société ;
- autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société ; et
- autorisation de prendre certaines mesures de gestion en période d'offre publique portant sur les titres de la Société.

27.18.2 Capital autorisé

Les délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires de Groupe ARES en date du 10 avril 2009 au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital en cours de validité à la date du présent rapport, ainsi que les utilisations qui en ont été faites, sont les suivantes :

Nature de la délégation	Date de l'autorisation	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses Filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription.	10/04/2009 (5 ^{ème} résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	1.000.000 € (*)	–	1.000.000 €
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses Filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription.	10/04/2009 (6 ^{ème} résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	1.000.000 € (*)	–	1.000.000 €
Autorisation en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, à l'effet de procéder à l'émission de titres et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en fixant le prix d'émission et ce dans la limite de 10% du capital.	10/04/2009 (7 ^{ème} résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	10% du capital social (*)	–	10% du capital social
Autorisation à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15% de l'émission.	10/04/2009 (8 ^{ème} résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	15% de l'émission initiale (*)	–	15% de l'émission initiale
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société.	10/04/2009 (9 ^{ème} résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	1.000.000 € (*)	–	1.000.000 €

Nature de la délégation	Date de l'autorisation	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de pouvoirs à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.	10/04/2009 (10 ^{ème} résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	10% du capital social	–	10% du capital social
Délégation de compétence à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.	10/04/2009 (12 ^{ème} résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	10.000.000 €	–	10.000.000 €
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport.	10/04/2009 (13 ^{ème} résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	10.000.000 €	–	10.000.000 €
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions réservées aux salariés de la Société et/ou de ses filiales.	10/04/2009 (14 ^{ème} résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	77.702,92 €	–	77.702,92 €
Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société.	10/04/2009 (15 ^{ème} résolution)	38 mois soit jusqu'au 10/06/2012	10% du capital social	–	10% du capital social
Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription d'actions nouvelles et/ ou des options d'achat d'actions existantes.	10/04/2009 (16 ^{ème} résolution)	38 mois soit jusqu'au 10/06/2012	10% du capital social	–	10% du capital social
Autorisation à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires.	10/04/2009 (17 ^{ème} résolution)	18 mois soit jusqu'au	10% du capital social	–	10% du capital social

Nature de la délégation	Date de l'autorisation	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
	résolution)	10/10/2010			
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société.	10/04/2009 (19 ^{ème} résolution)	18 mois soit jusqu'au 10/10/2010	1.000.000 €	–	1.000.000 €

Il est indiqué par ailleurs que le Conseil d'administration a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 10 avril 2009, pendant une durée de 18 mois, soit jusqu'au 10 octobre 2010, à utiliser les délégations ci-dessus en période d'offre publique.

(*) *Ce montant s'impute sur le plafond global de 1.000.000 € concernant le montant nominal des augmentations de capital social et de 10.000.000 € concernant le montant nominal des titres de créance.*

27.18.3 Titres donnant accès au capital social de la Société

27.18.3.1 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Le Conseil d'administration de Groupe ARES a consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de dirigeants et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, des plans d'options de souscription d'actions dont les caractéristiques ont été décrites ci-dessus.

Au 31 mars 2009, 136.823 options étaient encore en circulation.

27.18.3.2 Bons de souscription d'actions

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale du 27 septembre 2006, le Conseil d'administration en date du 27 septembre 2006 et du 9 octobre 2006 et le Directeur Général en date du 6 novembre 2006 ont procédé à une augmentation de capital par la création de 2.444.652 actions chacune assortie d'un bon de souscription d'actions (« **BSA1** »).

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale du 4 septembre 2007, le Conseil d'administration en date du 4 septembre 2007 et du 25 septembre 2007 a décidé d'émettre 2.773.575 actions auxquelles étaient attachés 5 547 150 bon de souscription d'actions (« **BSA2** »).

Les BSA1 et les BSA2 non exercés sont devenus caduques, respectivement le 18 décembre 2008 et le 31 décembre 2008, l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 18 décembre 2008 n'ayant pas approuvé les résolutions proposées visant à modifier la date de clôture de la période d'exercice.

L'assemblée générale des actionnaires en date du 10 avril 2009 a émis et attribué gratuitement 15.540.584 bons de souscription d'actions (ci-après les « **BSA3** ») à l'ensemble des actionnaires, à raison de 1 BSA3 pour 1 action ancienne Groupe ARES ; 2 BSA3 donnant droit de souscrire jusqu'au 31 décembre 2009 à 3 actions nouvelles de Groupe ARES, pour un prix de souscription de 0,25 € par action nouvelle.

A la date du présent rapport financier annuel, 15.540.584 BSA3 ont été émis, 6.533.792 BSA3 ont été souscrits et 9.006.792 BSA3 sont toujours en circulation et peuvent donc encore être souscrits jusqu'au 31 décembre 2009.

27.18.4 Autocontrôle et participations croisées

27.18.4.1 Autocontrôle

- **Titres auto-détenus**

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons que la Société détenait, au 31 mars 2009, 121.576 de ses propres actions, représentant 0,78 % du capital de la Société.

- **Achat par la Société de ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009**

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, la Société a mis en œuvre le programme de rachat d'actions mis en place lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 4 septembre 2007 (huitième résolution).

L'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 10 avril 2009 a mis fin à cette résolution pour sa fraction non utilisée et une nouvelle délégation de compétence a été consentie au conseil d'administration pour une durée de 26 mois (deuxième résolution).

Les principales modalités des opérations d'achat et de vente effectuées par la Société, sont les suivantes :

- Nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice : 105.012 actions pour un montant de 252.605,15 € ;
- Nombre d'actions achetées : 232.133 ;
- Cours moyen d'achat : 1,89 euro ;
- Nombre d'actions vendues : 215.569 ;
- Cours moyen de vente : 1,81 euro ;
- Résultat sur cession sur l'exercice : - 144.065.12 €;
- Nombre d'actions à la clôture de d'exercice : 121 576 actions pour un montant brut de 156.975,67 € ; et
- Constitution d'une provision sur l'exercice d'un montant de 93.756,15 €.

Ces opérations ont été effectuées dans le cadre du contrat de liquidité qui avait été donné à la société Gilbert Dupont et qui a été résilié suite à la suspension de la cotation intervenue le 18 juillet 2008. Ce contrat avait pour objet de donner mandat à l'animateur pour intervenir pour le compte de ARES sur la Marché en vue de favoriser la liquidité de transactions et la régularité des cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché

L'assemblée générale des actionnaires réunie le 10 avril 2009, statuant en matière ordinaire a autorisé le conseil d'administration à acheter, conserver ou transférer des actions de la Société

- Information sur la finalité du programme de rachat (objectifs) :
 - conserver les actions de la Société pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
 - attribuer des titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ou (iii) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux ;
 - remettre les actions de la Société, à la suite d'une émission de valeurs mobilières ou de titres de créances donnant accès au capital de la Société, aux porteurs desdits titres.

Il est précisé que la couverture des mécanismes visés aux deux derniers paragraphes sera assurée par un intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de façon indépendante.

- animer le marché secondaire des titres de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers et de la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement en date du 1er octobre 2008 ; et
- annuler les titres rachetés et de réduire le capital de la Société en application de l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires.

- Part maximale du capital et nombre maximal de titres pouvant être ainsi rachetés : 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société, étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital de la société et (ii) cette limite sera ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'assemblée générale du 10 avril 2009
- Prix maximum d'achat : 5 euros
- Durée du programme : 18 mois, soit jusqu'au 10 octobre 2010

27.18.4.2 Participations croisées

Groupe ARES ne détient aucune participation croisée.

27.18.5 Pacte d'actionnaires ayant une incidence sur le transfert des actions et/ou sur l'exercice des droits de vote

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires ou convention ayant une incidence sur le transfert des actions et/ou sur l'exercice des droits de vote de la Société.

27.18.6 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

27.18.7 Stipulation des statuts ou de tout règlement intérieur pouvant avoir pour effet de retarder le changement de contrôle de la Société

Il n'existe aucune disposition statutaire ou règlement intérieur pouvant avoir pour effet de retarder le changement de contrôle de la Société.

27.18.8 Procédure de modification des droits des actionnaires

Toute modification des statuts doit être décidée ou autorisée par l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les assemblées générales extraordinaires.

27.18.9 Seuils statutaires

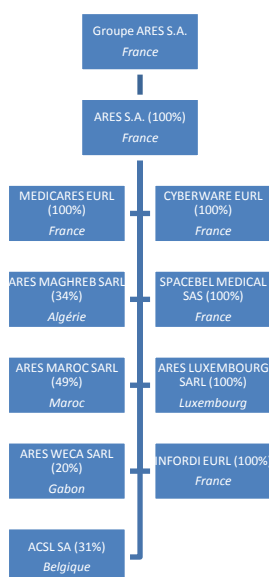
Il n'existe aucun seuil statutaire.

27.18.10 Stipulations renforçant les règles légales régissant la modification du capital social

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti par tous modes et de toutes manières autorisés par la loi et le règlement intérieur.

27.19 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 mars 2009, l'organigramme du Groupe est le suivant :



Les filiales portant une activité opérationnelle au 31 mars 2009, après les opérations de restructuration sont :

- ✓ ARES SA, filiale de la Société ;
- ✓ ARES Luxembourg, SPACEBEL MEDICAL et MEDICARES, filiales à 100 % de ARES SA.

Il est rappelé que les sociétés DCV INFORMATIQUE, SELECTIS, ADEQUAT et DATABAIL ont été cédées par ARES depuis le 31 mars 2008, dans le cadre de sa politique de recentrage de ses activités.

MEDICARES

Au 31 mars 2009, elle emploie 19 personnes en charge de la réalisation des prestations pour ses clients, et des équipes commerciales en charge de commercialiser ces produits.

MEDICARES a pour activité l'édition et la maintenance d'un outil de gestion des hôpitaux.

Elle intervient principalement auprès de l'AP-HP.

SPACEBEL MEDICAL

La société SPACEBEL MEDICAL n'emploie aucun salarié.

Elle porte certains contrats relatifs à l'activité santé de MEDICARES (renouvellement de contrat).

ARES Luxembourg

Au 31 mars 2009, la société ARES Luxembourg, société de droit Luxembourgeois, emploie 19 personnes en charge de la réalisation des prestations pour ses clients, et des équipes commerciales en charge de commercialiser ces produits.

Créée en 2006, ARES Luxembourg intervient principalement auprès des institutions européennes au Luxembourg et en France.

Ces filiales ne détiennent aucun actif stratégique.

27.19.1 Prise ou cession de participations

Le 1^{er} avril 2008, les sociétés ARES INFOGERANCE et EUROGIS, filiale détenues à 100% par ARES SA, ont été dissoutes sans liquidation par voie de transmission universelle de patrimoine au profit d'ARES SA.

Au cours de l'exercice, ARES SA a cédé les participations qu'elle détenait dans les sociétés DATABAIL, ADEQUAT, DCV INFORMATIQUE et SELECTIS.

La société ARES BELGIUM fait l'objet d'un jugement de faillite en date du 14 janvier 2009 auprès du Tribunal de commerce de Charleroi (Belgique).

27.19.2 Activité et résultats des filiales au 31 mars 2009

Nous vous communiquons, ci-après, des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales et participations de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle, la société Groupe ARES ne détenant directement qu'ARES SA.

FILIALES		Résultat net en €	Chiffre d'affaires en €
ARES	-	22 019 406	133 747 529
ARES Luxembourg	-	227 918	2 577 150
CYBERWARE	-	78 580	6 494
INFORDI	-	97 700	1 568
SPACEBEL MEDICAL	-	56 137	514 852
MEDICARES	-	792 555	1 276 387

27.20 CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

27.20.1 Données sociales

27.20.1.1 Répartition et évolution des effectifs

Au 31 mars 2009, l'effectif total d'ARES était de 1.096 salariés (contre 1.980 salariés au 31 mars 2008) comprenant 673 cadres et 404 non cadres pour la France et 19 salariés pour le Luxembourg.

Parmi l'effectif salarié, 1.083 personnes bénéficiaient d'un contrat à durée indéterminée et 13 salariés d'un contrat à durée déterminée.

Au cours de l'exercice clos, ARES a embauché 432 salariés et 1.316 personnes ont quitté le Groupe, soit un turn over de 29.38 %.

En novembre 2008 la Société a mis en place un plan de sauvegarde de l'emploi pour 94 personnes.

- **Politique de recrutement**

Au cours de l'exercice, la société a maintenu sa politique de recrutement ; 432 personnes ont rejoint la société.

27.20.1.2 Organisation et conditions de travail

- **Temps de travail et rémunération**

- La part des salariés travaillant à temps partiel représente 4,01 % de l'effectif total d'ARES (soit 44 personnes).

- La masse salariale brute issue des journaux d'ARES SA représente 63.688.518 euros pour la période allant du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. Les charges sociales sur l'exercice représentent 28.669.395 euros.

- **Egalité professionnelle**

- L'effectif salarié est composé de 873 hommes, dont le salaire moyen s'élève à 2.978 euros et de 223 femmes, dont le revenu moyen est de 2.731 euros.

- **Relations professionnelles et bilan des accords collectifs**

Aucun nouvel accord collectif n'a été conclu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009. Il est rappelé qu'ARES est soumise à la convention collective du SYNTEC.

- **Les conditions d'hygiène et de sécurité**

Le taux de fréquence des arrêts de travail salariés s'élève à 3.88 par 1000 et le taux de gravité à 0,05 pour 1000.

- **La formation**

Le ratio de formation est de 2.10.

- **L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés**

ARES embauche 13 travailleurs handicapés.

- **Les œuvres sociales**

Le budget du comité d'entreprise de l'UES s'élève à 100 000 euros.

27.20.2 Données environnementales

Le Groupe exerce une activité sans impact sur l'environnement.

27.21 ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

27.21.1 Résultats financiers des cinq derniers exercices de la Société

	2009	2008	2007	2006	2005
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en euros)	19 742 889,86	18 687 775,00	15 065 527,61	11 387 590,91	11 371 101,03
Nombres d'actions ordinaires	15 540 584	14 710 052	11 858 806	8 963 724	8 950 744
Nombre maximal d'actions futures à créer	136 823	9 524 199	3 341 711	630 269	1 984 721
Opérations et résultats de l'exercice (en euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 083 786,00	974 662,00	1 154 840,00	1 195 724,00	1 167 374,00
Résultat avant impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(16 491 340)	(87 017,00)	(323 893,00)	(4 802 810,00)	934 392,94
Impôts sur les bénéfices (+) ou crédit d'impôts (-)	1 127	(65 084,00)	(2 396 741,00)	(2 045 667,00)	(553 674,00)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(16 586 223)	(17 131 163,00)	2 072 848,00	(2 757 143,00)	1 488 066,94
Résultat distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	537 044,64
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions	(1,06)	(0,001)	0,17	(0,31)	0,17
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(1,07)	(1,16)	0,17	(0,31)	0,17
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	4	6	5	6
Montant de la masse salariale de l'exercice	535 800,00	474 478,00	660 062,00	588 720,00	616 943,00

27.21.2 Valeurs mobilières détenues en portefeuille à la date de clôture de l'exercice

Au 31 mars 2009, la Société détenait 121.576 actions Groupe ARES (actions propres) acquises à la valeur de 156.975,67 € et dépréciées à hauteur de 93.756,15 €.

27.21.3 Rapport spécial des commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

○ *Abandon de créance au bénéfice de la filiale ARES SA*

Personnes concernées : Messieurs Michel BERJAMIN et Bruno LEFORESTIER, mandataires sociaux de Groupe Ares et Ares SA

Modalités :

Le Conseil d'Administration du 3 mars 2009 a indiqué que, dans le cadre de l'apurement du passif de la société ARES SA, et du projet de redressement, la société GROUPE ARES envisageait d'abandonner l'intégralité de la créance qu'elle détenait sur la société ARES SA.

Effets :

Au cours de l'exercice, la société a définitivement abandonné sa créance sur sa filiale ARES SA pour un montant de :

* Compte courant	14 721 197 €
* Créances clients	1 507 483 €

16 228 680 €

Cet abandon de créance ne contient pas de clause de remboursement éventuel à l'occasion d'un retour à meilleure fortune.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- ***Conventions d'intégration fiscale avec les sociétés ARES, CYBERWARE, INFORDI, SPACEBEL MEDICAL et MEDICARES.***

Nature et objet :

Poursuite des effets de l'engagement d'option pour l'intégration fiscale entre la société GROUPE ARES et ses filiales ARES, CYBERWARE, INFORDI, SPACEBEL MEDICAL et MEDICARES.

Modalités :

Selon l'article 1 de la convention d'intégration fiscale, « à la clôture d'un exercice déficitaire, les filiales ne seront titulaires d'aucune créance sur la société GROUPE ARES, pas même dans le cas où cette dernière se sera constituée une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble ».

Effets :

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009, le résultat d'ensemble des filiales intégrées n'a généré aucune économie d'impôt comptabilisé dans la société GROUPE ARES.

- ***Indemnité de départ de Monsieur Michel BERJAMIN.***

Nature et objet :

Indemnité de départ de Monsieur Michel Berjamine en cas de cessation de ses fonctions prévue par le Conseil d'Administration du 3 juillet 2006.

Modalités :

Monsieur Michel BERJAMIN, Président Directeur Général bénéficiera, sauf cas de démission non provoquée ou de faute lourde (au sens de la définition retenue au terme du code du travail applicable aux salariés et à la jurisprudence applicable, et telle que déterminée, en cas de contestation, par le Tribunal de Commerce de Paris) d'une indemnité en cas de cessation de son mandat au sein de la société, d'un montant égal à la rémunération brute perçue au cours des douze mois précédant la cessation de ses fonctions.

Le Conseil d'Administration du 9 juillet 2008 a précisé que cette indemnité de départ serait subordonnée aux objectifs et conditions de bonne fin des opérations de cessions en cours.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée générale du 27 septembre 2006 et celle du 18 décembre 2008.

Effets :

Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

Fait à Paris La Défense et Paris, le 14 septembre 2009

KPMG Audit
Département de KPMG SA

PRAXOR AUDIT

Grégoire MENOUE
Associé

Bernard MAILLET
Associé

28 COMPTES CONSOLIDES ET COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2009

28.1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)	31/03/2009	31/03/2008
Actifs non courants	18 771	26 106
Ecart d'acquisition	15 490	19 542
Autres immobilisations incorporelles	757	1 731
Immobilisations corporelles	1 919	3 210
Titres mis en équivalence	-	244
Actifs financiers non courants	397	913
Impôts différés actif	208	466
Actifs courants	54 504	208 547
Actifs destinés à être cédés	93	-
Stocks	31	7 178
Actifs d'impôt exigibles	5 547	6 640
Clients et autres débiteurs	47 377	193 078
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 456	1 651
TOTAL ACTIF	73 275	234 653
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	31/03/2009	31/03/2008
Capitaux propres	-35 825	2 609
Capital	19 743	18 688
Primes	13 389	13 378
Réserves consolidées	-30 359	4 696
Résultat consolidé	-38 598	-34 153
<i>dont Part du Groupe</i>	<i>-35 825</i>	<i>2 314</i>
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	<i>0</i>	<i>295</i>
Passif	109 100	232 044
Passifs non courants	753	22 205
Provisions non courantes	563	993
Passifs financiers	104	21 136
Impôts différés Passif	86	76
Passifs courants	108 347	209 839
Passifs destinés à être cédés	0	0
Provisions courantes	1 531	921
Dettes d'impôt exigible	12 167	8 525
Fournisseurs et autres créditeurs	86 214	109 938
Autres passifs à court terme	8 435	90 455
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	73 275	234 653

voir la note I.3 « Réconciliation avec les états financiers publiés au 31 mars 2008 »

II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31/03/2009	31/03/2008 (1)
	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	90 092	99 154
Achats consommés (2)	-34 606	-37 721
Charges de personnel	-72 312	-73 672
Charges et produits externes	143	161
Impôts & taxes	-3 082	-3 232
Dotations aux amortissements	-2 081	-1 934
Autres produits d'exploitation	1 175	10 172
Autres charges d'exploitation	-1 099	-9 764
Résultat opérationnel courant	-21 770	-16 836
Autres charges opérationnelles	-4 099	0
Résultat opérationnel	-25 869	-16 836
Produits financiers	4 603	102
Charges financières	-1 805	-2 416
Résultat financier	2 798	-2 314
Charge d'impôt	73	2 093
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	-51
Résultat des activités conservées	-23 144	-21 294
Résultat des activités cédées	-13 909	-9 614
Résultat des activités abandonnées	-1 545	-3 245
Résultat	-38 598	-34 153
<i>Part du groupe</i>	<i>-38 598</i>	<i>-34 169</i>
<i>Intérêts des minoritaires</i>	<i>0</i>	<i>16</i>
Résultat net par actions des activités poursuivies		
Résultat par action en euros	-1.54	-1.61
Résultat dilué par action en euros	-1.53	-0.94
Résultat net par actions des activités cédées et abandonnées		
Résultat par action en euros	-1.03	-0.97
Résultat dilué par action en euros	-1.02	-0.57
Résultat net par actions		
Résultat par action en euros	-2.57	-2.58
Résultat dilué par action en euros	-2.55	-1.51

(1) voir la note I.3 « Réconciliation avec les états financiers publiés au 31 mars 2008 »

(2) dont 1 340 K€ de charges liées à la procédure RJ d'ARES

III. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31/03/2009	31/03/2008
Résultat net consolidé	-38 598	-34 153
Dotations aux amortissements	2 984	2 005
Pertes de valeur	0	8 594
Plus ou moins value de cession	-2 067	-565
Charges et produits calculés liés aux stock-options	434	886
Autres charges et produits calculés	-276	6
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	51
= Capacité d'autofinancement après impôt & coût de l'endettement net	-37 523	-23 176
Impact du résultat financier	-2 903	4 861
Variation des impôts (y compris impôts différés)	1 164	1 724
= Capacité d'autofinancement avant impôt & coût de l'endettement net	-39 262	-16 591
Impôts versés	3 839	-560
Variation des actifs destinés à être cédés	-93	0
Variation des stocks	7 147	-3 153
Variation des créances clients et autres débiteurs	145 701	-42 071
Variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	-23 724	21 068
= Variation du Besoin en Fonds de Roulement	132 870	-24 716
Flux net de trésorerie générés par l'activité (A)	93 608	-41 307
Acquisitions d'immobilisations	1 057	3 745
Cessions d'immobilisations	-4 273	-7 087
Incidence des variations de périmètre	-3 148	9 802
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-6 364	6 460
Augmentation de capital en numéraire	30	9 857
Réductions des capitaux propres	0	0
Dividendes versés	0	0
Augmentations des dettes financières	225	45 677
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-100 241	-7 582
Rachats et reventes d'actions propres	-48	-379
Intérêts financiers versés	-17	-236
Autres flux liés aux opérations de financement	2 920	-4 625
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	-97 131	42 712
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (net)	-5 030	25
Variation de trésorerie (A) - (B) + (C)	2 841	-5 055
= Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (net)	-2 189	-5 030
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (+)	1 456	1 651
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (-)	-3 645	-6 681

IV. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées	Capitaux propres
Capitaux propres au 31/03/07	11 858 806	15 066	7 143	3 786	25 995
Résultat au 31/03/08				-34 153	-34 153
Distribution de dividendes					0
Variation de capital	2 851 246	3 622	6 583		10 205
Frais d'augmentation de capital (net d'IS)			-348		-348
Titres d'autocontrôle				-379	-379
Coût des paiements en actions (net d'IS)				886	886
Variation de périmètre				279	279
Evaluations directes par capitaux propres				124	124
Capitaux propres au 31/03/2008	14 710 052	18 688	13 378	-29 457	2 609
Résultat au 31/03/09				-38 598	-38 598
Distribution de dividendes					0
Variation de capital	830 532	1 055	12	-1 036	31
Frais d'augmentation de capital (net d'IS)			-1		-1
Titres d'autocontrôle				-48	-48
Coût des paiements en actions (net d'IS)				434	434
Variation de périmètre				-294	-294
Evaluations directes par capitaux propres				42	42
Capitaux propres au 31/03/2009	15 540 584	19 743	13 389	-68 957	-35 825

V. PRODUITS ET CHARGES DIRECTEMENT RECONNUS EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/03/2009	31/03/2008
Ecart actuariels sur engagement retraite	42	124
Produits et charges directement reconnus par capitaux propres	42	124
Résultat	-38 598	-34 153
Résultat après produits & charges reconnus en capitaux propres	-38 556	-34 029

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES GROUPE ARES

AU 31 MARS 2009

I. PRINCIPES COMPTABLES

I.1 PRINCIPES COMPTABLES APPLICABLES ET COMPARABILITE DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés au 31 mars 2009 de la société GROUPE ARES ont été établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), émises par l'IASB (International Accounting Standards Board), en application du Règlement Européen CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les comptes annuels consolidés de la société GROUPE ARES, couvrant la période d'activité de douze mois allant du 1er avril 2008 au 31 mars 2009, ont été arrêtés par les Conseil d'Administration du 28 juillet 2009.

I.2 BASES DE PREPARATION ET FAITS MARQUANTS

Le groupe présente les états financiers et les notes en milliers d'euros.

Les méthodes comptables du groupe ont été appliquées de manière permanente à l'ensemble des périodes présentées et uniformément au sein des différentes entités du groupe.

Face à ses difficultés financières, la société ARES a été contrainte de procéder au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement le 18 juillet 2008. Par jugement en date du 21 juillet 2008, le Tribunal de Commerce d'Evry a décidé de placer la société en redressement judiciaire et a ouvert une période d'observation de six mois.

Le 8 septembre 2008, le Tribunal de Commerce d'Evry a validé la poursuite de la période d'observation jusqu'au 21 janvier 2009. Le 30 mars 2009, le Tribunal de Commerce a arrêté le plan de redressement organisant la continuation de l'entreprise, aux conditions suivantes :

- ✓ Remboursement de la créance superprivilégiée, selon l'accord donné par l'Unédic,
- ✓ Remboursement des créanciers publics, selon accord donné par la CCSF,
- ✓ Remboursement des créanciers membres des comités par règlement à 25% de leur créance pour solde de tout compte,
- ✓ Remboursement de autres créances privilégiées et chirographaires non membres des comités selon l'une des options suivantes : Règlement à 25 % des créances pour solde de tout compte ou règlement du passif à 100% sans intérêt sur une durée de 10 ans en 10 dividendes annuels progressifs.

Suite à la procédure de redressement judiciaire engagée, les créanciers d'ARES ont été amenés à déclarer leur créance dans les délais impartis par la loi. Les créances non déclarées sont forcloses et ne sont donc pas intégrées au passif faisant l'objet du jugement du 30 mars 2009. C'est pour cette raison que ces créances ont été exclues des comptes au 31 mars 2009 pour un montant total de 3 802 k€. Ce gain est présenté en résultat financier.

Groupe ARES a poursuivi son processus de cessions de la totalité de ses activités d'infrastructures (Pôle SIS) visant à se recentrer sur ses activités de services et d'intégration de progiciels à plus forte valeur ajoutée : ITS (IT Services), SIT (systèmes d'informations techniques) et ISA (intégration de solutions applicatives).

Ainsi, en date du 21 juillet 2008, la société a cédé :

✓ les activités de vente d'infrastructures sur la région Ile de France, comprenant également les sociétés DCV Informatique et Sélectis à la société SCC. Cette cession concerne 125 salariés

✓ les activités de vente d'infrastructures sur les régions Centre, Est, Méditerranée, Languedoc, Lorraine, Nord, Normandie, Ouest et Rhône-Alpes à la société CHEOPS Technology. Cette cession concerne 237 salariés.

Par ordonnance du 29 septembre 2008, le juge-commissaire a autorisé la cession des titres de participation de :

✓ la société Adequat, spécialisée dans les ventes d'infrastructures informatiques en environnement IBM, à la société D.FI à l'issue d'une courte période de location-gérance. Cette cession concerne 108 salariés.

✓ la société Databail, spécialisée dans le financement des infrastructures informatiques, à la société ECONOCOM. Cette cession concerne 18 salariés.

Le 30 septembre 2008, la société a cédé le Pôle RMS, fonds de commerce des activités Réseaux, Mobilité & Sécurité, comprenant les activités d'expertise, d'intégration, de maintenance et de services associés. Ce pôle d'activités est cédé à INEO. Cette cession concerne 106 salariés.

En parallèle à ces restructurations, le Groupe ARES poursuit ses efforts de productivité et de réduction des coûts.

✓ Un Plan de Sauvegarde de l'Emploi concernant une centaine de salariés a ainsi été réalisé au cours du troisième trimestre de l'exercice.

✓ Une opération en capital a été initiée par l'émission sur le marché de 15 540 584 bons de souscription d'actions attribués gratuitement aux actionnaires de GROUPE ARES, afin de disposer de ressources nécessaires pour le financement d'une partie du plan de redressement de ARES SA et de réduire les frais financiers du groupe.

Par ailleurs, le groupe a établi des prévisions de trésorerie pour les 12 mois suivant la date d'arrêt.

Le Conseil d'Administration a examiné ces prévisions de trésorerie et estime que la trésorerie sera suffisante pour répondre à ses besoins de financement sur la période concernée. En conséquence, le Conseil d'Administration a décidé de clôturer ses comptes en maintenant le principe de continuité d'exploitation.

Les évaluations retenues pour établir ces prévisions ont été réalisées à partir d'estimations et d'hypothèses sous-jacentes. Si toutefois ces conditions n'étaient pas respectées, le principe comptable de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes consolidés au 31 mars 2009 pourrait s'avérer inapproprié.

I.3 RECONCILIATION AVEC LES ETATS FINANCIERS PUBLIES AU 31 MARS 2008

En application d'IFRS 5, le compte de résultat des périodes comparatives doit être retraité pour refléter les changements survenus dans le périmètre des activités cédées ou abandonnées au cours de l'exercice 2008-2009.

La colonne IFRS 5 traduit par conséquent le résultat des activités suivantes, cédées ou abandonnées :

- ✓ Pôle SIS, Solution d'Infrastructure et Systèmes
- ✓ Pôle RMS, Réseau, Mobilité et Sécurité

(en milliers d'euros)	31/03/2008	IFRS 5	31/03/2008
	Publié en 2008		Publié en 2009
Chiffre d'affaires	329 101	229 947	99 154
Achats consommés	-227 125	-189 404	-37 721
Charges de personnel	-115 509	-41 837	-73 672
Charges et produits externes	161	0	161
Impôts & taxes	-5 560	-2 328	-3 232
Dotations aux amortissements	-3 396	-1 462	-1 934
Autres produits d'exploitation	15 956	5 784	10 172
Autres charges d'exploitation	-20 899	-11 135	-9 764
Résultat opérationnel courant	-27 271	-10 435	-16 836
Autres charges opérationnelles	0	0	0
Résultat opérationnel	-27 271	-10 435	-16 836
Produits de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	0	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-4 861	-2 547	-2 314
Coût de l'endettement financier net	-4 861	-2 547	-2 314
Charge d'impôt	1 970	-123	2 093
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-51	0	-51
Résultat des activités conservées	-34 153	-12 859	-21 294
Résultat des activités cédées	0	9 614	-9 614
Résultat des activités abandonnées	0	3 245	-3 245
Résultat	-34 153	0	-34 153

Le détail des actifs et des passifs destinés à être cédés expliquant le passage entre les comptes au 31 mars 2008 publiés et les comptes pro forma présentés est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/03/2008	IFRS 5	31/03/2008
	Publié en 2008		PRO FORMA
ACTIFS NON COURANTS	26 106	5 111	20 995
Ecart d'acquisition	19 542	4 052	15 490
Autres immobilisations incorporelles	1 731	342	1 389
Immobilisations corporelles	3 210	511	2 699
Titres mis en équivalence	244		244
Immobilisations financières	913	160	753
Impôts différés - Actif	466	46	420
ACTIFS COURANTS	208 547 -	5 111	213 658
Actifs destinés à être cédés	-	80 106	80 106
Stocks	7 178	4 030	3 148
Actif d'impôts exigibles	6 640	2 856	3 784
Clients et autres débiteurs	193 078	67 436	125 642
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 651	673	978
TOTAL	234 653	0	234 653

(en milliers d'euros)	31/03/2008	IFRS 5	31/03/2008
	Publié en 2008		PRO FORMA
PASSIFS NON COURANTS	22 205	20 674	1 531
Provision non courantes retraite	993	332	661
Passifs financiers non courants	21 136	20 298	838
Impôts différés - Passif	76	44	32
PASSIFS COURANTS	209 839 -	20 674	230 513
Passifs destinés à être cédés	-	74 933	74 933
Provision courantes	921	81	840
Dettes d'impôts exigibles	8 525	2 353	6 172
Fournisseurs et autres créditeurs	109 938	26 622	83 316
Autres passifs à court terme	90 455	25 203	65 252
TOTAL	232 044	-	232 044

I.4 ACTIVITES CEDEES ET ABANDONNEES

En application d'IFRS 5 et à des fins de comparaison, le compte de résultat des exercices 2008/2009 et 2007/2008 des activités cédées et abandonnées est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)	ACTIVITES CEDEES		ACTIVITES ABANDONNEES	
	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2009	31/03/2008
Chiffre d'affaires	42 496	211 534	3 653	18 413
Achats consommés	-42 772	-171 536	-3 339	-17 868
Charges de personnel	-12 946	-38 546	-1 699	-3 291
Charges et produits externes	1 117	0	0	0
Impôts & taxes	-618	-2 120	-107	-208
Dotations aux amortissements	-69	-1 341	-15	-121
Autres produits d'exploitation	4 655	5 766	0	18
Autres charges d'exploitation	-5 877	-11 135	-38	0
Résultat opérationnel courant	-14 014	-7 378	-1 545	-3 057
Autres charges opérationnelles	-1	0	0	0
Résultat opérationnel	-14 015	-7 378	-1 545	-3 057
Produits de trésorerie ou d'équivalents de	0	0	0	0
Coût de l'endettement financier brut	106	-2 359	0	-188
Coût de l'endettement financier net	106	-2 359	0	-188
Charge d'impôt	0	-123	0	0
Quote-part du résultat net des sociétés m	0	0	0	0
Résultat des activités conservées	-13 909	-9 614	-1 545	-3 245

I.5 METHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation retenues par la société GROUPE ARES sont les suivantes :

- ✓ Sont consolidées par intégration globale, les sociétés dans lesquelles GROUPE ARES exerce un contrôle exclusif. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités.
- ✓ Sont consolidées par intégration proportionnelle, les sociétés dans lesquelles GROUPE ARES exerce un contrôle conjoint.
- ✓ Sont consolidées par mise en équivalence, les sociétés dans lesquelles GROUPE ARES exerce une influence notable dans la gestion, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint.

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au groupe alors que les filiales cédées sont exclues à compter de la date de perte de contrôle.

Les transactions intragroupe (comptes réciproques ainsi que les profits résultant d'opérations entre sociétés du groupe) ont été éliminées.

I.6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais de développement engagés dans le cadre de la création de logiciels (nouveaux projets et développement de nouveaux modules) sont, conformément à la norme IAS 38, comptabilisés en immobilisations incorporelles dès lors qu'ils remplissent les critères suivants :

- ✓ Le projet est clairement défini et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- ✓ la faisabilité technique du projet est démontrée,
- ✓ le groupe a l'intention de mener son projet à terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- ✓ il existe un marché sur lequel le groupe pourra vendre les solutions développées,
- ✓ il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au groupe,
- ✓ le groupe dispose des ressources nécessaires afin de mener le projet à son terme.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorées, d'une part des charges sociales, et d'autre part, des frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés et éventuellement des dépenses de sous-traitance.

Les frais de développement sont amortis sur la durée moyenne de commercialisation prévue.

Les frais correspondants à des projets non encore finalisés ne font pas l'objet d'amortissement. Ces projets font l'objet de test de perte de valeur pouvant aboutir, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères exposés ci-dessus sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice où ils sont encourus.

Les logiciels, droits d'usage et de distribution acquis en pleine propriété sont immobilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur leur durée probable d'utilisation (un à trois ans).

I.7 ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des sociétés consolidées et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis lors de la prise de contrôle, après affectation de l'écart de première consolidation à des éléments d'actifs incorporels ou corporels. L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

Le goodwill négatif résultant d'une acquisition est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortissables mais font l'objet de tests de dépréciation. Ces tests sont pratiqués chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

Les goodwills sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie.

La méthode d'évaluation retenue est celle des flux de trésorerie futurs actualisés. Cette évaluation est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire validé par la direction.

L'actualisation se fait sur une durée infinie à partir des éléments suivants :

- ✓ l'année 1 intègre les données budgétaires,
- ✓ les données des quatre années suivantes reposent sur le processus budgétaire du groupe et les analyses de la direction, sur la base d'hypothèses de croissance et de rentabilité tenant compte des performances passées, de l'évolution prévisible de l'environnement économique et du développement attendu du marché,
- ✓ un taux de croissance de 2% maximum est retenu pour le calcul de la valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu fait référence à une moyenne pondérée entre le coût de la dette et le coût des fonds propres majoré d'un coefficient de risque lié aux conditions du marché financier et à la sensibilité des SSII par rapport à ce marché.

La totalité des écarts d'acquisition figurant à l'actif du bilan a été testée selon la méthode décrite ci-dessus.

Le taux d'actualisation retenu pour la présente clôture est fixé à 10%.

Lorsque la valeur actuelle est jugée inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée. Les dépréciations constatées sont considérées comme définitives et ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice 2008/2009.

I.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur

En raison de la nature des actifs détenus, l'application de l'approche par composants, conformément à l'IAS 16, n'a pas d'incidence sur les comptes du groupe.

Par ailleurs, l'analyse des durées de vie économique ne fait pas apparaître de différences significatives sur les comptes du groupe.

Les plans d'amortissements pratiqués dans les comptes individuels sont donc maintenus en consolidation. L'amortissement est fondé sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations.

Les biens, financés par un contrat de location financement, font l'objet d'un retraitement de consolidation afin de faire apparaître à l'actif la valeur du bien loué et au passif la dette financière correspondante.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- ✓ Constructions 20 ans
- ✓ Matériel et outillage 3 à 5 ans
- ✓ Agencements installations 5 à 10 ans
- ✓ Matériel informatique 2 à 5 ans
- ✓ Matériel de bureau 2 à 5 ans
- ✓ Mobilier de bureau 5 ans
- ✓ Matériel de transport 3 à 5 ans

I.9 CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT OU LE GROUPE EST PRENEUR

Les contrats de location financement sont comptabilisés à l'actif du bilan consolidé comme s'il s'agissait d'un achat à crédit. En contrepartie, une dette financière est reconnue au passif de ce même bilan.

Les contrats de crédit-bail mobilier concernent essentiellement des contrats liés à des matériels de transport et à du matériel informatique.

Les méthodes d'amortissement et de dépréciation de ces biens sont identiques à celles retenues pour les immobilisations.

I.10 STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Le stock de marchandise est constitué essentiellement de licences achetées en vue de leur revente. Il est évalué au coût de revient suivant la méthode du coût moyen pondéré. Le stock a été déprécié, le cas échéant, afin de le ramener à sa valeur nette probable de réalisation.

I.11 CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les créances clients sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale historique.

Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Le groupe a recours à des financements externes par l'intermédiaire de sociétés d'affacturage.

La norme IAS 39 précise les règles de décomptabilisation des actifs financiers. Les contrats ne transférant pas l'essentiel des risques attachés aux créances, le groupe a maintenu à l'actif du bilan les créances transférées et reclassé la dette nette envers le cessionnaire en concours bancaires.

Les créances clients cédées dans le cadre des contrats d'affacturage s'élèvent à 19 741 k€ au 31 mars 2009.

I.12 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Elle comprend les liquidités et les comptes courants bancaires.

La société considère comme équivalents de trésorerie les placements très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie.

Ces éléments sont valorisés à leur juste valeur.

I.13 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

GROUPE ARES met en œuvre une politique de rachat de ses propres actions, conformément au mandat donné par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration.

Le programme de rachat d'actions a pour principal objectif l'animation du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Les opérations concernant les titres d'autocontrôle, détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité, sont valorisées à leur cours de clôture et sont enregistrées en diminution des capitaux propres.

Les résultats de cession sont imputés directement sur les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

I.14 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Le Groupe Ares octroie à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi. Ceux-ci sont évalués conformément à IAS 19 par un actuair indépendant.

Les salariés du groupe perçoivent une indemnité de départ à la retraite fixée par la convention collective Syntec, à savoir un cinquième de mois de salaire brut par année d'ancienneté, à partir de cinq ans d'ancienneté.

Les indemnités de départ sont estimées

- ✓ sur la base du salaire prévisionnel de fin de carrière,
- ✓ pondérées par le taux de rotation du personnel calculé par tranches d'âge et par l'espérance de vie,
- ✓ actualisées sur la période restant à courir jusqu'à la fin de l'activité professionnelle du salarié.

Le taux d'actualisation retenu est le taux des obligations des sociétés privées.

Le montant des engagements de retraite est réévalué chaque année et comptabilisé en consolidation en "Provisions non courantes".

Le groupe applique l'amendement d'IAS 19 selon lequel les écarts actuariels (gain ou perte) résultant de l'effet d'expérience et des changements d'hypothèses actuariels sont comptabilisés directement en capitaux propres.

I.15 PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs, dont le montant peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provision à la clôture représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de la clôture.

I.16 PAIEMENT EN ACTIONS

La société effectue des transactions par lesquelles elle remet en paiement ses propres instruments de capitaux propres en contrepartie de services. Ces transactions peuvent concerner des membres du personnel ou des dirigeants.

Ces attributions représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le groupe.

S'il s'agit d'opérations immédiatement acquises aux bénéficiaires sans qu'aucune condition d'acquisition des droits ne soit nécessaire, le coût des services rendus est constaté en totalité en charges à la date d'octroi.

Si les instruments ne sont acquis qu'après un délai ou après une condition de performances, le coût est constaté en charges, réparti sur la période d'acquisition.

Le coût des services rendus est comptabilisé en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Le coût des paiements en actions est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciée à la date d'octroi.

Pour cette évaluation le groupe applique le modèle de valorisation Black and Scholes

.

I.17 IMPOT SUR LE RESULTAT ET IMPOSITION DIFFEREE

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend l'impôt exigible et les impôts différés. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas, il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont calculés suivant la méthode du report variable. Ils sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte :

- ✓ des déficits reportables,
- ✓ des décalages temporaires existant entre le résultat fiscal et le résultat comptable,
- ✓ des retraitements retenus pour l'établissement des comptes consolidés,
- ✓ de l'élimination de l'incidence des opérations comptabilisées pour la seule application des législations fiscales.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement, est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que si ces derniers ont de fortes chances d'être récupérés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés au 31 mars 2009 est de 33.33 %.

I.18 INFORMATION SECTORIELLE

La norme IAS 14 relative à l'information sectorielle impose d'analyser la performance de l'entreprise en fonction de secteurs primaire et secondaire correspondant d'une part, à l'activité et d'autre part, au secteur géographique.

Groupe ARES est désormais positionné sur des activités à forte valeur ajoutée, autour des services managés et l'activité du groupe est organisée autour des pôles suivants :

- ✓ Services IT (ITS)
 - ◆ Infogérance et services à la production
 - ◆ Développement et management applicatif
 - ◆ Conseil en système d'information
- ✓ Systèmes d'informations techniques (SIT)
 - ◆ Distribution de progiciels techniques
 - ◆ Intégration de progiciels techniques
- ✓ Intégration de solutions applicatives (ISA)
 - ◆ Intégration de solutions de paie & RH
 - ◆ Intégration de solutions de gestion financière
 - ◆ Intégration de solutions de gestion du temps

L'information sectorielle primaire est donc déclinée selon les trois pôles d'ARES : ITS, SIT et ISA

Les informations communiquées par secteur d'activité se rapportent uniquement aux éléments opérationnels du bilan et du compte de résultat :

- ✓ Chiffre d'affaires,
- ✓ Résultat opérationnel,
- ✓ Ecart d'acquisition,
- ✓ Frais de développement.

En effet, Ares a adopté une gestion centralisée de ses actifs et de ses passifs, ainsi que de sa fiscalité ; les éléments correspondants du bilan et du compte de résultat ne sont pas affectés aux différents secteurs d'activité.

Compte tenu de la répartition géographique de sa clientèle, essentiellement concentrée sur le territoire national, le groupe n'a pas déterminé de secteur secondaire répondant aux définitions de la norme IAS 14.9.

I.19 RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Pour les conditions de reconnaissance du revenu, le groupe se réfère à la norme IAS 18.

- ✓ Pour les produits relatifs à la vente de biens, la comptabilisation de la vente a lieu à la date à laquelle le vendeur transfère à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété du bien.
- ✓ Les prestations de services sont comptabilisées selon la méthode à l'avancement.

I.20 CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat par action est effectué en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions pendant l'exercice.

Le calcul du résultat dilué est effectué en divisant le résultat par le cumul du nombre moyen pondéré d'actions en tenant compte du nombre d'actions qui aurait résulté de l'exercice de l'ensemble des options de souscription d'actions à la clôture.

Les titres d'autocontrôle étant portés en déduction des capitaux propres, ces titres sont exclus du calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

I.21 RECOURS A DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- ✓ L'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- ✓ Les impôts différés,
- ✓ Les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur
- ✓ La valorisation des paiements en actions.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période de changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

II.1 EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- ✓ Le 1^{er} avril 2008, la société ARES a procédé au Transfert Universel de Patrimoine des sociétés ARES INFOGERANCE et EUROGIS dont elle détenait 100% des titres.
- ✓ Le 21 juillet 2008, la totalité des titres DCV et SELECTIS a été cédée.
- ✓ En date du 13 mai 2008, la société Econocom a manifesté officiellement son souhait d'acquérir l'intégralité du capital et des droits de vote de la société Databail. Par ordonnance en date du 29 septembre 2008, le juge commissaire à la procédure de redressement judiciaire d'Ares a autorisé la conclusion du contrat de cession définitif. En conséquence, depuis le 29 septembre 2008, Ares n'exerce plus de contrôle sur la société Databail dans la mesure où elle n'en dirige plus les politiques opérationnelles et financières.
- ✓ En date du 31 juillet 2008, un contrat de location gérance a été conclu entre Adéquat et la société D.FI. Au titre de ce contrat, D.FI a la responsabilité de l'exploitation du fonds de commerce. Par ordonnance en date du 29 septembre 2008, le juge commissaire à la procédure de redressement judiciaire d'Ares a autorisé la conclusion du contrat de cession définitif. En conséquence, depuis le 29 septembre 2008, Ares n'exerce plus de contrôle sur la société Adequat dans la mesure où elle n'en dirige plus les politiques opérationnelles et financières.
- ✓ La société ARES BELGIUM a été déclarée en faillite le 14 janvier 2009 auprès du Tribunal de Commerce de Charleroi.

Ces sociétés ne font plus partie du périmètre de consolidation du groupe au 31 mars 2009.

II.2 LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 MARS 2009

Toutes les sociétés consolidées au sein du groupe GROUPE ARES sont des sociétés françaises, à l'exception de la société ARES Luxembourg de droit luxembourgeois.

SOCIETES CONSOLIDEES	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de Consolidation	Intégration fiscale
GROUPE ARES		Société-mère	I.G	OUI
ARES	100 %	100 %	I.G	OUI
ARES Luxembourg	100 %	100 %	I.G	NON
CYBERWARE	100 %	100 %	I.G	OUI
INFORDI	100 %	100 %	I.G	OUI
MEDICARES	100 %	100 %	I.G	OUI
SPACEBEL MEDICAL	100 %	100 %	I.G	OUI

I.G. : Intégration Globale

II.3 SOCIETES NON CONSOLIDEES

SOCIETES NON CONSOLIDEES	% Contrôle	Valeur brute des titres	Valeur nette titres
ACSL	31.25%	165	40
ARES WECA	20.00%	50	0
Total		215	40

Ces sociétés sont exclues du périmètre de consolidation, car Groupe ARES et ses filiales n'y exercent pas de contrôle, de droit ou de fait.

Les titres ACSL figuraient en « Titres mis en équivalence » pour leur valeur nette de 40 K€ au 31 mars 2008.

III. NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT

III.1 ECARTS D'ACQUISITION

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Ecart d'acquisition	40 213	-	1 582	-	13 558	25 073
Total	40 213	-	1 582	-	13 558	25 073

DEPRECIATION	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Ecart d'acquisition	20 671	-	-	-	11 088	9 583
Total	20 671	-	-	-	11 088	9 583

VALEURS NETTES	A l'ouverture					A la clôture
Ecart d'acquisition	19 542					15 490
Total	19 542					15 490

III.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Frais de développement	2 076	-	259	-	26	1 791
Concessions, brevets	3 063	51	1 151	-	-	1 963
Total	5 139	51	1 410	-	26	3 754

AMORTISSEMENTS	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Frais de développement	915	384	129	-	24	1 146
Concessions, brevets	2 493	169	811	-	-	1 851
Total	3 408	553	940	-	24	2 997

VALEURS NETTES	A l'ouverture					A la clôture
Frais de développement	1 161					645
Concessions, brevets	570					112
Total	1 731					757

III.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisition	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Matériels & outillage	350		26			324
Autres immo.corporelles	10 908	947	2 084	-	1 746	8 025
Total	11 258	947	2 110	-	1 746	8 349

AMORTISSEMENTS	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Matériels & outillage	349	1	26			324
Autres immo.corporelles	7 699	1 611	1 566	-	1 638	6 106
Total	8 048	1 612	1 592	-	1 638	6 430

VALEURS NETTES	A l'ouverture					A la clôture
Matériels & outillage	1					-
Autres immo. corporelles	3 209					1 919
Total	3 210					1 919

III.4 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Titres non consolidés	118			-	50	147
Dépôts et cautionnement	845	59	384	-	163	357
Total	963	59	384	-	213	147

Le reclassement en poste à poste de 147 k€ s'analyse de la façon suivante : titres ARES MAROC reclassés en titres destinés à être cédés pour – 18 k€ et titres ACSL pour 165 K€.

PROVISIONS	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Reprises	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Titres non consolidés	50	129			-	4
Dépôts et cautionnements	-					-
Total	50	129	-	-	-	4

VALEURS NETTES	A l'ouverture					A la clôture
Titres non consolidés	68					40
Dépôts et cautionnements	845					357
Total	913					397

III.4 IMPOTS DIFFERES ACTIF NON COURANTS

	31/03/2009	31/03/2008
IMPOTS DIFFERES ACTIF		
Différences temporaires	14	107
Retraitements de consolidation	194	359
Total	208	466

III.5 ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

	31/03/2009	31/03/2008
ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES		
Titres ARES MAGHREB	204	
Titres ARES MAROC	18	
Dépréciation des titres ARES MAGHREB	-129	
Total net	93	0

Les titres ARES MAGHREB figuraient en « Titres mis en équivalence » pour leur valeur brute de 204 k€ au 31 mars 2008.

III.7 STOCKS

	31/03/2009	31/03/2008
STOCKS		
Stocks de marchandises	31	9 398
Dépréciation des stocks	0	-2 220
Total net	31	7 178

La diminution du stock s'explique par le recentrage des activités du groupe vers les activités de services.

III.8 ACTIFS D'IMPOT EXIGIBLES

	31/03/2009	31/03/2008
ACTIFS D'IMPOT EXIGIBLES		
Impôt sur les bénéfices	3 439	4 312
TVA	2 108	2 328
Total	5 547	6 640

III.9 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

	31/03/2009	31/03/2008
CREANCES CLIENTS		
Clients	37 442	159 172
Clients - Effets à recevoir	43	67
Clients douteux	613	918
Clients- factures à établir	3 925	14 011
Total brut	42 023	174 168
Dépréciation des autres créances	5 251	1 777
Total net	36 772	172 391

La variation des comptes clients s'explique principalement par la variation de périmètre (- 63 268 k€ en net) et le recentrage des activités du groupe après les cessions.

	31/03/2009	31/03/2008
AUTRES DEBITEURS		
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	259	4 415
Fournisseurs débiteurs	-	298
Personnel & organismes sociaux	141	299
Administrateurs judiciaires (y compris produits des cessions)	3 947	-
Autres débiteurs divers	3 248	4 503
Charges constatées d'avance	5 296	14 229
Total brut	12 891	23 744
Dépréciation des autres créances	2 286	3 057
Total net	10 605	20 687

III.10 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/03/2009	31/03/2008
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		
Actifs disponibles à la vente	-	28
Disponibilités	1 456	1 623
Total	1 456	1 651

III.11 PROVISIONS

PROVISIONS NON COURANTES	A l'ouverture	Reprises	Variation Périètre	Autres variations	A la clôture
Avantages au personnel à long terme	993 -	276 -	90 -	64	563
Total	993 -	276 -	90 -	64	563

PROVISIONS COURANTES	A l'ouverture	Dotations	Reprises	Variation Périètre	A la clôture
Provisions pour litiges	701	395	40 -	81	975
Provisions pour pertes à terminaison	12	7	12		7
Provisions pour restructuration	208	2 773	2 432		549
Total	921	3 175	2 484 -	81	1 531

III.12 PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS

EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	A la clôture
Emprunts à taux fixe auprès des ets de crédit	2		-	2	-
Emprunts issus des locations financement	36 359	225	1 360 -	34 236	988
Comptes bloqués de participation	711		141		570
Concours bancaires	6 681		1 591 -	1 445	3 645
Comptes courants d'actionnaires	4		4		-
Financement affacturage	67 834		54 682 -	9 816	3 336
Total	111 591	225	57 778 -	45 499	8 539

EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES	31/03/2009	COURANT		NON COURANT	
		A un an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Emprunts issus des locations financement	988	884	104		
Comptes bloqués de participation	570	570			
Concours bancaires	3 645	3 645			
Financement affacturage	3 336	3 336			
Total	8 539	8 435	104		-

III.13 IMPOTS DIFFERES PASSIF NON COURANTS

IMPOTS DIFFERES PASSIF	31/03/2009	31/03/2008
Elimination provision avance intra-groupe	58	-
Retraitements de consolidation	28	76
Total	86	76

III.14 DETTES D'IMPOTS

DETtes D'IMPOTS	31/03/2009	31/03/2008
Impôts sur les bénéfices	60	37
TVA	10 444	6 705
Autres impôts à payer	1 663	1 783
Total	12 167	8 525

III.15 FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

DETtes FOURNISSEURS	31/03/2009	31/03/2008
Fournisseurs	37 839	48 529
Factures à recevoir	1 547	13 101
Effets à payer	-	265
Total	39 386	61 895

AUTRES CREDITEURS	31/03/2009	31/03/2008
Personnel & comptes rattachés	5 314	8 168
Organismes sociaux	30 601	12 950
Dettes sociales	35 915	21 118
Clients - Avoirs à établir	918	3 001
Clients créditeurs	2 014	2 143
Autres créditeurs divers	845	7 427
Produits constatés d'avance	7 136	14 354
Autres dettes	10 913	26 925
Total	46 828	48 043

III.16 INFORMATION SECTORIELLE

POLE METIERS	ITS	SIT	ISA	Activités cédées	activités abandonnées	TOTAL	
Chiffre d'affaires	60 785	19 106	10 201	3 653	42 497	136 242	
Résultat opérationnel courant	-	10 650	-	5 120	-	2 198	-
<i>dont Dépréciation écarts d'acquisition</i>	-	-	-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition net	14 475	13	1 002	-	-	-	15 490
Frais de développement net	645	-	-	-	-	-	645

III.17 CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

	31/03/2009	31/03/2008
ACHATS CONSOMMES		
Achats	19 405	24 872
Variation de stocks	553	-410
Escomptes obtenus des fournisseurs	-54	-222
Autres achats et charges externes	14 702	13 481
Total	34 606	37 721

	31/03/2009	31/03/2008
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires	50 484	50 211
Paieement en actions	651	1 246
Charges sociales	21 211	22 212
Provisions pour avantages au personnel à long terme	-34	3
Total	72 312	73 672

	31/03/2009	31/03/2008
CHARGES ET PRODUITS EXTERNES		
Jetons de presence	70	72
Autres charges et produits divers de gestion	-213	-233
Total	-143	-161

	31/03/2009	31/03/2008
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		
Dotations amortissements des immobilisations incorporelles	553	959
Dotations amortissements des immobilisations corporelles	1 528	975
Total	2 081	1 934

	31/03/2009	31/03/2008
AUTRES PRODUITS D' EXPLOITATION		
Produits sur cession d'immobilisations	139	7 901
Autres produits	1 033	1 462
Pertes à terminaison	3	209
Dépréciation des comptes clients	-	600
Total	1 175	10 172

	31/03/2009	31/03/2008
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
Valeurs nettes des immobilisations cédées	36	5 750
Autres charges	467	3 669
Dépréciation des comptes clients	596	-
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	345
Total	1 099	9 764

III.18 AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES

	31/03/2009	31/03/2008
AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES		
Honoraires liés à la restructuration	937	-
Plan de sauvegarde de l'emploi	2 886	-
Plan de restructuration - loyers	276	-
Total	4 099	-

III.19 RESULTAT FINANCIER

RESULTAT FINANCIER	31/03/2009	31/03/2008
Produits financiers	4 603	102
Revenus des créances commerciales	37	11
Dividendes reçus	19	7
Autres produits financiers	4 073	84
Gains de change	474	-
Charges financières	1 805	2 416
Intérêts sur emprunts	17	236
Intérêts sur comptes d'affacturage	1 593	1 076
Frais de banques	79	312
Intérêts des dettes commerciales	87	167
Intérêts sur la participation des salariés	29	40
Pertes de change	-	535
Dépréciation des titres non consolidés	-	50
Total	2 798	-2 314

III.20 CHARGE D'IMPOT

La charge d'impôts comptabilisée s'analyse de la façon suivante :

CHARGE D'IMPOTS	TOTAL
Impôts dus sur bénéfices	62
Imposition différée	26
Crédits d'impôt	-15
Total	73

PREUVE D'IMPOT	MONTANT
Résultat net consolidé	-38 598
Dépréciation des écarts d'acquisition	0
Charge d'impôt consolidée (exigible et différée)	73
Résultat consolidé avant impôt	-38 525
<i>Taux théorique (taux courant applicable société mère)</i>	<i>33.33%</i>
Charge fiscale théorique	-12 840
Ecart de taux - Sociétés étrangères	-14
Crédits d'impôt	-15
Plus ou moins-value à long terme à LT	43
Effet négatif- intégration fiscale	600
Pertes fiscales non activées	13 453
IDA sur déficits fiscaux antérieurs	-33
Déduction provision non déductible N-1	-1 016
Résultat directement sur capitaux propres	-79
Impact contrôle fiscal	1
Divers	-127
Différences permanentes	100
Charge fiscale réelle	73
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>-0.19%</i>

Compte tenu des pertes dégagées par la direction et des perspectives en cours, le groupe a décidé de cesser l'activation des impôts différés liés aux déficits fiscaux constatés au cours des exercices précédents et des exercices en cours. Les déficits fiscaux non activés du fait de l'application de règle de prudence s'analysent de la façon suivante :

IMPOTS DIFFERES	EX EN COURS	EX ANTERIEURS	BASE IMPOTS
Reports fiscaux déficitaires - Régime d'intégration fiscale	13 453	10 303	71 269
Reports fiscaux déficitaires - Autres	-	150	449
Total	13 453	10 453	71 718

IV. INFORMATIONS HORS BILAN

IV.1 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

REMUNERATIONS	Administrateurs	Directeurs Généraux
Salaires bruts	577	(*)
Jetons de présence	70	(*)
Instruments de capitaux propres	218	(*)
Provision pour avantages au personnel à long terme	2	(*)
Total	867	

(*) L'information sur la rémunération globale allouée aux directeurs généraux, titulaires d'un mandat d'administrateur, est incluse dans les rémunérations brutes versées aux administrateurs car elle conduirait à faire état de rémunération individuelle.

IV.2 EFFECTIF MOYEN

EFFECTIF MOYEN	31/03/2009	31/03/2008
Effectif	1 456	1 939
Total	1 456	1 939

IV.3 ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

ENGAGEMENTS DONNES	31/03/2009	31/03/2008
Nantissement au profit des banques du compte de garantie EUROFACTOR	3 700	3 700
Garantie de couverture de taux auprès de la Société Générale	15 000	15 000
Garantie de couverture de taux auprès du Crédit du Nord	-	30 000
Garantie de couverture de taux auprès du Crédit Agricole	-	15 000
Caution donnée à IBM dans le cadre du Contrat GOLD	-	5 000
Caution auprès d'IBM	-	6 800
Nantissement auprès d'IBM de la créance de Carry-Back	3 300	3 300
Garantie à 1ère demande auprès de la Société Générale sur complément de prix	-	3 120
Garantie à 1ère demande auprès du Crédit Agricole sur complément de prix	-	3 380
Nantissement des titres Adequat et Databail au profit de la SG et du CA	-	6 500
Nantissement de second rang au profit des banques du compte de garantie EUROFACTOR	-	1 811
Caution auprès de la Société Générale (cartes d'essence TOTAL)	-	19
Caution auprès de la Société Générale (loyers)	29	29
Caution auprès de la Société Générale (retenue de garantie des clients)	278	432
Contre-garantie Société Générale pour ARES MAROC	-	250
Garantie à 1ère demande auprès du CA sur les loyers Issy les Moulineaux	-	208
Suretés données à IBM sur les produits en cours de transfert de propriété	-	2 825
Contregarantie par la Société Générale de la garantie de Passif accordée à ECONOCOM	96	-
Contregarantie par le Crédit Agricole de la garantie de Passif accordée à ECONOCOM	104	-
Total	22 507	97 374

ENGAGEMENTS RECUS	31/03/2009	31/03/2008
Garantie de couverture de taux auprès du Crédit du Nord	-	30 000
Garantie de couverture de taux auprès de la Société Générale	15 000	15 000
Garantie de couverture de taux auprès du Crédit Agricole	-	15 000
Total	15 000	60 000

IV.4 STOCK-OPTIONS

Le Conseil d'Administration de Groupe Ares a consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de certains dirigeants et mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des plans d'achat d'actions à prix convenu.

✓ Suite à l'augmentation de capital de GROUPE ARES avec droit préférentiel de souscription réalisée au mois de décembre 2006, le Président Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2006, a procédé, en application de l'article L228-99 à un ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription d'actions consenties ainsi qu'à l'ajustement du nombre des actions auxquels donnent droit les options initiales, afin que le total initial du prix de souscription reste inchangé.

La méthode de calcul retenue a été celle prévue à l'article 242-12 1°, a) du décret du 23 mars 1967 qui permet de retenir comme valeur les moyennes des cours de bourse de l'action et du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription de l'augmentation de capital et permettant d'ajuster, pour chaque attribution d'options consentie, le prix de souscription et le nombre d'actions sous option.

Méthode de calcul :

Valeur du droit de souscription = 0.276 €

Valeur de l'action ex droit = 2.551€

Valeur de l'action droit attaché = 2.827 €

Prix de souscription réajusté =

Prix de souscription initial– $\frac{\text{Prix de souscription initial} \times \text{valeur du droit de souscription}}{\text{Valeur de l'action droit attaché}}$

Valeur de l'action droit attaché

Nombre d'action réajusté =

$\frac{\text{Montant de l'investissement maximal du salarié}}{\text{Prix de souscription réajusté}}$

Prix de souscription réajusté

✓ Suite à l'augmentation de capital de GROUPE ARES avec droit préférentiel de souscription réalisée au mois de novembre 2007, le Président Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration du 4 septembre 2007 et du 25 septembre 2007, a procédé, en application de l'article L228-99 à un ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription d'actions consenties ainsi qu'à l'ajustement du nombre des actions auxquels donnent droit les options initiales, afin que le total initial du prix de souscription reste inchangé.

La méthode de calcul retenue a été celle prévue à l'article R 228-91-1 a) du Code de commerce qui permet de retenir comme valeur les moyennes des cours de bourse de l'action et du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription de l'augmentation de capital et permettant d'ajuster, pour chaque attribution d'options consentie, le prix de souscription et le nombre d'actions sous option.

Méthode de calcul :

Valeur du droit de souscription = 0.579 €

Valeur de l'action ex droit = 4.187 €

Valeur de l'action droit attaché = 4.766 €

Prix de souscription réajusté =

Prix de souscription initial - (Prix de souscription initial x valeur du droit de souscription)

Valeur de l'action ex droit

Nombre d'action réajusté =

Montant de l'investissement maximal du salarié

Prix de souscription réajusté

PLAN	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8
Date décision du CA	06/04/01	16/07/02	28/10/03	25/05/04	30/01/06	24/01/07
Date d'expiration	05/04/08	15/07/09	27/10/10	24/05/11	29/01/13	23/01/14
Nombre de bénéficiaires	105	22	17	5	29	15
Prix d'exercice en euros	8.00	6.80	3.45	4.32	2.87	3.66
Titres attribués	151 950	30 000	200 000	15 000	150 000	156 000
Options levées	-	-	-	-	-	-
Options perdues (*)	78 200	1 000	113 280	9 000	30 000	
Titres avant aug.de capital 2006	73 750	29 000	86 720	6 000	120 000	NA
Nombre d'action réajusté	81 718	32 112	96 206	6 646	132 971	
Prix de souscription réajusté	7.22	6.14	3.11	3.90	2.59	
Titres après aug. de capital 2006	81 718	32 112	96 206	6 646	132 971	NA
Options levées				1 200	2 217	
Options perdues (*)	22 382	13 287	33 802	2 123	29 919	8 000
Titres avant aug.de capital 2007	59 336	18 825	62 404	3 323	100 835	148 000
Nombre d'action réajusté	68 933	21 869	72 421	3 859	117 137	171 970
Prix de souscription réajusté	6.22	5.29	2.68	3.36	2.23	3.15
Titres après aug. de capital 2007	68 933	21 869	72 421	3 859	117 137	171 970
Options levées			6 036		2 575	
Options perdues (*)	68 933	15 760	36 212		64 360	125 490
Dilution potentielle	0	6 109	30 173	3 859	50 202	46 480

Les plans N°1 et N°2 sont arrivés à échéance au cours des exercices précédents

(*) Options perdues suite à des démissions ou des licenciements ou à l'obsolescence du plan

IV.5 EMISSION DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS NOUVELLES (BSA)

✓ En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 27 septembre 2006, le Conseil d'Administration en date du 27 septembre 2006 et du 9 octobre 2006 et le Directeur Général en date du 6 novembre 2006 ont procédé à une augmentation de capital par la création de 2 444 652 actions assorties chacune d'un bon de souscription d'actions (BSA)

Un BSA permet de souscrire à une action Groupe ARES. Les BSA peuvent être exercés du 18 décembre 2006 au 17 décembre 2008.

Suite à l'augmentation de capital de novembre 2007, un BSA permet de souscrire 1,14 action nouvelle.

L'ajustement des droits a été calculé de la façon suivante : (Valeur de l'action ex droit de souscription + valeur du droit) / Valeur de l'action ex droit de souscription

✓ En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2007, le Conseil d'Administration en date du 4 septembre 2007 et du 25 septembre 2007 et le Directeur Général en date du 2 octobre 2007 ont procédé à une

augmentation de capital par la création de 2 773 575 actions assorties chacune de deux bons de souscription d'actions (BSA), soit 5 547 150 BSA.

Un BSA permet de souscrire à une action Groupe ARES. Les BSA peuvent être exercés du 12 novembre 2007 au 31 décembre 2008.

BSA en circulation	Augmentation Capital Déc 06	Augmentation Capital Nov 07	TOTAL
Emission	2 444 652	5 547 150	7 991 802
BSA exercés au cours des exercices antérieurs	-497 511	-15 408	-512 919
BSA exercés au cours de l'exercice	-12 172	-1 226	-13 398
BSA non exercés et annulés à l'échéance	-1 934 969	-5 530 516	-7 465 485
BSA en cours à la clôture de l'exercice	0	0	0
Dilution potentielle en nombre d'actions	0	0	0

IV.6 RESULTAT PAR ACTION

	31/03/2009	31/03/2008
Résultat - (en keuros)	-38 598	-34 153
Résultat des activités poursuivies - (en keuros)	-23 144	-21 294
Résultat des activités cédées et abandonnées - (en keuros)	-15 454	-12 859
Nombre moyen pondéré d'actions	15 012 024	13 227 556
Ajustement pour effet dilutif des stock-options	136 823	382 174
Ajustement pour effet dilutif des BSA	0	7 751 483
Ajustement pour effet dilutif des actions gratuites	0	1 296 372
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles	15 148 847	22 657 585
Résultat net par action des activités poursuivies		
Résultat par action en euros	-1.54	-1.61
Résultat dilué par action en euros	-1.53	-0.94
Résultat net par action des activités cédées & abandonnées		
Résultat par action en euros	-1.03	-0.97
Résultat dilué par action en euros	-1.02	-0.57
Résultat net par action		
Résultat par action en euros	-2.57	-2.58
Résultat dilué par action en euros	-2.55	-1.51

IV.7 INFORMATIONS CONCERNANT LE RISQUE FINANCIER

Le groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- ✓ risque de crédit
- ✓ risque de liquidité
- ✓ risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

La politique de gestion des risques du groupe a pour objectif

- ✓ d'identifier et d'analyser les risques auxquels le groupe doit faire face,
- ✓ de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre,
- ✓ de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe.

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à

manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles et la concentration des clients.

La répartition équilibrée du portefeuille place le groupe en situation de faible dépendance à l'égard d'un client particulier.

La direction a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de livraison et de paiement usuelles dans le groupe. Pour ce faire, le groupe a recours à des notations externes. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leur commande.

Les ventes de biens sont assorties de clause de réserve de propriété, afin qu'un cas d'impayé, le groupe dispose d'une sûreté.

Le groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients. Les deux principales composantes de cette dépréciation correspondent, d'une part à des pertes spécifiques liées à des risques individualisés, d'autres part à des pertes encourues, reposant sur des données historiques de statistiques de paiement pour des actifs similaires.

Quant aux titres de placements, le groupe limite son risque par la faiblesse de ces investissements, mais aussi en investissant uniquement dans des titres liquides.

Risque de liquidité : Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du groupe.

Pour financer ses besoins d'exploitation, le groupe dispose des ressources suivantes :

- ✓ deux lignes d'affacturage au titre des transactions antérieures à l'ouverture du redressement judiciaire de ARE SA et dont les montants ont été gelés dans le cadre dudit redressement, à un coût d'utilisation annuel moyen de Euribor 3 mois + 0.70% (hors commission d'affacturage),
- ✓ deux lignes d'affacturage au titre des transactions postérieures à l'ouverture du redressement judiciaire de ARE SA, à un coût d'utilisation annuel moyen de Euribor 3 mois + 0.60% et Euribor 3 mois + 0.85% (hors commission d'affacturage),
- ✓ 3,150 millions d'euros de facilité de caisse, qui porte intérêts au taux EONIA + 1,5 et garantie à hauteur de 3,7 millions d'euros sur le compte de garantie EUROFACTOR. Sur ces facilités de caisse, 2,156 millions correspondent au solde des découverts utilisés à la date du redressement judiciaire de la SA ARES et sont donc inscrits au passif de la société et feront l'objet d'un abandon à hauteur de 75% et 0.994 million d'euros octroyés après la date du 21 juillet 2008.

Risque de marché : La gestion du risque de change a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque.

Suite au redressement judiciaire de la SA ARES, les dettes en devises au 21 juillet 2008 ont été converties en euros aux cours du 21 juillet 2008 et ne constituent donc un risque de taux à la clôture.

Avec le recentrage de activités du groupe, peu d'opérations sont réalisées en devises, en particulier il n'a plus d'achats auprès de constructeurs étrangers. Par conséquent, l'exposition au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée.

Quant au risque de taux, le groupe n'a plus d'emprunt auprès d'établissement de crédit. L'endettement financier court terme est contracté à taux variable. La mise en place des instruments de couverture des taux permet de limiter le risque de taux.

ETAT DES POSITIONS DU GROUPE FACE AU RISQUE DE CHANGE

(en kdevises)

	USD	GBP	DZD	EUR
Clients et autres débiteurs	2 405	2		1 809
Fournisseurs et autres créditeurs	14			11
Disponibilités	105		308	82
Hors bilan	-	-	-	-
Achats à terme	-	-	-	-

	MONTANT	DATE DEBUT	DATE ECHEANCE	TAUX
Garantie de taux Société Générale	15 000	21/6/07	25/6/09	Euribor 3M / 5%

IV.8 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	KPMG	PRAXOR
AUDIT		
Commissariat aux comptes, Certification		
SA GROUPE ARES	109	48
SA ARES	30	31
SAS SPACEBEL MEDICAL		7
Autres missions accessoires et d'audit		
	139	86
AUTRES PRESTATIONS		
Juridique, fiscal & social	-	-
Audit interne	-	-
Autres	-	-
	-	-
Total	139	86

V. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Depuis le 31 mars 2009, les principaux événements suivants sont intervenus :

Le 10 avril 2009, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire a approuvé les opérations suivantes :

- ✓ l'imputation du report à nouveau débiteur et la réduction de capital, motivée par les pertes existantes et probables, par voie de diminution du pair des actions (1,2704 €) et fixation de la valeur nominale des actions (0,10 €),
- ✓ l'émission et l'attribution gratuite de 15.540.584 bons de souscription d'actions (BSA) à l'ensemble des actionnaires, à raison de 1 BSA pour 1 action ancienne Groupe ARES ; 2 BSA donnant droit de souscrire jusqu'au 31 décembre 2009 à 3 actions nouvelles de Groupe ARES, pour un prix de souscription de 0,25 € par action nouvelle, soit une augmentation de capital potentielle d'un montant total de 5.827.719 €.

Le 4 mai 2009, le titre Groupe ARES a repris sa cotation.

Le 25 mai 2009, Groupe ARES a lancé une augmentation de capital par émission de bons de souscription d'actions attribués gratuitement, afin de disposer des ressources aux fins de financement d'une partie du plan de redressement de ARES SA.

Le 30 juin 2009, la société ARES SA a procédé au premier paiement de ses créanciers, conformément au plan de redressement validé par le Tribunal de Commerce pour un montant de 6 299 k€.

ETAT DES POSITIONS DU GROUPE FACE AU RISQUE DE CHANGE

(en kdevises)

	USD	GBP	DZD	EUR
Clients et autres débiteurs	2 405	2		1 809
Fournisseurs et autres créditeurs	14			11
Disponibilités	105		308	82
Hors bilan	-	-	-	-
Achats à terme	-	-	-	-

	MONTANT	DATE DEBUT	DATE ECHEANCE	TAUX
Garantie de taux Société Générale	15 000	21/6/07	25/6/09	Euribor 3M / 5%

28.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Arès S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I.2 de l'annexe intitulée « Bases de préparation et faits marquants » qui expose les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés que la note I.3 relative à la présentation des activités abandonnées fournit une information appropriée.
- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note I.7 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note I.7 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 14 septembre 2009

Paris, le 14 septembre 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Praxor Audit

Grégoire Menou
Associé

Bernard Maillet
Associé

28.3 COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2009

- Montants exprimés en Euros -

BILAN AU 31 MARS 2009

BILAN – ACTIF	31/03/09			31/03/08
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	17.109.230	17.109.230	-	-
Actif immobilisé	17.109.230	17.109.230	-	-
Stocks et travaux en cours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	460.309	-	460.309	879.585
Autres créances	3.533.915	-	3.533.915	19.805.691
Valeurs mobilières de placement	156.976	93.756	63.220	252.605
Disponibilités	28.383	-	28.383	125.598
Charges constatées d'avance	6.350	-	6.350	18.956
Actif circulant	4.185.933	93.756	4.092.177	21.082.435
TOTAL ACTIF	21.295.163	17.202.986	4.092.177	21.082.435

BILAN – PASSIF	31/03/09	31/03/08
Capital social	19.742.890	18.687.775
Prime d'émission	13.389.680	13.378.409
Réserve légale	735.000	735.000
Réserves indisponibles	793.644	1.829.575
Report à nouveau	(14.981.339)	2.149.824
Résultat de l'exercice	(16.586.223)	(17.131.163)
Capitaux propres	3.093.652	19.649.420
Provisions pour risques et charges	-	-
Emprunts et dettes financières	347.446	1.023.643
Fournisseurs et comptes rattachés	209.584	179.275

Dettes fiscales et sociales	326.974	230.097
Autres dettes	114.521	-
Dettes d'exploitation	651.079	409.372
TOTAL PASSIF	4.092.177	21.082.435

COMPTE DE RESULTAT AU 31 MARS 2009

COMPTE DE RESULTAT	31/03/09	31/03/08
Chiffre d'affaires	1.083.786	974.662
Autres produits d'exploitation	-	3
Reprises sur provisions et transferts de charges	1.486	521.960
Produits d'exploitation	1.085.272	1.496.625
Achats consommés	-	-
Autres achats et charges externes	-543.340	-939.254
Charges de personnel	-742.956	-639.863
Impôts et taxes	-23.275	-128.270
Autres charges d'exploitation	-78.652	-72.501
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Charges d'exploitation	(1.388.223)	(1.779.888)
Résultat d'exploitation	(302.951)	(283.263)
Quote-part de résultat sur opérations en commun	-	25
Résultat financier	(16.133.672)	(16.721.160)
Résultat exceptionnel	(148.473)	(191.849)
Impôt sur les sociétés	(1.127)	65.084
RESULTAT NET	(16.586.223)	(17.131.163)

GROUPE ARES
COMPTES ANNUELS DU 1^{er} AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009
- Montants exprimés en €uros -

Les comptes annuels de la société GROUPE ARES, couvrant la période d'activité allant du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société en date du 28 juillet 2009.

I. PRINCIPES COMPTABLES

Afin de poursuivre sa restructuration et améliorer sa rentabilité, le groupe a au cours de cette période :

- cédé la totalité de ses activités d'infrastructures (Pôle SIS) afin de se recentrer sur ses activités de services et d'intégration de progiciels à plus forte valeur ajoutée,
- réalisé un Plan de Sauvegarde de l'Emploi concernant une centaine de salariés,
- initié une opération en capital par l'émission sur le marché de 15 540 584 bons de souscription d'actions attribués gratuitement aux actionnaires de GROUPE ARES, afin de disposer de ressources nécessaires pour le financement d'une partie du plan de redressement de la filiale ARES SA et de réduire les frais financiers du groupe.

Face à ses difficultés financières, la société ARES (filiale à 100% de GROUPE ARES) a été contrainte de procéder au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement le 18 juillet 2008. Le 30 mars 2009, le Tribunal de Commerce a arrêté le plan de redressement organisant la continuation de l'entreprise, aux conditions suivantes :

- ✓ Remboursement de la créance superprivilégiée, selon l'accord donné par l'Unédic,
- ✓ Remboursement des créanciers publics, selon accord donné par la CCSF,
- ✓ Remboursement des créanciers membres des comités par règlement à 25% de leur créance pour solde de tout compte, remboursement de autres créances privilégiées et chirographaires non membres des comités selon l'une des options suivantes : Règlement à 25 % des créances pour solde de tout compte ou règlement du passif à 100% sans intérêt sur une durée de 10 ans en 10 dividendes annuels progressifs

Par ailleurs, la société a établi des prévisions de trésorerie pour les douze mois suivant la date d'arrêt. Le Conseil d'Administration a examiné ces prévisions de trésorerie et estime que la trésorerie sera suffisante pour répondre aux besoins de financement sur la période concernée. En conséquence, le Conseil d'Administration a décidé de clôturer ses comptes en maintenant le principe de continuité d'exploitation.

Les évaluations retenues pour établir ces prévisions ont été réalisées à partir d'estimations et d'hypothèses sous-jacentes. Si toutefois ces conditions n'étaient pas respectées, le principe comptable de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes consolidés au 31 mars 2009 pourrait s'avérer inapproprié.

Dans cette perspective, les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

I.1 Principes particuliers applicables aux comptes annuels au 31 mars 2009

Néant

I.2 Immobilisations financières

Les titres de participations sont portés à l'actif pour leur coût d'acquisition.

Ils sont éventuellement dépréciés lorsque le montant des titres est supérieur à la quote-part de situation nette de la participation ou à leur valeur économique.

I.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres (déterminée sur la base du cours moyen du mois de clôture pour les actions propres cotées et sur la base de la valeur probable de réalisation pour les autres valeurs) est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

La cotation des actions GROUPE ARES ayant été suspendue et reprise le 4 mai 2009, la provision a été calculée sur les premiers jours de cotation.

I.4 Evènements significatifs de l'exercice

Dans le cadre de l'apurement du passif de sa filiale ARES SA et du projet de plan de redressement associé, la société a abandonné l'intégralité de la créance qu'elle détenait sur sa filiale à la date de déclaration du redressement judiciaire, soit un montant de 16 228 680 euros.

II. NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT

II.1 Immobilisations financières

Les variations d'immobilisations financières s'analysent de la manière suivante :

VALEURS BRUTES	01/04/2008	Augmentation	Diminution	31/03/2009
Titres de participation	17.109.230	-	-	17.109.230
Total	17.109.230	-	-	17.109.230

PROVISIONS	01/04/08	Dotations	Reprises	31/03/09
Titres de participation	17.109.230	-	-	17.109.230

participation				
Total	17.109.230	-	-	17.109.230

VALEURS NETTES	01/04/08		31/03/09
Titres de participation	-	-	-
Total	-	-	-

Les titres de participation sont constitués de la participation à 100% de la SA ARES (6.566.994 actions détenues sur un nombre total de 6.567.000).

II.2 Créances d'exploitation

L'état des créances au 31 mars 2009 se décompose ainsi :

ETAT DES CREANCES	Solde brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients et comptes rattachés	460.309	460.309	-
Autres Créances	3.533.915	3.533.915	-
Total	3.994.224	3.994.224	-

La créance d'impôt née du report en arrière des déficits a été classée à moins d'un an, les créances de Carry-back pouvant être remboursées par anticipation jusqu'au 31 décembre 2009.

Les créances clients s'analysent comme suit :

CREANCES CLIENTS	31/03/09	31/03/08
Clients	348.890	590.638
Clients – Factures à établir	111.419	288.947
Total	460.309	879.585

Les autres créances et les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

AUTRES CREANCES	31/03/09	31/03/08
Personnel	35.110	348
Organismes sociaux	17.846	5.501
Comptes courants Groupe	11.000	16.069.750
Groupe – Intégration fiscale	17.873	239.070
Etat- impôt sur les bénéfices (1)	3.439.225	3.469.425
TVA déductible	12.861	21.597

Total	3.533.915	19.805.691
--------------	------------------	-------------------

(1) Dont 3.424.353 euros correspondant à la créance du report en arrière du déficit fiscal

COMPTES DE REGULARISATION	31/03/09	31/03/08
Charges constatées d'avance	6.350	18.956
Total	6.350	18.956

II.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'analysent comme suit :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	31/03/09	31/03/08
Actions propres	156.976	252.605
Autres	-	-
Total brut	156.976	252.605
Provisions pour dépréciation	93.756	-
Total net	63.220	252.605

II.4 Capitaux propres

Les variations de capitaux propres du groupe s'analysent de la manière suivante :

CAPITAUX PROPRES	01/04/08	Affectation du résultat	Variation de capital	Autres	31/03/09
Capital social	18.687.775	-	1.055.115	-	19.742.890
Prime d'émission	13.378.409	-	11.271	-	13.389.680
Réserve légale	735.000	-	-	-	735.000
Réserves indisponibles	1.829.575	-	1.035.931	-	793.644
Report à nouveau	2.149.824	- 17.131.163	-	-	- 14.981.339
Résultat de l'exercice	- 17.131.163	17.131.163	-	- 16.586.223	- 16.586.223
Total	19.649.420	-	30.455	- 16.586.223	3.093.652

II.5 Composition du capital social

CAPITAL SOCIAL	Quantité	Montant en Euros
Actions composant le capital social au début de l'exercice	14.710.052	18.687.775
Actions gratuites émises sur l'exercice	815.432	1.035.932
Stock options exercés au cours de l'exercice	-	-
BSA exercés pendant l'exercice	15.100	19.183
Actions composant le capital social à la clôture	15.540.584	19.742.890

II.6 Emprunts et dettes financières

Les variations des emprunts et dettes financières s'analysent de la manière suivante :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	01/04/08	Augmentation	Diminution	31/03/09
Concours bancaires	165.202		165.202	-
Comptes courants Groupe	722.900		390.326	332.574
Comptes courants Groupe – Intégration fiscale	135.541	14.872	135.541	14.872
Total	1.023.643	14.872	691.069	347.446

L'état des emprunts et dettes financières au 31 mars 2009 se décompose ainsi :

ETAT DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	31/03/09	A moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Comptes courants Groupe	332.574	332.574		
Comptes courants Groupe – Intégration fiscale	14.872	14.872	-	-
Total	347.446	347.446	-	-

II.7 Dettes d'exploitation

L'état des dettes d'exploitation au 31 mars 2009 se décompose ainsi :

ETAT DES DETTES	Solde	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Dettes fournisseurs	209.584	209.584	-
Dettes fiscales et sociales	326.974	326.974	-
Autres dettes	114.521	114.521	-
Total	651.079	651.079	-

Les dettes fournisseurs s'analysent comme suit :

DETTES FOURNISSEURS	31/03/09	31/03/08
Fournisseurs	122.442	59.232
Factures à recevoir	87.142	120.043
Total	209.584	179.275

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

DETTES FISCALES ET SOCIALES	31/03/09	31/03/08
------------------------------------	-----------------	-----------------

Personnel	500	288
Personnel – Charges à payer	89.009	17.375
Organismes sociaux	70.848	83.568
Organismes sociaux- Charges à payer	34.362	7.869
TVA à décaisser	20.389	8.445
TVA collectée	2.348	2.628
Autres charges à payer	109.518	109.924
Total	326.974	230.097

Les autres dettes s'analysent comme suit :

DETTES FISCALES ET SOCIALES	31/03/09	31/03/08
Clients – Avoirs à établir	79.521	-
Jetons de présence à verser	35.000	-
Divers	-	-
Total	114.521	-

II.8 Charges d'exploitation

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	31/03/09	31/03/08
Fournitures administratives	-	100
Locations immobilières	35.898	35.898
Locations mobilier et matériel	2.470	2.348
Locations véhicules	57.589	35.511
Entretien réparation des véhicules	680	894
Assurances diverses	19	6.765
Honoraires	308.029	678.331
Frais d'actes et contentieux	13.892	13.632
Publicité et relations publiques	64.767	73.577
Voyages et déplacements	12.237	23.593
Carburant	30.316	27.263
Frais de mission et réception	9.255	31.533
Frais postaux et télécommunications	5.052	4.657
Frais et commissions bancaires	3.136	5.152
Total	543.340	939.254

CHARGES DE PERSONNEL	31/03/09	31/03/08
Salaires	535.800	474.478
Charges sociales	205.403	164.991
Autres charges de personnel	1.753	394
Total	742.956	639 863

IMPOTS ET TAXES	31/03/09	31/03/08
Taxe d'apprentissage	3.366	3.627
Formation professionnelle	3.126	3.687
Taxe professionnelle	4.339	4.629
Taxe sur les véhicules	7.568	9.514
Imposition forfaitaire annuelle	2.000	3.305
Droits d'enregistrement	-	500
ORGANIC	2.446	1.763
Taxes diverses	431	101.245

Total	23.275	128.270
--------------	---------------	----------------

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	31/03/09	31/03/08
Jetons de présence	70.000	72.500
Autres charges	8.652	1
Total	78.652	72.501

II.9 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse ainsi :

RESULTAT FINANCIER	31/03/09	31/03/08
Produits financiers	189.023	416.848
Autres produits financiers	189.023	416.848
Charges financières	16.322.695	17.138.008
Provisions sur immobilisations financières		17.109.230
Abandon de créances ARES	16.228.680	
Autres charges financières	259	28.778
Provisions pour dépréciation des actions propres	93.756	
RESULTAT FINANCIER	(16.133.672)	(16.721.160)

II.10 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse ainsi :

RESULTAT EXCEPTIONNEL	31/03/09	31/03/08
Produits exceptionnels	19.531	9.895
Boni sur cessions actions propres	19.531	9.895
Charges exceptionnelles	168.004	201.744
Autres charges exceptionnelles	4.408	1.167
Mali sur cessions actions propres	163.596	200.577
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(148.473)	(191.849)

II.11 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

VENTILATION DE L'IS	Résultat avant Impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	-	-	-
	16.436.623		16.436.623
Exceptionnel	-148.473	-	-148.473
Frais imputés sur la prime d'émission	-	495	-495
Intégration fiscale – Contrôle fiscal	-	632	-632
Total	-	1.127	-
	16.585.096		16.586.223

III. INFORMATIONS HORS BILAN

III.1 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux se décomposent de la façon suivante :

REMUNERATIONS VERSEES	Salaires bruts	Jetons de présence
BERJAMIN Michel	312.831	7.500
DEMARE Christophe	-	7.500
HERVE Philippe	-	7.500
KRZENTOWSKI Alain	-	5.000
LE FORESTIER Bruno	37.842	-
LEYNE Thierry		7.500
VIEL Eric	68.361	-
Total	419.034	35.000

III.2 Effectifs

La répartition de l'effectif moyen est la suivante :

EFFECTIF	31/03/09	31/03/08
Cadres	1	1
Non cadres	2	2
Total	3	3

III.3 Emission de Bons de Souscription d'Actions nouvelles (BSA)

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 27 septembre 2006, le Conseil d'Administration en date du 27 septembre 2006 et du 9 octobre 2006 et le Directeur Général en date du 6 novembre 2006 ont procédé à une augmentation de capital par la création de 2 444 652 actions assorties chacune d'un bon de souscription d'actions (BSA)

Un BSA permet de souscrire à une action Groupe ARES. Les BSA peuvent être exercés du 18 décembre 2006 au 17 décembre 2008.

Suite à l'augmentation de capital de novembre 2007, un BSA permet de souscrire 1,14 action nouvelle.

L'ajustement des droits a été calculé de la façon suivante : (Valeur de l'action ex droit de souscription + valeur du droit) / Valeur de l'action ex droit de souscription

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2007, le Conseil d'Administration en date du 4 septembre 2007 et du 25 septembre 2007 et le Directeur Général en date du 2 octobre 2007 ont procédé à une augmentation de capital par la création de 2 773 575 actions assorties chacune de deux bons de souscription d'actions (BSA), soit 5 547 150 BSA.

Un BSA permet de souscrire à une action Groupe ARES. Les BSA peuvent être exercés du 12 novembre 2007 au 31 décembre 2008.

BSA en circulation	Aug de 12/2006	Aug de 11/2007	TOTAL
Emission	2.444.652	5.547.150	7.991.802
BSA exercés sur ex. antérieurs	-497.511	-15.408	-512.919

BSA exercés en 2008/2009	-12.172	-1.226	-13.398
BSA non exercés et annulés	-1.934.969	-5.530.516	-7.465.485
BSA en circulation au 31/03/09	0	0	0

III.4 Stock-options

Le Conseil d'Administration de Groupe Ares a consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de certains dirigeants et mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des plans d'achat d'actions à prix convenu.

✓ Suite à l'augmentation de capital de GROUPE ARES avec droit préférentiel de souscription réalisée au mois de décembre 2006, le Président Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2006, a procédé, en application de l'article L228-99 à un ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription d'actions consenties ainsi qu'à l'ajustement du nombre des actions auxquels donnent droit les options initiales, afin que le total initial du prix de souscription reste inchangé.

La méthode de calcul retenue a été celle prévue à l'article 242-12 1°, a) du décret du 23 mars 1967 qui permet de retenir comme valeur les moyennes des cours de bourse de l'action et du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription de l'augmentation de capital et permettant d'ajuster, pour chaque attribution d'options consentie, le prix de souscription et le nombre d'actions sous option.

Méthode de calcul :

Valeur du droit de souscription = 0.276 €

Valeur de l'action ex droit = 2.551€

Valeur de l'action droit attaché = 2.827 €

Prix de souscription réajusté =

Prix de souscription initial – $(\text{Prix de souscription initial} \times \text{valeur du droit de souscription})$

Valeur de l'action droit attaché

Nombre d'action réajusté =

Montant de l'investissement maximal du salarié

Prix de souscription réajusté

✓ Suite à l'augmentation de capital de GROUPE ARES avec droit préférentiel de souscription réalisée au mois de novembre 2007, le Président Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration du 4 septembre 2007 et du 25 septembre 2007, a procédé, en application de l'article L228-99 à un ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription d'actions consenties ainsi qu'à l'ajustement du nombre des actions auxquels donnent droit les options initiales, afin que le total initial du prix de souscription reste inchangé.

La méthode de calcul retenue a été celle prévue à l'article R 228-91-1 a) du Code de commerce qui permet de retenir comme valeur les moyennes des cours de bourse de l'action et du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription de l'augmentation de capital et permettant d'ajuster, pour chaque attribution d'options consentie, le prix de souscription et le nombre d'actions sous option.

Méthode de calcul :

Valeur du droit de souscription = 0.579 €

Valeur de l'action ex droit = 4.187 €

Valeur de l'action droit attaché = 4.776 €

Prix de souscription réajusté =

Prix de souscription initial - $(\text{Prix de souscription initial} \times \text{valeur du droit de souscription})$

Valeur de l'action ex droit

Nombre d'action réajusté =

Montant de l'investissement maximal du salarié

Prix de souscription réajusté

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

PLAN	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8
Date décision du CA	06/04/01	16/07/02	28/10/03	25/05/04	30/01/06	24/01/07
Date d'expiration	05/04/08	15/07/09	27/10/10	24/05/11	29/01/13	23/01/14
Nombre de bénéficiaires	105	22	17	5	29	15
Prix d'exercice en euros	8.00	6.80	3.45	4.32	2.87	3.66
Titres attribués	151 950	30 000	200 000	15 000	150 000	156 000
Options levées	-	-	-	-	-	-
Options perdues (*)	78 200	1 000	113 280	9 000	30 000	
Titres avant aug.de capital 2006	73 750	29 000	86 720	6 000	120 000	NA
Nombre d'action réajusté	81 718	32 112	96 206	6 646	132 971	
Prix de souscription réajusté	7.22	6.14	3.11	3.90	2.59	
Titres après aug. de capital 2006	81 718	32 112	96 206	6 646	132 971	NA
Options levées				1 200	2 217	
Options perdues (*)	22 382	13 287	33 802	2 123	29 919	8 000
Titres avant aug.de capital 2007	59 336	18 825	62 404	3 323	100 835	148 000
Nombre d'action réajusté	68 933	21 869	72 421	3 859	117 137	171 970
Prix de souscription réajusté	6.22	5.29	2.68	3.36	2.23	3.15
Titres après aug. de capital 2007	68 933	21 869	72 421	3 859	117 137	171 970
Options levées			6 036		2 575	
Options perdues (*)	68 933	15 760	36 212		64 360	125 490
Dilution potentielle	0	6 109	30 173	3 859	50 202	46 480

Les plans N°1 et N°2 sont arrivés à échéance au cours des exercices précédents

(*) Options perdues suite à des démissions ou des licenciements ou à l'obsolescence du plan

III.5 Emission d'actions gratuites

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 27 septembre 2006, le conseil d'administration de la société, dans sa séance du 11 décembre 2006, a décidé d'attribuer 896 372 actions gratuites, représentant 10% du capital social de la société à cette date, dont la période d'acquisition s'achèvera le 29 décembre 2008.

Suite à l'augmentation de capital de la société en octobre 2007 réalisée avec droit préférentiel de souscription, le conseil d'administration a, dans sa séance du 8 novembre 2007, procédé à l'ajustement du nombre d'actions attribuées afin de préserver les droits des bénéficiaires, portant ainsi le nombre total d'actions gratuites attribuées à 1 040 148 actions ;

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2007, le conseil d'administration du 30 janvier 2008 a décidé d'attribuer 400 000 actions gratuites à 4 bénéficiaires.

Les bénéficiaires devront être encore salarié du groupe à l'issu de la période d'acquisition qui a été fixée à 2 ans. La période de conservation des actions est de deux ans.

Au 31 mars 2009, l'émission d'actions gratuites a présenté les particularités suivantes :

Nombre d'actions émises	31/03/09
Actions attribuées sur exercices précédents	1.440.148
Actions attribuées au cours de l'exercice	0
Attributions annulées suite aux départs des bénéficiaires	- 624.716
Nombre d'actions créées sur l'exercice	815.432
Actions gratuites restant à créer	-

III.6 Crédit-bail

Néant

III.7 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNES	31/03/09	31/03/08
Nantissement du carry back au profit d'IBM	3.300.000	3.300.000

ENGAGEMENTS RECUS	31/03/09	31/03/08
Néant	-	-

IV AUTRES INFORMATIONS

IV.1 Consolidation

GROUPE ARES est la société consolidante des comptes consolidés du GROUPE ARES.

IV.2 Intégration fiscale

La société GROUPE ARES constitue la tête de groupe en conformité avec l'article 223A du CGI pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble au 31 mars 2009.

Les charges d'impôt comptabilisées dans les filiales sont celles déterminées en l'absence d'intégration fiscale. La société GROUPE ARES enregistre, quant à elle, l'incidence positive ou négative par rapport au résultat d'ensemble.

IV.3 Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées au niveau de GROUPE ARES dans les comptes consolidés. Les indemnités conventionnelles de départ en retraite des cadres et des ETAM sont payables à leur départ en retraite, s'ils font partie de la société à cette date. Le montant de la dette au 31 mars 2009 dans les comptes consolidés est de 562.915 euros.

IV.4 Evènements post-clôture

Depuis le 31 mars 2009, les principaux événements importants suivants sont intervenus :
L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire réunie le 10 avril 2009 a approuvé les opérations suivantes :

-l'imputation du report à nouveau débiteur et la réduction de capital, motivée par les pertes existantes et probables, par voie de diminution du pair des actions (1,2704 €) et fixation de la valeur nominale des actions (0,10 €). Ainsi, au 10 avril 2009, le capital social de la Société s'élevait à 1.554.058,40 € divisé en 15.540.840 actions de 0,10 € de valeur nominale ; et

-l'émission et l'attribution gratuite de 15.540.584 bons de souscription d'actions à l'ensemble des actionnaires, à raison de 1 BSA pour 1 action ancienne Groupe Ares ; 2 BSA donnant droit de souscrire jusqu'au 31 décembre 2009 à 3 actions nouvelles de Groupe Ares, pour un prix de souscription de 0,25 € par action nouvelle.

Le 4 mai 2009, les actions Groupe Ares ont repris leur cotation.

Le 25 mai 2009, Groupe Ares a attribué les BSA3 à l'intégralité des actionnaires. A compter de ce jour, les BSA ont été cotés sur le marché Euronext Eurolist Paris.

IV.5 Tableau des filiales

Filiales	Quote-part de capital en %	Valeur brute	Valeur nette	Capital social	Capitaux propres autres que capital	Résultat	Chiffre d'affaires	Prêts (+) & avances (-)	Dividendes encaissés
SA ARES 5, avenue de Norvège BP 390 91140 Courtaboeuf 1 Cedex	100	17.109.230	-	11.000.000	(51.512.259)	(22.019.406)	133.747.529	(332.574)	-

IV.6 Tableau des sous-filiales détenues par la SA ARES, consolidées au sein de GROUPE ARES

Filiales	Quote-part de capital en %	Valeur brute	Valeur nette	Capital social	Capitaux propres autres que capital	Résultat	Chiffre d'affaires
ARES Luxembourg 28 rue du Commerce 3450 Luxembourg	100	100.000	100 000	100.000	141.863	227.918	2.577.150
CYBERWARE 5 avenue de Norvège BP 390 91140 Courtaboeuf 1 Cedex	100	38.112	38.112	38.112	(11.880)	(78.580)	6.494
INFORDI 5 avenue de Norvège BP 390 91140 Courtaboeuf 1 Cedex	99	37.731	37.731	23.000	13.862	(97.700)	1.568
SPACEBEL MEDICAL Rue Jean BART 31670 LABEGE	100	687.754	687.754	450.000	21.942	56.137	514.852
MEDICARES 5 avenue de Norvège 91140 Courtaboeuf 1 Cedex	100	1.249.588	1.249.588	37.072	(3.971.381)	(792.555)	1.276.387

IV.7 Tableau des éléments concernant les entreprises liées et les participations

28.3.1.1.1.1.1.1 Rubriques	Entreprises liées	Participations
28.3.1.1.1.1.1.2 ACTIF IMMOBILISE		
Participations		17.109.230
Prov s/titres de participation		-17.109.230
ACTIF CIRCULANT		
Créances clients et comptes rattachés	30.237	418.889
Autres créances	11.000	
DETTES		
Emprunts et dettes financières divers		347.446
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		55.695
Autres dettes	1.139	78.382
COMPTE DE RESULTAT		
Charges d'exploitation		89.603
Produits d'exploitation	31.229	1.052.547
Produits financiers		188.953
Charges financières		16.228.680

28.4 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Arès S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « Principes comptables » qui expose les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

- La note I.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation de la valeur d'usage des titres de participation par la société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables, des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 14 septembre 2009

Paris, le 14 septembre 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Praxor Audit

Grégoire Menou
Associé

Bernard Maillet
Associé

29 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

29.1 COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU GROUPE VERSES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	KPMG	PRAXOR
AUDIT		
Commissariat aux comptes, Certification		
SA GROUPE ARES	109	48
SA ARES	30	31
SAS SPACEBEL MEDICAL		7
Autres missions accessoires et d'audit		
	139	86
AUTRES PRESTATIONS		
Juridique, fiscal & social	-	-
Audit interne	-	-
Autres	-	-
	-	-
Total	139	86

29.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Titulaires	Date de première nomination	Durée du mandat en cours	Echéance du mandat
KPMG S.A. , représentée par Grégoire Menou 2 bis, rue de Villiers Levallois- Perret Cedex (92309)	6 septembre 2002	6 exercices renouvellement lors de l'assemblée générale du 18 décembre 2008	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014
Praxor Audit , représentée par Bernard Maillet 156, bld Haussmann Paris (75008)	15 septembre 2003	6 exercices à compter du 26 septembre 2005	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011
Suppléants	Date de première nomination	Durée du mandat en cours	Echéance du mandat
Frédéric Quélin 1, cours Valmy Paris La Défense Cedex (92923)	6 septembre 2002	6 exercices renouvellement lors de l'assemblée générale du 18 décembre 2008	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014
Henri Grillet 156, bld Haussmann Paris (75008)	15 septembre 2003	6 exercices à compter du 26 septembre 2005	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011

Il n'y a donc pas lieu de procéder au renouvellement des mandats des commissaires aux comptes de la Société.

29.3 CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

Néant

Le présent document d'information annuel est établi en application de l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») et relatif aux informations publiées ou rendues publiques par la Société au cours des douze derniers mois en France, afin de satisfaire à ses obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

Les informations, communiqués et documents publiés sur le site de Groupe ARES sont accessibles à l'adresse Internet suivante : www.ares.fr ; pour accéder aux documents correspondants, cliquez sur l'intitulé du document.

Les informations et communiqués publiés sur le site de l'AMF sont accessibles à l'adresse Internet suivante : www.amf-france.org.

Les informations et communiqués publiés sur le site d'Info Financière, site géré par la direction des Journaux officiels, sont accessibles à l'adresse Internet suivante : www.info-financiere.fr.

Les informations publiées sur le site du *Bulletin des Annonces légales obligatoires* sont accessibles à l'adresse Internet suivante : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>.

Les avis publiés dans les journaux d'annonces légales peuvent être obtenus auprès de la Société.

Les actes et documents déposés auprès du greffe du Tribunal de Commerce d'Evry peuvent être obtenus ou consultés auprès de cet organisme par le biais de son site Internet : <http://www.infogreffe.fr/> ou consultés au siège administratif de la Société.

Date	Informations / documents	Publications
V. INFORMATIONS FINANCIERES		
14/08/2009	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2009-2010	Site Groupe ARES et site Info financière
31/07/2009	Résultats 2008-2009	Site Groupe ARES et site Info financière
29/05/2009	Chiffre d'affaires 2008-2009	Site Groupe ARES et site Info financière
20/05/2009	Lancement d'une augmentation de capital par émission d'ABSA	Site Groupe ARES, AMF et site Info financière
20/05/2009	Note d'opération relative à l'émission d'ABSA	Site Groupe ARES
20/05/2009	Actualisation du document de référence 2009	Site Groupe ARES et AMF

Date	Informations / documents	Publications
30/04/2009	Document de référence 2009	Site Groupe ARES, AMF et site Info financière
30/04/2009	Reprise de la cotation de l'action	Site Groupe ARES et site Info financière
03/12/2008	Rapport financier annuel	Site Groupe ARES
18/11/2008	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2008-2009	Site Groupe ARES et site Info financière
09/09/2008	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2008-2009	Site Groupe ARES
11/07/2008	Résultats annuels 2007-2008	Site Groupe ARES
14/05/2008	Chiffre d'affaires de l'exercice 2007/2008	Site Groupe ARES et BALO (n°62 – 0806612)
Franchissement de seuils		
28/08/2009	Franchissement de seuil (déclaration d'intention)	AMF
30/07/2009	Franchissement de seuil	AMF
27/11/2008	Franchissement de seuil (déclaration d'intention)	AMF
21/11/2008	Franchissement de seuil	AMF
29/04/2008	Franchissement de seuil (déclaration d'intention)	AMF
25/04/2008	Franchissement de seuil	AMF
Déclaration des dirigeants et personnes liées		
30/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
30/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
30/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
30/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
24/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
24/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF

Date	Informations / documents	Publications
24/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
24/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
10/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
10/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
10/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
10/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
10/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
10/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
10/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF

Date	Informations / documents	Publications
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF

Date	Informations / documents	Publications
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
16/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF

Date	Informations / documents	Publications
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF

Date	Informations / documents	Publications
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF

Date	Informations / documents	Publications
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF

Date	Informations / documents	Publications
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
27/11/2008	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
27/11/2008	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
27/11/2008	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
Déclaration des transactions sur actions propres		
27/08/2008	Déclaration des transactions sur actions propres	AMF
21/07/2008	Déclaration des transactions sur actions propres	AMF
23/06/2008	Déclaration des transactions sur actions propres	AMF
20/05/2008	Déclaration des transactions sur actions propres	AMF
14/04/2008	Déclaration des transactions sur actions propres	AMF
Informations concernant les droits de vote		
11/09/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site Groupe ARES et site Info financière
14/08/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site Groupe ARES
09/07/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site Groupe ARES et site Info financière
10/06/2008	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le	Site Groupe ARES

Date	Informations / documents	Publications
	capital social	
13/05/2008	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site Groupe ARES
VI. DOCUMENTS DISPONIBLES A L'OCCASION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES		
14/09/2009	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires pour l'assemblée générale du 30 septembre 2009	Site Groupe ARES et site Info financière
14/09/2009	Avis de convocation de l'assemblée générale du 30 septembre 2009	BALO (n°110 – 0907102)
26/08/2009	Avis de réunion valant avis de convocation de l'assemblée générale du 30 septembre 2009	BALO (n°102 – 0906714)
15/04/2009	Compte rendu de l'assemblée générale du 10 avril 2009	Site Groupe ARES et site Info financière
25/03/2009	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires pour l'assemblée générale du 10 avril 2009	Site Groupe ARES et site Info financière
25/03/2009	Avis de convocation de l'assemblée générale du 10 avril 2009	BALO (n°36 – 0901503)
06/03/2009	Avis de réunion de l'assemblée générale du 10 avril 2009	BALO (n°28 – 0901093)
05/01/2009	Compte-rendu de l'assemblée générale du 18 décembre 2008	Site Groupe ARES et site Info financière
22/12/2008	Communication concernant l'assemblée générale du 18 décembre 2008	Site Groupe ARES et site Info financière
12/12/2008	Avis de deuxième convocation des titulaires de bons de souscription d'actions émis le 18 décembre 2006	BALO (n°150 – 0814919)
12/11/2008	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires pour l'assemblée générale du 18 décembre 2008	Site Groupe ARES et site Info financière
12/11/2008	Avis de réunion valant avis de convocation de l'assemblée	BALO (n°137 – 0813973) et site

Date	Informations / documents	Publications
	générale du 18 décembre 2008	Info financière
07/11/2008	Rectificatif de l'avis de réunion paru au BALO du 3 novembre 2008	BALO (n°135 – 0813956)
03/11/2008	Avis de réunion valant avis de convocation des titulaires de bons de souscription d'actions émis le 18 décembre 2006	BALO (n°133 – 0813757) et site Info financière
03/11/2008	Avis de réunion valant avis de convocation des titulaires de bons de souscription d'actions émis le 12 décembre 2007	BALO (n°133 – 0813758) et site Info financière
VII. COMMUNIQUES		
14/09/2009	Mise à disposition du rapport financier annuel 2008-2009	Site Groupe Ares
09/04/2009	Plan d'apurement de passif	Site Groupe ARES et site Info financière
30/03/2009	ARES sort de redressement judiciaire	Site Groupe ARES et site Info financière
10/02/2009	Groupe ARES devient le premier intégrateur certifié de l'offre Arcole Chronos et prolonge son exclusivité	Site Groupe ARES et site Info financière
20/01/2009	ARES envisage sa sortie de redressement judiciaire à la fin du 1 ^{er} trimestre 2009	Site Groupe ARES et site Info financière
08/01/2009	Nomination de Claude Durand aux postes de Directeur Technique National et Directeur de l'activité Services pour la région Ile de France	Site Groupe ARES et site Info financière
05/01/2009	Recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008	Site Groupe ARES et site Info financière
06/11/2008	ARES 1 ^{er} partenaire Autodesk	Site Groupe ARES et site Info financière
01/10/2008	Finalisation du processus de cessions et achèvement du recentrage sur un périmètre à plus forte valeur ajoutée	Site Groupe ARES
21/07/2008	Closing des cessions SIS et placement en redressement judiciaire	Site Groupe ARES

Date	Informations / documents	Publications
07/07/2008	Projet cession pôle Infrastructures Sud Ouest à CIS AQUITAINE Valley	Site Groupe ARES
02/07/2008	Projet cession pôle Infrastructures province à CHEOPS	Site Groupe ARES
25/06/2008	Projet cession pôle Infrastructures et DATABAIL	Site Groupe ARES
19/06/2008	Projet cession pôle ventes d'infrastructures et pôle réseaux, mobilité et sécurité	Site Groupe ARES
VIII. INFORMATIONS LEGALES (DEPOT ET PUBLICITE)		
Publicité dans les journaux d'annonces légales		
14/09/2009	Avis de convocation de l'assemblée générale du 30 septembre 2009	Le Parisien
05/05/2009	Réduction du capital social	La semaine de l'Ile de France
23/04/2009	Droits de vote	Le Républicain
21/04/2009	Démission de M. Eric Viel	La semaine de l'Ile de France
25/03/2009	Avis de convocation à l'assemblée générale du 10 avril 2009	Le Parisien
17/03/2009	Constatation de l'augmentation de capital	La semaine de l'Ile de France
10/03/2009	Cooptation de M. Bruno Le Forestier et démission de M. Eric Viel, M. Philippe Hervé et M. Alain Krzentowski	La semaine de l'Ile de France
21/11/2008	Avis de convocation des titulaires de bons de souscription d'actions émis le 18 décembre 2006	Le Parisien
Dépôts au greffe du Tribunal de Commerce d'Evry		
10/04/2009	Statuts à jour	Site du Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry
10/04/2009	Procès verbal de l'assemblée ordinaire et extraordinaire	

Date	Informations / documents	Publications
10/04/2009	Procès verbal du Conseil d'administration	
10/03/2009	Statuts à jour	
10/03/2009	Acte sous seing privé	
26/12/2008	Procès verbal du Conseil d'administration	
26/12/2008	Statuts à jour	
18/12/2008	Procès verbal de l'assemblée ordinaire et extraordinaire	
08/10/2008	Procès verbal du Conseil d'administration	
17/08/2008	Ordonnance sur requête	
16/04/2008	Procès verbal du Conseil d'administration	

31 CONTROLE INTERNE

31.1 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES CONDITIONS PREPARATOIRES ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL, LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE LA SOCIETE (ART. L 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 5 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rends compte, dans le présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009 et de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- les règles retenues pour le gouvernement d'entreprise ;
- les principes et règles arrêtés pour déterminer la rémunération et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- les modalités de participations à l'assemblée générale ;
- les publications des informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Le présent rapport répond à cette obligation légale. Il a été établi notamment en suivant les orientations publiées par l'AMF le 23 janvier 2004 et de ses rapports sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne en date du 22 janvier 2007 et du 27 novembre 2008.

Le présent rapport a été porté à la connaissance du conseil d'administration de la Société et approuvé par ce dernier lors de sa séance du 8 septembre 2009.

1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Présentation du Conseil d'administration

La société Groupe ARES est une société anonyme régie par le livre II, titre II du Code de commerce relative aux sociétés commerciales. La direction générale a été confiée au président du Conseil d'administration, Monsieur Michel Berjamin, (le « **Président** ») par le Conseil d'administration dans sa séance du 11 décembre 2006. Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de la Direction Générale.

Le fonctionnement et la composition du Conseil d'administration sont organisés par le règlement intérieur établi le 18 mars 2004 et mis à jour lors de la séance du Conseil d'administration du 5 novembre 2008.

La composition actuelle du Conseil d'administration est décrite au paragraphe 2.16.1.1 du rapport financier annuel.

1.2 Pouvoirs du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

1.3 Composition du conseil

Conformément aux dispositions légales et à l'article 14 des statuts de la Société, le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et dix-huit membres au plus, nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sous réserve de l'exception posée par la loi en cas de fusion.

Il n'existe pas de limite statutaire au renouvellement des mandats.

La composition actuelle du Conseil d'administration est décrite au paragraphe 2.16.1.1 du rapport financier annuel.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action, conformément aux statuts et au règlement intérieur de la Société.

1.7 Présidence du Conseil d'administration

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être obligatoirement une personne physique, à peine de nullité de sa nomination, et dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président ne doit pas être âgé de plus de soixante cinq ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

1.8 Rémunération

Conformément à l'article 19 des statuts de la Société, l'assemblée générale fixe le montant global de la rémunération des membres du Conseil d'administration, attribués à titre de jetons de présence. Ce montant est réparti entre les membres du Conseil d'administration librement par le Conseil d'administration.

Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration sur les rémunérations et avantages octroyés aux mandataires sociaux vous sont présentés au paragraphe 4 du présent rapport du président.

Les montants des jetons de présence sont mentionnés au paragraphe 2.16.2.2 du rapport financier annuel.

1.9 Délibérations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les décisions sont prises à la majorité si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès verbaux de réunion établis conformément à la loi.

Le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice 2008-2009 et le taux de participation de ses membres a été de 86,36 %.

Conformément aux dispositions légales, les commissaires aux comptes de la Société sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels et annuels.

1.7. Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans les délais légaux.

1.8. Conditions de détention, par les mandataires sociaux et principaux dirigeants, des actions résultant de la levée d'options de souscription d'actions et d'attributions gratuites d'actions

En application des dispositions des articles L.225-185 alinéa 4 et L.225-197-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a arrêté, pour les mandataires sociaux, les règles relatives à la conservation d'actions issues des levées d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites attribuées.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, une quantité de 1 000 actions issues de levées d'options.

Les actions gratuites sont, quant à elles, attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans et doivent être conservées 2 ans.

2.9. Administrateurs indépendants

« Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » (Rapport MEDEF / AFEP – AGREF, 2002 : « pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées »).

Les critères examinés par le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Conseil pour qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide, et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la Société ou de son Groupe ;

- ou dont la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ni être lié, directement ou indirectement, à un tel client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans ;
- ne peut être actionnaire de contrôle de la Société, c'est-à-dire posséder 10 % du capital social et des droits de vote de la Société.

Sur cette base, le Comité des Nominations et des Rémunérations a estimé qu'entre un tiers et la moitié des membres du Conseil d'administration devaient être considérés comme indépendants. Toutefois, suite aux nombreuses démissions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, il n'existe plus d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration de la Société. Cet aspect devrait évoluer au cours de l'exercice 2009-2010.

2.10. Comités spécialisés :

Suite aux démissions de certains de ses administrateurs intervenues au cours de l'exercice 2008-2009, la Société n'a pas été en mesure de reconstituer ces comités. Ainsi, aucun comité spécialisé n'a été tenu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que ce dernier sera aidé dans ses missions par les deux comités spécialisés suivants :

1.10.2 Comité d'audit – Comité des comptes

Ce comité est composé de trois administrateurs, dont la majorité est indépendante et compétents en matière financière ou comptable. Toutefois, eu égard aux démissions intervenues au cours de l'exercice le comité d'audit ne comporte plus d'administrateur indépendant. Ainsi, aucun comité d'audit n'a été tenu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009. Cette situation devrait être modifiée au cours de l'exercice 2009-2010.

Au 31 mars 2009, le comité était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Thierry Leyne ;
- Monsieur Michel Berjamine ;
- Un poste à pourvoir suite à la démission de Monsieur Philippe Hervé.

Il ne peut valablement se réunir que si deux au moins de ses membres y participent.

Il se réunit à l'initiative du président, sur l'ordre du jour fixé par ce dernier. Il ne comporte pas d'administrateur ou de représentant permanent d'un administrateur exerçant des fonctions dans une société où un administrateur ou un représentant permanent de la société siègerait réciproquement au comité des comptes.

Il se réunit au moins deux fois par an pour examiner les comptes semestriels et les comptes annuels avant leur soumission au Conseil d'administration.

Le comité peut entendre les membres de la direction financière du groupe et les collaborateurs de cette dernière hors la présence des mandataires sociaux. Il recueille les observations des commissaires aux comptes hors la présence des mandataires sociaux.

Le comité rend compte de ses travaux à la plus prochaine réunion du Conseil d'administration.

Le comité des comptes peut notamment être consulté pour :

- s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives pour le Groupe et des risques majeurs ;
- vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci ;
- examiner le plan d'audit interne du Groupe et le plan des interventions des commissaires aux comptes ;
- prendre connaissance des programmes d'audit interne du Groupe ;
- donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes ;
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'administration ou le directeur général, ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance.

1.10.2 Comité de rémunération et de nomination

Ce comité est composé de trois administrateurs, dont la majorité est indépendante. Toutefois, eu égard aux démissions intervenues au cours de l'exercice le comité d'audit ne comporte plus d'administrateur indépendant. Ainsi, aucun comité de rémunération et de nomination n'a été tenu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009. Cette situation devrait être modifiée au cours de l'exercice 2009-2010.

Au 31 mars 2009, le comité était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Thierry Leyne ;
- Monsieur Michel Berjamine ;
- Monsieur Bruno Le Forestier.

Il ne comporte pas d'administrateur ou de représentant permanent d'un administrateur exerçant des fonctions dans une société où un administrateur ou un représentant permanent de la société siègerait réciproquement au comité de rémunération et de nomination.

Le comité se réunit à l'initiative du président, sur l'ordre du jour fixé par ce dernier.

Pour l'accomplissement de ses travaux, le comité de rémunération et de nomination peut entendre le président directeur général ou toute personne désignée par celui-ci ainsi que toute personne lui paraissant susceptible d'être candidate aux fonctions d'administrateur. Il rend compte de ses travaux à la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le comité de rémunération et de nomination peut être notamment consulté pour :

- proposer au Conseil d'administration la rémunération du ou des mandataires sociaux, en particulier la part variable de leur rémunération en définissant des règles de fixation de cette part variable, y compris tous avantages en nature reçus de toute société du Groupe y compris les sociétés affiliées, ainsi que toutes dispositions relatives à leurs retraites ;
- étudier la politique générale d'attributions d'options quelle qu'en soit la nature, le régime juridique ou les conditions d'attribution, et de formuler des propositions au Conseil d'administration tant sur la politique qu'en matière d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions mise en place par la direction générale ;

- examiner les rémunérations des principaux dirigeants du Groupe, y compris les dirigeants non administrateurs, et formuler un avis sur les modalités ou le niveau de ces rémunérations ;
- émettre tout avis sur toute question que lui soumettrait le président du comité sur les sujets visés ci-dessus ainsi que sur tout projet d'augmentation de capital réservée aux salariés;
- examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'administration, en vue de faire des propositions à ce dernier, notamment en cas de vacance imprévisible ;
- examiner notamment :
 - les candidatures éventuelles à un mandat d'administrateur ou aux fonctions de mandataire social ou à celles de membre d'un comité spécialisé du Conseil d'administration ;
 - la conformité des candidatures à un mandat d'administrateur indépendant aux critères exposés dans le règlement intérieur de la Société ;
 - les projets de création de comités spécialisés et proposer la liste de leurs attributions et de leurs membres ;
 - toutes les dispositions à prendre en vue d'assurer, le cas échéant, la succession du président ;
 - toutes questions relatives aux droits et obligations des administrateurs.

3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES.

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes décrites ci-après.

Les entités hors France possèdent leur propre méthodologie.

2.1 Organisation générale du contrôle interne

Le contrôle interne est placé sous la responsabilité de la Direction Générale, qui informe le Président et le Conseil d'Administration et supervise la Direction Financière.

Pour la mise en œuvre du contrôle interne, la Direction Générale s'appuie sur :

- le Contrôle de Gestion, qui à l'occasion de l'analyse des écarts de résultats repère les éventuelles erreurs et omissions du circuit de gestion ;
- le service Crédit-Clients/Recouvrement, qui sollicite les autorisations nécessaires pour toute ouverture de compte client dérogeant aux normes prudentielles fixées et alerte sur les dérives de recouvrement ;
- le service Comptabilité, qui sollicite les autorisations nécessaires pour toute ouverture de compte fournisseur dérogeant aux normes prudentielles fixées et l'alerte sur les dérives de réception de factures fournisseur ;
- le service juridique, qui analyse tous les contrats, notamment commerciaux, signés ;

- la Direction des Ressources Humaines, pour les questions relevant du droit du travail et de la politique salariale.

2.3. Mise en œuvre du contrôle interne

2.2.1 Contrôle de gestion

Les budgets sont élaborés sur la base d'échange entre les directions opérationnelles et la direction générale.

Le Contrôle de Gestion produit un état mensuel de la performance par Business Unit (BU). Mensuellement, chaque BU fait l'objet d'une revue détaillée par le contrôleur de gestion désigné.

A l'occasion de chaque clôture trimestrielle, une analyse détaillée des encours de production est effectuée.

Le Contrôle de Gestion publie à l'usage de la Direction Générale et de l'ensemble des responsables de Business Units des tableaux de bord permettant un suivi des activités, la comparaison entre les montants réalisés et les montants budgétés et l'identification des écarts.

2.2.2 Comptabilité

Les comptabilités des entités du groupe sont organisées de manière centralisée, à l'exception des entités étrangères.

Les contrôles du travail comptable visent à garantir que tout enregistrement est justifié par une opération documentée et qu'il n'y a pas d'erreur dans la comptabilisation des montants.

Les procédures d'arrêté des comptes (périodiques et semestriels) sont définies par le directeur comptable et comportent des vérifications spécifiques propres aux travaux de séparation de périodes, aux calculs des amortissements, à la constatation des valeurs d'inventaire et des dépréciations associées, ainsi qu'à l'évaluation des risques et à leur comptabilisation mais aussi aux respects de la réglementation comptable et fiscale française.

2.2.3 Consolidation

La consolidation des comptes est effectuée deux fois par an, en vue de la production des comptes semestriels ou annuels. De plus, à chaque trimestre, sont établies des informations comptables consolidées sélectionnées, notamment le chiffre d'affaires.

Les procédures de consolidation mises en place ont pour objectif d'assurer une conformité des données aux règles en vigueur, tels qu'exposées dans l'annexe des comptes consolidés, une fiabilité de l'information financière et l'intégrité des données.

A l'issue des opérations d'élaboration des comptes consolidation, effectuées sous la direction du directeur comptable, une analyse des résultats est faite conjointement par la direction financière, le contrôle de gestion et le directeur comptable.

2.2.4 Actions de contrôle mises en place

La Direction Financière intervient régulièrement directement auprès des personnes concernées lorsque, saisie par le Crédit-Clients/Recouvrement ou la Comptabilité, elle identifie des dysfonctionnements dans les procédures d'achat ou de facturation. Les Responsables de BU, tant en Ile de France qu'en régions, anticipent et relaient l'action de la Direction Financière dans ce domaine.

Sauf délégations exceptionnelles, les seuls signataires de contrats (commerciaux, de partenariats, de travail, etc.) sont la Direction Générale. Tous les investissements, même courants, sont visés par la Direction Générale. Les commandes d'achats de matériels destinés à la revente et de sous-traitance ne peuvent être engagées qu'adosées à une commande client et qu'après signature de la Direction Générale.

Enfin, les éléments de paye sont revus directement par la Direction Générale chaque mois avant mise en paiement.

Les signatures bancaires ne sont accordées qu'à la Direction Générale.

Le Trésorier gère la trésorerie mais ne dispose pas de la signature bancaire.

2.3. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

A l'occasion des réunions du Conseil d'administration statuant sur les comptes semestriels et annuels, le Directeur Général présente aux administrateurs un état complet des activités et passe en revue les différents éléments prudentiels exposés ci-dessus.

2.4. Instances de Contrôle

En plus des instances propres à chaque activité, les instances relatives au contrôle interne sont :

- Le Comité de Direction Générale
- Les Comités de Direction Opérationnels
- Les Comités Opérationnels Hebdomadaires

La formalisation des compte-rendus des comités opérationnels a été mise en place progressivement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009.

2.4.1 Le Comité de Direction Générale

Le Comité de Direction Générale se réunit chaque mois et étudie l'avancement des principaux projets de la société, analyse les performances réalisées et les prévisions de réalisation de chaque périmètre.

Le Comité est composé du Président, des Directions Fonctionnelles et des Directions Opérationnelles.

2.4.2 Les Comités de Direction Opérationnels

Le Comité de Direction Opérationnel de chaque périmètre se réunit chaque mois et traite des problématiques de fonctionnement et de performance du périmètre.

Chaque Comité est composé du Directeur de Division, du Contrôle de gestion, des Directeurs de BU et des Directeurs Commerciaux.

2.4.3 Les Comités Opérationnels Hebdomadaires

Ce Comité a lieu chaque semaine dans chaque entité. Il mesure l'activité commerciale et effectue le suivi des prestations réalisées sur la période.

Le comité est composé des Directeurs de BU, des Directeurs et responsables commerciaux.

2.4.7 Le Contrôle externe

La Société est dotée de deux commissaires aux comptes titulaires et de deux commissaires aux comptes suppléants. Les commissaires aux comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession.

2.5 Bilan de l'exercice, actions et réflexions en cours

Les travaux effectués au cours de l'exercice par les différents acteurs du contrôle interne ont pu être effectués conformément aux principes décrits précédemment, et n'ont pas permis d'identifier de dysfonctionnements nécessitant de revoir ces principes.

3. REGLES APPLICABLES SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Outre les dispositions légales et réglementaires applicables au titre du gouvernement d'entreprise, la Société applique également les dispositions de son règlement intérieur mis à jour le 16 avril 2008. On relèvera que le Conseil d'administration dans sa séance du 5 novembre 2008 a mis à jour le règlement intérieur de la Société.

Ce règlement intérieur a été rédigé en tenant compte des principales recommandations édictées par les organisations représentatives des entreprises. Ce règlement intérieur est disponible pour consultation au siège de la Société.

4. REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération et les avantages en nature accordés aux mandataires sociaux sont décidés par le conseil d'administration, sur la base des propositions qui lui sont faites par le comité des rémunérations. Il est par ailleurs rappelé que le Conseil d'Administration de la Société a décidé lors de sa réunion du 9 juillet 2008, afin de se conformer aux dispositions de l'article 17 de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 de fixer des objectifs et des conditions de performances pour les contrats de rémunérations des dirigeants et à subordonner l'indemnité de départ de Monsieur Benjamin à la « *bonne fin des opérations de cessions en cours* ».

5 MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, l'actionnaire peut:

- 4°) soit se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint ;
- 5°) soit voter par correspondance ;
- 6°) soit renvoyer le formulaire sans indiquer de mandataire.

L'actionnaire ne peut en aucun cas retourner à la fois la formule de procuration et le formulaire de vote par correspondance. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Le formulaire de vote par correspondance ou la formule de procuration adressé à la Société pour l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 18 décembre 2008 vaut pour les assemblées des actionnaires successives convoquées avec le même ordre du jour.

Vote par correspondance :

Article L. 225-107 du Code de commerce : « *Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.*

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de délais fixés par décret en Conseil d'Etat. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Si les statuts le prévoient, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

Vote par procuration :

Article L. 225-106 du Code de commerce : « *Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.*

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales ou statutaires fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Avant chaque réunion de l'assemblée générale des actionnaires, le président du conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, peut organiser la consultation des actionnaires mentionnés à l'article L. 225-102 afin de leur permettre de désigner un ou plusieurs mandataires pour les représenter à l'assemblée générale conformément aux dispositions du présent article.

Cette consultation est obligatoire lorsque, les statuts ayant été modifiés en application de l'article L. 225-23 ou de l'article L. 225-71, l'assemblée générale ordinaire doit nommer au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, selon le cas, un ou des salariés actionnaires ou membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise détenant des actions de la société.

Cette consultation est également obligatoire lorsque l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur une modification des statuts en application de l'article L. 225-23 ou de l'article L. 225-71.

Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant. »

6 PUBLICATION DES INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Ces informations figurent dans le présent rapport financier annuel de la Société.

31.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE) - OBSERVATIONS POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Arès S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 14 septembre 2009

Paris, le 14 septembre 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Praxor Audit

Grégoire Menou
Associé

Bernard Maillet
Associé

TABLE DE CONCORDANCE

Figurent dans le présent tableau de concordance, en regard de chacune des rubriques prévues par l'Annexe III du Règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les numéros du ou des paragraphes et/ou chapitres auxquels sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques dans le présent document.

Mentions à porter sur le rapport de gestion

Articles L. 225-100 al2, L. 225-102, L. 225-102-1, L. 232-1-II, R225-102, L. 225-100-3 Partie du DDR

I - Activité de la Société et de ses filiales et/ou sociétés contrôlées et perspectives

Situation et activité de la Société et, le cas échéant, des filiales et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité au cours de l'exercice écoulé, et de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation.

Chapitre 6

Résultat de l'activité de la Société, de ses filiales, des sociétés contrôlées par branche d'activité (analyse succincte des documents comptables, tout au moins pour les postes les plus significatifs : Chiffre d'affaires, charges d'exploitation, résultat courant, résultat net).

Chapitre 9 et Paragraphe 20.1

Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société.

Analyse des indicateurs clefs de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société.

Chapitres 6, 9 et 10 et Paragraphe 20.1

Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée ainsi que les indications sur l'utilisation des instruments financiers lorsque cela est pertinent pour l'évolution de l'actif et du passif, de la situation financière et des parties au profit de la Société.

Risques de prix, de crédit, de liquidité, de trésorerie, risque de variation du cours, risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, taux de change au cours de baisse : indication des motivations qui ont conduit à intervenir sur tel marché.

Chapitre 4

Activités en matière de Recherche et Développement.

Chapitre 11

Evolution prévisible de la situation de la Société, de l'ensemble des entreprises constituant le périmètre de consolidation et des perspectives d'avenir.

Paragraphe 12

Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport, et la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle les comptes consolidés sont établis.

Paragraphe 20.8

II - Présentation des comptes et affectation sur le rapport de gestion

Modifications apportées dans la présentation des comptes annuels ou dans les méthodes d'évaluation retenue.

Montant des charges non fiscalement déductibles.

Montant global des dépenses somptuaires et celui de l'impôt correspondant (art 223 quater du CGI).

Réintégration dans le bénéfice imposable de certains frais généraux par chiffres globaux et par catégorie de dépenses.

Paragraphe 9.3

Résultat de l'exercice.

Paragraphe 9.3.

Rappel du montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices assortis de l'avoir fiscal.

Paragraphe 20.6

III - Filiales et participations

Etat des prises de participations dans les sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République Française et représentant plus de 1/20, 1/10, 1/5, 1/3, 1/2, 1/3 du capital social ou des droits de vote de ces sociétés.

Paragraphe 7.2.3

Etat des prises de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République Française.

Paragraphes 7.2.1, 7.2.2

IV - Informations concernant le capital social, les participations croisées, l'autocontrôle

Le nom des sociétés contrôlées et la part du capital social que celles-ci détiennent dans la Société (autocontrôle).

Paragraphes 7.1, 21.1.3

Identité des personnes physiques ou morales possédant plus du 20^e, du 10^e, du 3/20^e, du 5^e, du quart, du tiers, de la moitié, des 2/3, des 18/20^e ou des 19/20^e du capital social ou des droits de vote aux Assemblées générales.

Chapitre 18

V - Participation des salariés au capital social du dernier jour de l'exercice (article L. 225-102)

Pourcentage de détention du capital social de la Société par les salariés.

Paragraphe 18.1

Etat de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice.

Paragraphe 18.1

Mention de la proportion du capital social que représentent les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées.

VI - Stocks options et attribution gratuite d'actions

Les stocks options et l'attribution gratuite d'actions existants à ce jour.

Paragraphe 15.3

VII - Information Direction générale - Mandataires sociaux

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute Société pour chacun des mandataires sociaux.

Chapitre 14.1.3

Fonctionnement des organes d'administration, de direction.

Chapitre 16

Les rémunérations :

Description des droits fixes, variables et exceptionnels, composant ces rémunérations et avantages, ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Détail des engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux et, notamment, tout élément de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dû à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Précision sur les modalités de détermination desdits engagements ainsi que leurs montants s'ils figurent dans les accords.

Chapitre 15

VIII - Informations diverses

Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles prononcées par le Conseil de la concurrence.

N/A

Informations sur les installations classées à risques :

- politiques de prévention du risque d'accident technologique menée par la Société ;
- capacité de la Société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation desdites installations ;
- moyens mis en place par la Société pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant la responsabilité de la Société.

N/A

Montant des jetons de présence perçus par les membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice écoulé.

Paragraphe 15.2

IX - Informations sociales et relatives à l'environnement

Informations sociales.

Chapitre 17

Informations environnementales.

Paragraphes 4.7 et 8.2

X - Commissariat aux comptes

Mandats des Commissaires aux comptes.

Chapitre 2

XI - Documents à joindre en annexe au rapport de gestion

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices.

Annexe C

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice.

N/A

Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Annexe G

Rapport du Président sur la gouvernance d'entreprise et le contrôle interne

Annexe D

Rapport des commissaires aux comptes sur la gouvernance d'entreprise et le contrôle interne

Paragraphe 16.4.2